



Notes du mont Royal

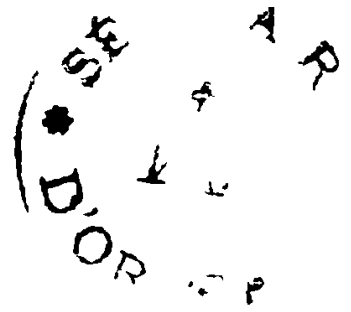
WWW.NOTESDUMONTROYAL.COM



Cette œuvre est hébergée sur «*Notes du mont Royal*» dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES
Canadian Libraries

5-2-20



DU PAPE.

A LYON, DE L'IMPRIMERIE DE RUSAND.

DU PAPE

PAR



M. LE COMTE J. DE MAISTRE.

ΕΙΣ ΚΟΙΠΑΝΟΣ ΕΣΤΩ.

Homère. Iliade. II, v. 204.

TOME SECOND.



A LYON,

CHEZ M. P. RUSAND ET C.^{ms}, LIBRAIRES.

A PARIS,

A LA LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE DE RUSAND ET C.^o,

Rue du Pot-de-Fer-St-Sulpice, n.^o 8.

1830.

Trop de chefs vous nuiroient ; qu'un seul homme ait l'empire.
Nous ne sauriez, ô Grecs ! être un peuple de rois ;
Le sceptre est à celui qu'il plut au ciel d'élire
Pour régner sur la foule et lui donner des lois.

Homère, Iliade II, v. 204 et suiv.



DU PAPE.

SUITE DU LIVRE SECOND.

CHAPITRE VIII.

SUR LA NATURE DU POUVOIR EXERCÉ PAR LES PAPES.

TOUT ce qu'on peut dire contre l'autorité temporelle des Papes, et contre l'usage qu'ils en ont fait, se trouve réuni, et pour ainsi dire concentré dans ces deux lignes violentes tombées de la plume d'un magistrat français :

« Le délire de la toute-puissance temporelle » des Papes inonda l'Europe de sang et de » fanatisme (1).

Or, avec sa permission, il n'est pas vrai que les Papes aient jamais prétendu *la toute-puissance temporelle* ; il n'est pas vrai que la puissance qu'ils ont recherchée fût un *délire* ;

(1) Lettres sur l'histoire, tom. II, lett. XXVIII, pag. 222 ; ibid. lett. XLI.

et il n'est pas vrai que cette prétention ait, pendant près de quatre siècles, inondé l'Europe de sang et de fanatisme.

D'abord, si l'on retranche de la *prétention* attribuée aux Papes la possession matérielle des terres et la souveraineté sur ces mêmes pays, ce qui reste ne peut pas certainement se nommer *toute-puissance temporelle*. Or, c'est précisément le cas où l'on se trouve; car jamais les Souverains Pontifes n'ont prétendu accroître leurs domaines temporels au préjudice des princes légitimes, ni gêner l'exercice de la souveraineté chez ces princes, ni moins encore s'en emparer. Ils n'ont jamais prétendu que le droit de juger les princes qui leur étoient soumis dans l'ordre spirituel, lorsque ces princes s'étoient rendus coupables de certains crimes.

Ceci est bien différent, et non-seulement ce droit, s'il existe, ne sauroit s'appeler *toute-puissance temporelle*, mais il s'appelleroit beaucoup plus exactement *toute-puissance spirituelle*, puisque les Papes ne se sont jamais rien attribué qu'en vertu de la puissance spirituelle; et que la question se réduit absolument à la légitimité et à l'étendue de cette puissance.

Que si l'exercice de ce pouvoir, reconnu

légitime , amène des conséquences temporelles , les Papes ne sauroient en répondre , puisque les conséquences d'un principe vrai ne peuvent être des torts.

Ils se sont chargés d'une grande responsabilité , ces écrivains (français surtout) qui ont mis en question si le Souverain Pontife a le droit d'excommunier les souverains , et qui ont parlé en général *du scandale des excommunications*. Les sages ne demandent pas mieux que de laisser certaines questions dans une salubre obscurité ; mais si l'on attaque les principes , la sagesse même est forcée de répondre ; et c'est un grand mal , quoique l'imprudence l'ait rendue nécessaire. Plus on avance dans la connoissance des choses , et plus on en découvre qu'il est utile de ne pas discuter , surtout par écrit , ce qu'il est impossible de définir par des lois , parce que le principe seul peut être décidé , et que toute la difficulté gît dans l'application , qui se refuse à une décision écrite.

Fénélon a dit laconiquement et dans un ouvrage qui n'étoit point destiné à la publicité : « L'Eglise peut excommunier le » prince , et le prince peut faire mourir le » pasteur. Chacun doit user de ce droit seule-

» ment à toute extrémité ; mais c'est un vrai
» droit (1). »

Voilà l'incontestable vérité ; mais qu'est-ce que *la dernière extrémité* ? C'est ce qu'il est impossible de définir. Il faut donc convenir du principe, et se taire sur les règles d'application.

On s'est plaint justement de l'exagération qui vouloit soustraire l'ordre sacerdotal à toute juridiction temporelle ; on peut se plaindre avec autant de justice de l'exagération contraire qui prétend soustraire le pouvoir temporel à toute juridiction spirituelle.

En général, on nuit à l'autorité suprême en cherchant à l'affranchir de ces sortes d'entraves qui sont établies moins par l'action délibérée des hommes que par la force insensible des usages et des opinions ; car les peuples, privés de leurs garanties antiques, se trouvent ainsi portés à en chercher d'autres plus fortes en apparence, mais toujours infiniment dangereuses, parce qu'elles reposent entièrement sur des théories et des raisonnemens *à priori* qui n'ont cessé de tromper les hommes.

Il n'y a rien de moins exact, comme on

(1) Hist. de Fénelon, tom. III, pièces justificatives du liv. VII, mémoire n.^o VIII, pag. 479.

voit, que cette expression *de toute-puissance temporelle*, employée pour exprimer la puissance que les Papes s'attribuoient sur les souverains. C'étoit au contraire l'exercice d'un pouvoir purement et éminemment spirituel, en vertu duquel ils se croyoient en droit de frapper d'excommunication des princes coupables de certains crimes, sans aucune usurpation matérielle, sans aucune suspension de la souveraineté, et sans aucune dérogation au dogme de son origine divine.

Il ne reste donc plus de doute sur cette proposition, que le pouvoir que s'attribuoient les Papes ne sauroit être nommé sans un insigne abus de mots, *toute-puissance temporelle*. C'est encore un point sur lequel on peut entendre Voltaire. Il s'étonne beaucoup de *cette étrange puissance qui pouvoit tout chez l'étranger et si peu chez elle, qui donnoit des royaumes et qui étoit gênée, suspendue, bravée à Rome, et réduite à faire jouer toutes les machines de la politique pour retenir ou recouvrer un village*. Il nous avertit avec raison d'observer que *ces Papes qui voulurent être trop puissans et donner des royaumes, furent tous persécutés chez eux* (1).

(1) Volt. Essai, etc. tom. II, chap. LXV.

Qu'est-ce donc que cette *toute-puissance temporelle qui n'a nulle force temporelle*, qui ne demande rien de *temporel* ou de *territorial* chez les autres, qui anathématise tout attentat sur la puissance *temporelle*, et dont la puissance *temporelle* est si foible, que les bourgeois de Rome se sont souvent moqués d'elle?

Je crois que la vérité ne se trouve que dans la proposition contraire, savoir *que la puissance dont il s'agit est purement spirituelle*. De décider ensuite quelles sont les bornes précises de cette puissance, c'est une autre question qui ne doit point être approfondie ici. Prouvons seulement, comme je m'y suis engagé, que la prétention à cette puissance quelconque n'est point *un délire*.

CHAPITRE IX.

JUSTIFICATION DE CE POUVOIR.

LES écrivains *du dernier âge* ont assez souvent une manière tout-à-fait expéditive de juger les institutions. Ils supposent un ordre de choses purement idéal, bon suivant eux, et dont ils partent comme d'une donnée pour juger les réalités.

Voltaire peut fournir dans ce genre un exemple excessivement comique. Il est tiré de la *Henriade*, et n'a pas été remarqué, que je sache.

C'est un usage antique et sacré parmi nous.

Quand la mort sur le trône étend ses rudes coups,

Et que du sang des rois, si chers à la patrie,

Dans ses derniers canaux la source s'est tarie,

Le peuple au même instant rentre en ses premiers
droits ;

Il peut choisir un maître, il peut changer ses lois.

Les états assemblés, organes de la France,

Nomment un souverain, limitent sa puissance.

Ainsi de nos aïeux les augustes décrets

Au rang de Charlemagne ont placé les Capets. (C. VII.)

Charlatan ! Où donc a-t-il vu toutes ces belles choses ? Dans quel livre a-t-il lu *les droits*

du peuple ? ou de quels faits les a-t-il dérivés ? On diroit que les dynasties changent en France dans une période réglée comme les jeux olympiques. Deux mutations en 1300 ans, voilà certes un *usage* bien constant ! Et ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'à l'une et à l'autre époque,

La source de ce sang si cher à la patrie,
Dans ses derniers canaux ne s'étoit point tarie.

Il étoit au contraire en pleine circulation lorsqu'il fut exclu par un grand homme évidemment mûri à côté du trône pour y monter (1).

On raisonne sur les Papes comme Voltaire vient de raisonner. On pose en fait, expressément ou tacitement, que l'autorité du sacer-

(1) Il est bon d'entendre Voltaire raisonner comme historien sur le même événement. « On sait, dit-il, » comment Hugues Capet enleva la couronne à l'oncle » du dernier roi. *Si les suffrages eussent été libres,* » Charles auroit été roi de France. Ce ne fut point un » parlement de la nation qui le priva du droit de ses » ancêtres, comme l'ont dit tant d'historiens, ce fut » ce qui fait et qui défait les rois, la force aidée de la » prudence. » (Volt. Essai, etc. tom. II, ch. XXXIX.) Il n'y a point ici d'*augustes décrets*, comme on voit. Il écrit à la marge : *Hugues Capet s'empara du royaume à force ouverte.*

doce ne peut s'unir d'aucune manière à celle de l'empire; que dans le système de l'Eglise catholique, un souverain ne peut être excommunié; que le temps n'apporte aucun changement aux constitutions politiques; que tout devoit aller autrefois comme de nos jours, etc.; et sur ces belles maximes, prises pour des axiomes, on décide que les anciens Papes avoient perdu l'esprit.

Les plus simples lumières du bon sens enseignent cependant une marche toute différente : Voltaire lui-même ne l'a-t-il pas dit ? *On a tant d'exemples dans l'histoire de l'union du sacerdoce et de l'empire dans d'autres religions (1) !* Or, il n'est pas nécessaire, je pense, de prouver que cette union est infiniment plus naturelle sous l'empire d'une religion vraie que sous celui de toutes les autres, qui sont fausses puisqu'elles sont *autres*.

Il faut partir d'ailleurs d'un principe général et incontestable, savoir *que tout gouvernement est bon lorsqu'il est établi et qu'il subsiste depuis long-temps sans contestation*.

Les lois générales seules sont éternelles. Tout le reste varie, et jamais un temps ne ressemble

(1) Volt. Essai, etc. tom. I, ch. XIII.

à l'autre. Toujours sans doute l'homme sera gouverné, mais jamais de la même manière. D'autres mœurs, d'autres connoissances, d'autres croyances amèneront nécessairement d'autres lois. Les noms aussi trompent sur ce point comme sur tant d'autres, parce qu'ils sont sujets à exprimer tantôt les ressemblances des choses contemporaines, sans exprimer leurs différences, et tantôt à représenter des choses que le temps a changées, tandis que les noms sont demeurés les mêmes. Le mot de *monarchie*, par exemple, peut représenter deux gouvernemens ou contemporains ou séparés par le temps, plus ou moins différens sous la même dénomination ; en sorte qu'on ne pourra point affirmer de l'un tout ce qu'on affirme justement de l'autre.

« C'est donc une idée bien vaine, un travail
 » bien ingrat, de vouloir tout rappeler aux
 » usages antiques, et de vouloir fixer cette roue
 » que le temps fait tourner d'un mouvement
 » irrésistible. A quelle époque faudroit-il avoir
 » recours ? à quel siècle, à quelles lois
 » faudroit-il remonter ? à quel usage s'en tenir ?
 » Un bourgeois de Rome seroit aussi bien fondé
 » à demander au Pape des consuls, des tribuns,
 » un sénat, des comices et le rétablissement en-
 » tier de la république romaine ; et un bour-

» geois d'Athènes pourroit réclamer auprès du
» sultan l'ancien aréopage et les assemblées du
» peuple, qui s'appeloient ÉGLISES (1). »

Voltaire a parfaitement raison ; mais lorsqu'il s'agira de juger les Papes, vous le verrez oublier ses propres maximes, et nous parler de Grégoire VII comme on parleroit aujourd'hui de Pie VII s'il entreprenoit les mêmes choses.

Cependant, toutes les formes possibles de gouvernement se sont présentées dans le monde ; et toutes sont légitimes dès qu'elles sont établies ; sans que jamais il soit permis de raisonner d'après des hypothèses entièrement séparées des faits.

Or, s'il est un fait incontestable attesté par tous les monumens de l'histoire, c'est que les Papes, dans le moyen âge et bien avant encore dans les derniers siècles, ont exercé une grande puissance sur les souverains temporels ; qu'ils les ont jugés, excommuniés dans quelques grandes occasions, et que souvent même ils ont déclaré les sujets de ces princes déliés envers eux du serment de fidélité.

(1) Volt. *ibid.* tom. III, ch. LXXXVI. C'est-à-dire que les assemblées du peuple s'appeloient des *assemblées*. Toutes les œuvres philosophiques et historiques de Voltaire sont remplies de ces traits d'une érudition éblouissante.

Lorsqu'on parle de *despotisme* et de *gouvernement absolu*, on sait rarement ce qu'on dit. Il n'y a point de gouvernement qui puisse tout. En vertu d'une loi divine, il y a toujours à côté de toute souveraineté une force quelconque qui lui sert de frein. C'est une loi, c'est une coutume, c'est la conscience, c'est une tiare, c'est un poignard ; mais c'est toujours quelque chose.

Louis XIV s'étant permis un jour de dire devant quelques hommes de sa cour, *qu'il ne voyoit pas de plus beau gouvernement que celui du Sophi*, l'un d'eux, c'étoit le maréchal d'Estrées, si je ne me trompe, eut le noble courage de lui répondre : *Mais, sire, j'en ai vu étrangler trois dans ma vie.*

Malheur aux princes s'ils pouvoient tout ! Pour leur bonheur et pour le nôtre, la toute-puissance réelle n'est pas possible.

Or, l'autorité des Papes fut la puissance choisie et constituée dans le moyen âge pour faire équilibre à la souveraineté temporelle et la rendre supportable aux hommes.

Et ceci n'est encore qu'une de ces lois générales du monde, qu'on ne veut pas observer, et qui sont cependant d'une évidence incontestable.

Toutes les nations de l'univers ont accordé

au sacerdoce plus ou moins d'influence dans les affaires politiques ; et il a été prouvé jusqu'à l'évidence que , *de toutes les nations policées , il n'en est aucune qui ait attribué moins de pouvoirs et de privilèges à leurs prêtres , que les Juifs et les chrétiens* (1).

Jamais les nations barbares n'ont été mûries et civilisées que par la religion, et toujours la religion s'est occupée principalement de la souveraineté.

« L'intérêt du genre humain demande un » frein qui retienne les souverains et qui mette » à couvert la vie des peuples : ce frein de la » religion auroit pu être , par une convention » universelle , dans la main des Papes. Ces premiers Pontifes , en ne se mêlant des querelles » temporelles que pour les apaiser , en avertissant les rois et les peuples de leurs devoirs , » en reprenant leurs crimes , en réservant les » excommunications pour les grands attentats , » auroient toujours été regardés comme des » images de DIEU sur la terre. Mais les hommes sont réduits à n'avoir pour leur défense » que les lois et les mœurs de leurs pays : lois

(1) Histoire de l'académie des inscriptions et belles-lettres, in-12 , tom. XV , pag. 143. — Traité historiq. et dog. de la relig. par. l'abbé Bergier , tom. VI , p. 120.

» souvent méprisées, mœurs souvent corrom-
 » pues (1). »

Je ne crois pas que jamais on ait mieux raisonné en faveur des Papes. Les peuples, dans le moyen âge, n'avoient *chez eux* que des lois nulles ou méprisées, *et des mœurs corrompues*. Il falloit donc chercher ce *frein* indispensable *hors de chez eux*. Ce *frein* se trouva et ne pouvoit se trouver que dans l'autorité des Papes. Il n'arriva donc que ce qui devoit arriver.

Et que veut dire ce grand raisonneur, en nous disant, d'une manière conditionnelle, que ce *frein*, si nécessaire aux peuples, AUROIT PU ÊTRE, *par une convention universelle, dans la main du Pape* ? Elle y fut en effet, non par une convention expresse des peuples, qui est impossible ; mais par une convention tacite et universelle, avouée par les princes même comme par les sujets, et qui a produit des avantages incalculables.

Si les Papes ont fait quelquefois plus ou moins que Voltaire ne le désire dans le morceau cité, c'est que rien d'humain n'est parfait, et qu'il n'existe pas de pouvoir qui n'ait jamais abusé de ses forces. Mais si, comme

(1) Voltaire, Essai, etc. tom. II, ch. LX.

l'exigent la justice et la droite raison, on fait abstraction de ces anomalies inévitables, il se trouve que les *Papes ont en effet réprimé les souverains, protégé les peuples, apaisé les querelles temporelles par une sage intervention, averti les rois et les peuples de leurs devoirs, et frappé d'anathèmes les grands attentats qu'ils n'avoient pu prévenir.*

On peut juger maintenant l'incroyable ridicule de Voltaire, qui nous dira gravement dans le même volume, et à quatre chapitres seulement de distance : « Ces querelles (de » l'empire et du sacerdoce) sont la suite nécessaire de la forme de gouvernement la » plus absurde à laquelle les hommes se soient » jamais soumis : cette absurdité consiste à » dépendre d'un *étranger*. »

Comment donc, Voltaire ! vous venez de vous réfuter d'avance et de soutenir précisément le contraire. Vous avez dit que « cette » puissance *étrangère* étoit réclamée hautement par l'intérêt du genre humain ; les » peuples, privés d'un protecteur *étranger*, » ne trouvant chez eux, pour tout appui, que » des mœurs souvent corrompues et des lois » souvent méprisées (1). »

(1) Volt. Essai, etc. tom. II, ch. LXV.

Ainsi, ce même pouvoir qui est au chapitre LX.^e ce qu'on peut imaginer de plus désirable et de plus précieux, devient au chapitre LXV.^e *ce qu'on n'a jamais vu de plus absurde.*

Tel est Voltaire, le plus méprisable des écrivains lorsqu'on ne le considère que sous le point de vue moral ; et par cette raison même, le meilleur témoin pour la vérité, lorsqu'il lui rend hommage par distraction.

Il n'y a rien de plus raisonnable, il n'y a rien de plus plausible qu'une influence modérée des Souverains Pontifes sur les actes des princes. L'empereur d'Allemagne, *même sans état*, a pu jouir d'une juridiction légitime sur tous les princes formant l'association germanique : pourquoi le Pape ne pourroit-il pas de même avoir une certaine juridiction sur tous les princes de la chrétienté ? Il n'y a là certainement rien de contraire à la nature des choses. Si cette puissance n'est pas établie, je ne dis pas qu'on l'établisse, c'est de quoi je proteste solennellement ; mais si elle est établie, elle sera légitime comme toute autre, puisque aucune puissance n'a d'autre fondement. La théorie est donc pour le Pape ; et de plus, tous les faits sont d'accord.

Permis à Voltaire d'appeler le Pape *un*

étranger , c'est une de ses *superficialités* ordinaires. Le Pape , en sa qualité de prince temporel , est sans doute , comme tous les autres , *étranger* hors de ses états ; mais comme Souverain Pontife , il n'est *étranger* nulle part dans l'Eglise catholique , pas plus que le roi de France ne l'est à Lyon ou à Bordeaux.

Il y avoit des momens bien honorables pour la cour de Rome , c'est encore Voltaire qui parle. *Si les Papes avoient toujours usé ainsi de leur autorité , ils'eussent été les législateurs de l'Europe* (1).

Or , c'est un fait attesté par l'histoire entière de ces temps reculés , que les Papes ont usé sagement et justement de leur autorité , assez souvent pour être *les législateurs de l'Europe* ; et c'est tout ce qu'il faut.

Les abus ne signifient rien ; car , « malgré » tous les troubles et tous les scandales , il y eut » toujours , dans les rits de l'Eglise romaine , » plus de décence , plus de gravité qu'ailleurs ; » l'on sentoit que cette Eglise , QUAND ELLE » ÉTOIT LIBRE (2) et bien gouvernée , étoit faite

(1) Volt. Essai , etc. tom. II , ch. LX.

(2) C'est un grand mot ! A certains princes qui se plaignoient de certains Papes , on auroit pu dire : *S'ils*

» pour donner des leçons aux autres (1). Et
 » dans l'opinion des peuples , un évêque de
 » Rome étoit quelque chose de plus saint que
 » tout autre évêque (2). »

Mais d'où venoit donc cette opinion universelle qui avoit fait du Pape un être plus que humain , dont le pouvoir purement spirituel faisoit tout plier devant lui ? Il faut être absolument aveugle pour ne pas voir que l'établissement d'une telle puissance étoit nécessairement impossible ou divin.

Je ne terminerai point ce chapitre sans faire une observation sur laquelle il me semble qu'on n'a point assez insisté ; c'est que les plus grands actes d'autorité qu'on puisse citer de la part des Papes agissant sur le pouvoir temporel, attaquoient toujours une souveraineté élective ; c'est-à-dire une demi-souveraineté à laquelle on avoit sans doute le droit de demander compte , et que même on pouvoit déposer s'il lui arrivoit de malverser à un certain point.

Voltaire a fort bien remarqué que *l'élection*

ne sont pas aussi bons qu'ils devoient l'être , c'est parce que vous les avez faits.

(1) Volt. *ibid.* chap. XLV.

(2) Le même , *ibid* , tom. III , ch. CXXI.

suppose nécessairement un contrat entre le roi et la nation (1) ; en sorte que le roi électif peut toujours être pris à partie et être jugé. Il manque toujours de ce caractère sacré qui est l'ouvrage du temps ; car l'homme ne respecte réellement rien de ce qu'il a fait lui-même. Il se rend justice en méprisant ses œuvres , jusqu'à ce que Dieu les ait sanctionnées par le temps. La souveraineté étant donc en général fort mal comprise et fort mal assurée dans le moyen âge , la souveraineté élective en particulier n'avoit guère d'autre consistance que celle que lui donnoient les qualités personnelles du souverain : qu'on ne s'étonne donc point qu'elle ait été si souvent attaquée , transportée ou renversée. Les ambassadeurs de S. Louis disoient franchement à l'empereur Frédéric II , en 1239 : « Nous » croyons que le roi de France , notre maître » qui ne doit le sceptre des Français qu'à sa » naissance, est au dessus d'un empereur quel- » conque qu'une élection libre a SEULE porté » sur le trône (2). »

(1) Voltaire , Essai sur les mœurs , etc. tom. III , chap. CXXI.

(2) *Credimus dominum nostrum regem Galliæ quem linea regii sanguinis provexit ad sceptrum Francorum*

Cette profession de foi étoit très-raisonnable. Lors donc que nous voyons les empereurs aux prises avec les Papes et les électeurs, il ne faut pas nous en étonner; ceux-ci usoient de leur droit, et renvoyoient les empereurs tout simplement, *parce qu'ils n'en étoient pas contens*. Aussi tard que le commencement du XV.^e siècle, ne voyons-nous pas encore l'empereur Venceslas légalement déposé comme *negligent, inutile, dissipateur et indigne* (1)? Et même si l'on fait abstraction de l'éligibilité qui donne, comme je l'observois tout-à-l'heure, plus de prise sur la souveraineté, on n'avoit point encore mis en question alors si le souverain ne peut être jugé pour aucune cause. Le même siècle vit déposer solennellement, outre l'empereur Venceslas, deux rois d'Angleterre, Edouard II et Richard II, et le pape Jean XXIII, tous quatre jugés et con-

regenda, excellentiorem esse aliquo imperatore quem sola electio provehit voluntaria. (Maimbourg, ad A. 1239.)

(1) Ces épithètes étoient foibles pour le bourreau de S. Jean Népomucène; mais si le Pape avoit eu alors le pouvoir d'effrayer Venceslas, celui-ci seroit mort sur son trône, et seroit mort moins coupable.

damnés avec les formalités juridiques ; et la régente de Hongrie fut condamnée à mort (1).

Aucune puissance souveraine quelconque ne peut se soustraire à une certaine résistance. Ce pouvoir réprimant pourra changer de nom , d'attributions et de situation ; mais toujours il existera.

Que si cette résistance fait verser du sang , c'est un inconvénient semblable à celui des inondations et des incendies qui ne prouvent nullement qu'il faille supprimer l'eau ni le feu.

A-t-on observé que le choc des deux puissances qu'on nomme si mal-à-propos la guerre de *l'empire* et du *sacerdoce* , n'a jamais franchi les bornes de l'Italie et de l'Allemagne , du moins quant à ses grands effets , je veux dire le renversement et le changement des souverainetés. Plusieurs princes sans doute furent excommuniés jadis ; mais quels étoient en effet les résultats de ces grands jugemens ? Le souverain entendoit raison ou avoit l'air de l'entendre : il s'abstenoit pour le moment d'une guerre criminelle ; il renvoyoit sa maîtresse , pour la forme ; quelquefois cependant la femme reprenoit ses droits. Des puissances

(1) Voltaire a fait cette observation. (*Essai sur les mœurs* , etc. tom. II, ch. LXVI et LXXXV.)

amies , des personnages importants et modérés s'interposaient ; et le Pape , à son tour , s'il avoit été ou trop sévère ou trop hâtif , prêtoit l'oreille aux remontrances de la sagesse. Où sont les rois de France , d'Espagne , d'Angleterre , de Suède , de Danemarck , déposés *efficacement* par les Papes ? Tout se réduit à des menaces et à des traités ; et il seroit aisé de citer des exemples où les Souverains Pontifes furent les dupes de leur facilité. La véritable lutte eut toujours lieu en Italie et en Allemagne. Pourquoi ? parce que les circonstances politiques firent tout , et que la religion n'y entroit pour rien. Toutes les dissensions , tous les maux partoient d'une souveraineté mal constituée et de l'ignorance de tous les principes. Le prince électif jouit toujours en usufruitier. Il ne pense qu'à lui , parce que l'état ne lui appartient que par les jouissances du moment. Presque toujours il est étranger au véritable esprit royal ; et le caractère sacré , *peint* et non *gravé* sur son front , résiste peu aux moindres frottemens. Frédéric II avoit fait décider par ses jurisconsultes , et sous la présidence du fameux Barthole , qu'il avoit succédé , lui Frédéric , à tous les droits des empereurs romains , et qu'en cette qualité , il étoit maître de tout le

monde connu. Ce n'étoit pas le compte de l'Italie ; et le Pape , quand on l'auroit considéré seulement comme premier électeur , avoit bien quelque droit de se mêler de cette étrange jurisprudence. Il ne s'agit pas , au reste , de savoir si les Papes ont été des hommes , et s'ils ne se sont jamais trompés ; mais s'il y a eu , compensation faite , sur le trône qu'ils ont occupé , plus de sagesse , plus de science et plus de vertu que sur tout autre ; or , sur ce point , le doute même n'est pas permis.

CHAPITRE X.

EXERCICE DE LA SUPRÉMATIE PONTIFICALE SUR LES SOUVERAINS TEMPORELS.

LA barbarie et des guerres interminables ayant effacé tous les principes , réduit la souveraineté d'Europe à un certain état de fluctuation qu'on n'a jamais vu , et créé des déserts de toutes parts , il étoit avantageux qu'une puissance supérieure eût une certaine influence sur cette souveraineté ; or , comme les Papes étoient supérieurs par la sagesse et par la science , et qu'ils commandoient d'ailleurs à toute la science qui existoit dans ce temps-là , la force des choses les investit , d'elle-même et sans contradiction , de cette supériorité dont on ne pouvoit se passer alors. Le principe très-vrai *que la souveraineté vient de Dieu* renforçoit d'ailleurs ces idées antiques , et il se forma enfin une opinion à peu près universelle , qui attribuoit aux Papes une certaine compétence sur les questions de souveraineté. Cette idée étoit très-sage , et valoit mieux que tous nos sophismes. Les Papes ne se mêloient

nullement de gêner les princes sages dans l'exercice de leurs fonctions, encore moins de troubler l'ordre des successions souveraines, tant que les choses alloient suivant les règles ordinaires et connues; c'est lorsqu'il y avoit grand abus, grand crime, ou grand doute, que le Souverain Pontife interposoit son autorité. Or, comment nous tirons-nous d'affaire en cas semblables, nous qui regardons nos pères en pitié? Par la révolte, les guerres civiles et tous les maux qui en résultent. En vérité, il n'y a pas de quoi se vanter. Si le Pape avoit décidé le procès entre Henri IV et les ligueurs, il auroit adjugé le royaume de France à ce grand prince, *à la charge par lui d'aller à la messe*; il auroit jugé comme la Providence a jugé, mais les préliminaires eussent été un peu différens.

Et si la France d'aujourd'hui, pliant sous une autorité divine, avoit reçu son excellent roi des mains du Souverain Pontife; croit-on qu'elle ne fût pas dans ce moment un peu plus contente d'elle-même et des autres?

Le bon sens des siècles que nous appelons *barbares*, en savoit beaucoup plus que notre orgueil ne le eroit communément. Il n'est point étonnant que des peuples nouveaux, obéissant pour ainsi dire au seul instinct,

aient adopté des idées aussi simples et aussi plausibles ; et il est bien important d'observer comment ces mêmes idées qui entraînent jadis des peuples barbares , ont pu réunir dans ces derniers siècles l'assentiment de trois hommes tels que Bellarmin , Hobbes et Leibnitz (1).

« *Et peu importe ici que le Pape ait eu*
 » *cette primauté de droit divin ou de droit*
 » *humain* , pourvu qu'il soit constant que ,
 » pendant plusieurs siècles , il a exercé dans
 » l'Occident , avec le consentement et l'ap-
 » plaudissement universel , une puissance as-
 » surément très-étendue. Il y a même plu-
 » sieurs hommes célèbres parmi les protes-
 » tans , qui ont cru qu'on pouvoit laisser ce
 » droit au Pape , et qu'il étoit utile à l'Eglise
 » si l'on retranchoit quelques abus (2). »

La théorie seule seroit donc inébranlable. Mais que peut-on répondre aux faits qui sont

(1) « *Les argumens de Bellarmin qui , de la supposi-*
 » *tion que les Papes ont la juridiction sur le spirituel ,*
 » *infère qu'ils ont une juridiction au moins indirecte sur*
 » *le temporel* , n'ont pas paru méprisables à Hobbes même. Effectivement , il est certain , etc. » (Leibnitz , Op. tom. IV , part. III , p. 401 , in-4.^o — Pensées de Leibnitz , in-8.^o tom. II , p. 406.)

(2) Leibnitz , *ibid.* pag. 401.

tout dans les questions de politique et de gouvernement ?

Personne ne doutoit, et les souverains même ne doutoient pas de cette puissance des Papes ; et Leibnitz observe avec beaucoup de vérité et de finesse à son ordinaire , que l'empereur Frédéric, disant au pape Alexandre III, *non pas à vous, mais à Pierre*, confessoit la puissance des Pontifes sur les rois, et n'en contes-toit que l'abus (1).

Cette observation peut être généralisée. Les princes, frappés par l'anathème des Papes, n'en contestoient que la justice, de manière qu'ils étoient constamment prêts à s'en servir contre leurs ennemis, ce qu'ils ne pouvoient faire sans confesser manifestement la légitimité du pouvoir.

Voltaire, après avoir raconté à sa manière l'excommunication de Robert de France, remarque que *l'empereur Othon III assista lui-même au concile où l'excommunication fut prononcée* (2). L'empereur confessoit donc l'autorité du Pape ; et c'est une chose bien singulière que les critiques modernes ne veulent pas s'apercevoir de la contradiction ma-

(1) Leibnitz, Op. tom. IV, part. III, pag. 401.

(2) Voltaire. Essai, etc. tom. II, chap. XXXIX.

nifeste où ils tombent en observant tous d'une commune voix , *que ce qu'il y avoit de plus déplorable dans ces grands jugemens , c'étoit l'aveuglement des princes qui n'en contestoient pas la légitimité , et qui souvent les invoquoient eux-mêmes.*

Mais si les princes étoient d'accord, tout le monde étoit donc d'accord , et il ne s'agira plus que des abus qui se trouvent partout.

Philippe-Auguste , à qui le Pape venoit de transférer le royaume d'Angleterre en héritage perpétuel....., ne publia point alors « *qu'il* » *n'appartenoit pas au Pape de donner des cou-* » *ronnes....* Lui-même avoit été excommunié » quelques années auparavant....., parce qu'il » avoit voulu changer de femme. Il avoit » déclaré alors les censures de Rome insolentes » et abusives..... Il pensa tout différemment, » lorsqu'il se vit l'exécuteur d'une bulle qui » lui donnoit l'Angleterre (1). »

C'est-à-dire que l'autorité des Papes sur les rois n'étoit contestée que par celui qu'elle frappoit. Il n'y eut donc jamais d'autorité plus légitime, comme jamais il n'y en eut de moins contestée.

(1) Voltaire , Essai sur les mœurs, tom. II , chap. I.

La diète de Forcheim ayant déposé, en 1077, l'empereur Henri IV , et nommé à sa place Rodolphe , duc de Souabe , le Pape assembla un concile à Rome pour juger les prétentions des deux rivaux ; ceux-ci jurèrent par la bouche de leurs ambassadeurs de s'en tenir à la décision des légats (1) , et l'élection de Rodolphe fut confirmée. C'est alors que parut sur le diadème de Rodolphe le vers célèbre :

La Pierre a choisi Pierre , et Pierre t'a choisi (2).

Henri V , après son couronnement comme roi d'Italie , fait en 1110 un traité avec le Pape , par lequel l'empereur abandonne ses prétentions sur les investitures , *à condition que le Pape , de son côté , lui céderoit les duchés , les comtés , les marquisats , les terres , ainsi que les droits de justice , de monnoie , et autres , dont les évêques d'Allemagne étoient en possession.*

En 1209 , Othon de Saxe s'étant jeté sur les terres du Saint Siège , contre les lois les plus sacrées de la justice , et même contre ses

(1) Maimbourg , *ad annum* , 1077.

(2) *Petra* (c'est Jésus-Christ) *dedit Petro , Petrus diadema Rodulpho.*

engagemens les plus solennels , il est excommunié. Le roi de France et toute l'Allemagne prennent parti contre lui : il est déposé en 1211 par les électeurs qui nomment à sa place Frédéric II.

Et ce même Frédéric II , ayant été déposé en 1228 , S. Louis fait représenter au Pape , *que si l'empereur avoit réellement mérité d'être déposé , il n'auroit dû l'être que dans un concile général* , c'est-à-dire au fond , par le Pape mieux informé (1).

En 1245 , Frédéric II est excommunié et déposé , au concile général de Lyon.

En 1335 , l'empereur Louis de Bavière , excommunié par le Pape , envoie des ambassadeurs à Rome , pour solliciter son absolution. Ils y retournèrent pour le même objet en 1338 , accompagnés par ceux du roi de France.

(1) On voit déjà , dans la représentation de ce grand prince , le germe de l'esprit d'opposition qui s'est développé en France plutôt qu'ailleurs. Philippe-le-Bel appela de même du décret de Boniface VIII au concile universel ; mais dans ces appels mêmes , ces princes confessoient *que l'Eglise universelle* , comme dit Leibnitz , (ubi sup.) *avoit reçu quelque autorité sur leurs personnes , autorité dont on abusoit alors à leur égard.*

En 1346, le Pape excommunie de nouveau Louis de Bavière, *et de concert avec le roi de France*, il fait nommer Charles de Moravie, etc. (1)

Voltaire a fait un long chapitre pour établir que les Papes ont donné tous les royaumes d'Europe avec le consentement des rois et des peuples. Il cite un roi de Danemarck disant au Pape, en 1329: *Le royaume de Danemarck, comme vous le savez, très-saint Père, ne dépend que de l'Eglise romaine à laquelle il paye tribut, et non de l'empire* (2).

Voltaire continue ces mêmes détails dans le chapitre suivant, puis il écrit à la marge avec une profondeur étourdissante: *Grande preuve que les Papes donnoient les royaumes.*

Pour cette fois, je suis parfaitement de son avis. *Les Papes donnoient tous les royaumes, donc, ils donnoient tous les royaumes.* C'est un des plus beaux raisonnemens de Voltaire (3).

(1) Tous ces faits sont universellement connus. On peut les vérifier sous les années qui leur appartiennent dans l'ouvrage de Maimbourg, qui est bien fait, *Histoire de la décadence de l'empire, etc.*; dans les *Annales d'Italie*, de Muratori; et généralement, dans tous les livres historiques relatifs à cette époque.

(2) Volt. Essai sur les mœurs, etc. tom. III, ch. LXIII.

(3) Volt. *ibid.* ch. LXIV.

Lui-même encore a cité ailleurs le puissant Charles-Quint demandant au Pape une dispense pour joindre le titre de *roi de Naples* à celui d'empereur (1).

L'origine divine de la souveraineté, et la légitimité individuelle conférée et déclarée par le vicaire de Jésus-Christ, étoient des idées si enracinées dans tous les esprits, que Livon, roi de la petite Arménie, envoya faire hommage à l'empereur et au Pape en 1242; et il fut couronné à Mayence par l'archevêque de cette ville (2).

Au commencement de ce même siècle, Joannice, roi des Bulgares, se soumet à l'Eglise romaine, envoie des ambassadeurs à Innocent III, pour lui prêter obéissance filiale et lui demander la couronne royale, *comme ses prédécesseurs l'avoient autrefois reçue du Saint Siège* (3).

En 1275, Démétrius, chassé du trône de Russie, en appela au Pape, comme au juge de tous les chrétiens (4).

(1) Volt. Essai sur les mœurs, etc. t. III, ch. CXXIII.

(2) Maimbourg, Histoire de la decad., etc. A. 1242.

(3). Id. Hist. du Schisme des Grecs, tom. II, liv. IV, A. 1201.

(4) Voltaire, Ann. de l'Emp. tom. I, p. 178.

Et pour terminer par quelque chose de plus frappant peut-être, rappelons que dans le XVI.^e siècle encore, Henri VII, roi d'Angleterre, prince passablement instruit de ses droits, demandoit cependant la confirmation de son titre au Pape Innocent VII, qui la lui accordoit par une bulle que Bacon a citée (1).

Il n'y a rien de si piquant que de voir les Papes justifiés par leurs accusateurs qui ne s'en doutent pas. Écoutons encore Voltaire : « Tout » prince, dit-il, qui vouloit usurper ou recouvrer un domaine, s'adressoit au Pape, » comme à son maître.... Aucun nouveau » prince n'osoit se dire souverain, et ne pouvoit être reconnu des autres princes sans la » permission du Pape ; et le fondement de toute » l'histoire du moyen âge, est toujours que » les Papes se croient seigneurs suzerains de » tous les états, sans en excepter aucun (2). »

Je n'en veux pas davantage ; la légitimité du pouvoir est démontrée. L'auteur des *Lettres sur l'histoire*, plus animé peut-être contre les Papes que Voltaire même, dont toute la haine étoit pour ainsi dire superficielle, s'est vu

(1) Bacon, Hist. de Henri VII, p. 29 de la trad. franç.

(2) Voltaire, Essai sur les mœurs, tom. III, ch. LXIV.

conduit au même résultat, c'est-à-dire à justifier complètement les Papes, en croyant les accuser.

« Malheureusement, dit-il, presque tous
 » les souverains, par un aveuglement inconcevable, travailloient eux-mêmes à accréditer
 » dans l'opinion publique une arme qui n'avoit
 » et qui ne pouvoit avoir de force que par cette
 » opinion. Quand elle attaquoit un de leurs
 » rivaux et de leurs ennemis, non-seulement
 » ils l'approuvoient, mais ils provoquoient
 » quelquefois l'excommunication ; et en se
 » chargeant eux-mêmes d'exécuter la sentence
 » qui dépouilloit un souverain de ses états,
 » ils soumettoient les leurs à cette juridiction
 » usurpée (1). »

Il cite ailleurs un grand exemple de ce droit public, et en l'attaquant, il achève de le justifier. « Il sembloit réservé, dit-il, à ce funeste traité (la ligue de Cambrai) de
 » renfermer tous les vices. Le droit d'excommunication, en matière temporelle, y fut
 » reconnu par deux souverains ; et il fut stipulé que Jules fulminerait un interdit sur

(1) Lettres sur l'histoire, tom. II, lett. XLI, p. 413, in-8.º

» Venise , si dans quarante jours elle ne ren-
» doit pas ses usurpations (1). »

« Voilà, diroit Montesquieu , l'ÉPONGE qu'il
» faut passer sur toutes les objections faites
» contre les anciennes excommunications. »
Combien le préjugé est aveugle , même chez
les hommes les plus clairvoyans ! C'est la
première fois peut-être qu'on argumente de
l'universalité d'un usage contre sa légitimité.
Et qu'y a-t-il donc de sûr parmi les hommes,
si la coutume, non contredite surtout, n'est pas
la mère de la légitimité ? Le plus grand de
tous les sophismes , c'est celui de transporter
un système moderne dans les temps passés ,
et de juger sur cette règle les choses et les
hommes de ces époques plus ou moins reculées.
Avec ce principe , on bouleverseroit l'univers ;
car il n'y a pas d'institution établie qu'on ne
pût renverser par le même moyen , en la
jugant sur une théorie abstraite. Dès que les
peuples et les rois étoient d'accord sur l'au-
torité des Papes , tous les raisonnemens mo-
dernes tombent , d'autant plus que la théorie
la plus certaine vient à l'appui des usages
anciens.

(1) Lettres sur l'histoire , tom. III , lettre LXII ,
pag. 233.

En portant un œil philosophique sur le pouvoir jadis exercé par les Papes , on peut se demander pourquoi il s'est déployé si tard dans le monde ? Il y a deux réponses à cette question.

En premier lieu , le pouvoir pontifical , à raison de son caractère et de son importance , étoit sujet plus qu'un autre à la loi universelle du développement ; or , si l'on réfléchit qu'il devoit durer autant que la religion même , on ne trouvera pas que sa maturité ait été retardée. La plante est une image naturelle des pouvoirs légitimes. Considérez l'arbre ; la durée de sa croissance est toujours proportionnelle à sa force et à sa durée totale. Tout pouvoir constitué immédiatement dans toute la plénitude de ses forces et de ses attributs , est , par cela même , faux , éphémère et ridicule. Autant vaudroit imaginer un homme adulte-né.

En second lieu , il falloit que l'explosion de la puissance pontificale , s'il est permis de s'exprimer ainsi , coïncidât avec la jeunesse des souverainetés européennes qu'elle devoit *christianiser*.

Je me résume. Nulle souveraineté n'est illimitée dans toute la force du terme , et même nulle souveraineté ne peut l'être : toujours et partout elle a été restreinte de quel-

que manière (1). La plus naturelle et la moins dangereuse , chez des nations surtout neuves et féroces , c'étoit sans doute une intervention quelconque de la puissance spirituelle. L'hypothèse de toutes les souverainetés chrétiennes réunies par la fraternité religieuse en une sorte de république universelle , sous la suprématie mesurée du pouvoir spirituel suprême ; cette hypothèse , dis-je , n'avoit rien de choquant , et pouvoit même se présenter à la raison , comme supérieure à l'institution des Amphictyons. Je ne vois pas que les temps

(1) Ce qui doit s'entendre suivant l'explication que j'ai donnée plus haut (liv. II , chap. III , pag. 221) ; c'est-à-dire qu'il n'y a point de souveraineté qui , pour le bonheur des hommes , et pour le sien surtout , ne soit bornée de quelque manière ; mais que , dans l'intérieur de ces bornes , placées comme il plaît à Dieu , elle est toujours et partout absolue , et tenue pour infaillible. Et quand je parle de l'exercice légitime de la souveraineté , je n'entends point ou je ne dis point l'exercice *juste* , ce qui produiroit une amphibologie dangereuse , à moins que , par ce dernier mot , on ne veuille dire que tout ce qu'elle opère dans son cercle est juste ou tenu pour tel : ce qui est la vérité. C'est ainsi qu'un tribunal suprême , tant qu'il ne sort pas de ses attributions , est toujours juste ; car c'est la même chose *dans la pratique* d'être infaillible , ou de se tromper sans appel.

modernes aient imaginé rien de meilleur , ni même d'aussi bon. Qui sait ce qui seroit arrivé si la théocratie , la politique et la science avoient pu se mettre tranquillement en équilibre , comme il arrive toujours lorsque les élémens sont abandonnés à eux-mêmes , et qu'on laisse faire le temps ? Les plus affreuses calamités , les guerres de religion , la révolution française , etc. n'eussent pas été possibles dans cet ordre de choses ; et telle encore que la puissance pontificale a pu se déployer , et malgré l'épouvantable alliage des erreurs , des vices et des passions qui ont désolé l'humanité à des époques déplorables , elle n'en a pas moins rendu les services les plus signalés à l'humanité.

Les écrivains sans nombre , qui n'ont pas aperçu ces vérités dans l'histoire , savoient écrire sans doute , ils ne l'ont que trop prouvé ; mais certainement aussi , jamais ils n'ont su lire.

CHAPITRE XI.

APPLICATION HYPOTHÉTIQUE DES PRINCIPES PRÉCÉDENS.

TRÈS-humbles et très-respectueuses remontrances des états-généraux du royaume de***, assemblés à***, à N. S. P. le Pape Pie VII.

« TRÈS-SAINT PÈRE,

» Au sein de la plus amère affliction et de
» la plus cruelle anxiété que puissent éprou-
» ver de fidèles sujets , et forcés de choisir
» entre la perte absolue d'une nation et les
» dernières mesures de rigueur contre une
» tête auguste, les états-généraux n'imaginent
» rien de mieux que de se jeter dans les bras
» paternels de V.S., et d'invoquer sa justice
» suprême pour sauver , s'il en est temps,
» un empire désolé.

» Le souverain qui nous gouverne, T. S. P.,
» ne règne que pour nous perdre. Nous ne
» contestons point ses vertus , mais elles
» nous sont inutiles , et ses erreurs sont

» telles , que si V. S. ne nous tend la main ,
» il n'y a plus pour nous aucun espoir de salut.
» Par une exaltation d'esprit qui n'eut ja-
» mais d'égale , ce prince s'est imaginé que
» nous vivions au XVI.^e siècle, et qu'il étoit ,
» lui , *Gustave-Adolphe*. V. S. peut se faire
» représenter les actes de la diète germa-
» nique ; elle y verra que notre souverain ,
» en sa qualité de membre du corps germa-
» nique , a fait remettre au directoire plu-
» sieurs notes qui partent évidemment des
» deux suppositions que nous venons d'in-
» diquer , et dont les conséquences nous
» écrasent. Transporté par un malheureux
» enthousiasme militaire absolument séparé
» du talent, il veut faire la guerre ; il ne veut
» pas qu'on la fasse pour lui , et il ne sait pas
» la faire. Il compromet ses troupes, les hu-
» milie , et punit ensuite sur ses officiers des
» revers dont il est l'auteur. Contre les règles
» de la prudence la plus commune , il s'obstine
» à soutenir la guerre , malgré sa nation ,
» contre deux puissances colossales, dont une
» seule suffiroit pour nous anéantir dix fois.
» Livré aux fantômes de l'illuminisme , c'est
» dans l'Apocalypse qu'il étudie la politique ;
» et il en est venu à croire qu'il est désigné
» dans ce livre comme le personnage extraor-

» dinaire destiné à renverser le géant qui
 » ébranle aujourd'hui tous les trônes de l'Eu-
 » rope , le nom qui le distingue parmi les
 » rois , est moins flatteur pour son oreille ,
 » que celui qu'il accepta en s'affiliant aux
 » sociétés secrètes ; c'est ce dernier nom qui
 » paroît au bas de ses actes , et les armes de
 » son auguste famille ont fait place au bur-
 » lesque écusson *des frères*. Aussi peu raison-
 » nable dans l'intérieur de sa maison que
 » dans ses conseils, il rejette aujourd'hui une
 » compagne irréprochable , par des raisons
 » que nos députés ont ordre d'expliquer de
 » vive voix à V. S. Et si elle n'arrête
 » point ce projet par un décret salutaire ,
 » nous ne doutons point que bientôt quelque
 » choix inégal et bizarre ne vienne encore
 » justifier notre recours. Enfin , T. S. P. , il
 » ne tient qu'à V. S. de se convaincre , par
 » les preuves les plus incontestables , que la
 » nation étant irrévocablement aliénée de la
 » dynastie qui nous gouverne , cette famille ,
 » proscrite par l'opinion universelle , doit
 » disparaître pour le salut public qui marche
 » avant tout.

» Cependant , T. S. P. , à Dieu ne plaise
 » que nous voulions en appeler à notre propre
 » jugement , et nous déterminer par nous-

» mêmes dans cette grande occasion ! Nous
 » savons que les rois n'ont point de juges
 » temporels , surtout parmi leurs sujets , et
 » que la majesté royale ne relève que de Dieu.
 » C'est donc à vous , T. S. P. , c'est à vous ,
 » comme représentant de son fils sur la terre ,
 » que nous adressons nos supplications , pour
 » que vous daigniez nous délier du serment
 » de fidélité qui nous attacheoit à cette famille
 » royale qui nous gouverne , et transférer à
 » une autre famille , des droits dont le pos-
 » sesseur actuel ne sauroit plus jouir que pour
 » son malheur et pour le nôtre. »

Quelles seroient les suites de ce grand
 recours ? Le Pape promettroit avant tout , de
 prendre la chose en profonde considération ,
 et de peser les griefs de la nation dans la
 balance de la plus scrupuleuse justice , ce qui
 eût suffi d'abord pour calmer les esprits ; car
 l'homme est fait ainsi : c'est le déni de justice
 qui l'irrite ; c'est l'impossibilité de l'obtenir
 qui le désespère. Du moment où il est sûr
 d'être entendu par un tribunal légitime , il
 est tranquille.

Le Pape enverroit ensuite sur les lieux un
 homme de sa confiance la plus intime , et fait
 pour traiter d'aussi grands intérêts. Cet en-
 voyé s'interposeroit entre la nation et son

souverain. Il montreroit à l'une la fausseté ou l'exagération visible de ses plaintes , le mérite incontestable du souverain , et les moyens d'éviter un immense scandale politique ; à l'autre les dangers de l'inflexibilité , la nécessité de traiter certains préjugés avec respect , l'inutilité surtout des appels au droit et à la justice , lorsqu'une fois l'aveugle force est déchaînée : il n'oublieroit rien enfin pour éviter les dernières extrémités.

Mettons cependant la chose au pire , et supposons que le Souverain Pontife ait cru devoir délier les sujets du serment de fidélité ; il empêchera du moins toutes les mesures violentes. En sacrifiant le roi , il sauvera la majesté ; il ne négligera aucun des adoucissements personnels que les circonstances permettent , mais surtout , et ceci mérite peut-être quelque légère attention , il tonneroit contre le projet de déposer une dynastie entière , même pour les *crimes* , et à plus forte raison pour les fautes d'une seule tête. Il enseigneroit aux peuples « *que c'est la famille* » *qui règne ; que le cas qui vient de se présenter est tout semblable à celui d'une* » *succession ordinaire , ouverte par la mort* » *ou la maladie ; et il finiroit par lancer l'ana-* » *thème sur tout homme assez hardi pour*

» *mettre en question les droits de la maison*
» *régnante.* »

Voilà ce que le Pape auroit fait en supposant les lumières de notre siècle réunies au droit public du XII.^e

Croit-on qu'il ne fût pas possible de faire plus mal ?

Que nous sommes aveugles en général ! Et, s'il est permis de le dire, que les princes en particulier sont trompés par les apparences ! On leur parle vaguement *des excès* de Grégoire VII et de la supériorité de nos temps modernes ; mais comment le siècle des révoltes a-t-il le droit de se moquer de ceux des dispenses ? Le Pape ne délie plus du serment de fidélité, mais les peuples se délient eux-mêmes ; ils se révoltent ; ils déplacent les princes ; ils les poignent ; ils les font monter sur l'échafaud. Ils font pire encore. — Oui ! ils font pire ; je ne me rétracte point, ils leur disent : *Vous ne nous convenez plus, allez-vous-en !* Ils proclament hautement la souveraineté originelle des peuples et le droit qu'ils ont de se faire justice. Une fièvre constitutionnelle, on peut je crois s'exprimer ainsi, s'est emparée de toutes les têtes, et l'on ne sait encore ce qu'elle produira. Les esprits privés de tout centre commun et divergeant de la

manière la plus alarmante ne s'accordent que dans un point , celui de limiter les souverainetés. Qu'est-ce donc que les souverains ont gagné à ces lumières tant vantées et toutes dirigées contre eux ? J'aime mieux le Pape.

Il nous reste à voir s'il est vrai que la prétention à la puissance que nous examinons *ait inondé l'Europe de sang et de fanatisme.*

CHAPITRE XII.

SUR LES PRÉTENDUES GUERRES PRODUITES PAR LE CHOC
DES DEUX PUISSANCES.

C'EST à l'année 1076, qu'il faut en fixer le commencement. Alors l'empereur Henri IV, cité à Rome pour cause de simonie, envoya des ambassadeurs que le Pape ne voulut point recevoir. L'empereur irrité assemble un concile à Worms où il fait déposer le Pape ; celui-ci, à son tour (c'étoit le fameux Grégoire VII), dépose l'empereur et déclare ses sujets déliés du serment de fidélité (1). Et malgré la soumission de Henri, Grégoire, qui s'étoit borné à l'absolution pure et simple, mande aux princes d'Allemagne d'élire un autre empereur s'ils

(1) *Risoluzione che quantunque non praticata da alcuno de' suoi predecessori pure fu creduta giusta e necessaria in questa congiuntura.* (Muratori, Ann. d'Italia, tom. VI, in-4.^o, p. 246.) Ajoutez ce qui est dit à la page précédente : *Fin qu'àvea il pontifice Gregorio usate tutte le maniere più efficaci, ma insieme dolci per impedir la rottura.* (Ibid. p. 245.)

ne sont pas contents de Henri. Ceux-ci appellent à l'empire Rodolphe de Souabe, et il en naît une guerre entre les deux concurrents. Bientôt Grégoire ordonne aux électeurs de tenir une nouvelle assemblée pour terminer leurs différends, et il excommunie tous ceux qui mettroient obstacle à cette assemblée.

Les partisans de Henri déposèrent de nouveau le Pape au concile de Bresse en 1080 (1). Mais Rodolphe ayant été défait et tué dans la même année, les hostilités furent terminées.

Si l'on demande par qui avoient été établis les électeurs, Voltaire est là pour répondre *que les électeurs s'étoient institués par eux-mêmes, et que c'est ainsi que tous les ordres s'établissent*, les lois et le temps faisant le reste (2); et il ajoutera avec la même raison, que les princes qui avoient le droit d'élire l'empereur, paroissent avoir eu aussi celui de le déposer (3).

(1) On entend souvent demander si les Papes avoient droit de déposer les empereurs; mais de savoir *si les empereurs avoient droit de déposer les Papes*, c'est une petite question dont on ne s'inquiète guère.

(2) Voltaire, *Essai sur les mœurs*, etc., tom. IV, chap. CXCV.

(3) *Ibid.* tom. III, chap. XLVI.

Nul doute sur la vérité de cette proposition. Il ne faut point confondre les électeurs modernes, purs titulaires sans autorité, nommant pour la forme un prince, héréditaire dans le fait; il ne faut point, dis-je, les confondre avec les électeurs primitifs, véritables *électeurs*, dans toute la force du terme, qui avoient incontestablement le droit de demander à leur créature compte de sa conduite politique? Comment peut-on imaginer d'ailleurs un prince allemand électif, commandant à l'Italie, sans être élu par l'Italie? Pour moi, je ne me figure rien d'aussi monstrueux. Que si la force des circonstances avoit naturellement concentré tout ce droit sur la tête du Pape, en sa double qualité de premier prince italien et de chef de l'Eglise catholique, qu'y avoit-il encore de plus convenable que cet état de choses? Le Pape, au reste, dans tout ce qu'on vient de voir, ne troubloit point le droit public de l'empire : il ordonnoit aux électeurs de délibérer et d'élire; il leur ordonnoit de prendre les mesures convenables pour étouffer tous les différends. C'est tout ce qu'il devoit faire. On a bientôt prononcé les mots *faire et défaire les empereurs*; mais rien n'est moins exact, car le prince excommunié étoit bien le maître de se réconcilier. Que s'il s'obstinoit,

c'étoit lui qui se *défaisoit* ; et si par hasard le Pape avoit agi injustement , il en résulteroit seulement que , *dans ce cas* , il s'étoit servi injustement d'une autorité juste , malheur auquel toute autorité humaine est nécessairement exposée. Dans le cas où les électeurs ne savoient pas s'accorder et commettoient l'insigne folie de se donner deux empereurs , c'étoit se donner la guerre dans l'instant même ; et la guerre étant déclarée , que pouvoient encore faire les Papes ? La neutralité étoit impossible , puisque le sacre étoit réputé indispensable , et qu'il étoit demandé ou par les deux concurrens ou par le nouvel élu. Les Papes devoient donc se déclarer pour le parti où ils croyoient voir la justice. A l'époque dont il s'agit ici , une foule de princes et d'évêques (qui étoient aussi des princes) tant d'Allemagne que d'Italie , se déclarèrent contre *Henri pour se délivrer enfin d'un roi né seulement pour le malheur de ses sujets* (1).

(1) *Passarono à liberar se stessi da un principe nato solamente per rendere infelici i suoi sudditi.* (Muratori, *ibid.* p. 248.) Toute l'histoire nous dit ce qu'étoit Henri comme prince ; son fils et sa femme nous ont appris ce qu'il étoit dans son intérieur. Qu'on se représente la malheureuse Praxède arrachée de sa prison par les

En l'année 1078, le Pape envoya des légats en Allemagne pour examiner sur les lieux de quel côté se trouvoit le bon droit, et deux ans après il en envoya d'autres encore pour mettre fin à la guerre, s'il étoit possible; mais il n'y eut pas moyen de calmer la tempête, et trois batailles sanglantes marquèrent cette année si malheureuse pour l'Allemagne.

C'est abuser étrangement des termes que d'appeler cela *une guerre entre le sacerdoce et l'empire*. C'étoit un schisme dans l'empire, une guerre entre deux princes rivaux, dont l'un étoit favorisé par l'approbation et quelquefois par la concurrence forcée du Souverain Pontife. Une guerre est toujours censée se faire entre deux parties principales, qui poursuivent exclusivement le même objet.

soins de la sage Mathilde, et conduite par le désespoir à confesser au milieu d'un concile d'abominables horreurs. Jamais la Providence ne permet au génie du mal de déchaîner un de ces animaux féroces sans leur opposer l'invincible génie de quelque grand homme; et ce grand homme fut Grégoire VII. Les écrivains de notre siècle sont d'un autre avis: ils ne cessent de nous parler du *fougueux*, de l'*impitoyable* Grégoire. Henri, au contraire, jouit de toute leur faveur: c'est toujours le *malheureux*, l'*infortuné* Henri! — Ils n'ont d'entrailles que pour le crime.

Tout ce qui se trouve emporté par le tourbillon ne répond de rien. Qui jamais s'est avisé de reprocher la guerre de la succession à la Hollande ou au Portugal ?

On connoît les querelles de Frédéric avec le Pape Adrien IV. Après la mort de cet excellent Pontife (1), arrivée en 1159, l'empereur fit nommer un Antipape et le soutint de toutes ses forces avec une obstination qui déchira misérablement l'Eglise. Il s'étoit permis de tenir un concile et de mander le Pape à Pavie, sans compliment, pour en faire ce qu'il auroit jugé à propos ; et dans sa lettre il l'appeloit simplement *Rolland*, nom de maison du Pontife. Celui-ci se garda bien de se rendre à une invitation également dangereuse et indécente. Sur ce refus, quelques évêques séduits, payés ou effrayés par l'empereur, osèrent reconnoître Octavien (ou Victor) comme Pape légitime et déposer Alexandre III après l'avoir excommunié. Ce fut alors que le Pape poussé aux dernières extrémités excommunia lui-même l'empereur et déclara ses sujets déliés

(1) *Lasciò dopo di se gran lode di pietà, di prudenza e di zelo, molte opere della sua pia e principessa liberalità.* (Murat. Ann. d'Ital. tom. IV, p. 538, A. 1159.)

du serment de fidélité (1). Ce schisme dura dix-sept ans, jusqu'à l'absolution de Frédéric, qui lui fut accordée dans l'entrevue si fameuse de Venise, en 1177.

On sait ce que le Pape eut à souffrir durant ce long intervalle et de la violence de Frédéric et des manœuvres de l'Antipape. L'empereur poussa l'emportement au point de vouloir faire pendre les ambassadeurs du Pape, à Crème, où ils se présentèrent à lui. On ne sait même ce qu'il en seroit arrivé sans l'intervention des deux princes, Guelfe et Henri de Léon. Pendant ce temps, l'Italie étoit en feu; les factions la dévoroient. Chaque ville étoit devenue un foyer d'opposition contre l'ambition insatiable des empereurs. Sans doute que

(1) Telle est la vérité. Voulez-vous savoir ensuite ce qu'on a osé écrire en France? ouvrez les *Tablettes chronologiques* de l'abbé Lenglet-Dufresnoy, vous y lirez, sur l'année 1159 : *Le Pape (Adrien IV) n'ayant pu porter les Milanois à se révolter contre l'empereur, excommunia ce prince.*

Et l'empereur fut excommunié l'année suivante 1160 à la messe du jeudi-saint, par le successeur d'Adrien IV, ce dernier étant mort le 1.^{er} septembre 1159; et l'on a vu pourquoi Frédéric fut excommunié : mais voilà ce qu'on raconte, et malheureusement voilà ce qu'on croit.

ces grands efforts ne furent pas assez purs pour mériter le succès ; mais qui ne s'indigneroit contre l'insupportable ignorance qui ose les nommer *révoltes* ? Qui ne déploieroit le sort de Milan ? Ce qu'il importe seulement d'observer ici, c'est que les Papes ne furent point la cause de ces guerres désastreuses ; qu'ils en furent au contraire presque toujours les victimes, nommément dans cette occasion. Ils n'avoient pas même la puissance de faire la guerre, quand ils en auroient eu la volonté, puisque, indépendamment de l'immense infériorité de forces, leurs terres étoient presque toujours envahies, et que jamais ils n'étoient tranquillement maîtres chez eux, pas même à Rome où l'esprit républicain étoit aussi fort qu'ailleurs sans avoir les mêmes excuses. Alexandre III dont il s'agit ici, ne trouvant nulle part un lieu de sûreté en Italie, fut obligé enfin de se retirer en France, *asile ordinaire des Papes persécutés* (1). Il avoit

(1) *Prese la risoluzione di passare nel regno di Francia, usato rifugio de' Papi perseguitati* (Murat. *ibid.* tom. VI, pag. 549, A. 1661.) Il est remarquable que dans l'éclipse que la gloire française vient de subir, les oppresseurs de la nation lui avoient précisément fait changer de rôle ; ils allèrent chercher le Pontife pour

résisté a l'empereur et fait justice suivant sa conscience. Il n'avoit point allumé la guerre ; il ne l'avoit point faite ; il ne pouvoit la faire ; il en étoit la victime. Voilà donc encore une époque qui se soustrait tout entière à *cette lutte sanglante du sacerdoce et de l'empire* (1).

En l'année 1198 , nouveau schisme dans l'empire. Les électeurs s'étant divisés , les uns élurent Philippe de Souabe , et les autres , Othon de Saxe , ce qui amena une guerre de dix ans. Pendant ce temps , Innocent III qui s'étoit déclaré pour Othon , profita des circonstances pour se faire restituer la Romagne ,

l'exterminer. Il est permis de croire que le *supplice* auquel la France est condamnée en ce moment , est la peine du crime qui fut commis en son nom. Jamais elle ne reprendra sa place sans reprendre *ses fonctions*. (J'écrivois cette note au mois d'août 1817.)

(1) Dans l'abrégé chronologique que je citois tout-à-l'heure , on lit , sur l'année 1167 : *L'empereur Frédéric défait plus de 12,000 Romains : et s'empare de Rome : le Pape Alexandre est obligé de prendre la fuite. Qui ne croiroit que le Pape faisoit la guerre à l'empereur , tandis que les Romains la faisoient malgré le Pape , qui ne pouvoit l'empêcher. Ancorche si opponesse à tal risoluzione il prudentissimo Papa Alessandro III.* (Murat. ad Ann. tom. IV , p. 575.) Depuis trois siècles , l'histoire entière semble n'être qu'une grande conjuration contre la vérité.

le duché de Spolète et le patrimoine de la comtesse Mathilde, que les empereurs avoient injustement inféodés à quelques petits princes. En tout cela, pas l'ombre de spiritualité ni de puissance ecclésiastique. Le Pape agissoit en bon prince, suivant les règles de la politique commune. Absolument forcé de se décider, devoit-il donc protéger la postérité de Barberousse contre les prétentions non moins légitimes d'un prince appartenant à une maison qui avoit bien mérité du Saint Siège, et beaucoup souffert pour lui ? Devoit-il se laisser dépouiller tranquillement, *de peur de faire du bruit ?* En vérité, on condamne ces malheureux Pontifes à une singulière apathie !

En 1210, Othon IV, au mépris de toutes les lois de la prudence et contre la foi de ses propres sermens, usurpe les terres du Pape et celles du roi de Sicile, allié et vassal du Saint Siège. Le pape Innocent III l'excommunique et le prive de l'empire. On élit Frédéric. Il arrive ce qui arrivoit toujours ; les princes et les peuples se divisent. Othon continue contre Frédéric, empereur, la guerre commencée contre ce même Frédéric, roi de Sicile. Rien ne change, on se battoit, on se battit ; mais tous les torts étoient du côté d'Othon, dont l'injustice et l'ingratitude ne sauroient être

excusées. Il le reconnut lui-même lorsque , sur le point de mourir, en 1218, il demanda et obtint l'absolution avec de grands sentimens de piété et de repentance.

Frédéric II, son successeur, s'étoit engagé, par serment et *sous peine d'excommunication*, à porter ses armes dans la Palestine (1) ; mais au lieu de remplir ses engagemens, il ne pensoit qu'à grossir son trésor, aux dépens même de l'Eglise, pour opprimer la Lombardie. Enfin, il fut excommunié en 1227 et 1228. Frédéric s'étoit enfin rendu en Terre-Sainte, et pendant ce temps, le Pape s'étoit emparé d'une partie de la Pouille (2) ; mais bientôt l'empereur reparut et reprit tout ce qui lui avoit été enlevé. Grégoire IX qui mettoit avec grande raison les croisades au premier rang des affaires politiques et religieuses, et qui étoit excessivement mécontent de l'empereur, à cause de la trêve qu'il avoit faite avec le

(1) *Al chè egli si obligò con solenne giuramento sotto pena della scomunica.* (Murat. *ibid.* tom. VII, p. 175, A. 1223.)

(2) Mais pour en investir Jean de Brienne, beau-père de ce même Frédéric : ce qui mérite d'être remarqué. En général, l'esprit d'usurpation fut toujours étranger aux Papes : on ne l'a pas assez observé.

Soudan , excommunia de nouveau ce prince. Réconcilié en 1230 , il n'en continua pas moins la guerre , et la fit avec une cruauté inouïe. (1).

Il sévit surtout contre les prêtres et contre les églises d'une manière si horrible , que le Pape l'excommunia de nouveau. Il seroit inutile de rappeler l'accusation d'impiété et le fameux livre *des trois Imposteurs* : ce sont des choses connues universellement. On a accusé , je le sais , Grégoire IX de s'être laissé emporter par la colère , et d'avoir mis trop de précipitation dans sa conduite envers Frédéric. Muratori a dit d'une manière , à Rome on a dit d'une autre ; cette discussion qui exigeroit beaucoup de temps et de peine ; est étrangère à un ouvrage où il ne s'agit pas , du tout de savoir si les Papes n'ont jamais eu de torts. Supposons , si l'on veut , que Grégoire IX se soit montré trop inflexible , que dirons-nous d'Innocent IV qui avoit été l'ami de Frédéric avant d'occuper le Saint Siège , et qui n'oublia rien pour rétablir la paix ? Il ne fut pas plus heureux que Grégoire ; et il

(1) On le vit , par exemple , au siège de Rome , faire fendre la tête en quatre aux prisonniers de guerre , ou leur brûler le front avec un fer taillé en croix.

finit par déposer solennellement l'empereur, dans le concile général de Lyon, en 1245 (1).

Le nouveau schisme de l'empire, qui eut lieu en 1257, fut étranger au Pape, et ne produisit aucun évènement relatif au Saint Siège. Il en faut dire autant de la déposition d'Adolphe de Nassau, en 1298, et de sa lutte avec Albert d'Autriche.

En 1314, les électeurs commettent de nouveau l'énorme faute de se diviser; et tout de suite il en résulte une guerre de huit ans entre Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche; guerre de même entièrement étrangère au Saint Siège.

A cette époque, les Papes avoient disparu de cette malheureuse Italie où les empereurs ne s'étoient pas montrés depuis soixante ans, et que les deux factions ensanglantoient d'une extrémité à l'autre, *sans plus guère se soucier*

(1) Plusieurs écrivains ont remarqué que cette fameuse excommunication fut prononcée *en présence*, mais non *avec l'approbation* du concile. Cette différence est à peine sensible dès que le concile ne protesta pas; et s'il ne protesta pas, c'est qu'il crut qu'il s'agissoit d'un point de droit public qui n'exigeoit pas même de discussion. C'est ce qu'on n'observe pas assez.

des intérêts des Papes, ni de ceux des empereurs (1).

La guerre, entre Louis et Frédéric, produisit les deux batailles sanglantes d'Eslingen en 1315, et de Muldorff en 1322.

Le pape Jean XXII avoit cassé les vicaires de l'empire en 1317, et mandé les deux concurrens pour discuter leurs droits. S'ils avoient obéi, on auroit évité au moins la bataille de Muldorff. Au reste, si les prétentions du Pape étoient exagérées, celles des empereurs ne l'étoient pas moins. Nous voyons Louis de Bavière traiter le Pape, dans une ordonnance du 23 avril 1328, absolument comme un sujet impérial. *Il lui ordonna la résidence, lui défendit de s'éloigner de Rome pour plus de trois mois, et à plus de deux journées de chemin, sans la permission du clergé et du peuple romain. Que si le Pape résistoit à trois sommations, il cessoit de l'être ipso facto.*

Louis termina par condamner à mort Jean XXII (2).

Voilà ce que les empereurs vouloient faire

(1) Maimbourg, Hist. de la décad. etc. A. 1308.

(2) *Ibid.* A. 1328.

des Papes ! et voilà ce que seroient aujourd'hui les Souverains Pontifes , si les premiers étoient demeurés maîtres.

On connoît les tentatives de Louis de Bavière, faites à différentes reprises pour être réconcilié ; et il paroît même que le Pape y auroit donné les mains sans l'opposition formelle des rois de France , de Naples, de Bohême et de Pologne (1). Mais l'empereur Louis se conduisit d'une manière si insupportable, qu'il fut nouvellement excommunié en 1346. Son extravagante tyrannie fut portée, en Italie, au point de proposer la vente des états et des villes de ce pays, à ceux qui lui en offriroient un plus haut prix (2).

(1) Il ne faut jamais perdre de vue cette grande et incontestable vérité historique, *que tous les souverains regardoient le Pape comme leur supérieur, même temporel, mais surtout comme le suzerain des empereurs électifs*. Les Papes étoient censés, dans l'opinion universelle, donner l'empire en couronnant l'empereur. Celui-ci recevoit d'eux le droit de se nommer un successeur. Les électeurs allemands recevoient de lui celui de nommer un *roi des Teutons*, qui étoit ainsi destiné à l'empire. L'empereur élu lui prêtoit serment, etc. Les prétentions des Papes ne sauroient donc paroître étranges qu'à ceux qui refusent absolument de se transporter dans ces temps reculés.

(2) Maimb. Hist. de la decad. etc. AA. 1328 et 1329.

L'époque célèbre de 1349 mit fin à toutes les querelles. Charles IV plia en Allemagne et en Italie. Alors on se moqua de lui, parce que les esprits étoient accoutumés aux exagérations. Cependant, il régna fort bien en Allemagne, et l'Europe lui dut la bulle d'or qui fixa le droit public de l'empire. Dès-lors rien n'a changé, ce qui fait voir qu'il eut parfaitement raison, et que c'étoit là le point fixé par la Providence.

Le coup-d'œil rapide jeté sur cette fameuse querelle, apprend ce qu'il faut croire de *ces quatre siècles de sang et de fanatisme*. Mais, pour donner au tableau tout le sombre nécessaire, et surtout pour jeter tout l'odieux sur les Papes, on emploie d'innocens artifices qu'il est utile de rapprocher.

Le commencement de la grande querelle ne peut être fixé plus haut que l'année 1076, et la fin ne peut être portée plus bas que l'époque de la bulle d'or, en 1349. Total 273. Mais comme les nombres ronds sont plus agréables, il est bon de dire *quatre siècles*, ou tout au moins près de *quatre siècles*.

Et comme on se battit en Allemagne et en Italie *pendant cette époque*, il est entendu qu'on se battit *pendant TOUTE cette époque*.

Et comme on se battit en Allemagne et en

Italie ; et que ces deux états sont une partie considérable de l'Europe , il est entendu encore qu'on se battit *dans toute l'Europe*. C'est une petite *synecdoque* qui ne souffre pas la moindre difficulté.

Et comme la querelle des investitures et les excommunications firent grand bruit pendant ces quatre siècles, et purent donner lieu à quelques mouvemens militaires, il est prouvé de plus que *toutes* les guerres d'Europe , durant cette époque, n'eurent pas d'autre cause, et *toujours* par la faute des Papes.

En sorte que *les Papes , pendant près de quatre siècles , ont inondé l'Europe de sang et de fanatisme* (1).

L'habitude et le préjugé ont tant d'empire sur l'homme , que des écrivains , d'ailleurs très-sages , sont assez sujets, en traitant ce point d'histoire , à dire le pour et le contre sans s'en apercevoir.

Maimbourg , par exemple , qu'on a trop

(1) « Pendant quatre ou cinq siècles. » Lettres sur l'histoire. Paris , Nyon , 1803 , tom. II , let. XXVIII , pag. 220. Note.

« Pendant près de quatre siècles. » Ibid. lettre XLI , pag. 406.

Je m'en tiens à la moyenne de quatre siècles.

déprécié et qui me paroît , en général , assez sage et impartial dans son *Histoire de la décadence de l'empire, etc.* , nous dit , en parlant de Grégoire VII : « S'il avoit pu s'aviser de faire » quelque bon concordat avec l'empereur , » semblable à ceux qu'on a faits depuis fort » utilement , il auroit épargné le sang de *tant* » de millions d'hommes qui périrent dans la » querelle des investitures (1). »

Rien n'égale la folie de ce passage. Certes, il est aisé de dire dans le XVII.^e siècle comment il auroit fallu faire un concordat dans le XI.^e avec des princes sans modération , sans foi et sans humanité.

Et que dire de ces *tant de millions* d'hommes sacrifiés à la querelle des investitures , qui ne dura que cinquante ans , et pour laquelle je ne crois pas qu'on ait versé une goutte de sang (2) ?

(1) Maimbourg. A. 1085.

(2) La dispute commença avec Henri sur la simonie, l'empereur voulant mettre les bénéfices ecclésiastiques à l'encan et faire de l'Eglise un fief relevant de sa couronne , et Grégoire VII voulant le contraire. Quant aux investitures , on voit d'un côté la violence , et de l'autre une résistance pastorale plus ou moins malheureuse. Jamais le sang n'a coulé pour cet objet.

Mais si le préjugé national vient à sommeiller un instant chez le même auteur, la vérité lui échappera, et il nous dira sans détour, dans le même ouvrage :

» Il ne faut pas croire que les deux factions
 » se fissent la guerre *pour la religion.....* Ce
 » n'étoient que la haine et l'ambition qui les
 » animoient les uns contre les autres pour
 » s'entre-détruire (1). »

Les lecteurs qui n'ont lu que les livres bleus, ne sauroient s'arracher de la tête le préjugé que les guerres de cette époque eurent lieu *à cause des excommunications*, et que sans les excommunications on ne se seroit pas battu. C'est la plus grande de toutes les erreurs. Je l'ai dit plus haut, *on se battoit avant, on se battoit après*. La paix n'est pas possible partout où la souveraineté n'est pas assurée. Or, elle ne l'étoit point alors. Nulle part elle ne duroit assez pour se faire respecter. L'empire même, étant électif, n'inspiroit point cette sorte de respect qui n'appartient qu'à l'hérédité. Les changemens, les usurpations, *les vœux outrés, les projets vastes*, devoient être les idées à la mode, et

(1) Maimbourg, Hist. de la décad. A. 1317.

réellement ces idées régnoient dans tous les esprits. La vile et abominable politique de Machiavel est infectée de cet esprit de brigandage ; c'est la politique des coupe-gorges qui, dans le XV.^e siècle encore, occupoit une foule de grandes têtes. Elle n'a guère qu'un problème. *Comment un assassin pourra-t-il en prévenir un autre ?* Il n'y avoit pas alors en Allemagne et en Italie un seul souverain qui se crût propriétaire sûr de ses états et qui ne convoitât ceux de son voisin. Pour comble de malheur, la souveraineté morcelée se livroit par lambeaux aux princes en état de l'acheter. Il n'y avoit pas de château qui ne recélât un brigand ou le fils d'un brigand. La haine étoit dans tous les cœurs, et la triste habitude des grands crimes avoit fait de l'Italie entière un théâtre d'horreurs. Deux grandes factions que les Papes n'avoient nullement créées divisoient surtout ces belles contrées. « Les Guelfes qui ne vouloient pas » reconnoître l'empire , se tenoient toujours » du côté des Papes contre les empereurs (1). » Les Papes étoient donc nécessairement Guelfes , et les Guelfes étoient nécessairement

(1) Maimbourg. A. 1317.

ennemis des antipapes que les empereurs ne cessassent d'opposer aux Papes. Il arrivoit donc nécessairement que ce parti étoit pris pour celui de l'orthodoxie ou du *papisme* (s'il est permis d'employer dans son acception simple un mot gâté par les sectaires). Muratori même, quoique très-*impérial*, appelle souvent dans ses annales d'Italie, peut-être sans y faire attention, les Guelfes et les Gibelins, des noms de *catholiques* et de *schismatiques* (1); mais on le répète encore, que les Papes n'avoient point fait les Guelfes. Tout homme de bonne foi, versé dans l'histoire de ces temps malheureux, sait que, dans un tel état de choses, le repos étoit impossible. Il n'y a rien de si injuste et rien à la fois de si déraisonnable que d'attribuer aux Papes des tempêtes politiques absolument inévitables, et dont ils atténuèrent, au contraire, assez souvent les effets, par l'ascendant de leur autorité.

Il seroit bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'assigner, dans l'histoire de ces temps malheureux, une seule guerre directement et exclusivement produite par une

(1) *La legge cattolica. — La parte cattolica. — La fazione de' schismatici*, etc., etc. (Murat. ann. d'Italia, tom. VI, pag. 267, 269, 317, etc.)

excommunication. Ce mal venoit le plus souvent s'ajouter à un autre , lorsqu'au milieu d'une guerre allumée déjà par la politique , les Papes se croyoient par quelques raisons obligés de sévir.

L'époque de Henri IV et celle de Frédéric II, sont les deux où l'on pourroit dire avec plus de fondement, que l'excommunication enfanta la guerre ; et cependant encore que de circonstances atténuantes tirées ou de l'inévitable force des circonstances , ou des plus insupportables provocations, ou de l'indispensable nécessité de défendre l'Eglise , ou des précautions dont ils s'environnoient pour diminuer le mal (1)! Qu'on retranche d'ailleurs

(1) On voit , par exemple , que Grégoire VII ne se détermina contre Henri IV que lorsque le danger et les maux de l'Eglise lui parurent intolérables. On voit de plus qu'au lieu de le déclarer déchu, il se contenta de le soumettre au jugement des électeurs allemands , et de leur mander de *nommer un autre empereur s'ils le jugeoient à propos*. En quoi , certes , il montrait de la modération , en partant des idées de ce siècle. Que si les électeurs venoient à se diviser et à produire une guerre , ce n'étoit point du tout ce que vouloit le Pape. On dira : *Qui veut la cause , veut l'effet*. Point du tout : si le premier moteur n'a pas le choix , et si l'effet dépend d'un agent libre qui fait mal en pouvant faire

de cette période que nous examinons , les temps où les Papes et les empereurs vécurent en bonne intelligence ; ceux où leurs querelles demeurèrent de simples querelles ; ceux où l'empire se trouvoit dépourvu de chefs dans ces inter-règnes qui ne furent ni courts , ni rares pendant cette époque ; ceux où les excommunications n'eurent aucune suite politique ; ceux où le schisme de l'empire n'ayant pris son origine que dans la volonté des électeurs sans aucune participation de la puissance spirituelle, les guerres lui demeuroient parfaitement étrangères ; ceux enfin où n'ayant pu se dispenser de résister , les Papes ne répondoient plus de rien , nulle puissance ne devant répondre des suites coupables d'un acte légitime ; et l'on verra à quoi se réduisent *ces quatre siècles de sang et de fanatisme* imperturbablement cités à la charge des Souverains Pontifes.

bien. Je consens au surplus que tout ceci ne soit considéré que comme moyen d'atténuation. Je n'aime pas mieux les raisonnemens que les prétentions exagérées.

CHAPITRE XIII.

CONTINUATION DU MÊME SUJET. RÉFLEXIONS SUR CES
GUERRES.

ON déplairoit certainement aux Papes si l'on soutenoit que jamais ils n'ont eu le moindre tort. On ne leur doit que la vérité, et ils n'ont besoin que de la vérité. Mais si quelquefois il leur est arrivé de passer à l'égard des empereurs les bornes d'une modération parfaite, l'équité exige aussi qu'on tienne compte des torts et des violences sans exemple qu'on se permit à leur égard. J'ai beaucoup entendu demander dans ma vie de quel droit les Papes déposoient les empereurs ? Il est aisé de répondre : Du droit sur lequel repose toute autorité légitime , POSSESSION d'un côté , ASSENTIMENT de l'autre. Mais en supposant que la réponse se trouvât plus difficile, il seroit permis au moins de rétorquer , et de demander *de quel droit les empereurs se permettoient d'emprisonner , d'exiler , d'outrager , de maltraiter , de déposer enfin les Souverains Pontifes ?*

Je ferai observer de plus , que les Papes qui ont régné dans ces temps difficiles , les Grégoire , les Adrien , les Innocent , les Célestin , etc. , ayant tous été des hommes éminens en doctrine et en vertu , au point d'arracher à leurs ennemis même le témoignage dû à leur caractère moral , il paroît bien juste que si , dans ce long et noble combat qu'ils ont soutenu pour la religion et l'ordre social contre tous les vices couronnés , il se trouve quelques obscurités que l'histoire n'a pas parfaitement éclaircies , on leur fasse au moins l'honneur de présumer que s'ils étoient là pour se défendre , ils seroient en état de nous donner d'excellentes raisons de leur conduite.

Mais dans notre siècle philosophique on a tenu une route toute opposée. Pour lui , les empereurs sont tout , et les Papes rien (1). Comment auroit-il pu haïr la religion sans haïr son auguste Chef ? Plût à Dieu que les

(1) Je veux dire les empereurs des temps passés , les empereurs païens , les empereurs persécuteurs , les empereurs ennemis de l'Eglise , qui veulent la dominer , l'asservir et l'écraser , etc. Cela s'entend. Quant aux empereurs et rois *chrétiens* , anciens et modernes , on sait comment la philosophie les protège. Charlemagne même a très-peu l'honneur de lui plaire.

croyans fussent tous aussi persuadés que les infidèles de ce grand axiome : *Que l'Eglise et le Pape , c'est tout un* (1). Ceux-ci ne s'y sont jamais trompés et n'ont cessé, en conséquence, de frapper sur cette base si embarrassante pour eux. Ils ont été malheureusement puissamment favorisés en France , c'est-à-dire en Europe, par les parlemens et par les jansénistes, deux partis qui ne différoient guère que de nom , et à force d'attaques , de sophismes et de calomnies , tous les conjurés étoient parvenus à créer un préjugé fatal qui avoit déplacé le Pape dans l'opinion , du moins dans l'opinion d'une foule d'hommes aveugles ou aveuglés , et qui avoient fini par entraîner un assez grand nombre de caractères estimables. Je ne lis pas sans une véritable frayeur le passage suivant *des Lettres sur l'histoire* :

« Louis-le-Débonnaire , détrôné par ses
 » enfans , est jugé, condamné, absous par une
 » assemblée d'évêques. DE LA ce pouvoir *im-*
 » *politique* que les évêques s'arrogent sur les
 » souverains ; DE LA ces excommunications
 » sacrilèges ou séditiones ; DE LA CES CRIMES
 » DE LÈSE-MAJESTÉ fulminés à S. Pierre de

(1) Saint François de Sales , sup. pag. 62.

» Rome , où le successeur de S. Pierre délioit
 » les peuples du serment de fidélité , où le suc-
 » cesseur de celui qui a dit *que son royaume*
 » *n'est pas de ce monde*, distribuoit les sceptres
 » et les couronnes , où les ministres d'un
 » Dieu de paix provoquoient au MEURTRE des
 » nations entières (1). »

Pour trouver , même dans les ouvrages protestans , un morceau écrit avec autant de colère , il faudroit peut-être remonter jusqu'à Luther. Je supposerai volontiers qu'il a été écrit avec toute la bonne foi possible ; mais si le préjugé parle comme la mauvaise foi , qu'importe au lecteur imprudent ou inattentif qui avale le poison ? Le terme de *lèse-majesté* est étrange , appliqué à une puissance souveraine qui en choque une autre. Est-ce que le Pape seroit par hasard au dessous d'un autre souverain ? Comme prince temporel , il est l'égal de tous les autres en dignité ; mais si l'on ajoute à ce titre celui de *Chef suprême du christianisme* (2) , il n'a plus d'égal , et

(1) Lettres sur l'histoire , tom. II , liv. XXXV , pag. 330.

(2) C'est le titre remarquable que l'illustre Burke donna au Pape , dans je ne sais quel ouvrage ou discours parlementaire qui n'est plus sous ma main. Il

l'intérêt de l'Europe, je ne dis rien de trop, exige que tout le monde en soit bien persuadé. Supposons qu'un Pape ait excommunié quelque souverain, *sans raison*, il se sera rendu coupable à peu près comme Louis XIV le fut, lorsque, contre toutes les lois de la justice, de la décence et de la religion, il fit insulter le Pape Innocent XII (1) au milieu de Rome. On donnera à la conduite de ce grand prince tous les noms qu'on voudra, excepté celui de *lèse-majesté* qui auroit pu convenir seulement au marquis de Lavardin, s'il avoit agi sans mandat (2).

Les excommunications sacrilèges ne sont

vouloit dire sans doute *que le Pape est le chef des chrétiens même qui le renient*. C'est une grande vérité confessée par un grand personnage.

(1) *Bonus et pacificus Pontifex*. (Bossuet, Gall. orthod. § 6.)

(2) Il entra à Rome à la tête de 800 hommes, en conquérant, plutôt qu'en ambassadeur venant au nom de son maître réclamer, au pied de la lettre, *le droit de protéger le crime*. Il eut pour sa cour l'attention délicate de communier publiquement dans sa chapelle, après avoir été excommunié par le Pape. C'est de ce marquis de Lavardin que M.^{me} de Sévigné a fait le singulier éloge qu'on peut lire dans sa lettre du 16 octobre 1675.

pas moins amusantes, et n'exigent, ce me semble, après tout ce qui a été dit, aucune discussion. Je veux seulement citer à ce terrible ennemi des Papes une autorité que j'estime infiniment et qu'il ne pourra, j'espère, récuser tout-à-fait.

« Dans le temps des croisades la puissance
 » des Papes étoit grande ; leurs anathèmes ,
 » leurs interdits étoient respectés , étoient re-
 » doutés. *Celui qui auroit été peut-être par*
 » *inclination disposé à troubler les états d'un*
 » *souverain occupé dans une croisade , savoit*
 » *qu'il s'exposoit à une excommunication qui*
 » *pouvoit lui faire perdre les siens.* Cette idée
 » d'ailleurs étoit généralement répandue et
 » adoptée (1). »

On pourroit, comme on voit, et je m'en chargerois volontiers, composer, sur ce texte seul, un livre très-sensé, intitulé: *de l'utilité des sacrilèges*. Mais pourquoi donc borner cette utilité au temps des croisades ? Une puissance réprimante n'est jamais jugée, si l'on ne fait entrer en considération tout le mal qu'elle empêche. C'est là le triomphe de l'autorité pontificale dans les temps dont nous parlons. Combien de crimes elle a empêchés,

(1) Lettres sur l'hist. liv. XLVII, pag. 494.

et qu'est-ce que ne lui doit pas le monde ? Pour une lutte plus ou moins heureuse qui se montre dans l'histoire, combien de pensées fatales , combien de désirs terribles étouffés dans les cœurs des princes ! Combien de souverains auront dit dans le secret de leurs consciences : *Non , il ne faut pas s'exposer !* L'autorité des Papes fut pendant plusieurs siècles la véritable force constituante en Europe. C'est elle qui *a fait la monarchie européenne*, merveille d'un ordre surnaturel qu'on admire froidement comme le soleil , parce qu'on le voit tous les jours.

Je ne dis rien de la logique qui argumente de ces fameuses paroles , *mon royaume n'est pas de ce monde* , pour établir que le Pape n'a jamais pu sans crime exercer aucune juridiction sur les souverains. C'est un lieu commun dont je trouverai peut-être l'occasion de parler ailleurs ; mais ce qu'on ne sauroit lire sans un sentiment profond de tristesse , c'est l'accusation intentée contre les Papes d'*avoir provoqué les nations au MEURTRE*. Il falloit au moins dire *à la guerre* ; car il n'y a rien de plus essentiel que de donner à chaque chose le nom qui lui convient. Je savois bien que le soldat *tue* , mais j'ignorois qu'il fût *meurtrier*. On parle beaucoup de la guerre sans savoir qu'elle est

nécessaire , et que c'est nous qui la rendons telle. Mais sans nous enfoncer dans cette question , il suffit de répéter que les Papes , comme princes temporels , ont autant de droit que les autres de faire la guerre , et que s'ils l'ont faite (ce qui est incontestable) et plus rarement , et plus justement , et plus humainement que les autres ; c'est tout ce qu'on a droit d'exiger d'eux. Loin d'avoir *provoqué à la guerre* , ils l'ont au contraire empêchée de tout leur pouvoir ; toujours ils se sont présentés comme médiateurs , lorsque les circonstances le permettoient ; et , plus d'une fois , ils ont excommunié des princes ou les en ont menacés pour éviter des guerres. Quant aux excommunications , il n'est pas aisé de prouver , comme nous l'avons vu , qu'elles aient réellement produit des guerres. D'ailleurs le droit étoit incontestable , et les abus purement humains ne doivent jamais être pris en considération. Si les hommes se sont servis quelquefois des excommunications comme d'un motif pour faire la guerre , alors même ils se battoient malgré les Papes , qui jamais n'ont voulu ni pu vouloir la guerre. Sans la puissance temporelle des Papes , le monde politique ne pouvoit aller ; et plus cette puissance aura d'action , moins il y aura de guerres ,

puisqu'elle est la seule dont l'intérêt visible ne demande que la paix.

Quant aux guerres justes , saintes même et nécessaires , telles que les croisades , si les Papes les ont *provoquées* et soutenues de tout leur pouvoir , ils ont bien fait , et nous leur en devons d'immortelles actions de grâces. — Mais je n'écris pas sur les croisades.

Et si les Souverains Pontifes avoient toujours agi comme *médiateurs* , croit-on qu'ils auroient eu au moins l'extrême bonheur d'obtenir l'approbation de notre siècle ? Nullement. Le Pape lui déplaît de toutes les manières et sous tous les rapports , et nous pouvons encore entendre le même juge (1) se plaindre de ce que les envoyés du Pape étoient appelés à ces grands

(1) « Pendant long-temps le centre politique de » l'Europe avoit été forcément établi à Rome. Il s'y » étoit trouvé transporté par des circonstances , des » considérations plus religieuses que politiques ; et il » avoit dû commencer à s'en éloigner à mesure que » l'on avoit appris à séparer la politique de la religion » (beau chef-d'œuvre vraiment !) et à éviter les maux » que leur mélange avoit trop souvent produits. » (Lettres sur l'hist. tom. IV , liv. XCVI , pag. 470.)

J'oserois croire , au contraire , que le titre de *médiateur-né* (entre les princes chrétiens) , accordé au Souverain Pontife , seroit de tous les titres le plus na-

traités où l'on décidoit du sort des nations ,
et se féliciter de ce que cet abus n'auroit plus
lieu.

turel , le plus magnifique et le plus sacré. Je n'imagine
rien de plus beau que ses envoyés , au milieu de tous
ces grands congrès , demandant la paix sans avoir fait
la guerre ; n'ayant à prononcer ni le mot d'*acquisition* ,
ni celui de *restitution* , par rapport au Père commun ;
et ne parlant que pour la justice , l'humanité et la reli-
gion. *Fiat ! fiat !*

CHAPITRE XIV.

DE LA BULLE D'ALEXANDRE VI, *INTER COETERA*.

UN siècle avant celui qui vit le fameux traité de Westphalie, un Pape, qui forme une triste exception à cette longue suite de vertus qui ont honoré le Saint Siège, publia cette bulle célèbre qui partageoit entre les Espagnols et les Portugais les terres que le génie aventureux des découvertes avoit données ou pouvoit donner aux deux nations, dans les Indes et dans l'Amérique. Le doigt du Pontife traçoit une ligne sur le globe, et les deux nations consentoient à la prendre pour une limite sacrée que l'ambition respecteroit de part et d'autre.

C'étoit sans doute un spectacle magnifique que celui des deux nations consentant à soumettre leurs dissensions actuelles, et même leurs dissensions possibles au jugement désintéressé du père commun de tous les fidèles, à mettre pour toujours l'arbitrage le plus imposant à la place des guerres interminables.

C'étoit un grand bonheur pour l'humanité que la puissance pontificale eût encore assez de force pour obtenir ce grand consentement, et le noble arbitrage étoit si digne d'un véritable successeur de S. Pierre, que la bulle *Inter cætera* devoit appartenir à un autre Pontife.

Ici du moins il semble que notre siècle même devoit applaudir; mais point du tout. Marmontel a décidé en propres termes, *que de tous les crimes de Borgia, cette bulle fut le plus grand* (1). Cet inconcevable jugement ne doit pas surprendre de la part d'un élève de Voltaire; mais nous allons voir qu'un sénateur français ne s'est montré ni plus raisonnable, ni plus indulgent. Je rapporterai tout au long son jugement très-remarquable, surtout sous le point de vue astronomique.

« Rome, dit-il, qui, depuis plusieurs » siècles, avoit prétendu donner des sceptres » et des royaumes sur son continent, ne voulut plus donner à son pouvoir d'autres limites que celles du monde. *L'équateur même fut soumis* à la chimérique puissance » de ses concessions (2). »

(1) Voyez les Incas, tom. I, pag. 12.

(2) Lettres sur l'hist. tom. III, lett. LVII, pag. 157.

La ligne pacifique , tracée sur le globe par le Pontife romain , étant un méridien (1), et ces sortes de cercles ayant , comme tout le monde sait , la prétention invariable de courir d'un pôle à l'autre sans s'arrêter nulle part ; s'ils viennent à rencontrer l'équateur sur leur route , ce qui peut arriver aisément , ils le couperont certainement à angles droits , mais sans le moindre inconvénient ni pour l'Eglise , ni pour l'état. Il ne faut pas croire au reste qu'Alexandre VI se soit arrêté à l'équateur ou qu'il l'ait pris *pour la limite du monde*. Ce Pape , qui étoit bien ce qu'on appelle un *mauvais sujet* , mais qui avoit beaucoup d'esprit et qui avoit lu son *Sacro Bosco* , n'étoit pas homme à s'y tromper. J'avoue encore ne pas comprendre pourquoi on l'accuseroit justement d'avoir attenté sur l'équateur *même* , pour s'être jeté comme arbitre entre deux princes dont les possessions étoient ou devoient être coupées par ce grand cercle *même*.

(1) *Fabricando et construendo lineam à polo arctico ad polum antarcticum*. (Bulle *Inter cœtera* d'Alexandre VI , 1493.)

CHAPITRE XV.

DE LA BULLE *IN COENA DOMINI*.

IL n'y a pas d'homme peut-être en Europe qui n'ait entendu parler de la bulle *In cænâ Domini* ; mais combien d'hommes en Europe ont pris la peine de la lire ? Je l'ignore. Ce qui me paroît certain , c'est qu'un homme très-sage a pu en parler de la manière la moins mesurée sans l'avoir *lue*.

Elle est au nombre *de tant de monumens honteux dont il n'ose citer les expressions* (1) !

Il ne tiendrait qu'à nous de croire qu'il s'agit ici de *Jeanne-d'Arc* ou de *l'Aloyse de Sigée*. Comme on lit peu les *in-folio* dans notre siècle , à moins qu'ils ne traitent d'histoire naturelle , et qu'ils ne soient ornés de belles estampes enluminées , je crois que je ne ferai point une chose inutile en présentant ici à la masse des lecteurs la substance de cette fameuse bulle. Lorsque les enfans s'épouvantent

(1) Lettres sur l'histoire , tom. II , lettre XXXV , pag. 225. Note.

de quelque objet lointain, agrandi et défiguré par leur imagination, pour réfuter une *Bonne* crédule qui leur dit : *C'est un ogre, c'est un esprit, c'est un revenant*, il faut les prendre doucement par la main, et les mener en chantant à l'objet même.

ANALYSE DE LA BULLE *In cænâ Domini*.

Le Pape excommunie.....

Art. 1.^{er} Tous les hérétiques (1).

Art. 2.^e Tous les appelans au futur concile (2).

(1) J'espère que sur ce point il n'y a pas de difficulté.

(2) Quelque parti qu'on prenne sur la question des appels au futur concile, on ne sauroit blâmer un Pape, surtout un Pape du XIV.^e siècle, qui réprime sévèrement ces appels comme absolument subversifs de tout gouvernement ecclésiastique. S. Augustin disoit déjà de son temps à certains appelans : *Et qui êtes-vous donc, vous autres, pour remuer l'univers ?* Je ne doute pas que, parmi les partisans les plus décidés de ces sortes d'appels, plusieurs ne conviennent de bonne foi que, de la part des particuliers au moins, ils ne soient ce qu'on peut imaginer de plus anticatholique, de plus indécent, de plus inadmissible sous tous les rapports. On pourroit imaginer telle supposition qui présenteroit des apparences plausibles; mais que dire

Art. 3.^e Tous les pirates courant la mer sans lettres de marque.

Art. 4.^e Tout homme qui osera voler quelque chose dans un vaisseau naufragé (1).

Art. 5.^e Tous ceux qui établiront dans leurs terres de nouveaux impôts, ou se permettront d'augmenter les anciens, hors des cas portés par le droit, ou sans une permission expresse du Saint Siège (2).

•

d'un misérable sectaire qu'un Pape, aux grands applaudissemens de l'Eglise, a solennellement condamné; et qui, du haut de son galetas, s'avise d'appeler au futur concile? La souveraineté est comme la nature, *elle ne fait rien en vain*. Pourquoi un concile œcuménique, quand le pilori suffit?

(1) Peut-on imaginer un usage plus noble et plus touchant de la suprématie religieuse?

(2) En prenant dans chaque état l'impôt ordinaire comme un *établissement légal*, le Pape décide qu'on ne pourra ni l'augmenter, ni en établir de nouveaux, hors les cas prévus par *la loi nationale*, ou dans les cas imprévus et absolument extraordinaires, en vertu d'une dispense du Saint Siège. — Il faut, je le dis à ma grande confusion, qu'à force d'avoir lu ces *infamies*,

Je me sois fait un front qui ne rougit jamais;

car je les transcris sans le moindre mouvement de honte, et même, en vérité, il me semble que j'y prends plaisir.

Art. 6.^e Les falsificateurs de lettres apostoliques.

Art. 7.^e Les fournisseurs d'armes et munitions de guerre de toute espèce aux Turcs , aux Sarrasins et aux hérétiques.

Art. 8.^e Ceux qui arrêtent les provisions de bouche et autres quelconques qu'on porte à Rome pour l'usage du Pape.

Art. 9.^e Ceux qui tuent , mutilent , dépouillent ou emprisonnent les personnes qui se rendent auprès du Pape ou qui en reviennent.

Art. 10.^e Ceux qui traiteroient de même les pèlerins que leur dévotion conduit à Rome.

Art. 11.^e Ceux encore qui se rendroient coupables des mêmes violences envers les cardinaux , patriarches , archevêques , évêques et légats du Saint Siège (1).

(1) Les quatre articles précédens peignent le siècle qui les rendit nécessaires. Quel homme de nos jours imagineroit d'arrêter les provisions destinées au Pape ; d'attendre au passage , pour les dépouiller , les mutiler ou les tuer , des voyageurs qui se rendent auprès du Pape ; des pèlerins , des cardinaux , ou enfin des légats du Saint Siège , etc. ? Mais , encore une fois , les actes des souverains ne doivent jamais être jugés sans égard aux temps et aux lieux auxquels ils se rapportent ; et

Art. 12.^e Ceux qui frappent , spolient ou maltraitent quelqu'un à raison des causes qu'il poursuit en cour romaine (1).

Art. 13.^e Ceux qui, sous prétexte d'une appellation frivole , transportent les causes du tribunal ecclésiastique au séculier.

Art. 14.^e Ceux qui portent les causes bénéficiales et de dîmes aux cours laïques.

Art. 15.^e Ceux qui amènent des ecclésiastiques dans ces tribunaux.

Art. 16.^e Ceux qui dépouillent les prélats de leur juridiction légitime.

Art. 17.^e Ceux qui séquestrent les juridic-

quand les Papes seroient allés trop loin dans ces différentes dispositions , il faudroit dire : *Ils allèrent trop loin*, et ce seroit assez. Jamais il ne pourroit être question d'exclamations oratoires , ni surtout de *rougeur*.

(1) D'un côté , on *frappe* , on *spolie* , on maltraite ceux qui vont plaider à Rome , et de l'autre on excommunie ceux qui frappent , qui spolient ou qui maltraitent. Où est le tort ? et qui doit être blâmé ? Si tous les yeux ne se fermoient pas volontairement , tous les yeux verroient que , lorsqu'il y a des torts mutuels , le comble de l'injustice est de ne les voir que d'un côté ; qu'il n'y a pas moyen d'éviter ces combats , et que la fermentation qui trouble le vin , est un préliminaire indispensable de la clarification.

tions ou revenus appartenant légitimement au Pape.

Art. 18.^e Ceux qui imposent sur l'Église de nouveaux tributs sans la permission du Saint Siège.

Art. 19.^e Ceux qui agissent criminellement contre les prêtres dans les causes capitales, sans la permission du Saint Siège.

Art. 20.^e Ceux qui usurpent les pays, les terres de la souveraineté du Pape.

Le reste est sans importance.

La voilà donc cette fameuse bulle *In cænâ Domini* ! Chacun est à même d'en juger ; et je ne doute pas que tout lecteur équitable qui l'a entendu traiter de *monument honteux dont on n'ose citer les expressions*, ne croie sans hésiter que l'auteur de ce jugement n'a pas lu la bulle, et que c'est même la supposition la plus favorable qu'il soit possible de faire à l'égard d'un homme d'un aussi grand mérite. Plusieurs dispositions de la bulle appartiennent à une sagesse supérieure, et toutes ensemble auroient fait la police de l'Europe au XIV.^e siècle. Les deux derniers Papes, Clément XIV et Pie VI, ont cessé de la publier chaque année, suivant l'usage antique. Puis-

qu'ils l'ont fait, ils ont bien fait. Ils ont cru sans doute devoir accorder quelque chose aux idées du siècle ; mais je ne vois pas que l'Europe y ait rien gagné. Quoi qu'il en soit, il vaut la peine d'observer que nos hardis novateurs ont fait couler des torrens de sang pour obtenir, mais sans succès, des articles consacrés par la bulle il y a plus de trois siècles, et qu'il eût été souverainement déraisonnable d'attendre de la concession des souverains.

CHAPITRE XVI.

DIGRESSION SUR LA JURIDICTION ECCLÉSIASTIQUE.

LES derniers articles de la bulle *In cænâ Domini* roulent presque entièrement, comme on vient de le voir, sur la juridiction ecclésiastique. On a mille et mille fois accusé cette puissance d'avoir empiété sur l'autre, et d'attirer *toutes les causes à elle* par des sophismes appuyés sur le serment apposé aux contrats, etc. J'aurois parfaitement repoussé cette accusation, en observant que dans tous les pays et dans tous les gouvernemens imaginables, la direction des affaires appartient naturellement à la science; que toute science est née dans les temples et sortie des temples; que le mot de *clergie* étant devenu dans l'ancienne langue européenne synonyme de celui de *science*, il étoit tout à la fois juste et naturel que le clerc jugeât le laïque, c'est-à-dire que la science jugeât l'ignorance, jusqu'à ce que la diffusion des lumières rétablît l'équilibre; que l'influence du clergé dans les affaires

civiles et politiques fut un grand bonheur pour l'humanité, remarqué par tous les écrivains instruits et sincères ; que ceux qui ne rendent pas justice au droit canonique ne l'ont jamais lu ; que ce code a donné une forme à nos jugemens , et corrigé ou aboli une foule de subtilités du droit romain qui ne nous convenoient plus, si jamais elles furent bonnes ; que le droit canonique fut conservé en Allemagne , malgré tous les efforts de Luther par les docteurs protestans qui l'ont enseigné , loué et même commenté ; que dans le XIII.^e siècle , il avoit été solennellement approuvé par un décret de la diète de l'empire , rendu sous Frédéric II ; honneur que n'obtint jamais le droit romain (1), etc., etc.

Mais je ne veux point user de tous mes avantages ; je n'insiste ici que sur l'injustice qui s'obstine à ne voir que les torts d'une puissance en fermant les yeux sur ceux de l'autre. On nous parle toujours des *usurpations* de la juridiction ecclésiastique : pour mon compte, je n'adopte point ce mot sans explication. En effet, *jouir*, *prendre* et *s'emparer* même, ne sont pas toujours des synonymes d'*usurper*.

(1) Zalwein. Princip. juris. eccl. tom. II, pag. 283 et seqq.

Mais quand il y auroit eu réellement *usurpation*, y en a-t-il donc de plus évidente et de plus injuste que celle de la juridiction temporelle sur sa sœur, qu'elle appeloit si fausement son *ennemie*? Qu'on se rappelle, par exemple, l'honnête stratagème que les tribunaux français avoient employé pour dépouiller l'Eglise de sa plus incontestable juridiction. Il est bon que ce tour de passe-passe soit connu de ceux même à qui les lois sont le plus inconnues.

« Toute question où il s'agit de dîmes ou » de bénéfices est de la juridiction ecclésiastique. » — Sans doute, disoient les parlements, « le principe est incontestable, QUANT AU » *PÉTITOIRE*, c'est-à-dire s'il s'agit, par exemple, de décider à qui appartient réellement un » bénéfice contesté; mais s'il s'agit du POSSESSOIRE, c'est-à-dire de la question de savoir » lequel des deux prétendants possède actuellement et doit être maintenu en attendant que » le droit réel soit approfondi, c'est nous qui » devons juger, attendu qu'il s'agit uniquement » d'un acte de haute-police, destiné à prévenir » les querelles et les voies de fait (1). »

(1) *Ne partes ad arma veniant.* Maxime de la jurisprudence des temps où l'on s'égorgeoit réellement en

« Voilà donc qui est entendu, diroit le bon
 » sens ordinaire ; décidez vite sur la posses-
 » sion , afin qu'on puisse sans délai décider le
 » fond de la question. » — Oh ! *vous n'y en-*
 » *tendez rien* , répondroient les magistrats : il
 » n'y a point de doute sur la juridiction de
 » l'Eglise, *quant au pétitoire* : mais nous avons
 » décidé que le *pétitoire* ne peut être jugé
 » avant le *possessoire* ; et que celui-ci étant
 » une fois décidé, il n'est plus permis d'exa-
 » miner l'autre (1). »

Et c'est ainsi que l'Eglise a perdu une bran-
 che immense de sa juridiction. Or , je le de-
 mande à tout homme , à toute femme , à tout

attendant la décision des juges. Ce qu'il y a de remar-
 quable , c'est que ce fut le droit canon qui mit en
 grand honneur cette théorie du *possessoire* pour éviter
 les crimes et les voies de faits , comme on peut le voir
 entr'autres dans le canon REINTEGRANDÆ , si fameux
 dans les tribunaux. On a tourné depuis contre l'Eglise
 l'arme qu'elle avoit elle-même présentée aux tribunaux.

Non hos quæsitum munus in usus.

(1) « L'ordonnance (royale) dit expressément que
 » pour le pétitoire on se pourvoira devant le juge ecclé-
 » siastique. » (Fleury , Disc. sur les lib. de l'Eglise gall.
 dans ses Opusc. p. 90.) C'est ainsi que , pour étendre
 leur juridiction , les parlemens violoient la loi royale.
 Il y en a d'autres exemples.

enfant de bon sens : a-t-on jamais imaginé une chicane plus honteuse , une usurpation plus révoltante ? L'Eglise gallicane , emmailotée par les parlemens , conservoit-elle un seul mouvement libre ? Elle vantoit ses droits , ses privilèges , ses libertés ; et les magistrats , avec leurs *cas royaux* , leurs *possessoires* et leurs *appels comme d'abus* , ne lui avoient laissé que le droit de faire le saint chrême et l'eau bénite.

Je ne l'aurai jamais assez répété : je n'aime et je ne soutiens aucune exagération. Je ne prétends point ramener les usages et le droit public du XII.^e siècle ; mais je n'aurai de même jamais assez répété qu'en confondant les temps , on confond les idées ; que les magistrats français s'étoient rendus éminemment coupables en maintenant un véritable état de guerre entre le Saint Siège et la France qui répétoit à l'Europe ces maximes perverses ; et qu'il n'y a rien de si faux que le jour sous lequel on représentoit le clergé antique , en général , mais surtout les Souverains Pontifes , qui furent très-incontestablement les précepteurs des rois , les conservateurs de la science et les instituteurs de l'Europe.

FIN DU SECOND LIVRE.

DU PAPE.

LIVRE TROISIÈME.

DU PAPE DANS SON RAPPORT AVEC LA CIVILISATION ET LE BONHEUR DES PEUPLES.

CHAPITRE PREMIER.

MISSIONS.

POUR connoître les services rendus au monde par les Souverains Pontifes, il faudroit copier le livre anglais du docteur Ryan, intitulé : *Bienfaits du christianisme* ; car ces bienfaits sont ceux des Papes, le christianisme n'ayant d'action extérieure que par eux. Toutes les Eglises séparées du Pape se dirigent chez elles comme elles l'entendent ; mais elles ne peuvent rien pour la propagation de la lumière évangélique. Par elles l'œuvre du christianisme n'avancera jamais. Justement stériles

depuis leur divorce, elles ne reprendront leur fécondité primitive qu'en se réunissant à l'époux. A qui appartient l'œuvre des missions? Au Pape et à ses ministres. Voyez cette fameuse *Société biblique*, foible et peut-être dangereuse émule de nos missions. Chaque année elle nous apprend combien elle a lancé dans le monde d'exemplaires de la Bible; mais toujours elle oublie de nous dire combien elle y a enfanté de nouveaux chrétiens (1). Si l'on donnoit au Pape, pour être consacré aux dépenses des missions, l'argent que cette société dépense en bibles, il auroit fait aujourd'hui plus de chrétiens que ces bibles n'ont de pages.

Les Eglises séparées, et la première de toutes surtout, ont fait différens essais dans ce genre; mais tous ces prétendus ouvriers évangéliques, séparés du chef de l'Eglise, res-

(1) Les maux que peut causer cette société n'ont pas semblé douteux à l'Eglise anglicane, qui s'en est montrée plus d'une fois effrayée. Si l'on vient à rechercher quelle sorte de biens elle est destinée à produire dans les vues de la Providence, on trouve d'abord que cette entreprise peut être une préparation évangélique d'un genre tout nouveau et tout divin. Elle pourroit d'ailleurs contribuer puissamment à nous rendre l'Eglise anglicane, qui certainement n'échappera aux coups qu'on lui porte que par le principe universel.

semblent à ces animaux que l'art instruit à marcher sur deux pieds et à contrefaire quelques attitudes humaines. Jusqu'à un certain point ils peuvent réussir ; on les admire même à cause de la difficulté vaincue ; cependant on s'aperçoit que tout est forcé , et qu'ils ne demandent qu'à retomber sur leurs quatre pieds.

Quand de tels hommes n'auroient contre eux que leurs divisions , il n'en faudroit pas davantage pour les frapper d'impuissance. *Anglicans, Luthériens, Moraves, Méthodistes, Baptistes, Puritains, Quakers*, etc., c'est à ce peuple que les infidèles ont affaire. Il est écrit : *Comment entendront-ils, si on ne leur parle pas ?* On peut dire avec autant de vérité : *Comment les croira-t-on, s'ils ne s'entendent pas ?*

Un missionnaire anglais a bien senti l'anathème , et il s'est exprimé sur ce point avec une franchise , une délicatesse , une probité religieuse qui le montrent digne de la mission qui lui manquoit.

« Le missionnaire , dit-il , doit être fort » éloigné d'une étroite bigoterie (1) et pos-

(1) Ce mot de *bigoterie* qui , selon son acception naturelle dans la langue anglaise , donne l'idée *du zèle aveugle, du préjugé et de la superstition* , s'applique

» séder un esprit vraiment catholique (1).
 » Ce n'est point le calvinisme, ce n'est point
 » l'arminianisme; c'est le christianisme qu'il
 » doit enseigner. Son but n'est point de pro-
 » pager la hiérarchie anglicane, ni les prin-
 » cipes des dissidens protestans; son objet est
 » de servir l'*Eglise universelle* (2). — Je vou-
 » drois que le missionnaire fût bien persuadé
 » que le succès de son ministère ne repose
 » nullement sur les points de séparation,
 » mais sur ceux qui réunissent l'assentiment
 » de tous les hommes religieux (3). »

aujourd'hui, sous la plume *libérale* des écrivains anglais, à tout homme qui prend la liberté de croire autrement que ces messieurs, et nous avons eu enfin le plaisir d'entendre les réviseurs d'Edimbourg accuser Bossuet de *bigoterie*. (Edimb. rev. octobre 1803, n.º 5 pag. 215.) Bossuet bigot! l'univers n'en savoit rien.

(1) Honnête homme! Il dit ce qu'il peut, et ses paroles sont remarquables.

(2) Il pépète ici en anglais ce qu'il vient de dire en grec. *Catholique, universel*, qu'importe! on voit qu'il a besoin de l'*unité* qui ne peut se trouver hors de l'*universalité*.

(3) Voyez *Letters on missions adressed to the protestant ministers of the British churches, by Melvil Horne late chaplain of Sierra-Leone in Affrica*. Bristol, 1794.

Nous voici ramenés à l'éternelle et vaine distinction des dogmes capitaux et non capitaux. Mille fois elle a été réfutée ; il seroit inutile d'y revenir. Tous les dogmes ont été niés par quelque dissident. De quel droit l'un se préféreroit-il à l'autre ? Celui qui en nie un seul perd le droit d'en enseigner un seul. Comment d'ailleurs pourroit-on croire que la puissance évangélique n'est pas divine, et que par conséquent elle peut se trouver hors de l'Eglise ? La divinité de cette puissance est aussi visible que le soleil. « Il semble, dit » Bossuet, que les apôtres et leurs premiers » disciples aient travaillé sous terre pour » établir tant d'Eglises en si peu de temps, » sans que l'on sache comment (1). »

L'impératrice Catherine II, dans une lettre extrêmement curieuse que j'ai lue à St-Petersbourg (2), dit qu'elle avoit souvent observé avec admiration l'influence des missions sur la civilisation et l'organisation politique des peuples : « A mesure, dit-elle, que la religion s'avance, on voit les villages paroître

(1) Hist. des vari. liv. VII, n.º XVI.

(2) Elle étoit adressée à un Français, M. de Meillan qui appartenait, si je ne me trompe, à l'ancien parlement de Paris.

» comme par enchantement, etc. » C'étoit l'Eglise antique qui opéroit ces miracles, parce qu'alors elle étoit légitime : il ne tenoit qu'à la souveraine de comparer cette force et cette fécondité à la nullité absolue de cette même Eglise détachée de la grande racine.

Le docte chevalier Jones a remarqué l'impuissance de la parole évangélique dans l'Inde (c'est-à-dire dans l'Inde anglaise). Il désespère absolument de vaincre les préjugés nationaux. Ce qu'il sait imaginer de mieux, c'est de traduire en persan et en sanscrit les textes les plus décisifs des prophètes et d'en essayer l'effet sur les indigènes (1). C'est toujours

(1) « S'il y a un moyen humain d'opérer la conversion » de ces hommes (les Indiens), ce seroit peut-être de » transcrire en sanscrit ou en persan des morceaux » choisis des anciens prophètes, de les accompagner » d'une préface raisonnée où l'on montreroit l'accomplissement parfait de ces prédictions, et de répandre » l'ouvrage parmi les natifs qui ont reçu une éducation » distinguée. Si ce moyen et le temps ne produisoient » aucun effet salutaire, il ne resteroit qu'à déplorer la » force des préjugés et la foiblesse de la raison **TOUTE** » **SEULE** » (*unassisted reason*). *W. Jones's Works, on the Gods of Greece, Italy and India, tom. I, in 4.º* p. 279, 280.

Il n'y a rien de si vrai ni de plus remarquable que ce que dit ici sir William sur la raison **NON ASSISTÉE**;

l'erreur protestante qui s'obstine à commencer par la science, tandis qu'il faut commencer par la prédication impérative accompagnée de la musique, de la peinture, des rites solennels et de toutes les démonstrations de la foi sans discussion; mais faites comprendre cela à l'orgueil!

M. Claudius Buchanan, docteur en théologie anglicane, a publié, il y a peu d'années, sur l'état du christianisme dans l'Inde, un ouvrage où le plus étonnant fanatisme se montre joint à nombre d'observations intéressantes (1). La nullité du prosélytisme protestant s'y trouve confessée à chaque page, ainsi que l'indifférence absolue du gouvernement anglais pour l'établissement religieux de ce grand pays.

« Vingt régimens anglais, dit-il, n'ont pas » en Asie un seul aumônier. Les soldats vivent et meurent sans aucun acte de religion. (2) Les gouverneurs de Bengale et de Madras n'accordent aucune protection aux chrétiens du pays; ils accordent les emplois

mais pour lui comme pour tant d'autres, c'étoit une vérité stérile.

(1) Voy. *Christian Researches in Asia by the R. Claudius Buchanan D.D. in-8.º London, 1812. IX.º édition.*

(2) Pag. 80.

» préférablement aux Indous et aux Mahomé-
» tans (1). A Saffera , tout le pays est au
» pouvoir (spirituel) des catholiques qui en
» ont pris une possession tranquille, vu l'indif-
» férence des Anglais ; et le gouvernement
» d'Angleterre préférant *justement* (2) la su-
» perstition catholique au culte de Buddha,
» soutient à Ceylan la religion catholique (3).
» un prêtre catholique lui disoit : *Comment*
» *voulez-vous que votre nation s'occupe de la*
» *conversion au christianisme de ses sujets*
» *païens , tandis qu'elle refuse l'instruction*
» *chrétienne à ses propres sujets chrétiens* (4) ?
» Aussi M. Buchanan ne fut point surpris
» d'apprendre que chaque année *un grand*
» *nombre de protestans retournoient à l'ido-*
» *lâtrie* (5). Jamais peut-être la *religion du*
» *Christ* ne s'est vue à aucune époque du chris-
» tianisme humiliée au point où elle l'a été

(1) Pag. 89 et 90.

(2) Il est bien bon , comme on voit ! il convient que le catholicisme vaut mieux que la religion de Buddha.

(3) Pag. 92.

(4) Le gouvernement n'a point de zèle , parce qu'il n'a point de foi. C'est sa conscience qui lui ôte les forces , et c'est ce que l'aveugle ministre ne voit pas ou ne veut pas voir.

(5) Pag. 95.

» dans l'île de Ceylan, par la *négligence offi-*
» *cielle* que nous avons fait éprouver à l'Eglise
» protestante (1). L'indifférence anglaise est
» telle que s'il plaisoit à Dieu d'ôter les Indes
» aux Anglais, il resteroit à peine sur cette
» terre quelques preuves qu'elle a été gouver-
» née par une nation qui eût reçu la lumière
» évangélique (2). Dans toutes les stations mi-
» litaires, on remarque une extinction presque
» totale du christianisme. Des corps nombreux
» d'hommes vieillissent loin de leur patrie dans
» le plaisir et l'indépendance, sans voir le
» moindre signe de la religion de leur pays. Il
» y a tel Anglais qui pendant vingt ans n'a pas
» vu un service divin (3). C'est une chose bien
» étrange qu'en échange du poivre que nous
» donne le malheureux Indien, l'Angleterre
» lui refuse jusqu'au nouveau testament (4).
» Lorsque l'auteur réfléchit *au pouvoir im-*

(1) C'est encore ici une délicatesse du gouvernement anglais qui possède assez de sagesse pour ne point essayer de planter *la religion du Christ* dans un pays où règne celle de *Jésus-Christ*; mais qu'est-ce qu'un ecclésiastique *officiel* peut comprendre à tout cela?

(2) Pag. 283, note.

(3) Pag. 285 et 287.

(4) Pag. 102.

» *mense* de l'Eglise romaine dans l'Inde, et à
 » l'incapacité du clergé anglican pour contre-
 » dire cette influence, il est d'avis que l'Eglise
 » protestante ne feroit pas mal de chercher
 » une alliée dans la syriaque, habitante des
 » mêmes contrées, et qui a tout ce qu'il faut
 » pour s'allier à une Eglise PURE, *puisque'elle*
 » *professe la doctrine de la Bible* et qu'elle
 » rejette la suprématie du Pape (1). »

On vient d'entendre de la bouche la moins suspecte les aveux les plus exprès sur la nullité des Eglises séparées ; non-seulement l'esprit qui les divise les annule toutes l'une après l'autre, mais il nous arrête nous-mêmes et retarde nos succès. Voltaire a fait sur ce point une remarque importante. » Le plus grand
 » obstacle, dit-il, à nos succès religieux dans
 » l'Inde, c'est la différence des opinions qui
 » divisent nos missionnaires. Le catholique y
 » combat l'anglican qui combat le luthérien
 » combattu par le calviniste. Ainsi tous contre

(1) Pag. 285-287. Ne diroit-on pas que l'Eglise catholique *professe les doctrines de l'alcoran* ! Que le clergé anglais ne s'y trompe pas, il s'en faut beaucoup que ces honteuses extravagances trouvent, auprès des gens sensés de son pays, la même indulgence, la même compassion qu'elles rencontrent auprès de nous.

» tous , voulant annoncer chacun la vérité et
 » accusant les autres de mensonge , ils éton-
 » nent un peuple simple et paisible qui voit
 » accourir chez lui , des extrémités occiden-
 » tales de la terre , des hommes ardents pour
 » se déchirer mutuellement sur les rives du
 » Gange (1). »

Le mal n'est pas à beaucoup près aussi grand que le dit Voltaire qui prend son désir pour la réalité , puisque notre supériorité sur les sectes est manifeste et solennellement avoué , comme on vient de le voir , par nos ennemis même les plus acharnés. Cependant la division des chrétiens est un grand mal , et qui retarde au moins le grand œuvre s'il ne l'arrête pas entièrement. Malheur donc aux sectes qui ont *déchiré la robe sans couture !* Sans elles l'univers seroit chrétien.

Une autre raison qui annule ce faux ministère évangélique , c'est la conduite morale de ses organes. Ils ne s'élèvent jamais au-dessus de la *probité* , foible et misérable instrument pour tout effort qui exige la *sainteté*. Le missionnaire qui ne s'est pas refusé par un

(1) Voltaire , Essai sur les mœurs , etc. , tom. I , chap. IV.

vœu sacré au plus vif des penchans , demeurera toujours au dessous de ses fonctions , et finira par être ridicule ou coupable. On sait le résultat des missions anglaises à Taïti ; chaque apôtre devenu un libertin n'a pas fait difficulté de l'avouer , et le scandale a retenti dans toute l'Europe (1).

Au milieu des nations barbares , loin de tout supérieur et de tout appui qu'il pourroit trouver dans l'opinion publique , seul avec son cœur et ses passions , que fera le missionnaire *humain* ? Ce que firent ses collègues à Taïti. Le meilleur de cette classe est fait , après avoir reçu sa mission de l'autorité civile , pour aller habiter une maison commode avec sa femme et ses enfans , et pour prêcher philosophiquement à *des sujets* , sous le canon de son souverain. Quant aux véritables travaux apostoliques , jamais ils n'oseront y toucher du bout du doigt.

(1) J'entends dire que depuis quelque temps les choses ont changé en mieux à Taïti. Sans discuter les faits qui ne présentent peut-être que de vaines apparences , je n'ai qu'un mot à dire : *Que nous importent ces conquêtes équivoques du protestantisme dans quelque île imperceptible de la mer du Sud , tandis qu'il détruit le christianisme en Europe ?*

Il faut distinguer d'ailleurs entre les infidèles civilisés et les infidèles barbares. On peut dire à ceux-ci tout ce qu'on veut; mais par bonheur l'erreur n'ose pas leur parler. Quant aux autres, il en est tout autrement, et déjà ils en savent assez pour nous discerner. Lorsque le lord Macartney dut partir pour sa célèbre ambassade, S. M. B. fit demander au Pape quelques élèves de la propagande pour la langue chinoise; ce que le S. Père s'empressa d'accorder. Le cardinal Borgia, alors à la tête de la propagande, pria à son tour lord Macartney de vouloir bien profiter de la circonstance pour recommander à Peking les missions catholiques. L'ambassadeur le promit volontiers et s'acquitta de sa commission en homme de sa sorte; mais quel fut son étonnement d'entendre le *collao* ou premier ministre lui répondre *que l'empereur s'étonnoit fort de voir les Anglais protéger au fond de l'Asie une religion que leurs pères avoient abandonnée en Europe!* Cette anecdote que j'ai apprise à la source, prouve que ces hommes sont instruits, plus que nous ne le croyons, des choses même auxquelles ils pourroient nous paroître totalement étrangers. Qu'un prédicateur anglais s'en aille donc à la Chine débiter à ses auditeurs *que le christianisme est*

la plus belle chose du monde, mais que cette religion divine fut malheureusement corrompue dans sa première jeunesse par deux grandes apostasies, celle de Mahomet en Orient, et celle du Pape en Occident; que l'une et l'autre ayant commencé ensemble et devant durer 1260 ans (1), l'une et l'autre doivent tomber ensemble et touchent à leur fin; que le mahométisme et le catholicisme sont deux corruptions parallèles et parfaitement du même genre, et qu'il n'y a pas dans l'univers un homme portant le nom de chrétien, qui puisse douter de la vérité de cette prophétie (2). Assu-

(1) En effet, les *NATIONS* devant fouler aux pieds la ville sainte pendant 42 mois, (Apoc., XI, 2.) il est clair que par les *nations* il faut entendre les *Mahométans*. De plus, 42 mois font 1260 jours, de 30 jours chacun, ceci est évident. Mais chaque jour signifie un an, donc 1260 jours valent 1260 ans; or, si l'on ajoute ces 1260 ans à 622, date de l'hégire, on a 1882 ans; donc le mahométisme ne peut durer au delà de l'an 1882. Or, la corruption papale doit finir avec la corruption mahométane; donc, etc. C'est le raisonnement de M. Buchanan que j'ai cité plus haut. (Pages 199, 200 et 201.)

(2) Quand on pense que ces inconcevables folies souillent encore au XIX.^e siècle les ouvrages d'une foule de théologiens anglais, tels que les docteurs

rément, le mandarin qui entendra ces belles assertions prendra le prédicateur pour un fou et se moquera de lui. Dans tous les pays infidèles mais civilisés, s'il existe des hommes capables de se rendre aux vérités du christianisme, ils ne nous auront pas entendus longtemps avant de nous accorder l'avantage sur les sectaires. Voltaire avoit ses raisons pour nous regarder comme une secte qui dispute avec les autres; mais le bon sens non prévenu s'apercevra d'abord que d'un côté est l'Eglise une et invariable, et de l'autre l'hérésie aux mille têtes. Long-temps avant de savoir son

Daubeney, Faber, Cuningham, Buchanan, Hartley, Fère, etc., on ne contemple point sans une religieuse terreur, l'abîme d'égarement où le plus juste des châtimens plonge la plus criminelle des révoltes. Le moderne Attila, moins civilisé que le premier, renverse de son trône le Souverain Pontife, le fait prisonnier et s'empare de ses états. Tout de suite, la tête de ces écrivains s'enflamme, ils croient que c'en est fait du Pape, et que Dieu n'a plus de moyens pour se tirer de là. Les voilà donc qui composent des *in-octavo* sur l'*accomplissement des prophéties*; mais pendant qu'on les imprime, la puissance et le vœu de l'Europe reportent le Pape sur son trône; et tranquille dans *la ville éternelle*, il prie pour les auteurs de ces livres insensés.

nom, ils la connoissent elle-même et s'en défient.

Notre immense supériorité est si connue qu'elle a pu alarmer la compagnie des Indes. Quelques prêtres français, portés dans ces contrées par le tourbillon révolutionnaire, ont pu lui faire peur. Elle a craint qu'en faisant des chrétiens, ils ne fissent des Français. (Je ne serai contredit par aucun Anglais instruit). La compagnie des Indes dit sans doute comme nous : *Que votre Royaume arrive*, mais c'est toujours avec le correctif : *Et que le nôtre subsiste*.

Que si notre supériorité est reconnue en Angleterre, la nullité du clergé anglais, sous ce rapport, ne l'est pas moins.

« Nous ne croyons pas, disoient, il y a peu
 » d'années, d'estimables journalistes de ce
 » pays, nous ne croyons pas que la société des
 » missions soit l'œuvre de Dieu.... ; car on nous
 » persuadera difficilement que Dieu puisse être
 » l'auteur de la confusion, et que les dogmes
 » du christianisme doivent être successive-
 » ment annoncés aux païens par des hommes
 » *qui non-seulement vont sans être envoyés* (1),

(1) *Not only running UNSENT*. Expression très-remarquable. Le mot de *missionnaire* étant précisément

» mais qui diffèrent d'opinions entre eux
 » d'une manière aussi étrange que des cal-
 » vinistes et des arméniens , des épiscopaux
 » et des presbytériens , des pedo-baptistes et
 » des anti-pedo-baptistes..... »

Les rédacteurs soufflent ensuite sur le frêle système des *dogmes essentiels* , puis ils ajoutent : « Parmi des missionnaires aussi hétéro-
 » gènes , les disputes sont inévitables , et leurs
 » travaux au lieu d'éclairer les gentils , ne sont
 » propres qu'à éclairer leurs préjugés contre
 » la foi , si jamais elle leur est *annoncée d'une*
 » *manière plus régulière* (1). En un mot , la

synonyme de celui d'*envoyé*. Tout missionnaire agissant hors de l'unité , est obligé de dire : *Je suis un envoyé , non envoyé*. Quand la société des missions seroit approuvée par l'Eglise anglicane , la même difficulté subsisteroit toujours ; car celle-ci n'étant pas *envoyée* , n'a pas droit d'*envoyer*. UNSENT est le caractère général , flétrissant et indélébile de toute Eglise séparée.

(1) Que veulent donc dire les journalistes avec cette expression *d'une manière plus régulière* ? Peut - il y avoir quelque chose de régulier hors de la règle ? On peut sans doute être plus ou moins *près* d'une barque , mais plus ou moins *dedans* , il n'y a pas moyen. L'Eglise d'Angleterre a même quelque désavantage sur les autres Eglises séparées ; car , comme elle est évi-

» société des missions *ne peut faire aucun*
» *bien , et peut faire beaucoup de mal.*

» Nous croyons cependant que c'est un
» devoir de l'Eglise de prêcher l'évangile aux
» infidèles (1). »

Ces aveux sont exprès et n'ont pas besoin de commentaires. Quant aux Eglises orientales, et à toutes celles qui en dépendent ou qui font cause commune avec elles, il seroit inutile de s'en occuper. Elles-mêmes se rendent justice. Pénétrées de leur impuissance, elles ont fini par se faire de leur apathie une espèce de devoir. Elles se croiroient ridicules, si elles se laissoient aborder par l'idée d'avancer les conquêtes de l'Evangile, et par elles la civilisation des peuples.

L'Eglise a donc seule l'honneur, la puis-

demment *seule*, elle est évidemment *nulle*. (Vid *Monthly political and literary Censor or anti-jacobin*. March. 1803, vol. XIV, n.º 9, pag. 280 et 281.) Mais peut-être que ces mots *d'une manière plus régulière* cachent quelque mystère, comme j'en ai observé souvent dans les ouvrages des écrivains anglais.

(1) Ibid. Ceci est un grand mot. *L'EGLISE seule a le droit et par conséquent le devoir de prêcher l'Evangile aux infidèles*. Si les rédacteurs avoient souligné le mot *Eglise*, ils auroient *prêché* une vérité très-profonde aux *infidèles*.

sance et le droit des missions ; et sans le Souverain Pontife, il n'y a point d'Eglise. N'est-ce pas lui qui a civilisé l'Europe , et créé cet esprit général , ce génie fraternel qui nous distinguent ? A peine le Saint-Siège est affermi, que la *sollicitude universelle* transporte les Souverains Pontifes. Déjà dans le V.^e siècle ils envoient S. Séverin dans la Norique , et d'autres ouvriers apostoliques parcourent les Espagnes , comme on le voit par la fameuse lettre d'Innocent I.^{er} à Décentius. Dans le même siècle , S. Pallade et S. Patrice paroissent en Irlande et dans le nord de l'Ecosse. Au VI.^e, S. Grégoire-le-Grand envoie S. Augustin en Angleterre. Au VII.^e ; S. Kilian prêche en Franconie , et S. Amand aux Flamands , aux Carinthiens , aux Esclavons , à tous les Barbares qui habitoient le long du Danube. Eluff de Werden se transporte en Saxe dans le VIII.^e siècle , S. Willebrod et S. Swidbert dans la Frise , et S. Boniface remplit l'Allemagne de ses travaux et de ses succès. Mais le IX.^e siècle semble se distinguer de tous les autres , comme si la Providence avoit voulu , par de grandes conquêtes , consoler l'Eglise des malheurs qui étoient sur le point de l'affliger. Durant ce siècle , S. Siffroi fut envoyé aux Suédois , Anchaire de Hambourg prêcha

à ces mêmes Suédois , aux Vandales et aux Esclavons; Rembert de Brème, les frères Cyrille et Méthodius , aux Bulgares , aux Chazares ou Turcs du Danube, aux Moraves , aux Bohémiens , à l'immense famille des Slaves ; tous ces hommes apostoliques ensemble pouvoient dire à juste titre :

Hic tandem stetimus nobis ubi defuit orbis.

Mais lorsque l'univers s'agrandit par les mémorables entreprises des navigateurs modernes , les missionnaires du Pontife ne s'élançèrent-ils pas à la suite de ces hardis aventuriers ? N'allèrent-ils pas chercher le martyre , comme l'avarice cherchoit l'or et les diamans ? Leurs mains secourables n'étoient-elles pas constamment étendues pour guérir les maux enfantés par nos vices , et pour rendre les brigands européens moins odieux à ces peuples lointains ? Que n'a pas fait S. Xavier (1) ?

(1) *A Paulo tertio Indiæ destinatus , multos passim toto Oriente christianos ad meliorem frugem revocavit et innumeros propemodùm populos ignorantiae tenebris involutos ad Christi fidem adduxit. Nam præter Indos , Brachmanes et Malabaras , ipse primus Paravis , Malaïs , Jaïs , Acenis , Mindanaïs , Molucensibus et Japonibus ,*

Les jésuites seuls n'ont-ils pas guéri une des plus grandes plaies de l'humanité (1) ? Tout a été dît sur les missions du Paragay, de la Chine, des Indes, et il seroit superflu de revenir sur des sujets aussi connus. Il suffit d'avertir que tout l'honneur doit en être accordé au Saint Siège. « Voilà, disoit le grand » Leibnitz, avec un noble sentiment d'envie » bien digne de lui ; voilà la Chine ouverte » aux jésuites ; le Pape y envoie nombre de » missionnaires. *Notre peu d'union ne nous » permet pas d'entreprendre ces grandes con- » versions* (2). Sous le règne du roi Guillaume,

multis editis miraculis et exantlatis laboribus Evangelii lucem intulit. Perlustratâ tandem Japoniâ, ad Sinas profecturus in insulâ Sancianâ obiit. (Voy. son office dans le Bréviaire de Paris, 2 décembre.)

Les voyages de S. François Xavier sont détaillés à la fin de sa vie écrite par le père Bouhours, et méritent grande attention. Arrangés de suite, ils auroient fait trois fois le tour du globe. Il mourut à 46 ans, et n'en employa que dix à l'exécution de ses prodigieux travaux ; c'est le temps qu'employa César pour asservir et dévaster les Gaules.

(1) Montesquieu.

(2) Lettre de Leibnitz, citée dans le Journal historiq. politique et littéraire de l'abbé de Feller. Août 1774, pag. 209.

» il s'étoit formé une sorte de société en Angleterre , qui avoit pour objet la propagation de l'Evangile ; mais jusqu'à présent elle n'a pas eu de grands succès (1). »

Jamais elle n'en aura et jamais elle n'en pourra avoir , sous quelque nom qu'elle agisse , hors de l'unité ; et non-seulement elle ne réussira pas , *mais elle ne fera que du mal* ; comme nous l'avouoit tout-à-l'heure une bouche protestante.

« Les rois , disoit Bacon , sont véritablement inexcusables de ne point procurer à la faveur de leurs armes et de leurs richesses , la propagation de la religion chrétienne (1). »

Sans doute ils le sont , et ils le sont d'autant plus (je parle seulement des souverains catholiques) , qu'aveuglés sur leurs plus chers intérêts par les préjugés modernes , ils ne savent pas que tout prince qui emploie ses forces à la propagation du christianisme légitime , en sera infailliblement récompensé par de grands succès , par un long règne , par une

(1) *Leibnitzii epist. ad Kortholtam*, dans ses œuvres in-4.° pag. 323. — *Pensées de Leibnitz*, in-8.° tom. I , pag. 275.

(2) Bacon , dans le dialogue *de Bello sacro*. *Christianisme de Bacon* , tom. II , pag. 274.

immense réputation , ou par tous ces avantages réunis. Il n'y a point, il n'y aura jamais, il ne peut y avoir d'exception sur ce point. Constantin, Théodose, Alfred, Charlemagne, saint Louis, Emmanuel de Portugal, Louis XIV, etc., tous les grands protecteurs ou propagateurs du christianisme légitime, marquent dans l'histoire par tous les caractères que je viens d'indiquer. Dès qu'un prince s'allie à l'œuvre divine et l'avance suivant ses forces , il pourra sans doute payer son tribut d'imperfections et de malheurs à la triste humanité ; mais il n'importe , son front sera marqué d'un certain signe que tous les siècles révéreront :

*Illum aget pennâ metuente solvi
Fama superstes.*

Par la raison contraire , tout prince qui, né dans la lumière, la méprisera ou s'efforcera de l'éteindre , et qui surtout osera porter la main sur le Souverain Pontife ou l'affliger sans mesure , peut compter sur un châtiment temporel et visible. Règne court , désastres humiliants , mort violente ou honteuse ; mauvais renom pendant sa vie, et mémoire flétrie après sa mort, c'est le sort qui l'attend en plus ou en moins. De Julien à Philippe-le-Bel,

les exemples anciens sont écrits partout ; et quant aux exemples récents , l'homme sage , avant de les exposer dans leur véritable jour , fera bien d'attendre que le temps les ait un peu enfoncés dans l'histoire.

CHAPITRE II.

LIBERTÉ CIVILE DES HOMMES.

Nous avons vu que le Souverain Pontife est le chef naturel, le promoteur le plus puissant, le grand *Demiurge* de la civilisation universelle ; ses forces sur ce point n'ont de bornes que dans l'aveuglement ou la mauvaise volonté des princes. Les papes n'ont pas moins mérité de l'humanité par l'extinction de la servitude qu'ils ont combattue sans relâche, et qu'ils éteindront infailliblement sans secousses, sans déchiremens et sans danger, partout où on les laissera faire.

Ce fut un singulier ridicule du dernier siècle que celui de juger de tout d'après des règles abstraites, sans égard à l'expérience ; et ce ridicule est d'autant plus frappant, que ce même siècle ne cessa de hurler en même temps contre tous les philosophes qui ont commencé par les principes abstraits, au lieu de les chercher dans l'expérience.

Rousseau est exquis lorsqu'il commence son Contrat social par cette maxime retentissante :

L'homme est né libre , et partout il est dans les fers.

Que veut-il dire? Il n'entend point parler du fait apparemment , puisque dans la même phrase, il affirme que *PARTOUT l'homme est dans les fers* (1). Il s'agit donc du *droit* ; mais c'est ce qu'il falloit prouver *contre le fait*.

Le contraire de cette folle assertion, *l'homme est né libre* , est la vérité. Dans tous les temps et dans tous les lieux , jusqu'à l'établissement du christianisme , et même jusqu'à ce que cette religion eût pénétré suffisamment dans les cœurs , l'esclavage a toujours été considéré comme une pièce nécessaire du gouvernement et de l'état politique des nations , dans les républiques comme dans les monarchies , sans que jamais il soit tombé dans la tête d'aucun philosophe de condamner l'esclavage , ni dans celle d'aucun législateur de l'attaquer par des lois fondamentales ou de circonstances.

L'un des plus profonds philosophes de l'antiquité, Aristote, est même allé, comme tout le monde sait , jusqu'à dire *qu'il y avoit des hommes qui naissoient esclaves* , et rien n'est plus vrai. Je sais que dans notre siècle il a été blâmé pour cette assertion ; mais il eût mieux

(1) *Dans les fers !* Voyez le poète.

valu le comprendre que de le critiquer. Sa proposition est fondée sur l'histoire entière qui est la politique expérimentale, et sur la nature même de l'homme qui a produit l'histoire.

Celui qui a suffisamment étudié cette triste nature, sait que *l'homme en général*, s'il est réduit à lui-même, *est trop méchant pour être libre.*

Que chacun examine l'homme dans son propre cœur, et il sentira que partout où la liberté civile appartiendra à tout le monde, il n'y aura plus moyen, *sans quelques secours extraordinaires*, de gouverner les hommes en corps de nation.

De là vient que l'esclavage a constamment été l'état naturel d'une très-grande partie du genre humain, jusqu'à l'établissement du christianisme; et comme le bon sens universel sentoit la nécessité de cet ordre de choses, jamais il ne fut combattu par les lois ni par le raisonnement.

Un grand poète latin a mis une maxime terrible dans la bouche de César :

LE GENRE HUMAIN EST FAIT POUR QUELQUES HOMMES (1).

(1) *Humanum paucis vivit genus.* Lucan, Phars.

Cette maxime se présente sans doute dans le sens que lui donne le poète , sous un aspect machiavélique et choquant ; mais sous un autre point de vue , elle est très-juste. Partout le très-petit nombre a mené le grand ; car sans une aristocratie plus ou moins forte , la souveraineté ne l'est plus assez.

Le nombre des hommes libres dans l'antiquité étoit de beaucoup inférieur à celui des esclaves. Athènes avoit 40,000 esclaves et 20,000 citoyens (1). A Rome qui comptoit vers la fin de la république environ 1,200,000 habitans , il y avoit à peine 2,000 propriétaires (2) , ce qui seul démontre l'immense quantité d'esclaves. Un seul individu en avoit quelquefois plusieurs milliers à son service (3). On en vit une fois exécuter 400 d'une seule maison , en vertu de la loi épouvantable qui ordonnoit à Rome que , lorsqu'un citoyen romain étoit tué chez lui , tous les esclaves qui habitoient sous le même toit fussent mis à mort (4).

(1) Larcher , sur Hérodote , liv. I , not. 258.

(2) *Vix esse duo millia hominum qui rem habeant.*
(Cic. de Officiis. , II , 21.)

(3) Juven. sat. III , 140.

(4) *Tacit. ann. XIV* , 43. Les discours tenus sur ce sujet dans le sénat sont extrêmement curieux.

Et lorsqu'il fut question de donner aux esclaves un habit particulier, le sénat s'y refusa, *de peur qu'ils ne vinssent à se compter* (1).

D'autres nations fourniroient à peu près les mêmes exemples, mais il faut abrégé. Il seroit d'ailleurs inutile de prouver longuement ce qui n'est ignoré de personne, *que l'univers, jusqu'à l'époque du christianisme, a toujours été couvert d'esclaves, et que jamais les sages n'ont blâmé cet usage.* Cette proposition est inébranlable.

Mais enfin la loi divine parut sur la terre. Tout de suite elle s'empara du cœur de l'homme et le changea d'une manière faite pour exciter l'admiration éternelle de tout véritable observateur. La religion commença surtout à travailler sans relâche à l'abolition de l'esclavage ; chose qu'aucune autre religion, aucun législateur, aucun philosophe n'avoit jamais osé entreprendre ni même rêver. Le christianisme qui agissoit divinement, agissoit par la même raison lentement ; car toutes les opérations légitimes, de quelque genre qu'elles soient, se font toujours d'une manière insensible. Partout où se trouve le

(1) *Adam's roman Antiquities*, in-8.^o London, pag. 35 et seqq.

bruit , le fracas , l'impétuosité , les destructions , etc. , on peut être sûr que c'est le crime ou la folie qui agissent.

La religion livra donc un combat continuel à l'esclavage , agissant tantôt ici et tantôt là , d'une manière ou d'une autre , mais sans jamais se lasser ; et les souverains sentant , sans être encore en état de s'en rendre raison , que le sacerdoce les soulageoit d'une partie de leurs peines et de leurs craintes , lui cédèrent insensiblement , et se prêtèrent à ses vues bienfaisantes.

« Enfin , en l'année 1167 , le pape Alexandre III déclara au nom du concile *que tous les chrétiens devoient être exempts de la servitude*. Cette loi seule *doit rendre sa mémoire chère à tous les peuples* ; ainsi que ses efforts pour soutenir la liberté de l'Italie , doivent rendre son nom précieux aux Italiens. C'est en vertu de cette loi que longtemps après , Louis-le-Hutin déclara que tous les serfs qui restoient encore en France devoient être affranchis..... Cependant les hommes ne rentrèrent que par degré et très-difficilement dans leur *droit naturel* (1). »

(1) Voltaire , Essai sur les mœurs , etc. ch. LXXXIII.

— On voit ici Voltaire entiché des rêveries de son

Sans doute que *la mémoire du Pontife doit être chère à tous les peuples*. C'étoit bien à sa sublime qualité qu'appartenoit légitimement l'initiative d'une telle déclaration ; mais observez qu'il ne prit la parole qu'au XII.^e siècle , et même il déclara plutôt le droit à la liberté que la liberté même. Il ne se permit ni violence , ni menaces : rien de ce qui se fait bien ne se fait vite.

Partout où règne une autre religion que la nôtre , l'esclavage est de droit, et partout où cette religion s'affoiblit , la nation devient , en proportion précise , moins susceptible de la liberté générale.

Nous venons de voir l'état social ébranlé jusque dans ses fondemens , parce qu'il y avoit trop de liberté en Europe , et qu'il n'y avoit plus assez de religion. Il y aura encore d'autres commotions , et le bon ordre ne sera solidement affermi que lorsque l'esclavage ou la religion seront rétablis.

siècle , nous citer ici *le droit naturel de l'homme à la liberté*. Je serois curieux de savoir comment il auroit établi le droit contre les faits qui attestent invinciblement *que l'esclavage est l'état naturel d'une grande partie du genre humain jusqu'à l'affranchissement SUR-NATUREL*.

Le gouvernement seul ne peut gouverner. C'est une maxime qui paroîtra d'autant plus incontestable qu'on la méditera davantage. Il a donc besoin , comme d'un ministre indispensable , ou de l'esclavage qui diminue le nombre des volontés agissantes dans l'état , ou de la force divine qui , par une espèce de *greffe* spirituelle , détruit l'âpreté naturelle de ces volontés , et les met en état d'agir ensemble sans se nuire.

Le Nouveau-Monde a donné un exemple qui complète la démonstration. Que n'ont pas fait les missionnaires catholiques, c'est-à-dire les envoyés du Pape , pour éteindre la servitude, pour consoler, pour rassainir, pour ennobler l'espèce humaine dans ces vastes contrées ?

Partout où on laissera faire cette puissance, elle opérera les mêmes effets. Mais que les nations qui la méconnoissent ne s'avisent pas, fussent-elles même chrétiennes , d'abolir la servitude , si elle subsiste encore chez elles : une grande calamité politique seroit infailliblement la suite de cette aveugle imprudence.

Mais que l'on ne s'imagine pas que l'Eglise , ou le Pape , *c'est tout un* (1) , n'ait dans la

(1) Sup. liv. I , pag. 62.

guerre déclarée à la servitude, d'autre vue que le perfectionnement politique de l'homme. Pour cette puissance, il y a quelque chose de plus haut, c'est le perfectionnement de la morale dont le raffinement politique n'est qu'une simple dérivation. Partout où règne la servitude, il ne sauroit y avoir de véritable morale, à cause de l'empire désordonné de l'homme sur la femme. Maîtresse de ses droits et de ses actions, elle n'est déjà que trop foible contre les séductions qui l'environnent de toutes parts. Que sera-ce lorsque sa volonté même ne peut la défendre ? L'idée même de la résistance s'évanouira ; le vice deviendra un devoir, et l'homme graduellement avili par la facilité des plaisirs, ne saura plus s'élever au dessus des mœurs de l'Asie.

M. Buchanan que je citois tout-à-l'heure et de qui j'emprunte volontiers une nouvelle citation également juste et importante, a fort bien remarqué que, *dans tous les pays où le christianisme ne règne pas, on observe une certaine tendance à la dégradation des femmes* (1).

Rien n'est plus évidemment vrai : il est

(1) *Christian Researches in Asia, etc. by the R. Claudius Buchanan. DD. Londres, 1812, pag. 56.*

possible même d'assigner la raison de cette dégradation qui ne peut être combattue que par un principe surnaturel. Partout où notre sexe peut commander le vice, il ne sauroit y avoir ni véritable morale, ni véritable dignité de mœurs. La femme, qui peut tout sur le cœur de l'homme, lui rend toute la perversité qu'elle en reçoit, et les nations croupissent dans *ce cercle vicieux* dont il est radicalement impossible qu'elles sortent par leurs propres forces.

Par une opération toute contraire et tout aussi naturelle, le moyen le plus efficace de perfectionner l'homme, c'est d'ennoblir et d'exalter la femme. C'est ce à quoi le christianisme seul travaille sans relâche avec un succès infailible, susceptible seulement de plus et de moins, suivant le genre et la multiplicité des obstacles qui peuvent contrarier son action. Mais ce pouvoir immense et sacré du christianisme est nul, dès qu'il n'est pas concentré dans une main unique qui l'exerce et le fait valoir. Il en est du christianisme disséminé sur le globe, comme d'une nation qui n'a d'existence, d'action, de pouvoir, de considération et de nom même, qu'en vertu de la souveraineté qui la représente et lui donne une personnalité morale parmi les peuples.

La femme est plus que l'homme redevable au christianisme. C'est de lui qu'elle tient toute sa dignité. La femme chrétienne est vraiment un être *surnaturel*, puisqu'elle est soulevée et maintenue par lui jusqu'à un état qui ne lui est pas *naturel*. Mais par quels services immenses elle paye cette espèce d'ennoblement !

Ainsi le genre humain est *naturellement* en grande partie serf, et ne peut être tiré de cet état que *surnaturellement*. Avec la servitude, point de morale proprement dite ; sans le christianisme, point de liberté générale ; et sans le Pape, point de véritable christianisme, c'est-à-dire point de christianisme opérateur, puissant, convertissant, régénérant, conquérant, *perfectilisant*. C'étoit donc au Souverain Pontife qu'il appartenoit de proclamer la liberté universelle ; il l'a fait, et sa voix a retenti dans tout l'univers. Lui seul rendit cette liberté possible en sa qualité de chef unique de cette religion seule capable d'assouplir les volontés, et qui ne pouvoit déployer toute sa puissance que par lui. Aujourd'hui il faudroit être aveugle pour ne pas voir que toutes les souverainetés s'affoiblissent en Europe. Elles perdent de tous côtés la confiance et l'amour. Les sectes et l'esprit particulier se multiplient

d'une manière effrayante. Il faut purifier les volontés ou les enchaîner ; il n'y a pas de milieu. Les princes dissidens qui ont la servitude chez eux , la conserveront ou périront. Les autres seront ramenés à la servitude ou à l'unité.....

Mais qui me répond que je vivrai demain ? Je veux donc écrire aujourd'hui une pensée qui me vient au sujet de l'esclavage, dussé-je même sortir de mon sujet ; ce que je ne crois pas cependant.

Qu'est-ce que l'état religieux dans les contrées catholiques ? C'est l'esclavage ennobli. A l'institution antique , utile en elle-même sous de nombreux rapports, cet état ajoute une foule d'avantages particuliers et la sépare de tous les abus. Au lieu d'avilir l'homme, le vœu de religion le sanctifie. Au lieu de l'asservir aux vices d'autrui, il l'en affranchit. En le soumettant à une personne de choix, il le déclare libre envers les autres avec qui il n'aura plus rien à démêler.

Toutes les fois qu'on peut amortir des volontés sans dégrader les sujets , on rend à la société un service sans prix , en déchargeant le gouvernement du soin de surveiller ces hommes , de les employer et surtout de les payer. Jamais il n'y eut d'idée plus heureuse

que celle de réunir des citoyens pacifiques qui travaillent, prient, étudient, écrivent, font l'aumône, cultivent la terre, et ne demandent rien à l'autorité.

Cette vérité est particulièrement sensible dans ce moment où de tous côtés tous les hommes tombent en foule sur les bras du gouvernement qui ne sait qu'en faire.

Une jeunesse impétueuse, innombrable, libre pour son malheur, avide de distinctions et de richesses, se précipite par essaims dans la carrière des emplois. Toutes les professions imaginables ont quatre ou cinq fois plus de candidats qu'il ne leur en faudroit. Vous ne trouverez pas un bureau en Europe où le nombre des employés n'ait triplé ou quadruplé depuis cinquante ans. On dit que les affaires ont augmenté ; mais ce sont les hommes qui créent les affaires, et trop d'hommes s'en mêlent. Tous à la fois s'élancent vers le pouvoir et les fonctions ; ils forcent toutes les portes, et nécessitent la création de nouvelles places ; il y a trop de liberté, trop de mouvement, trop de volontés déchaînées dans le monde. *A quoi servent les religieux ?* ont dit tant d'imbéciles. Comment donc ? Est-ce qu'on ne peut servir l'état sans être revêtu d'une charge ? et n'est-ce rien encore que le

bienfait d'enchaîner les passions et de neutraliser les vices? Si Robespierre au lieu d'être avocat eût été capucin, on eût dit aussi de lui en le voyant passer : *Bon Dieu ! à quoi sert cet homme ?* Cent et cent écrivains ont mis dans tout leur jour les nombreux services que l'état religieux rendoit à la société ; mais je crois utile de le faire envisager sous son côté le moins aperçu , et qui certes n'étoit pas le moins important , comme maître et directeur d'une foule de volontés , comme suppléteur inappréciable du gouvernement dont le plus grand intérêt est de modérer le mouvement intestin de l'état , et d'augmenter le nombre des hommes qui ne lui demandent rien.

Aujourd'hui , grâce au système d'indépendance universelle , et à l'orgueil immense qui s'est emparé de toutes les classes , tout homme veut se battre , juger , écrire , administrer , gouverner. On se perd dans le tourbillon des affaires : on gémit sous le poids accablant des écritures ; la moitié du monde est employée à gouverner l'autre sans pouvoir y réussir.



CHAPITRE III.

INSTITUTION DU SACERDOCE. CÉLIBAT DES PRÊTRES.



§ I.^{er}

Traditions antiques.

IL n'y a pas de dogme dans l'Eglise catholique, il n'y a pas même d'usage général appartenant à la haute discipline, qui n'ait ses racines dans les dernières profondeurs de la nature humaine, et par conséquent dans quelque opinion universelle plus ou moins altérée çà et là, mais commune cependant, dans son principe, à tous les peuples de tous les temps.

Le développement de cette proposition fourniroit le sujet d'un ouvrage intéressant. Je ne m'écarterai pas sensiblement de mon sujet en donnant un seul exemple de cet accord merveilleux, je choisirai la confession, uniquement pour me faire mieux comprendre.

Qu'y a-t-il de plus naturel à l'homme que

ce mouvement d'un cœur *qui se penche vers un autre pour y verser un secret* (1) ? Le malheureux, déchiré par le remords ou par le chagrin, a besoin d'un ami, d'un confident qui l'écoute le console et quelquefois le dirige. L'estomac qui renferme un poison et qui entre de lui-même en convulsions pour le rejeter, est l'image naturelle d'un cœur où le crime a versé ses poisons. Il souffre, il s'agite, il se contracte jusqu'à ce qu'il ait rencontré l'oreille de l'amitié ou du moins celle de la bienveillance.

Mais lorsque de la confidence nous passons à la confession, et que l'aveu est fait à l'autorité, la conscience universelle reconnoît dans cette confession spontanée une force expiatrice et un mérite de grâce : il n'y a qu'un sentiment sur ce point depuis la mère qui interroge son enfant sur une porcelaine cassée, ou sur une sucrerie mangée contre l'ordre, jusqu'au juge qui interroge du haut de son tribunal le voleur et l'assassin.

Souvent le coupable, pressé par sa conscience, refuse l'impunité que lui promettoit

(1) Expression admirable de Bossuet. (Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre.) La Harpe l'a justement vantée dans son Lycée.

le silence. Je ne sais quel instinct mystérieux, plus fort même que celui de la conservation, lui fait chercher la peine qu'il pourroit éviter. Même dans les cas où il ne peut craindre ni les témoins, ni la torture, il s'écrie : OUI, C'EST MOI ! Et l'on pourroit citer des législations miséricordieuses qui confient dans ces sortes de cas, à de hauts magistrats, le pouvoir de tempérer les châtimens, même sans recourir au souverain.

« On ne sauroit se dispenser de reconnoître » dans le simple aveu de nos fautes, indépen- » damment de toute idée surnaturelle, quel- » que chose qui sert infiniment à établir dans » l'homme, la droiture de cœur et la sim- » plicité de conduite (1). » De plus, comme tout crime est de sa nature une raison pour en commettre un autre, tout aveu spontané est au contraire une raison pour se corriger : il sauve également le coupable du désespoir et de l'endurcissement, le crime ne pouvant séjourner dans l'homme sans le conduire à l'un et à l'autre de ces deux abîmes.

« Savez-vous, disoit Sénèque, pourquoi » nous cachons nos vices ? C'est que nous y

(1) Berthier, sur les Psaumes, tom. I, ps. XXXI.

» sommes plongés : dès que nous les *confes-*
» *serons* , nous guérirons (1). »

On croit entendre Salomon dire au coupable : « Celui qui cache ses crimes se perdra ;
» mais celui qui les *confesse* et s'en retire ,
» obtiendra miséricorde (2). »

Tous les législateurs du monde ont reconnu ces vérités et les ont tournées au profit de l'humanité.

Moïse est à la tête. Il établit dans ses lois une *confession expresse* et même publique (3).

L'antique législateur des Indes a dit : « Plus
» l'homme qui a commis un péché s'en *con-*
» *fesse* véritablement et volontairement , et
» plus il se débarrasse de ce péché , comme
» un serpent de sa vieille peau (4). »

(1) *Quarè sua vitia nemo confitetur? quia in illis etiamnum est : vitia sua confiteri sanitatis indicium est.* Sen. Epist. mor LIII. — Je ne crois pas que dans nos livres de piété on trouve pour le choix d'un directeur de meilleurs conseils que ceux qu'on peut lire dans l'épître précédente de ce même Sénèque.

(2) Prov. XXVIII, 13.

(3) Lévit. V , 5 , 15 et 18 ; VI, 6 ; Num. V , 6 et 7.

(4) Il ajoute tout de suite : « Mais si le pécheur veut
» obtenir une pleine rémission de son péché , *qu'il*
» *évite surtout* la rechute!!! » (Lois de Menu, fils de Brahma, dans les Œuvres du chevalier W. Jones, in-4.^o tom. III, chap. XI, n.^{os} 64 et 233.

Les mêmes idées ayant agi de tous côtés et dans tous les temps, on a trouvé la confession chez tous les peuples qui avoient reçu les mystères éléusins. On l'a retrouvée au Pérou, chez les Brahmes, chez les Turcs, au Thibet et au Japon (1).

Sur ce point comme sur tous les autres, qu'a fait le christianisme? Il a révélé l'homme à l'homme; il s'est emparé de ses inclinations, de ses croyances éternelles et universelles; il a mis à découvert ces fondemens antiques; il les a débarrassés de toute souillure, de tout mélange étranger; il les a honorés de l'empreinte divine; et sur ces bases *naturelles*, il a établi sa théorie *surnaturelle* de la pénitence et de la confession sacramentelle.

Ce que je dis de la pénitence, je pourrois le dire de tous les autres dogmes du christianisme catholique; mais c'est assez d'un exemple; et j'espère que, par cette espèce d'introduction, le lecteur se laissera conduire naturellement à ce qui va suivre.

C'est une opinion commune aux hommes

(1) *Carli, Lettere americane*, tom. I, lett. XIX. — Extrait des voyages d'Effremoff, dans le *Journal du Nord*. St-Petersbourg, mai 1807, n.º 18, pag. 335. — *Feller, Catéch. philos.* tom. III, n.º 501, etc., etc.

de tous les temps, de tous les lieux et de toutes les religions, *qu'il y a dans la CONTINENCE quelque chose de céleste qui exalte l'homme et le rend agréable à la divinité ; que par une conséquence nécessaire, toute fonction sacerdotale, tout acte religieux, toute cérémonie sainte, s'accorde peu ou ne s'accorde point avec le mariage.*

Il n'y a point de législation dans le monde qui, sur ce point, n'ait gêné les prêtres de quelque manière, et qui même, à l'égard des autres hommes, n'ait accompagné les prières, les sacrifices, les cérémonies solennelles, de quelque abstinence de ce genre, et plus ou moins sévère.

Le prêtre hébreu ne pouvoit pas épouser une femme répudiée, et le grand-prêtre ne pouvoit pas même épouser une veuve (1). Le Talmud ajoute qu'il ne pouvoit épouser deux femmes, quoique la polygamie fût permise au reste de la nation (2); et tous devoient être *purs* pour entrer dans le sanctuaire.

Les prêtres égyptiens n'avoient de même qu'une femme (3). L'hiérophante chez les

(1) Lévit. XXI, 7, 9, 13.

(2) Talm. *in Massechta Jona*.

(3) *Phil. apud P. Cunæum de Rep. Hebr.* Elzévir, 16, p. 190.

Grecs, étoit obligé de garder le célibat et la plus rigoureuse continence (1).

Origène nous apprend de quel moyen se servoit l'hiérophante pour se mettre en état de garder son vœu (2), par où l'antiquité confessoit expressément et l'importance capitale de la continence dans les fonctions sacerdotales, et l'impuissance de la nature humaine réduite à ses propres forces.

Les prêtres, en Ethiopie comme en Egypte, étoient reclus et gardoient le célibat (3).

Et Virgile fait briller dans les champs Elysées

Le prêtre qui toujours garda la chasteté (4).

(1) *Potter's greek Antiquities*, tom. I, p. 183, 356.
— *Lettres sur l'histoire*, tom. II, p. 571.

(2) *Contrà Celsum*, cap. VII, n.^o 48. Vid. *Diosc. lib. IV*, cap. 79; *Plin. Hist. nat. lib. XXXV*, cap. 13.

(3) *Bryant's Mythology explained*, in-4.^o, tom. I, pag. 281; tom. III, p. 240, d'après Diodore de Sicile. *Porphy. de Abstin. lib. IV*, p. 364.

(4) *Quique sacerdotes casti dùm vita manebat.*
Virg. Æn. 661.

Heyne, qui sentoit dans ce vers la condamnation formelle d'un dogme de Gottingue, l'accompagna d'une note charmante. « Cela s'entend, dit-il, des prêtres

Les prêtresses de Cérès , à Athènes , où les lois leur accordoient la plus haute importance , étoient choisies par le peuple , nourries aux dépens du public , consacrées pour toute la vie au culte de la déesse , et obligées de vivre dans la plus austère continence (1).

Voilà ce qu'on pensoit dans tout le monde connu. Les siècles s'écouloient , et nous retrouvons les mêmes idées au Pérou (2).

Quel prix , quels honneurs tous les peuples de l'univers n'ont-ils pas accordés à la virginité ? Quoique le mariage soit l'état naturel de l'homme en général , et même un état saint , suivant une opinion tout aussi générale ; cependant on voit constamment percer de tous

» qui se sont acquittés de leurs fonctions CASTÈ , PURÈ
 » AC PIÈ (c'est-à-dire scrupuleusement) , pendant leur
 » vie. *Entendu de cette manière , Virgile n'est point*
 » *répréhensible. ITA NIHIL EST QUOD REPREHENDAS.* »
 (Lond. 1793 , in-8.º , tom. II , p. 741.) Si donc on vient à dire *qu'un tel cordonnier , par exemple , est chaste* , cela signifie , selon Heyne , *qu'il fait bien les souliers*. Ce qui soit dit sans manquer de respect à la mémoire de cet homme illustre.

(1) Lettres sur l'histoire , à l'endroit cité , p. 577.

(2) *I sacerdoti nella settimana del loro servizio si astenevano dalle mogli.* (Carli , Lett. amer. tom. I , liv. XIX.)

côtés un certain respect pour la vierge ; on la regarde comme un être supérieur ; et lorsqu'elle perd cette qualité , même légitimement , on diroit qu'elle se dégrade. Les femmes fiancées en Grèce devoient un sacrifice à Diane pour l'expiation de cette espèce de profanation (1). La loi avoit établi à Athènes des mystères particuliers relatifs à cette cérémonie religieuse (2). Les femmes y tenoient fortement, et craignoient la colère de la déesse si elles avoient négligé de s'y conformer (3).

Les vierges consacrées à Dieu se trouvent partout et à toutes les époques du genre humain. Qu'y a-t-il au monde de plus célèbre que les vestales ? *Avec le culte de Vesta brilla l'empire romain ; avec lui il tomba* (4).

(1) *Ἐπὶ ἀφοσιώσει τῆς παρθενίας*. Voy. le Scholiaste de Théocrite, sur le 66.^e vers de la 11.^e idylle.

(2) *Τᾷ δὲ μυστήρια ταυτὰ Ἀθηναῖον πολιτεύονται*. Ibid.

(3) Tout homme qui connoît les mœurs antiques ne se demandera pas sans étonnement ce que c'étoit donc que ce sentiment qui avoit établi de tels *mystères*, et qui avoit eu la force d'en persuader l'importance. Il faut bien qu'il ait une racine ; mais où est-elle humainement ?

(4) Ces paroles remarquables terminent le mémoire sur les Vestales, qu'on lit dans ceux de l'Acad. des Inscriptions et des Belles-Lettres, tom. V, in-12 ; par l'abbé Naudal.

Dans le temple de Minerve , à Athènes , le feu sacré étoit conservé , comme à Rome , par des vierges.

On a retrouvé ces mêmes vestales chez d'autres nations , nommément dans les Indes (1) , et au Pérou , enfin , où il est bien remarquable que la violation de son vœu étoit punie du même supplice qu'à Rome (2). La virginité y étoit considérée comme un caractère sacré également agréable à l'empereur et à la divinité (3).

Dans l'Inde , la loi de Menu déclare que toutes les cérémonies prescrites pour les mariages ne concernent que la vierge ; celle qui ne l'est pas étant exclue de toute cérémonie légale (4).

(1) Voy. l'Hérodote de Larcher. tom. VI, pag. 133; Carli, Lett. amer. tom. I, lett. V^e, et tom. I, lett. XXVI^e, p. 458; Not. Procop. lib. II, *de Bello Pers.*

(2) Carli, ibid. tom. I, lett. VIII. — Le traducteur de Carli assure que la punition des vestales à Rome n'étoit que fictive, et que pas une ne demeuroit dans le caveau. (Tom. I lett. IX, p. 114, not.) Mais il ne cite aucune autorité.

(3) Carli, ibid. tom. I, liv. IX.

(4) Lois de Menu , chap. VIII, n.^o 226; Œuvres du chev. Jones, tom. III.

Le voluptueux législateur de l'Asie a cependant dit : « Les disciples de Jésus gardèrent » la virginité sans qu'elle leur eût été commandée , *à cause du désir qu'ils avoient de plaire à Dieu* (1). La fille de Josaphat » conserva sa virginité : Dieu inspira son esprit en elle : elle crut aux paroles de son Seigneur et aux écritures. Elle étoit au » nombre de celles qui obéissent (2). »

D'où vient donc ce sentiment universel ? Où Numa avoit-il pris que , pour rendre ses vestales *saintes et vénérables* , il falloit leur prescrire la virginité (3) ?

Pourquoi Tacite, devançant le style de nos théologiens, nous parle-t-il de cette vénérable *Occia* qui avoit présidé le collège des vestales pendant cinquante-sept ans , *avec une éminente sainteté* (4) ?

Et d'où venoit cette persuasion générale chez les Romains, « que si une vestale usoit » de la permission que lui donnoit la loi de

(1) Alcoran, chap. LVII.

(2) Ibid. chap. LVI.

(3) *Virginitate aliisque cæremoniis venerabiles ac sanctas fecit.* Tit. Liv. I, 29.)

(4) *Occia quæ septem et quinquaginta per annos summâ sanctimoniâ vestalibus sacris præsederat.* (Tac. Ann. II, 86.)

» se marier après trente ans d'exercice , *ces*
» *sortes de mariages n'étoient jamais heu-*
» *reux* (1). »

Si de Rome la^e pensée se transporte à la Chine, elle y trouve des religieuses assujetties de même à la virginité. Leurs maisons sont ornées d'inscriptions qu'elles tiennent de l'empereur lui-même, lequel n'accorde cette prérogative qu'à celles qui sont restées vierges depuis quarante ans (2).

Il y a des religieux et des religieuses à la Chine, et il y en a chez les Mexicains (3). Quel accord entre des nations si différentes de mœurs, de caractère, de langue, de religion et de climat !

Après la virginité, c'est la viduité qui a joui partout du respect des hommes ; et ce qu'il y a de bien remarquable, c'est que, dans

(1) *Etsi antiquitus observatum infaustas ferè et parùm lætabiles eas nuptias fuisse.* (Just. Lips. Syntagma de Vest. cap. VI.) Il est bon d'observer que Juste Lipse raconte ici sans douter.

(2) M. de Guignes, Voyage à Pekin, etc., in-8.^o, tom. II, p. 279.

(2) Idem, tom. II, p. 367, 368. — M. de Humbolt, Vue des Cordilières, etc. in-8.^o Paris, 1816, tom. I, p. 237, 238.

les nombreux éloges accordés à cet état par toutes sortes d'écrivains, on ne trouve pas qu'il soit jamais question de l'intérêt des enfans, qui est néanmoins évident.

On connoît l'opinion générale des Hébreux sur l'importance du mariage, et sur l'ignominie attachée à la stérilité : on sait que, dans leurs idées, la première bénédiction étoit celle de la perpétuité des familles. Pourquoi donc, par exemple, ces grands éloges accordés à Judith, *pour avoir joint la chasteté à la force, et passé cent cinq ans dans la maison de Manassé son époux, sans lui avoir donné de successeurs ?* Tout le peuple qu'elle a sauvé lui chante en chœur : « Vous êtes la joie et l'honneur de notre nation ; car vous avez agi avec un courage mâle, et votre cœur s'est affermi, parce que vous avez aimé la chasteté, et qu'après avoir perdu votre mari, vous n'avez point voulu en épouser un autre (1). »

Quoi donc ! la femme qui se remarie pèche-t-elle contre la chasteté ? Non sans doute ; mais si elle préfère la viduité, elle en sera louée à tous les momens de la durée et sur tous

(1) Judith, XV, 10, 11 ; XVI, 26.

les points du globe , en dépit de tous les préjugés contraires.

La loi dans l'Inde exclut de la succession de ses collatéraux le fils issu du mariage d'une veuve. Chez les Hottentots , la femme qui se remarie est obligée de se couper un doigt.

Chez les Romains , même honneur à la viduité , même défaveur sur les secondes noces , après même que les anciennes mœurs avoient presque entièrement disparu. Nous voyons la veuve d'un empereur , recherchée par un autre , déclarer *qu'il seroit sans exemple et sans excuse qu'une femme de son nom et de son rang essayât d'un second mariage* (1).

La Chine pense comme Rome. On y vénère l'honorable viduité , au point qu'on y rencontre une foule d'arcs de triomphe élevés pour conserver la mémoire des femmes qui étoient restées veuves (2).

(1) Il s'agit ici de Valérie , veuve de Maximien , que Maximin vouloit épouser. Elle répondit : *Nefas esse illius nominis ac loci feminam sine more , sine exemplo , maritum alterum experiri.* (Lact. de morte persec. cap. XXXIX.) Il seroit fort inutile de dire : *C'étoit un prétexte* ; puisque le prétexte même eût été pris dans les mœurs et dans l'opinion. Or il s'agit précisément *des mœurs et de l'opinion*.

(2) M. de Guignes , voyage à Pékin , tom. II , p. 183.

L'estimable voyageur qui nous instruit de cet usage, se répand ensuite en réflexions philosophiques sur ce qui lui paroît une grande contradiction de l'esprit humain. « Comment » se fait-il (ce sont ses paroles) que les Chi- » nois, qui regardent comme un malheur de » mourir sans postérité, honorent en même » temps le célibat des femmes ? Comment » concilier des idées aussi incompatibles ? » Mais tels sont les hommes, etc. »

Hélas ! il nous récite les litanies du XVIII.^e siècle ; difficilement on échappe à cette sorte de séduction. Il n'est pas du tout question ici des contradictions humaines, car il n'y en a point du tout. Les nations qui favorisent la population, et qui honorent la continence, sont parfaitement d'accord avec elles-mêmes et avec le bon sens.

Mais en faisant abstraction du problème de la population qui a cessé d'être un problème, je reviens au dogme éternel du genre humain : *Que rien n'est plus agréable à la Divinité que la continence ; et que non-seulement toute fonction sacerdotale, comme nous avons vu, mais tout sacrifice, toute prière, tout acte religieux exigeoit des préparations plus ou moins conformes à cette vertu.* Telle étoit l'opinion universelle de l'ancien monde. Les navigateurs du

XV.^e siècle ayant doublé l'univers, s'il est permis de s'exprimer ainsi, nous trouvâmes les mêmes opinions sur le nouvel hémisphère. Une idée commune à des nations si différentes, et qui n'ont jamais eu aucun point de contact, n'est-elle pas naturelle ? n'appartient-elle pas nécessairement à l'essence spirituelle qui nous constitue ce que nous sommes ? Où donc tous les hommes l'auroient-ils prise, si elle n'étoit pas innée (1) ?

Et cette théorie paroîtra d'autant plus divine dans son principe, qu'elle contraste d'une manière plus frappante avec la morale pratique de l'antiquité corrompue jusqu'à l'excès, et qui entraînoit l'homme dans tous les genres de désordres, sans avoir jamais pu effacer de son esprit des lois écrites *en lettres divines* (2).

Un savant géographe anglais a dit, au sujet des mœurs orientales : *On fait peu de cas de la chasteté dans les pays orientaux* (3). Or, ces mœurs orientales sont précisément les mœurs antiques, et seront éternellement les mœurs

(1) 'Ou *révélée*. Note de l'éditeur.

(2) Γράμματα Θεοῦ. (Orig. adv. Cels. lib. 1, c. 5.

(3) Pinkerson, tom. V de la trad. fr. p. 5. L'auteur trace dans ce texte la grande ligne de démarcation entre l'Alcoran et l'Evangile.

de tout pays non chrétien. Ceux qui les ont étudiées dans les auteurs classiques, et dans certains monumens de l'art qui nous restent, trouveront qu'il n'y a pas d'exagération dans cette assertion de Feller : *Qu'un demi-siècle de paganisme présente infiniment plus d'excès énormes qu'on n'en trouveroit dans toutes les monarchies chrétiennes depuis que le christianisme règne sur la terre* (1).

Et cependant, au milieu de cette profonde et universelle corruption, on voit surnager une vérité non moins universelle et tout-à-fait inexplicable avec un tel système de mœurs.

A Rome, et sous les empereurs, deux grands personnages, Pollion et Agrippa, se disputent l'honneur de fournir une vestale à l'état. *La fille de Pollion est préférée UNIQUEMENT, parce que sa mère n'avoit jamais appartenu qu'au même époux, au lieu que Agrippa avoit ALTÉRÉ sa maison par un divorce* (2).

A-t-on jamais entendu rien d'aussi extraor-

(1) Catéch. philos. tom. III, ch. 6, § 1.

(2) *Præolata est Pollionis filia NON OB ALIUDq uàm quod mater ejus in eodem conjugio manebat. Nam Agrippa dissidio domum IMMINUERAT.* (Tacit. ann. II, 86.)

dinaire ? Où donc et comment les Romains de ce siècle avoient-ils rencontré l'idée de l'intégrité du mariage , et celle de l'alliance naturelle de la chasteté et de l'autel ? Où avoient-ils pris qu'une vierge , fille d'un homme divorcé , quoique née en légitime mariage et personnellement irréprochable , étoit cependant ALTÉRÉE pour l'autel ? Il faut que ces idées tiennent à un principe naturel à l'homme , aussi ancien que l'homme , et pour ainsi dire partie de l'homme.

§ II.

Dignité du Sacerdoce.

Ainsi donc , l'univers entier n'a cessé de rendre témoignage à ces grandes vérités : 1.^o *mérite éminent de la chasteté* ; 2.^o *alliance naturelle de la continence avec toutes les fonctions religieuses , mais surtout avec les fonctions sacerdotales.*

Le christianisme , en imposant aux prêtres la loi du célibat , n'a donc fait que s'emparer d'une idée naturelle ; il l'a dégagée de toute erreur , il lui a donné une sanction divine , et l'a convertie en loi de haute discipline. Mais contre cette loi divine , la nature humaine étoit trop forte , et ne pouvoit être vaincue

que par la toute-puissance inflexible des Souverains Pontifes. Dans les siècles barbares surtout , il ne falloit pas moins que la main de S. Grégoire VII pour sauver le sacerdoce. Sans cet homme extraordinaire , tout étoit perdu humainement. On se plaint de l'immense pouvoir qu'il exerça de son temps ; autant vaudroit-il se plaindre de Dieu qui lui donna la force sans laquelle il ne pouvoit agir. Le puissant *Demiurge* obtint tout ce qu'il étoit possible d'une matière rebelle ; et ses successeurs ont tenu la main au grand œuvre avec une telle persévérance , qu'ils ont enfin assis le sacerdoce sur des bases inébranlables.

Je suis fort éloigné de rien exagérer , et de vouloir présenter la loi du célibat comme un dogme proprement dit ; mais je dis qu'elle appartient à la plus haute discipline , qu'elle est d'une importance sans égale , et que nous ne saurions trop remercier les Souverains Pontifes à qui nous en devons le maintien.

Le prêtre qui appartient à une femme et à des enfans , n'appartient plus à son troupeau , ou ne lui appartient pas assez. Il manque constamment d'un pouvoir essentiel , celui de faire l'aumône , quelquefois même sans trop penser à ses propres forces. En songeant à ses enfans , le prêtre marié n'ose pas se livrer aux

mouvemens de son cœur ; sa bourse se resserre devant l'indigence , qui n'attend jamais de lui que de froides exhortations. De plus , la dignité du prêtre seroit mortellement blessée par certains ridicules. La femme d'un magistrat supérieur , qui oublieroit ses devoirs d'une manière visible , feroit plus de tort à son mari que celle de tout autre homme. Pourquoi ? parce que les hautes magistratures possèdent une sorte de dignité sainte et vénérable qui les fait ressembler à un sacerdoce. Qu'en seroit-il donc du sacerdoce réel ?

Non-seulement les vices de la femme réfléchissent une grande défaveur sur le caractère du prêtre marié , mais celui-ci à son tour n'échappe point au danger commun à tous les hommes qui se trouvent dans le mariage , celui de vivre criminellement. La foule des raisonneurs qui ont traité cette grande question du célibat ecclésiastique , part toujours de ce grand sophisme , *que le mariage est un état de pureté* , tandis qu'il n'est pur que pour les purs. Combien y a-t-il de mariages irréprochables devant Dieu ? Infiniment peu. L'homme irréprochable aux yeux du monde peut être infâme à l'autel. Si la foiblesse ou la perversité humaine établit une tolérance de convention à l'égard de certains abus , cette

tolérance , qui est elle-même un abus , n'est jamais faite pour le prêtre , parce que la conscience universelle ne cesse de le comparer au type sacerdotal qu'elle contemple en elle-même ; de sorte qu'elle ne pardonne rien à la copie , pour peu qu'elle s'éloigne du modèle.

Il y a dans le christianisme des choses si hautes , si sublimes ; il y a entre le prêtre et ses ouailles des relations si saintes , si délicates , qu'elles ne peuvent appartenir qu'à des hommes absolument supérieurs aux autres. La confession seule exige le célibat. Jamais les femmes , qu'il faut particulièrement considérer sur ce point , n'accorderont une confiance entière au prêtre marié : mais il n'est pas aisé d'écrire sur ce sujet.

Les Eglises si malheureusement séparées du centre n'ont pas manqué de conscience , mais de force , en permettant le mariage des prêtres. Elles s'accusent elles-mêmes en exceptant les évêques et en refusant de consacrer les prêtres avant qu'ils soient mariés.

Elles conviennent ainsi de la règle, *que nul prêtre ne peut se marier* ; mais elles admettent que , par tolérance et faute de sujets , un laïque marié peut être ordonné. Par un sophisme qui ne choque plus l'habitude , au lieu d'ordonner un candidat , *quoique marié* , elles

le marient *pour l'ordonner*, de manière qu'en violant la règle antique, elles la confessent expressément.

Pour connoître les suites de cette fatale discipline, il faut avoir été appelé à les examiner de près. L'abjection du sacerdoce dans les contrées qu'elle régit, ne peut être comprise par celui qui n'en a pas été témoin. De Tott, dans ses mémoires, n'a rien dit de trop sur ce point. Qui pourroit croire que dans un pays où l'on vous soutient gravement l'excellence du mariage des prêtres, l'épithète de *fils de prêtre* est une injure formelle ? Des détails sur cet article piqueroient la curiosité, et seroient même utiles, sous un certain rapport ; mais il en coûte d'amuser la malice et d'affliger un ordre malheureux qui renferme, quoique tout soit contre lui, des hommes très-estimables, autant qu'il est possible d'en juger, à la distance où l'inexorable opinion les tient de toute société distinguée.

Cherchant toujours, autant que je le puis, mes armes dans les camps ennemis, je ne passerai point sous silence le témoignage frappant du même prélat russe que j'ai cité plus haut. On verra ce qu'il pensoit de la discipline de son Eglise sur le point du célibat.

Son livre déjà recommandé par le nom de son auteur, étant sorti de plus des presses même du *saint synode*, ce témoignage a tout le poids qu'il est possible d'en attendre.

Après avoir repoussé dans le premier chapitre de ses prolégomènes, une attaque indécente de Mosheim contre le célibat ecclésiastique, l'archevêque de Twer continue en ces termes :

« Je crois donc que le mariage n'a jamais
 » été permis aux docteurs de l'Eglise (les
 » prêtres), excepté dans les cas de nécessité
 » et de grande nécessité; lorsque, par exem-
 » ple, les sujets qui se présentent pour rem-
 » plir ces fonctions, n'ayant pas la force de
 » s'interdire le mariage qu'ils désirent, *on*
 » *n'en trouve point de meilleurs et de plus*
 » *dignes qu'eux*; en sorte que l'Eglise, après
 » que ces incontinens ont pris des femmes,
 » les admet dans l'ordre sacré, *par accident*
 » plutôt que par choix (1). »

(1) *Quo quidem cognito non erit difficile intellectu, an et quomodo doctoribus Ecclesiæ permissa sint conjugia. Scilicet, meâ quidem sententiâ, NON permissa UNQUAM, præterquàm si necessitas obvenerit, eaque magna; uti sicut ii (sic) qui ad hoc munus præstò sunt ab usu matrimonii temperare sibi nequeant atque hoc expe-*

Qui ne seroit frappé de la décision d'un homme si bien placé pour voir les choses de près , et si ennemi d'ailleurs du système catholique ?

Quoiqu'il m'en coutât trop d'appuyer sur les suites du système contraire , je ne puis cependant me dispenser d'insister sur l'absolue nullité de ce sacerdoce dans son rapport avec la conscience de l'homme. Ce merveilleux ascendant qui arrêtoit Théodose à la porte du temple , Attila devant celle de Rome , et Louis XIV devant la table sainte ; cette puissance , encore plus merveilleuse , qui peut attendrir un cœur pétrifié et le rendre à la vie ; qui va dans les palais arracher l'or à l'opulent insensible ou distrait , pour le verser dans le sein de l'indigence ; qui affronte tout , qui surmonte tout dès qu'il s'agit de consoler une ame , d'en éclairer ou d'en sauver une autre ; qui s'insinue doucement dans les con-

tant , meliores verò dignioresque desint : ideòque Ecclesia tales INTEMPERANTES , postquàm uxores duxerint , casu potiùs non delectu , sacro ordini adsciscat. (Met. Arch. Twer. liber historicus, etc. prol. c. I, p. 5.)

Il faut bien observer que l'archevêque parle toujours au présent , et qu'il a visiblement en vue les usages de son Eglise , telle qu'il la voyoit de son temps. Cet oracle grec paroîtra sans doute : Πολλων ανταξιος αλλων.

sciences pour y saisir des secrets funestes , pour en arracher la racine des vices ; organe et gardienne infatigable des unions saintes ; ennemie non moins active de toute licence ; douce sans foiblesse ; effrayante avec amour ; supplément inappréciable de la raison , de la probité , de l'honneur , de toutes les forces humaines au moment où elles se déclarent impuissantes ; source précieuse et intarissable de réconciliation , de réparations , de restitutions , de repentirs efficaces , de tout ce que Dieu aime le plus après l'innocence ; debout à côté du berceau de l'homme qu'elle bénit ; debout encore à côté de son lit de mort , et lui disant , au milieu des exhortations les plus pathétiques et des plus tendres adieux... PARTEZ....; cette puissance surnaturelle ne se trouve pas hors de l'unité. J'ai longtemps étudié le christianisme hors de cette enceinte divine. Là , le sacerdoce est impuissant et tremble devant ceux qu'il devrait faire trembler. A celui qui vient lui dire : *J'ai volé* , il n'ose pas , il ne sait pas dire : *Restituez*. L'homme le plus abominable ne lui doit aucune promesse. Le prêtre est employé comme une machine. On diroit que ses paroles sont une espèce d'opération mécanique qui efface les péchés , comme le savon fait disparaître

les souillures matérielles : c'est encore une chose qu'il faut avoir vue pour s'en former une idée juste. L'état moral de l'homme qui invoque le ministère du prêtre , est si indifférent dans ces contrées ; il y est si peu pris en considération , qu'il est très-ordinaire de s'entendre demander en conversation : *Avez-vous fait vos pâques ?* C'est une question comme une autre , à laquelle on répond *oui* ou *non* , comme s'il s'agissoit d'une promenade ou d'une visite qui ne dépend que de celui qui la fait.

Les femmes , dans leurs rapports avec ce sacerdoce , sont un objet tout-à-fait digne d'exercer un œil observateur.

L'anathème est inévitable. Tout prêtre marié tombera toujours au dessous de son caractère. La supériorité incontestable du clergé catholique tient uniquement à la loi du célibat.

Les doctes auteurs de la Bibliothèque britannique , se sont permis sur ce point une assertion étonnante qui mérite d'être citée et examinée.

« Si les ministres du culte catholique ,
 » disent-ils , avoient eu plus généralement
 » l'esprit de leur état , dans le vrai sens du
 » mot , les attaques contre la religion n'au-

» roient pas été aussi fructueuses..... Heu-
 » reusement pour la cause de la religion, des
 » mœurs et du bonheur d'une population
 » nombreuse, le clergé anglais, soit anglican,
 » soit presbytérien, *est tout autrement res-*
 » *pectable*, et il ne fournit aux ennemis du
 » culte ni les mêmes raisons ni les mêmes
 » prétextes (1). »

Il faudroit parcourir mille volumes peut-être pour rencontrer quelque chose d'aussi téméraire ; et c'est une nouvelle preuve de l'empire terrible des préjugés sur les meilleurs esprits et sur les hommes les plus estimables.

En premier lieu , je ne sais sur quoi porte la comparaison : pour qu'elle eût une base, il faudroit qu'on pût opposer sacerdoce à sacerdoce ; or , il n'y a plus de sacerdoce dans les Eglises protestantes ; le *prêtre* a disparu avec le *sacrifice* ; et c'est une chose bien remarquable que , partout où la réforme s'établit, la langue , interprète toujours infailible de la conscience , abolit sur-le-champ le mot de *prêtre* , au point que déjà du temps de Bacon, ce mot étoit pris pour une espèce d'injure (2).

(1) Biblioth. britann. sur l'*Enquirer* de M. Godwin. Mars, 1798. N.^o 53 , pag. 282.

(2) « Je pense qu'on ne devroit point continuer de se

Lors donc qu'on parle du *clergé d'Angleterre*, d'Ecosse, etc., on ne s'exprime point exactement ; car il n'y a plus de *clergé* là où il n'y a plus de *clercs* : pas plus que d'état militaire sans militaires. C'est donc tout comme si l'on avoit comparé, par exemple , les curés de France ou d'Italie , aux avocats ou aux médecins d'Angleterre et d'Ecosse.

Mais en donnant à ce mot de *clergé* toute la latitude possible , et l'entendant de tout corps de ministres d'un culte chrétien , l'immense supériorité du clergé catholique en mérite comme en considération , est aussi évidente que la lumière du soleil.

On peut même observer que ces deux genres de supériorité se confondent ; car , pour un corps tel que le clergé catholique , une grande considération est inséparable d'un grand mérite , et c'est une chose bien remarquable que cette considération l'accompagne même chez les nations séparées ; car c'est la conscience

» servir du mot de *prêtre* , particulièrement dans les cas
 » où les personnes s'en trouvent offensées. » (Bacon ,
Œuv. tom. IV , pag. 472. *Christianisme de Bacon* ,
 tom. II , pag. 241.) On a suivi le conseil de Bacon. Dans
 la langue et dans la conversation anglaise , le mot de
priest ne se trouve plus que dans *priestcraft*.

qui l'accorde , et la conscience est un juge incorruptible.

Les critiques même qu'on adresse aux prêtres catholiques prouvent leur supériorité. Voltaire l'a fort bien dit : « La vie séculière » a toujours été plus vicieuse que celle des » prêtres , mais les désordres de ceux-ci ont » toujours été plus remarquables par leur » contraste avec la règle (1). » On ne leur pardonne rien parce qu'on en attend tout.

La même règle a lieu depuis le Souverain Pontife jusqu'au sacristain. Tout membre du clergé catholique est continuellement confronté à son caractère idéal , et par conséquent jugé sans miséricorde. Ses peccadilles même sont des forfaits ; tandis que de l'autre côté les crimes même ne sont que des peccadilles , précisément comme parmi les gens du monde. Qu'est-ce qu'un ministre du culte qui se nomme *réformé* ? C'est un homme habillé de noir , qui monte tous les dimanches en chaire pour y tenir des propos honnêtes. A ce métier, tout honnête homme peut réussir , et il n'ex-

(1) Volt. Essai sur les mœurs , etc. in-8.^o tom. III , ch. CXII.

Il valoit donc autant que le *père du peuple* , qui eut avec lui de si grandes affaires.

clut aucune foiblesse de l'*honnête homme*. J'ai examiné de très-près cette classe d'hommes ; j'ai surtout interrogé sur ces ministres évangéliques l'opinion qui les environne, et cette opinion même s'accorde avec la nôtre , pour ne leur accorder aucune supériorité de caractère.

Ce qu'ils peuvent n'est rien ; véritablement hommes,
Ils sont ce que nous sommes,
Et *vivent* comme nous.

On ne leur demande que la probité. Mais qu'est-ce donc que cette vertu humaine pour ce redoutable ministère qui exige la *probité divinisée* , c'est-à-dire la *sainteté* ? Je pourrois m'autoriser d'exemples fameux et d'anecdotes piquantes ; mais c'est encore un point sur lequel j'aime à passer comme sur des charbons ardents. Un grand fait me suffit , parce qu'il est public et ne souffre pas de réplique ; c'est la chute universelle du ministère évangélique protestant, dans l'opinion publique. Le mal est ancien et remonte aux premiers temps de la réforme. Le célèbre Lesdiguières, qui résida long-temps sur les frontières du duché de Savoie , estimoit beaucoup et voyoit souvent S. François de Sales , alors évêque de Genève. Les ministres protestans , choqués d'une telle liaison , résolurent d'adresser une admones-

tation dans les formes au noble guerrier , alors encore chef de leur parti. Si l'on veut savoir ce qu'il en advint et ce qu'il fut dit à cette occasion , on peut lire toute l'histoire dans un de nos livres ascétiques assez répandu (1). Pour moi, je ne le copie point.

On cite l'Angleterre ; mais c'est en Angleterre surtout que la dégradation du ministère évangélique est le plus sensible. Les biens du clergé sont à peu près devenus le patrimoine des cadets de bonnes maisons , qui s'amuse dans le monde comme des gens du monde , laissant du reste

A des chantres gagés le soin de louer Dieu.

Le banc des évêques , dans la chambre des pairs , est une espèce de hors-d'œuvre qu'on pourroit enlever sans produire le moindre vide. A peine les prélats osent-ils prendre la parole , même dans les affaires de religion. Le clergé du second ordre est exclu de la représentation nationale ; et pour l'en tenir à jamais éloigné , on se sert d'une subtilité historique qu'un souffle de la législature auroit écarté depuis long-temps , si l'opinion

(1) Esprit de S. François. de Sales , recueilli des écrits de M. le Camus , évêque de Belley , in-8.°, partie III , ch. XXIII.

ne les repoussoit pas, ce qui est visible. Non-seulement l'ordre a baissé dans l'estime publique, mais lui-même se défie de lui-même. Souvent on a vu l'ecclésiastique anglais, embarrassé de son état, effacer dans les écrits publics la lettre (1) fatale qui précède son nom et constate son caractère. Souvent encore on l'a vu ; masqué sous un habit laïque, quelquefois même sous un habit militaire, amuser les salons étrangers avec sa burlesque épée.

A l'époque où l'on agita, en Angleterre, avec tant de fracas et de solennité, la question de l'*émancipation des catholiques* (en 1805), on parla des ecclésiastiques, dans le parlement, avec tant d'aigreur, avec tant de dureté, avec une défiance si prononcée, que les étrangers en furent sans comparaison plus surpris que les auditeurs (2).

Il faut dire aussi qu'il y a, dans le caractère même de cette milice *évangélique*, quelque

(1) R. initiale de *Révérend*.

(2) Un membre de la chambre des communes observa cependant qu'il y avoit quelque chose d'étrange dans cette espèce de déchaînement général contre l'ordre ecclésiastique. Si je ne me trompe, ce membre étoit M. *Stéphens* ; mais comme je ne pris pas de note écrite sur ce point, je n'affirme rien, excepté que la remarque fut faite.

chose qui défend la confiance et qui appelle la défaveur. Il n'y a point d'autorité , il n'y a point de règle , ni par conséquent de croyance commune dans leurs Eglises. Eux-mêmes avouent , avec une candeur parfaite , « que » l'ecclésiastique protestant n'est obligé de » souscrire une confession de foi quelconque , » que pour le repos et la tranquillité publi- » que , *sans autre but* que celui de mainte- » nir , entre les membres d'une même com- » munion , l'union EXTÉRIEURE ; mais que du » reste , aucune de ces confessions ne sauroit » être regardée comme une règle de foi pro- » prement dite. Les protestans n'en connois- » sent pas d'autre que l'écriture sainte (1).

Lors donc qu'un de ces prédicateurs prend la parole , quels moyens a-t-il de prouver qu'il croit ce qu'il dit ? et quels moyens a-t-il encore de savoir qu'en bas on ne se moque pas de lui ? Il me semble entendre chacun de ses auditeurs lui dire , avec un sourire sceptique : EN VÉRITÉ , JE CROIS QU'IL CROIT QUE JE LE CROIS (2) !

(1) Considérations sur les études nécessaires à ceux qui aspirent au saint ministère , par Cl. Ces. Chavanne , min. du S. Ev. et prof. en théol. à l'acad. de Lausanne. Yverdon , 1771 , in-8.^o pag. 105 et 106.

(2) *I' credo ch' ei credette ch' io credesse.* Dante , *Infern.* XII , IX.

L'un des fanatiques les plus endurcis qui aient jamais existé , Warburton , fonda en mourant une chaire pour prouver que le Pape est l'*Antechrist* (1). A la honte de notre malheureuse nature, cette chaire n'a pas encore vaqué ; on a pu lire même, dans les papiers publics anglais de cette année (1817) , l'annonce d'un discours prononcé à l'acquit de la fondation. Je ne crois point du tout à la bonne foi de Warburton ; mais quand elle seroit possible de la part d'un seul homme, le moyen d'imaginer de même comme pos-

(1) Ce nom de *Warburton* me fait souvenir qu'au nombre de ses œuvres se trouve une édition de Shakespeare avec une préface et un commentaire. Personne sans doute n'y verra rien de répréhensible de la part d'un homme de lettres ; mais que l'on se figure si l'on peut *Christophe de Beaumont* , par exemple , éditeur et commentateur de Corneille ou de Molière , jamais on n'y réussira. Pourquoi ? Parce que c'est un homme d'un autre ordre que Warburton. Tous les deux portent la mitre. Cependant l'un est pontife et l'autre n'est qu'un *gentleman*. Le premier peut être ridiculisé ou flétri par ce qui ne fait nul tort à l'autre.

On sait que lorsque *Télémaque* parut , Bossuet ne trouva pas l'ouvrage assez sérieux pour un prêtre. Je me garde bien de dire qu'il eut raison , je dis seulement que Bossuet a dit cela.

sible une série d'extravagans ayant tous perdu l'esprit dans le même sens , et délirant de bonne foi ? Le bon sens se refuse absolument à cette supposition ; en sorte que , sans le moindre doute , plusieurs et peut-être tous auront parlé pour de l'argent contre leur conscience. Qu'on imagine maintenant un *Pitt* , un *Fox* , un *Burke* , un *Grey* , un *Grenville* , ou d'autres têtes de cette force , assistant à l'un de ces sermons. Non-seulement le prédicateur sera perdu dans leur esprit , mais la défaveur rejaillira même sur l'ordre entier des prédicateurs.

Je traite ici un cas particulier ; mais il y a bien d'autres causes générales qui blessent le caractère de l'ecclésiastique dissident , et le ravalent dans l'opinion. Il est impossible que des hommes dont on se défie constamment , jouissent d'une grande considération ; jamais on ne les regardera , dans leur parti même , que comme des avocats payés pour soutenir une certaine cause. On ne leur disputera ni le talent , ni la science , ni l'exactitude dans leurs fonctions ; quant à la bonne foi , c'est autre chose.

« La doctrine d'une Eglise réformée , a dit » Gibbon , n'a rien de commun avec les lumières et la croyance de ceux qui en font » partie , et c'est avec un sourire ou un soupir

» que le clergé moderne souscrit aux formes
 » de l'orthodoxie et aux symboles établis.....
 » *Les prédictions des catholiques se trouvent*
 » *accomplies.* Les arminiens, les ariens, les
 » sociniens, *dont il ne faut pas calculer le*
 » *nombre d'après leurs congrégations respec-*
 » *tives*, ont brisé et rejeté l'enchaînement des
 » mystères. »

Gibbon exprime ici l'opinion universelle des protestans éclairés sur leur clergé. Je m'en suis assuré par mille et mille expériences. Il n'y a donc plus de milieu pour le ministre réformé. S'il prêche le dogme, on croit qu'il ment ; s'il n'ose pas le prêcher, on croit qu'il n'est rien.

Le caractère sacré étant absolument effacé sur le front de ses ministres, les souverains n'ont plus vu dans eux que des officiers civils qui devoient marcher avec le reste du troupeau, sous la houlette commune. On ne lira pas sans intérêt les plaintes touchantes exhalées par un membre même de cet ordre malheureux, sur la manière dont l'autorité temporelle se sert de leur ministère. Après avoir déclamé, comme un homme vulgaire, contre la hiérarchie catholique, il plane tout à coup au dessus de tous les préjugés, et il prononce ces paroles solennelles :

« Le protestantisme n'a pas moins avili la
 » dignité sacerdotale (1). Pour ne pas avoir
 » l'air d'aspirer à la hiérarchie catholique ,
 » les *prêtres* protestans se sont défaits bien
 » vite de toute apparence religieuse, et se
 » sont tous mis très-humblement aux pieds
 » de l'autorité temporelle..... Parce que la
 » vocation des *prêtres* protestans n'étoit nul-
 » lement de gouverner l'état, il n'auroit pas
 » fallu en conclure que c'étoit à l'état à gou-
 » verner l'Eglise (2)...., Les récompenses que

(1) Ainsi ce caractère est *avili* des deux côtés ! Il faudroit bien cependant prendre un parti ; car si le sacerdoce est *avili* par la hiérarchie et par la suppression de la hiérarchie , il est clair que Dieu n'a pas su faire un sacerdoce , ce qui me paroît un peu fort.

(2) Nulle part l'état ne *gouverne l'EGLISE* ; mais toujours et partout il gouvernera justement ceux qui , s'étant mis hors de l'*Eglise* , osent cependant s'appeler l'*Eglise*. Il faut choisir entre la hiérarchie catholique et la suprématie civile , il n'y a point de milieu. Et qui oseroit blâmer des souverains qui établissent l'unité civile partout où ils n'en trouvent pas d'autre ? Que ce clergé séparé , qui ne se plaint que de lui-même , rentre donc dans l'unité légitime , et tout de suite il remontera comme par enchantement à ce haut degré de dignité dont lui-même se reconnoît déchu. Avec quelle bienveillance , avec quelle alégresse nous l'y reporterions de nos propres mains ! Notre respect les attend.

» l'état accorde aux ecclésiastiques , les ont
» rendus tout-à-fait séculiers..... Avec leurs
» habits sacerdotaux , ils ont dépouillé le ca-
» ractère spirituel..... L'état a fait son métier ,
» et tout le mal doit être mis sur le compte
» du clergé protestant. Il est devenu frivole....
» Les *prêtres* n'ont bientôt plus fait que leur
» devoir de citoyens..... L'état ne les prend
» plus que pour des officiers de police..... Il
» ne les estime guère , et ne les place que
» dans la dernière classe de ses officiers.....
» Dès que la religion devient la servante de
» l'état , il est permis de la regarder , dans
» cet état d'abaissement , comme l'ouvrage
» des hommes , et même comme une four-
» berie (1). C'est de nos jours seulement qu'on
» a pu voir l'industrie , la diète , la politique ,
» l'économie rurale , et la police entrer dans
» la chaire..... Le *prêtre* doit croire qu'il
» remplit sa destinée et tous ses devoirs
» en faisant lecture en chaire des ordon-
» nances de la police. Il doit dans ses sermons
» publier des recettes contre les épizooties ,
» montrer la nécessité de la vaccination , et
» prêcher sur la manière de prolonger la vie

(1) Voilà précisément ce que je disois tout-à-l'heure ;
et c'est un sujet inépuisable d'utiles réflexions.

» humaine. Comment donc s'y prendra-t-il
 » après cela pour détacher les hommes des
 » choses temporelles et périssables , tandis
 » qu'il s'efforce lui-même , avec la sanction
 » du gouvernement , d'attacher les hommes
 » AUX GALÈRES DE LA VIE (1) ? »

En voilà plus que je n'aurois osé en dire d'après mes propres observations ; car il m'en coûte beaucoup d'écrire , même en récriminant , une seule ligne désobligeante ; mais je crois que c'est un devoir de montrer l'opinion dans tout son jour. J'honore sincèrement les ministres du saint Evangile , qui portent certainement un très-beau titre. Je sais même qu'un *prêtre* n'est rien s'il n'est pas *ministre du saint Evangile* ; mais celui-ci à son tour n'est rien s'il n'est pas *prêtre*. Qu'il écoute donc sans aigreur la vérité qui lui est dite non pas seulement sans aigreur , mais avec amour : *Tout corps enseignant , dès qu'il n'est plus permis de croire à sa bonne foi , tombe*

(1) *Sur le vrai caractère du prêtre évangélique* , par le professeur *Marheineke* , à Heidelberg , imprimé dans le musée patriotique des Allemands , à Hambourg. — Je n'ai pu lire qu'une traduction française de cet ouvrage , en janvier 1812 ; mais elle m'a été donnée pour très-fidèle par un homme que je dois croire très-fidèle.

nécessairement dans l'opinion même de son propre parti ; et le dédain , la défiance , l'éloignement augmentent en raison directe. Si l'ecclésiastique protestant est plus considéré et moins étranger à la société que le clergé des Eglises seulement schismatiques, c'est qu'il est moins prêtre ; la dégradation étant toujours proportionnelle à l'intensité du caractère sacerdotal.

Il ne s'agit donc pas de se louer vainement soi-même , ou de se préférer encore plus vainement à d'autres ; il faut entendre la vérité et lui rendre hommage.

Rousseau n'écrivoit-il pas à une dame française : « J'aime naturellement votre clergé » autant que je hais le nôtre. J'ai beaucoup » d'amis parmi le clergé de France, etc. (1). »

Il est encore plus aimable dans ses lettres de la Montagne , où il nous fait confidence « que les ministres ne savent plus ce qu'ils » croient, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils » disent ; qu'on ne sait pas même ce qu'ils » font semblant de croire, et que l'intérêt » décide seul de leur foi (2). »

(1) Lettres de J. J. Rousseau , in-8.^o , tom. II , p. 201.

(2) Le même , II.^e lettre de la montagne.

Le célèbre helléniste , M. Fréd. Aug. Wolff , remarque , avec une rare sagesse , dans ses prolégomènes sur Homère , « qu'un livre étant » une fois consacré par l'usage public ; la vé- » nération nous empêche d'y voir des choses » absurdes ou ridicules ; qu'on adoucit donc » et qu'on embellit par des interprétations » convenables , tout ce qui ne paroît pas sup- » portable à la raison particulière ; que plus » on met de finesse et de science dans ces » sortes d'explications , et plus on est censé » servir la religion ; que toujours on en a usé » ainsi à l'égard des livres qui passent pour » sacrés ; et que si l'on s'y détermine pour » rendre le livre utile à la masse du peuple , » on ne sauroit voir rien de répréhensible » *dans cette mesure* (1). »

Ce passage est un bon commentaire de celui de Rousseau , et dévoile en plein le secret de l'enseignement protestant. On feroit un livre de ces sortes de textes ; et par une conséquence inévitable , on en feroit un autre des témoignages de froideur ou de mépris distribués à l'ordre ecclésiastique par les différens souverains protestans.

(1) *Frid. Aug. Wolfii Prolegomena in Homerum.*
— *Halis Saxonum*, 1795, tom. I, n.º 36, p. CLXIII.

L'un décide « qu'il a jugé à propos de faire
» composer une nouvelle liturgie plus con-
» forme à l'enseignement pur de la religion ,
» à l'édification publique et à l'esprit du siècle
» actuel ; et que plusieurs motifs l'ont déter-
» miné à ne point souffrir que les ecclésiastiques se mêlent aucunement de la rédaction de ces formules liturgiques (1). »

Un autre défend à tous les ministres et prédicateurs de ses états , d'employer la formule *Que le Seigneur vous bénisse , etc.* « attendu ,
» dit le prince , que les ecclésiastiques ont
» besoin eux-mêmes de la bénédiction divine ,
» et qu'il y a de l'arrogance de la part d'un
» mortel de vouloir parler au nom de la
» Providence (2). »

Quel *sacerdoce* et quelle opinion ! Je l'ai étudiée , cette opinion , dans les livres , dans

(1) Journal de Paris , mercredi 21 décembre 1808 , n.º 556 , p. 2573. — Il faut l'avouer , c'est un singulier spectacle que celui de l'ordre ecclésiastique déclaré incapable de se mêler des affaires ecclésiastiques.

(2) Journal de l'empire , du 17 octobre 1809 , p. 4 , (sous la rubrique de Francfort , du 11 octobre.) Par la même raison , un père seroit un *arrogant* s'il s'avisait de bénir son fils ! Quelle force de raisonnement ! Mais tout cela n'est qu'une chicane faite au clergé qu'on n'aime pas.

les conversations , dans les actes de la souveraineté, et toujours je l'ai trouvée invariablement ennemie de l'ordre ecclésiastique. Je puis même ajouter (et Dieu sait que je dis la vérité) que mille et mille fois en contemplant ces ministres , illégitimes sans doute et justement frappés , mais cependant moins rebelles eux-mêmes qu'enfans de rebelles , et victimes de ces préjugés tyranniques

Que peut-être en nos cœurs Dieu seul peut effacer ;

je voyois dans le mien un intérêt tendre , une tristesse fraternelle , une compassion pleine de délicatesse et de révérence , enfin je ne sais quel sentiment indéfinissable que je ne trouvois pas à beaucoup près chez leurs propres frères.

Si les écrivains que j'ai cités au commencement de cet article , s'étoient contentés d'affirmer *que le clergé catholique auroit probablement évité de grands malheurs , s'il avoit été plus pénétré des devoirs de son état* , je doute qu'ils eussent trouvé des contradicteurs parmi ce clergé même ; car nul prêtre catholique ne se trouve au niveau de ses sublimes fonctions ; toujours il croira qu'il lui manque quelque chose : mais en passant condamnation

sur quelques relâchemens , fruits inévitables d'une longue paix , il n'en est pas moins vrai que le clergé catholique demeure sans comparaison hors de pair pour la conduite comme pour la considération qui en est la suite. Cette considération est même si frappante , qu'elle ne peut être mise en question que par un aveuglement volontaire.

Il est heureux sans doute que l'expérience la plus magnifique soit venue de nos jours à l'appui d'une théorie incontestable en elle-même ; et qu'après avoir démontré ce qui doit être , je puisse encore montrer ce qui est. Le clergé français , dispersé chez toutes les nations étrangères , quel spectacle n'a-t-il pas donné au monde ? A l'aspect de ses vertus , que deviennent toutes les déclamations ennemies ? Le prêtre français , libre de toute autorité , environné de séductions , souvent dans toute la force de l'âge et des passions ; poussé chez des nations étrangères à son austère discipline , et qui auraient applaudi à ce que nous aurions appelé des crimes , est cependant demeuré invariablement fidèle à ses vœux. Quelle force l'a donc soutenu , et comment s'est-il montré constamment au dessus des foiblesses de l'humanité ? Il a conquis surtout l'estime de l'Angleterre , très-juste appréciatrice

des talens et des vertus , comme elle eût été l'inexorable délatrice des moindres foiblesses. L'homme qui se présente pour entrer dans une maison anglaise , à titre de médecin , de chirurgien, d'instituteur, etc. , ne passe pas le seuil, s'il est célibataire. Une prudence ombrageuse se défie de tout homme dont les désirs n'ont pas d'objet fixe et légal. On diroit qu'elle ne croit pas à la résistance , tant elle redoute l'attaque. Le prêtre seul a pu échapper à cette soupçonneuse délicatesse : il est entré dans les maisons anglaises en vertu de ce même titre qui en aurait exclu d'autres hommes. Une opinion rancuneuse , âgée de trois siècles , n'a pu s'empêcher de croire à la sainteté du célibat religieux. La défiance s'est tranquillisée devant le caractère sacerdotal *si grand , si frappant , si parfaitement inimitable* (1) , comme celui de la vérité dont il émane ; et tel Anglais peut-être qui avoit souvent parlé ou écrit d'après ses préjugés contre le célibat ecclésiastique , voyoit sans crainte sa femme ou sa fille recevoir les leçons d'un prêtre catholique ; tant la conscience est infaillible ! tant elle s'embarrasse

(1) Expressions très-connues de Rousseau , à propos des caractères de vérité qui brillent dans l'Évangile.

peu de ce que l'esprit imagine ou de ce que la bouche dit !

Les femmes même , vouées à ce même célibat , ont participé à la même gloire. Combien le philosophisme n'avoit-il pas déclamé contre les vœux forcés et les *victimes du cloître* (1) ! Et cependant , *lorsqu'une assemblée de fous qui faisoient ce qu'ils pouvoient pour être des coquins* (2) , se donna le plaisir sacrilège de déclarer les vœux illégitimes et d'ouvrir les cloîtres , il fallut payer je ne sais quelle effrontée du peuple , pour venir à la barre de l'assemblée jouer la religieuse affranchie.

Les vestales françaises déployèrent l'intré-

(1) Ces folles déclamations se trouvent , comme on sait , réunies et pour ainsi dire *condensées* dans la *Mélanie* de La Harpe. En vain l'auteur , depuis son retour à la vérité , fit les plus vives instances pour que sa pièce fût ôtée du répertoire ; on s'y refusa obstinément , et ce défaut de délicatesse fait tort à la nation française bien plus qu'elle ne le pense. *Ce n'est rien* , dira-t-elle. *C'est beaucoup*. Cet exemple se joint à la nouvelle édition de Voltaire , à la stéréotypie de Jeanne d'Arc , invariablement annoncée dans tous les catalogues , avec le discours sur l'Histoire universelle , et les Oraisons funèbres de Bossuet , etc. , etc.

(2) Douces expressions de Burke , dans sa lettre au D. D. B. , *en parlant de l'assemblée nationale*.

pidité des prêtres , dans les prisons et sur les échafauds ; et celles que la tempête révolutionnaire avoit dispersées chez les nations étrangères et jusqu'en Amérique, loin de céder aux séductions les plus dangereuses , ont fait admirer de tous côtés l'amour de leur état , le respect pour leurs vœux et le libre exercice de toutes les vertus.

Elle a péri cette sainte , cette noble Eglise gallicane ! elle a péri ; et nous en serions inconsolables , *si le Seigneur ne nous avoit laissé un germe* (1).

La haute noblesse du clergé catholique est due toute entière au célibat ; et cette institution sévère étant uniquement l'ouvrage des Papes secrètement animés et conduits par un esprit sur lequel la conscience ne sauroit se tromper , toute la gloire remonte à eux ; et ils doivent être considérés , par tous les juges compétens , comme les véritables instituteurs du sacerdoce.

§ III.

Considérations politiques.

L'erreur redoublant toujours de force en raison de l'importance des vérités qu'elle atta-

(1) *Nisi Dominus reliquisset nobis semen.*
Isaï. I. 9.)

que s'est épuisée contre le célibat religieux ; et après l'avoir attaqué sous le rapport des mœurs , elle n'a pas manqué de le citer au tribunal de la politique , comme contraire à la population. On avoit répondu à ses sophismes d'une manière victorieuse. Déjà Bacon , malgré les préjugés de temps et de secte , nous avoit fait penser à quelques avantages signalés du célibat (1). Déjà les économistes avoient soutenu et assez bien prouvé que le législateur devoit ne jamais s'occuper directement de la population , mais seulement des subsistances. Déjà plusieurs écrivains appartenant au clergé avoient fort bien repoussé les traits lancés contre leur ordre sous le rapport de la population. Mais c'est une singularité piquante , que cette force cachée qui *se joue dans l'univers* se soit servi d'une plume protestante , pour nous présenter la démonstration rigoureuse d'une vérité tant et si mal à propos contestée.

Je veux parler de M. *Matthus* dont le profond ouvrage sur le *Principe de la population* est un de ces livres rares après lesquels tout le monde est dispensé de traiter le même sujet. Personne avant lui , je pense , n'avoit clairement et complètement prouvé cette grande loi

(1) *Sermones fideles* , etc. C VIII, (Op. t. X.)

temporelle de la Providence : *Que non-seulement tout homme n'est pas né pour se marier ; mais que dans tout état bien ordonné , il faut qu'il y ait une loi, un principe , une force quelconque qui s'oppose à la multiplication des mariages.* M. Matthus observe que l'accroissement des moyens de subsistance, dans la supposition la plus favorable, étant inférieur à celui de la population dans l'énorme proportion respective des deux progressions, l'une arithmétique et l'autre géométrique, il s'en suit que l'état, en vertu de cette disproportion, est tenu dans un danger continuel, si la population est abandonnée à elle-même : ce qui nécessite la force réprimante dont je viens de parler.

Mais le nombre des mariages ne peut être restreint dans l'état qu'en trois manières, par le vice, par la violence ou par la morale. Les deux premiers moyens ne pouvant se présenter à l'esprit d'un législateur, il ne reste donc que le troisième, c'est-à-dire *qu'il faut qu'il y ait dans l'état un principe moral qui tende constamment à restreindre le nombre des mariages.*

Et voilà le problème difficile que l'Eglise, c'est-à-dire le Souverain Pontife a, par sa loi du célibat ecclésiastique, résolu avec toute la perfection que les choses humaines peuvent

comporter , puisque la *restreinte catholique* est non-seulement *morale* , mais *divine* , et que l'Eglise l'appuie sur des motifs si sublimes , sur des moyens si efficaces , sur des menaces si terribles , qu'il n'est pas au pouvoir de l'esprit humain d'imaginer rien d'égal ou d'approchant.

Salut et honneur éternel à S. Grégoire VII et à ses successeurs qui ont maintenu l'intégrité du sacerdoce contre tous les sophismes de la nature , de l'exemple et de l'hérésie !

CHAPITRE IV.

INSTITUTION DE LA MONARCHIE EUROPÉENNE.

L'HOMME ne sait point admirer ce qu'il voit tous les jours, au lieu de célébrer notre monarchie qui est un miracle, nous l'appelons *despotisme*, et nous en parlons comme d'une chose ordinaire qui a toujours existé et qui ne mérite aucune attention particulière.

Les anciens opposoient le règne des lois à celui des rois, comme ils auroient opposé la république au despotisme. « Quelques nations, » dit Tacite, ennuyées de leurs rois, préférèrent les lois (1). » Nous avons le bonheur de ne pas comprendre cette opposition qui est cependant très-réelle et le sera toujours hors du christianisme.

Jamais les nations antiques n'ont douté, pas plus que les nations infidèles n'en doutent aujourd'hui, que le droit de vie et de mort n'appartînt directement aux souverains. Il est

(1) *Quidam regum pertæsi leges maluerunt.* (Tacit.)

inutile de prouver cette vérité qui est écrite en lettres de sang sur toutes les pages de l'histoire. Les premiers rayons du christianisme ne détrompèrent pas même les hommes sur ce point , puisqu'en suivant la doctrine de S. Augustin lui-même, le soldat qui ne tue pas quand le prince légitime le lui ordonne , n'est pas moins coupable que celui qui tue sans ordre (1) ; par où l'on voit que ce grand et bel esprit ne se formoit pas encore l'idée d'un nouveau droit public qui ôteroit aux rois le pouvoir de juger.

Mais le christianisme, pour ainsi dire disséminé sur la terre, ne pouvoit que préparer les cœurs, et ses grands effets politiques ne pouvoient avoir lieu que lorsque l'autorité pontificale ayant acquis ses justes dimensions, la puissance de cette religion se trouveroit concentrée dans la main d'un seul homme, condition inséparable à l'exercice de cette puissance. Il falloit d'ailleurs que l'empire romain disparût. Putréfié jusque dans ses dernières fibres, il n'étoit plus digne de recevoir

(1) St. August. *De civit. Dei*, 1, 29. — Ailleurs, il dit encore : *Reum regem facit iniquitas imperandi, innocentem autem militem ostendit ordo serviendi.* (Idem, contra Faustum.)

la greffe divine. Mais le robuste *sauvageon* du nord s'avançoit , et tandis qu'il fouleroit aux pieds l'ancienne domination , les Papes devoient s'emparer de lui , et sans jamais cesser de le caresser ou de le combattre , en faire à la fin ce qu'on n'avoit jamais vu dans l'univers.

Du moment où les nouvelles souverainetés commencèrent à s'établir , l'Eglise , par la bouche des Papes , ne cessa de faire entendre aux peuples ces paroles de Dieu dans l'Ecriture : *C'est par moi que les rois règnent ; et aux rois : Ne jugez pas , afin que vous ne soyez pas jugés* , pour établir à la fois et l'origine divine de la souveraineté , et le droit *divin* des peuples.

« L'Eglise , dit très-bien Pascal , défend à
 » ses enfans , encore plus fortement que les
 » lois civiles , de se faire justice eux-mêmes ;
 » et c'est par son esprit que les rois chrétiens
 » ne se la font pas dans les crimes même de
 » lèse-majesté au premier chef , et qu'ils re-
 » mettent les criminels entre les mains des
 » juges , pour les faire punir selon les lois et
 » dans les formes de la justice (1). »

Ce n'est pas que l'Eglise ait jamais rien

(1) Dans les Lettres provinc.

ordonné sur ce point ; je ne sais même si elle l'auroit pu : car il est des choses qu'il faut laisser dans une certaine obscurité respectable , sans prétendre les trop éclaircir par des lois expresses Les rois sans doute ont souvent et trop souvent ordonné directement des peines ; mais toujours l'esprit de l'Eglise s'avançoit sourdement , attirant à lui les opinions , et flétrissant ces actes de la souveraineté , comme des assassinats solennels , plus vils et non moins criminels que ceux des grands chemins. •

Mais comment l'Eglise auroit-elle pu faire plier la monarchie , si la monarchie elle-même n'avoit été préparée , assouplie , je suis prêt à dire *édulcorée* par les Papes ? Que pouvoit chaque prélat , que pouvoit même chaque Eglise particulière contre son maître ? Rien. Il falloit , pour opérer ce grand prodige , une puissance non point humaine , physique , matérielle (car dans ce cas elle auroit pu abuser temporellement) , mais une puissance spirituelle et morale qui ne régnât que dans l'opinion : telle fut la puissance des Papes. Nul esprit droit et pur ne refusera de reconnoître l'action de la Providence dans cette opinion universelle qui envahit l'Europe et montra à tous ses habitans le Souverain Pontife comme

la source de la souveraineté européenne , parce que la même autorité agissant partout , effaçoit les différences nationales autant que la chose étoit possible , et que rien n'identifie les hommes comme l'unité religieuse. La Providence avoit confié aux Papes l'éducation de la souveraineté européenne. Mais comment *élever* sans punir ? De là tant de chocs , tant d'attaques quelquefois trop humaines , et tant de résistances féroces ; mais le principe divin n'étoit pas moins toujours présent , toujours agissant et toujours reconnoissable : il l'étoit surtout par ce merveilleux caractère que j'ai déjà indiqué , mais qui ne sauroit être trop remarqué , savoir : *que toute action des Papes contre les souverains tournoit au profit de la souveraineté*. N'agissant jamais que comme délégués divins , même en luttant contre les monarques , ils ne cessoient d'avertir le sujet qu'il ne pouvoit rien contre ses maîtres. Immortels bienfaiteurs du genre humain , ils combattoient tout à la fois et pour le caractère divin de la souveraineté , et pour la liberté légitime des hommes. Le peuple , parfaitement étranger à toute espèce de résistance , ne pouvoit s'enorgueillir ni s'émanciper , et les souverains ne pliant que sous un pouvoir divin conservoient toute leur dignité. Fré-

déric , sous le pied du Pontife , pouvoit être un objet de terreur, de compassion peut-être, mais non de mépris; pas plus que David prosterné devant l'ange qui lui apportoit les fléaux du Seigneur.

Les Papes ont élevé la jeunesse de la monarchie européenne. Ils l'ont *faite*, au pied de la lettre , comme Fénélon *fit* le duc de Bourgogne. Il s'agissoit de part et d'autre d'extirper d'un grand caractère un élément féroce qui auroit tout gâté. Tout ce qui gêne l'homme le fortifie. Il ne peut obéir sans se perfectionner; et par cela seul qu'il se surmonte, il est meilleur. Tel homme pourra triompher de la plus violente passion à trente ans, parce qu'à cinq ou six on lui aura appris à se passer volontairement d'un joujou ou d'une sucrerie. Il est arrivé à la monarchie ce qui arrive à un individu bien élevé. L'effort continuel de l'Eglise dirigé par le Souverain Pontife, en a fait ce qu'on n'avoit jamais vu et ce qu'on ne verra jamais partout où cette autorité sera méconnue. Insensiblement, sans menaces, sans lois, sans combats, sans violence et sans résistance, la grande charte européenne fut proclamée, non sur le vil papier, non par la voix des crieurs publics, mais dans tous les cœurs européens, alors tous catholiques.

*Les rois abdiquent le pouvoir de juger par eux-mêmes , et les peuples en retour déclarent les rois **INFAILLIBLES ET INVIOlables**.*

Telle est la loi fondamentale de la monarchie européenne, et c'est l'ouvrage des Papes : merveille inouïe, contraire à la nature de l'homme *naturel*, contraire à tous les faits historiques, dont nul homme dans les temps antiques n'avoit rêvé la possibilité, et dont le caractère divin le plus saillant est d'être devenue vulgaire.

Les peuples chrétiens qui n'ont pas senti ou assez senti la main du Souverain Pontife, n'auront jamais cette monarchie. C'est en vain qu'ils s'agiteront sous une main arbitraire ; c'est en vain qu'ils s'élanceront sur les traces des nations ennoblies ; ignorant qu'avant de faire des lois pour un peuple, il faut faire un peuple pour les lois. Tous leurs efforts seront non-seulement vains, mais funestes ; nouveaux Ixions, ils irriteront Dieu et n'embrasseront qu'un nuage. Pour être admis au banquet européen, pour être rendus dignes de ce sceptre admirable qui n'a jamais suffi qu'aux nations préparées, pour arriver enfin à ce but si ridiculement indiqué par une philosophie impuissante, toutes les routes sont fausses, excepté celle qui nous a conduits.

Quant aux nations qui sont demeurées sous la main du Souverain Pontife , assez pour recevoir l'impression sainte , mais qui l'ont malheureusement abandonnée , elles serviront encore de preuve à la grande vérité que j'expose ; mais cette preuve sera d'un genre opposé. Chez les premières , le peuple n'obtiendra jamais ses droits ; chez les secondes , le souverain perdra les siens , et de là naîtra le retour.

Les rois favorisèrent , il y a trois siècles , la grande révolte pour voler l'Eglise (1). On les verra ramener les peuples à l'unité , pour affermir leurs trônes mis en l'air par les nouvelles doctrines.

L'union , à différens degrés et sous différentes formes de l'empire et du sacerdoce , fut toujours trop générale dans le monde pour n'être pas divine. Il y a entre ces deux choses une affinité naturelle. Il faut qu'elles s'unis-

(1) Hume qui , ne croyant rien , ne se gênoit pour rien , avoue sans compliment « que le véritable fondement de » la réforme fut l'envie de VOLER l'argenterie et tous » les ornemens des autels. » — *A pretence for making spoil of the plate , vestures and rich ornaments belonging to the altars.* (Humes , hist. of Eng. Elisabeth , ch. XL , ann. 1568.)

sent ou qu'elles se soutiennent. Si l'une se retire, l'autre souffre.

. *Alterius sic*
Altera poscit opem res et conjurat amicè.

Toute nation européenne soustraite à l'influence du Saint Siège, sera portée invinciblement vers la servitude ou vers la révolte. Le juste équilibre qui distingue la monarchie européenne ne peut être que l'effet de la cause supérieure que j'indique.

Cet équilibre miraculeux est tel qu'il donne au prince toute la puissance qui ne suppose pas la tyrannie proprement dite, et au peuple toute la liberté qui n'exclut pas l'obéissance indispensable. Le pouvoir est immense sans être désordonné, et l'obéissance est parfaite sans être vile. C'est le seul gouvernement qui convienne aux hommes de tous les temps et de tous les lieux ; les autres ne sont que des exceptions. Partout où le souverain n'infligeant aucune peine directement, n'est *amenable* lui-même dans aucun cas et ne répond à personne, il y a assez de puissance et assez de liberté ; le reste est de peu d'importance (1).

(1) Le droit de s'imposer, par exemple, dont on fait beaucoup de bruit, ne signifie pas grand'chose. Les nations qui s'imposent elles-mêmes sont toujours les

On parle beaucoup du despotisme turc ; cependant ce despotisme se réduit au pouvoir de punir *directement*, c'est-à-dire au pouvoir d'*assassiner*, le seul dont l'opinion universelle prive le roi chrétien ; car il est bien important que nos princes soient persuadés d'une vérité dont ils se doutent peu , et qui est cependant incontestable ; c'est qu'ils sont incomparablement plus puissans que les princes asiatiques. Le sultan peut être déposé légalement et mis à mort par un décret des Mollas et des Ulhémas réunis (1). Il ne pourroit céder une province , une seule ville même , sans exposer sa tête ; il ne peut se dispenser d'aller à la mosquée le vendredi ; on a vu des sultans malades faire un dernier effort pour monter à cheval , et tomber morts en s'y rendant ; il ne peut conserver un enfant mâle naissant dans sa maison , hors de la ligne directe de la succession ; il ne peut casser la sentence d'un cadi ; il ne peut toucher à un établissement religieux , ni au bien offert à une mosquée , etc.

plus imposées. Il en est de même du droit colégislatif. Les lois seront pour le moins aussi bonnes partout où il n'y aura qu'un législateur unique.

(1) Ces deux corps sont à peu près ce que seroient parmi nous le clergé et la magistrature.

Si l'on offroit à l'un de nos princes le droit *sublime* de faire pendre, à la charge de pouvoir être mis en jugement, déposé ou mis à mort, je doute qu'il acceptât ce parti ; et cependant on lui offriroit ce que nous appelons la *toute-puissance* des sultans.

Lorsque nous entendons parler des catastrophes sanglantes qui ont coûté la vie à un si grand nombre de ces princes, jugeant ces évènements d'après nos idées, nous y voyons des complots, des assassinats, des révolutions ; rien n'est plus faux. Dans la dynastie entière des Ottomans, un seul a péri illégalement par une véritable insurrection ; mais ce crime est considéré à Constantinople comme nous considérons l'assassinat de Charles I.^{er} ou celui de Louis XVI. La compagnie ou la *Horta* des janissaires, qui s'en rendit coupable, fut supprimée ; et cependant son nom fut conservé et voué à une éternelle ignominie. A chaque revue elle est appelée à son tour, et lorsque son nom est prononcé, un officier public répond à haute voix : *Elle n'existe plus ! elle est maudite, etc., etc.*

En général, ces exécutions qui terminent une si grande quantité de règnes, sont avouées par la loi. Nous en avons vu un exemple mémorable dans la mort de l'aimable Selim, der-

nière victime de ce terrible droit public. Las du pouvoir, il voulut le céder à son oncle qui lui dit : « Prenez garde à vous : les factions » vous fatiguent ; mais lorsque vous serez » particulier, une autre faction pourra fort » bien vous rappeler au trône, c'est-à-dire » à la mort. » Selim persista, et la prophétie fut accomplie. Bientôt une faction puissante ayant entrepris de le replacer sur le trône, un *fetfa* du divan le fit étrangler. Le décret adressé au souverain, dans ces sortes de cas, ressemble beaucoup à celui que le sénat romain adressoit aux consuls dans les momens périlleux : *Videant consules, etc.*

Partout où le souverain exerce le droit de punir *directement*, il faut qu'il puisse être jugé, déposé et mis à mort ; et s'il n'y a pas un droit fixe sur ce point, il faut que le meurtre d'un souverain n'effraie ni ne révolte aucunement les imaginations ; il faut même que les auteurs de ces terribles exécutions ne soient point flétris dans l'opinion publique, et que des fils organisés tout exprès consentent à porter les noms de leurs pères. C'est ce qui a lieu en effet ; car tout ce qui est nécessaire existe.

L'opinion est ce qu'elle doit être. Elle veut qu'on puisse sans déshonneur porter la main,

dans certaines occasions, sur le prince qui est investi du droit de faire mourir.

Par une raison toute contraire , l'opinion autant que la loi, doit écraser tout homme qui ose porter la main sur le monarque déclaré inviolable. Le nom même de *régicide* disparaît, étouffé sous le poids de l'infamie ; ailleurs, la dignité de la victime semble quelquefois ennoblir le meurtre.

CHAPITRE V.

VIE COMMUNE DES PRINCES. ALLIANCE SECRÈTE DE
LA RELIGION ET DE LA SOUVERAINETÉ.

QUAND on lit l'histoire, on seroit tenté de croire que la mort violente est naturelle aux princes, et que pour eux la mort naturelle est une exception.

Des trente empereurs qui régnèrent pendant deux siècles et demi, depuis Auguste jusqu'à Valérien, six seulement moururent de mort naturelle. En France, de Clovis à Dagobert, dans un espace de cent cinquante ans, plus de quarante rois ou princes du sang royal périrent de mort violente (1).

Et n'est-ce pas une chose déplorable que dans ces derniers temps on ait pu dire encore :
« Si, dans un espace de *deux siècles*, on trouve

(1) Garnier, Hist. de Charlemagne, tom. I, in-12., introd. ch. II, p. 219. Passage rappelé par M. Bernardi, dans son ouvrage *de l'Origine et des Progrès de la législation française*. (Journal des Débats, 2 août 1816.)

» *en France dix monarques ou dauphins , trois*
» *sont assassinés , trois meurent d'une mort*
» *secrètement préparée , et le dernier périt sur*
» *l'échafaud* (1) ? »

L'historien que je viens de citer regarde comme certain que la vie commune des princes est plus courte que la vie commune , à cause du grand nombre de morts violentes qui terminent ces vies royales ; « soit , ajoute-t-il , que cette brièveté générale de la vie des rois vienne des embarras et des chagrins du trône , ou de la facilité funeste qu'ont les rois et les princes de satisfaire toutes leurs passions (2). »

Le premier coup-d'œil est pour la vérité de cette observation ; cependant , en examinant la chose de très-près , je me suis trouvé conduit à un résultat tout différent.

Il paroît que la vie commune de l'homme est à peu près de vingt-sept ans (3).

(1) On peut lire dans le journal de Paris , juillet 1793 , n.º 185 , l'effroyable diatribe dont cette citation est tirée. L'auteur paroît cependant être mort en pleine jouissance du bon sens. *Sit tibi terra levis !*

(2) Garnier , *ibid.* pag. 227 , 228.

(3) D'Alembert , *Mélanges de littérature et de philosophie* , Amsterdam , 1767 , calcul des probab. p. 285.

D'un autre côté, si l'on en croyoit les calculs de Newton, les règnes communs des rois seroient de dix-huit à vingt ans; et je pense qu'il n'y auroit pas de difficulté sur cette évaluation, si l'on ne faisoit aucune distinction de siècles et de nations, c'est-à-dire de religions; mais cette distinction doit être faite, comme l'a observé le chevalier William Jones. « En » examinant, dit-il, les dynasties asiatiques, » depuis la décadence du califat, je n'ai trouvé » que dix à douze ans pour le règne commun (1). »

Un autre membre distingué de l'académie de Calcutta, prétend que, d'après les tables mortuaires, la vie commune est de trente-deux à trente-trois ans, « et que dans une » longue succession de princes, on ne sauroit » accorder à chaque règne, l'un dans l'autre,

— Ce même d'Alembert observe cependant qu'il restoit des doutes sur ces évaluations, et que les tables mortuaires *avoient besoin d'être dressées avec plus de soin et de précision.* (Opusc. mathém. Paris; 1768, in-4.^o, tom. V, sur les tables de mortalité, p. 231.) C'est ce qu'on a fait, je pense, depuis cette époque, avec beaucoup d'exactitude.

(1) *Sir W.^m Jones's Works*, in-4.^o tom. V, p. 554. (Préf. de sa description de l'Asie.)

» plus de la moitié de cette dernière durée ,
» soit dix-sept ans (1). »

Ce dernier calcul peut être vrai, si l'on fait entrer les règnes asiatiques dans l'évaluation commune ; mais à l'égard de l'Europe, il seroit certainement faux ; car les règnes communs européens excèdent, même depuis long-temps, le terme de vingt ans , et s'élèvent dans plusieurs états catholiques, jusqu'à vingt-cinq ans.

Prenons un terme moyen , 30 , entre les deux nombres 27 et 33 fixés pour la durée de la vie commune , et le nombre 20 , évidemment trop bas , comme chacun peut s'en convaincre par soi-même , pour le règne commun européen ; je demande comment il est possible que les vies soient de 30 ans seulement , et les règnes de 22 à 25 , si les princes (j'entends les princes chrétiens) n'avoient pas plus de vie commune que les autres hommes ? Cette considération prouveroit ce qui m'a toujours paru infiniment probable , que les familles véritablement royales sont naturelles et diffèrent des autres , comme un arbre diffère d'un arbuste.

Rien n'arrive, rien n'existe sans raison suffi-

(1) M. Bentley, dans les *Recherch. asiat.* — Supplém. aux *Œuvres* citées, tom. 2, in-4.^o pag. 1035.

sante : une famille ne peut régner que parce qu'elle a plus de vie , plus *d'esprit royal* , en un mot plus de ce qui rend une famille plus faite pour régner.

On croit qu'une famille est royale , parce qu'elle règne ; au contraire , elle règne parce qu'elle est royale.

Dans nos jugemens sur les souverains , nous sommes trop sujets à commettre une faute impardonnable en fixant nos regards sur quelques points tristes de leurs caractères ou de leurs vies. Nous disons en nous rengorgeant , *Voilà comment sont faits les rois ?* Il faudroit dire : *Qu'est-ce que je serois , moi , si quelque force révolutionnaire avoit porté seulement mon troisième ou quatrième aïeul sur le trône ? Un furieux , un imbécile dont il faudroit se débarrasser à tout prix.*

Infortunés *stylites* , les rois sont condamnés par la Providence à passer leur vie sur le haut d'une colonne , sans pouvoir jamais en descendre. Ils ne peuvent donc voir aussi bien que nous ce qui se passe en bas ; mais en revanche , ils voient de plus loin. Ils ont un certain tact intérieur , un certain instinct qui les conduit souvent mieux que le raisonnement de ceux qui les entourent. Je suis si persuadé de cette vérité , que dans toutes les choses

douteuses , je me ferois toujours une difficulté , une *conscience* même , s'il faut parler clair , de contredire trop fortement , même de la manière permise , la volonté d'un souverain. Après qu'on leur a dit la vérité , comme on le doit , il ne faut plus que les laisser faire et les aider.

Nous comparons tous les jours un prince à un particulier : quel sophisme ! Il y a des inconvéniens qui tiennent à la position des souverains , et qui par conséquent doivent être tenus pour nuls. Il faut donc comparer une famille *régnante* à une famille particulière qui *régneroit* , et qui seroit en conséquence soumise aux mêmes inconvéniens. Or , dans cette supposition , il n'y a pas le moindre doute sur la supériorité de la première , ou pour mieux dire , sur l'incapacité de la seconde ; car la famille non royale ne régnera jamais (1).

(1) La souveraineté légitime peut être imitée pendant quelque temps : elle est susceptible aussi de plus ou de moins ; et ceux qui ont beaucoup réfléchi sur ce grand sujet ne seront point embarrassés de reconnoître dans ce genre les caractères du *plus* ou du *moins* ou du *néant*. Si l'on ne sait rien de l'origine d'une souveraineté ; si elle a commencé , pour ainsi dire , d'elle-même , sans violence d'un côté , comme sans acceptation ni délibération de l'autre ; si , de plus , le roi est européen et

Il ne faudroit donc point s'étonner de trouver dans une famille royale plus de vie commune que dans toute autre. Mais ceci me conduit à l'exposition de l'un des plus grands oracles, prononcé dans les saintes écritures :

LES CRIMES DES HOMMES MULTIPLIENT LES PRINCES.

LA SAGESSE ET L'INTELLIGENCE DE LEURS SUJETS ALLONGENT LES RÈGNES (1).

Il n'y a rien de si vrai, il n'y a rien de si profond, il n'y a rien de si terrible, et par malheur, il n'y a rien de moins aperçu. La liaison de la religion et de la souveraineté ne doit jamais être perdue de vue. Je me rappelle avoir lu jadis le titre d'un sermon anglais inti-

catholique, il est, comme dit Homère, *très-roi* (βασιλευτατος). Plus il s'éloigne de ce modèle, et moins il est roi. Il faut particulièrement très-peu compter sur les races produites au milieu des tempêtes, élevées par la force ou par la politique, et qui se montrent surtout environnées, flanquées, défendues, consacrées par de belles lois fondamentales, écrites sur de beau papier vélin, et *qui ont prévu tous les cas*. — Ces races ne peuvent durer. — Il y auroit bien d'autres choses à dire, si l'on vouloit ou si l'on pouvoit tout dire.

(1) *Propter peccata terræ multi principes ejus, et propter hominis sapientiam et horum scientiam quæ dicuntur, vita ducis longior erit.* (Prov. XXVIII, 2.)

tulé : *Les péchés du gouvernement sont les péchés du peuple* (1). J'y souscris sans l'avoir lu; le titre seul vaut mieux que plusieurs livres.

En comparant les races souveraines d'Europe et d'Asie, le chevalier Jones observe que
 « la nature des malheureux gouvernemens
 » asiatiques explique la différence qui les dis-
 » tingue des nôtres, sous le rapport de la
 » durée des races (2). »

Sans doute; mais il faut ajouter que c'est la religion qui différencie les gouvernemens. Le mahométisme n'accorde que dix à douze ans aux souverains : *car les crimes des hommes multiplient les princes*, et dans tout pays infidèle, il faut nécessairement qu'il y ait infiniment plus de crimes et infiniment moins de vertus que parmi nous, quel que soit le relâchement de nos mœurs; puisque, malgré ce relâchement, la vérité nous est néanmoins continuellement prêchée, *et que nous avons l'intelligence des choses qu'on nous dit.*

(1) *Sins of government, sins of the nations. A discourse intended for the late fast.* (London, Chronicle, 1793, n.º 5747.) Il me paroît que ce titre et ce sujet n'ont pu être trouvés que par un esprit sage et lumineux.

(2) *Sir W.^m Jones's Works*, tom. V, p. 554. (Dans la préface de la description de l'Asie.)

Les règnes pourront donc s'élever, dans les pays chrétiens, jusqu'à vingt-cinq ans. En France, le règne commun, calculé pendant trois cents ans, est de vingt-cinq ans. En Danemarck, en Portugal, en Piémont, les règnes sont également de vingt-cinq ans. En Espagne, ils sont de vingt-deux ans ; et il y a, comme on voit, quelque différence entre les durées des différens gouvernemens chrétiens ; mais *tous* les règnes chrétiens sont plus longs que *tous* les règnes non-chrétiens, anciens et modernes.

Une considération importante sur la durée des règnes, pourroit peut-être se tirer encore des souverainetés protestantes, comparées à elles-mêmes avant la réforme, et à celles qui n'ont point changé de foi.

Les règnes d'Angleterre qui étoient de plus de vingt-trois ans avant la réforme, ne sont plus que de dix-sept ans depuis cette époque. Ceux de la Suède sont tombés de vingt-deux ans à ce même nombre de dix-sept. Il pourroit donc se faire que la loi incontestable à l'égard des nations infidèles ou primitivement étrangères à l'influence du Saint Siège ; que cette loi, dis-je, se manifestât encore chez les nations qui n'ont cessé d'être catholiques, qu'après l'avoir été long-temps. Néanmoins,

comme il peut y avoir des compensations inconnues, et que le Danemarck, par exemple, en vertu de quelque raison cachée, mais certainement honorable pour la nation, ne paroît pas avoir subi la loi de l'accourcissement des règnes, il convient d'attendre encore avant de généraliser. Cette loi, au reste, étant manifeste, il ne s'agit plus que d'en examiner l'étendue. On ne sauroit trop approfondir *l'influence de la religion sur la durée des règnes et sur celle des dynasties.*

CHAPITRE VI.

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES SUR LA RUSSIE.

UN beau phénomène est celui de la Russie. Placée entre l'Europe et l'Asie, elle tient de l'une et de l'autre. L'élément asiatique qu'elle possède et qui saute aux yeux, ne doit point l'humilier. On pourroit y voir plutôt un titre de supériorité ; mais sous le rapport de la religion, elle a de très-grands désavantages, tels même que je ne sais pas trop si, aux yeux d'un véritable juge, elle est plus près de la vérité que les nations protestantes.

Le déplorable schisme des Grecs et l'invasion des Tartares empêchèrent les Russes de participer au grand mouvement de la civilisation européenne et légitime, qui partoît de Rome. Cyrille et Méthode, apôtres des Slaves avoient reçu leurs pouvoirs du Saint Siège, et même ils étoient allés à Rome pour y rendre compte de leur mission (1). Mais la chaîne,

(1) Cyrille et Méthode traduisirent la liturgie en slavon, et firent célébrer la messe dans la langue que

à peine établie, fut coupée par les mains de ce Photius de funeste et odieuse mémoire, à qui l'humanité en général n'a pas moins de reproches à faire que la religion envers laquelle il fut cependant si coupable.

La Russie ne reçut donc point l'influence générale, et ne put être pénétrée par l'esprit *universel*, puisqu'elle eut à peine le temps de sentir la main des Souverains Pontifes. De là vient que sa religion est toute en dehors, et ne s'enfonce point dans les cœurs. Il faut bien prendre garde de confondre *la puissance de la religion, sur l'homme* avec *l'attachement de l'homme à la religion*, deux choses qui n'ont

parloient les peuples qu'ils avoient convertis. Il y eut à cet égard, de la part des Papes, de grandes résistances et de grandes restrictions qui malheureusement n'eurent point d'effet à l'égard des Russes. Nous avons une lettre du pape Jean VIII (c'est la CXCIV.^e), adressée au duc de Moravie, *Sfentopulk*, en l'année 859. Il dit à ce prince : « Nous approuvons les lettres slavonnes » inventées par le philosophe Constantin (c'est ce même Cyrille) et nous ordonnons que l'on chante les » louanges de Dieu en langue slavonne. »

(Voyez les Vies des Saints, trad. de l'angl. ; Vie de S. Cyrille et St. Méthode, 14 février, in-8.^o, tom. II, pag. 265). Ce livre précieux est une excellente miniature des Bollandistes.

rien de commun. Tel qui volera toute sa vie, sans concevoir seulement l'idée de la restitution, ou qui vivra dans l'union la plus coupable en faisant régulièrement ses dévotions, pourra fort bien défendre une image au péril de sa vie, et mourir même plutôt que de manger de la viande un jour prohibé. J'appelle *puissance de la religion, celle qui change et exalte l'homme* (1), en le rendant susceptible d'un plus haut degré de vertu, de civilisation et de science. Ces trois choses sont inséparables : et toujours l'action intérieure du pouvoir légitime est manifestée extérieurement par la prolongation des règnes.

(1) *Lex Domini immaculata CONVERTENS ANIMAS* (Ps. XVIII, 8.) C'est une expression remarquable. Un rabbin de Mantoue disoit à un prêtre catholique de ma connoissance, dans l'intimité d'un tête-à-tête : « Il » faut l'avouer, il y a réellement dans votre religion » **UNE FORCE CONVERTISSANTE.** »

Voltaire a dit au contraire :

Dieu visita le monde et ne l'a pas changé.

(*Désastre de Lisbonne.*)

Le génie condamné à déraisonner pour crime d'infidélité à sa mission, a toujours été pour moi un spectacle délicieux. Je suis sans pitié pour lui. Pourquoi trahissoit-il son maître ? pourquoi violoit-il ses *instructions* ? Etoit-il *envoyé* pour mentir ?

Peu de voyageurs écrivains ont parlé des Russes avec amour. Presque tous ont saisi les côtés foibles pour amuser la malice des lecteurs. Quelques-uns même, tel que le docteur Clarke, en ont parlé avec une sévérité qui fait peur; et Gibbon ne s'est pas fait difficulté de les appeler *les plus ignorans, et les plus superstitieux sectaires de la communion grecque* (1).

Cependant, ce peuple est éminemment brave, bienveillant, spirituel, hospitalier, entreprenant, heureux imitateur, parleur élégant, et possesseur d'une langue magnifique sans mélange d'aucun patois, même dans les dernières classes.

Les taches qui déparent ce caractère tiennent ou à son ancien gouvernement ou à sa civilisation qui est fausse; et non-seulement elle est fausse parce qu'elle est humaine, mais parce que, pour comble de malheur, elle a coïncidé avec l'époque de la plus grande corruption de l'esprit humain; et que les circonstances ont mis en contact, et pour ainsi dire amalgamé la nation russe avec celle qui a été tout à la fois et le plus terrible instrument et la plus déplorable victime de cette corruption.

(1) Hist. de la décad., etc., tom. XIII, cha. LXVII, page 10.

Toute civilisation commence par les prêtres, par les cérémonies religieuses, par les miracles même, vrais ou faux, n'importe. Il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais, il ne peut y avoir d'exception à cette règle. Et les Russes aussi avoient commencé comme tous les autres; mais l'ouvrage, malheureusement brisé par les causes que j'ai indiquées, fut repris au commencement du XVIII.^e siècle, sous les plus tristes auspices.

C'est dans les boues de la régence que les germes refroidis de la civilisation russe commencèrent à se réchauffer, et les premières leçons que ce grand peuple entendit dans la nouvelle langue qui devint la sienne, furent des blasphèmes.

On peut remarquer aujourd'hui, je le sais, un mouvement contraire capable de consoler jusqu'à un certain point l'œil d'un observateur ami; mais comment effacer l'anathème primitif? Quel dommage que la plus puissante des familles slaves se soit soustraite, dans son ignorance au grand sceptre constituant, pour se jeter dans les bras de ces misérables Grecs du Bas-Empire; détestables sophistes, prodiges d'orgueil et de nullité, dont l'histoire ne peut être lue que par un homme exercé à vaincre les plus grands dégoûts, et qui a pré-

senté enfin pendant mille ans le spectacle hideux d'une monarchie chrétienne avilie jusqu'à des règnes de onze ans.

Il ne faut pas avoir vécu long-temps en Russie pour s'apercevoir de ce qui manque à ses habitans. C'est quelque chose de profond qu'on sent profondément, et que le Russe peut contempler lui-même dans le règne commun de ses maîtres, qui n'excède pas treize ans; tandis que le règne chrétien touche au double de ce nombre, et l'atteindra bientôt ou le surpassera même partout où l'on sera sage. En vain le sang étranger, porté sur le trône de Russie, pourroit se croire en droit de concevoir des espérances plus élevées; en vain les plus douces vertus viendroient contraster sur ce trône avec l'âpreté antique, les règnes ne sont point accourcis par *les fautes des souverains*, ce qui seroit visiblement injuste, *mais par celles du peuple* (1). En vain les souverains feront les plus nobles efforts, secondés par ceux d'un peuple généreux qui ne compte jamais avec ses maîtres; tous ces prodiges de l'orgueil national le plus légitime seront nuls s'ils ne sont pas funestes. Les siècles passés ne sont plus au pouvoir du Russe. Le

(1) Sup. pag. 201.

sceptre créateur, le sceptre divin n'a pas assez reposé sur sa tête, et dans son profond aveuglement, ce grand peuple s'en glorifie ! Cependant la loi qui le rabaisse vient de trop haut pour qu'il soit possible de la détourner autrement qu'en lui rendant hommage. Pour s'élever au niveau de la civilisation et de la science européenne, il n'y a qu'une voie pour lui, celle dont il est sorti.

Souvent le Russe entendit la voix de la calomnie, et trop souvent encore celle de l'ingratitude. Il eut droit sans doute de se révolter contre des écrivains sans délicatesse, qui payoient par des insultes la plus généreuse hospitalité ; mais qu'il ne refuse point sa confiance à des sentimens directement opposés. Le respect, l'attachement, la reconnoissance n'ont sûrement pas envie de le tromper.

CHAPITRE VII.

AUTRES CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES SUR L'EMPIRE D'ORIENT.

LE Pape est revêtu de cinq caractères bien distincts ; car il est évêque de Rome , Métropolitain des Eglises suburbicaires, Primat d'Italie, Patriarche d'Occident, et enfin Souverain Pontife. Le Pape n'a jamais exercé sur les autres patriarchats que les pouvoirs résultans de ce dernier ; de sorte qu'à moins de quelque affaire d'une haute importance, de quelque abus frappant, ou de quelque appel dans les causes majeures, les souverains Pontifes se mêloient peu de l'administration ecclésiastique dans les Eglises orientales ; et ce fut un grand malheur non-seulement pour elles, mais pour les états où elles étoient établies. On peut dire que l'Eglise grecque , dès son origine, a porté dans son sein un germe de division qui ne s'est complètement développé qu'au bout de douze siècles , mais qui a toujours existé sous des formes moins tran-

chantes, moins décisives, et par conséquent supportables (1).

Cette division religieuse s'enracinoit encore dans l'opposition politique créée par l'empereur Constantin; fortifiées l'une par l'autre, elles ne cessèrent de repousser l'union qui eût été si nécessaire contre les ennemis formidables qui s'avançoient de l'Orient et du Nord. Écoutons encore sur ce point le respectable auteur des *Lettres sur l'histoire*.

« Il est sûr, dit-il, que si les deux em-
 » reurs d'Orient et d'Occident eussent réuni
 » leurs efforts, ils auroient inévitablement
 » renvoyé dans les sables de l'Afrique, ces
 » peuples (les Sarrasins) qu'ils devoient crain-
 » dre de voir établir au milieu d'eux; mais il
 » y avoit entre les deux empires une jalousie
 » que rien ne put détruire, et qui se mani-
 » festa bien plus pendant les croisades. Le

(1) S. Basile même parle quelque part de *l'orgueil occidental* qu'il nomme ΟΦΡΥΝ ΔΥΤΙΚΗΝ. (Si je ne me trompe, c'est dans l'ouvrage qu'il a écrit : *Sur le parti qu'on peut tirer des lectures profanes pour le bien de la religion*.) Rien, et pas même la sainteté, ne pouvoit éteindre tout-à-fait l'état naturel de guerre qui divisoit les deux états et les deux Eglises, état qui dérhoit de la politique et qui remontoit à Constantin.

» schisme des Grecs leur donnoit contre Rome
 » une antipathie religieuse, et celle-là se sou-
 » tint toujours, même contre leur propre
 » intérêt (1). »

Ce morceau est d'une vérité frappante. Si les Papes avoient eu sur l'empire d'Orient la même autorité qu'ils avoient sur l'autre, non-seulement ils auroient chassé les Sarrasins, mais les Turcs encore. Tous les maux que ces peuples nous ont faits n'auroient pas eu lieu. Les Mahomet, les Soliman, les Amurat, etc., seroient des noms inconnus pour nous. Français, qui vous laissez égarer par de vains sophismes, vous régneriez à Constantinople et dans *la Cité Sainte*. Les assises de Jérusalem, qui ne sont plus qu'un monument historique, seroient citées et observées au lieu où elles furent écrites, on parleroit français en Palestine. Les sciences, les arts, la civilisation illustreroient ces fameuses contrées de l'Asie, jadis le jardin de l'univers, aujourd'hui dépeuplées, livrées à l'ignorance, au despotisme, à la peste, à tous les genres d'abrutissement.

Si l'aveugle orgueil de ces contrées n'avoit pas résisté constamment aux Souverains Pon-

(1) Lettres sur l'histoire, tom. II, lettre XLV.

tifes ; s'ils avoient pu dominer les vils empereurs de Byzance , ou du moins les tenir en respect, ils auroient sauvé l'Asie comme ils ont sauvé l'Europe, qui leur doit tout, quoiqu'elle semble l'oublier.

Long-temps déchirée par les Barbares du Nord, l'Europe se voyoit menacée des plus grands maux. Les redoutables Sarrasins fondoient sur elle , et déjà ses plus belles provinces étoient attaquées, conquises ou entamées. Déjà maîtres de la Syrie, de l'Egypte, de la Tingitane, de la Numidie, ils avoient ajouté à leurs conquêtes d'Asie et d'Afrique une partie considérable de la Grèce, l'Espagne, la Sardaigne, la Corse, la Pouille, la Calabre et la Sicile en partie. Ils avoient fait le siège de Rome, et brûlé ses faubourgs. Enfin ils s'étoient jetés sur la France, et dès le VIII.^e siècle, c'en étoit fait déjà de l'Europe, c'est-à-dire du christianisme, des sciences et de la civilisation, sans le génie de Charles-Martel et de Charlemagne qui arrêterent le torrent. Le nouvel ennemi ne ressembloit point aux autres : les nobles enfans du Nord pouvoient s'accoutumer à nous, apprendre nos langues, et s'unir à nous enfin par le triple lien des lois, des mariages et de la religion. Mais le disciple de Mahomet ne nous appar-

tient d'aucune manière : il est étranger, *inas-sociable*, *immiscible* à nous. Voyez les Turcs ! spectateurs dédaigneux et hautains de notre civilisation, de nos arts, de nos sciences ; ennemis mortels de notre culte, ils sont aujourd'hui ce qu'ils étoient en 1454 ; un camp de Tartares, assis sur une terre européenne. La guerre entre nous est naturelle, et la paix forcée. Dès que le chrétien et le musulman viennent à se toucher, l'un des deux doit servir ou périr.

Entre ces ennemis, il n'est point de traité.

Heureusement la tiare nous a sauvés du croissant. Elle n'a cessé de lui résister, de le combattre, de lui chercher des ennemis, de les réunir, de les animer, de les soudoyer et de les diriger. Si nous sommes libres, savans et chrétiens, c'est à elle que nous le devons.

Parmi les moyens employés par les Papes pour repousser le mahométisme, il faut distinguer celui de donner les terres usurpées par les Sarrasins au premier qui pourroit les en chasser. Eh ! que pouvoit-on faire de mieux dès que le maître ne se montroit pas ? Y avoit-il un meilleur moyen de légitimer la naissance d'une souveraineté ? Et croit-on que cette institution ne valût pas un peu mieux

que *la volonté du peuple* , c'est-à-dire d'une poignée de factieux dominés par un seul ? Mais lorsqu'il s'agit de *terres données* par les Papes , nos raisonnemens modernes ne manquent jamais de transporter tout le droit public de l'Europe moderne au milieu des déserts , de l'anarchie , des invasions et des souverainetés flottantes du moyen âge ; ce qui nécessairement ne peut produire que d'étranges paralogismes.

Qu'on lise l'histoire avec des yeux purs , et l'on verra que les Papes ont fait tout ce qu'ils ont pu dans ces temps malheureux. On verra surtout qu'ils se sont surpassés dans la guerre qu'ils ont faite au mahométisme.

« Déjà dans le IX.^e siècle , lorsque l'armée
 » formidable des Sarrasins sembloit devoir
 » détruire l'Italie et faire une bourgade ma-
 » hométane de la capitale du christianisme ,
 » le pape Léon IV , prenant dans ce danger
 » une autorité que les généraux de l'empereur
 » Lothaire sembloient abandonner , se
 » montra digne , en défendant Rome , d'y
 » commander en souverain. Il fortifia Rome ,
 » il arma les milices ; il visita lui-même tous
 » les postes.... Il étoit né Romain. Le courage
 » des premiers âges de la république revivoit
 » en lui dans un âge de lâcheté et de cor-

» ruption ; tel qu'un beau monument de
 » l'ancienne Rome qu'on trouve quelquefois
 » dans les ruines de la nouvelle (1). »

Mais à la fin , toute résistance eût été vaine , et l'ascendant de l'islamisme l'eût infailliblement emporté , si nous n'avions été de nouveau sauvés par les Papes et par les croisades dont ils furent les auteurs , les promoteurs et les directeurs , hélas ! autant que le permirent l'ignorance et les passions des hommes. Les Papes découvrirent , avec des yeux d'Annibal , que pour repousser ou briser sans retour une puissance formidable et extravasée , il ne suffit pas du tout de se défendre chez soi , mais qu'il faut l'attaquer chez elle. Les croisés , lancés par eux sur l'Asie ; donnèrent bien aux soudans d'autres idées que celle d'envahir ou seulement d'insulter l'Europe.

Ceux qui disent que les croisades ne furent pour les Papes que des guerres de dévotion , n'ont pas lu apparemment le discours d'Urbain II au concile de Clermont. Jamais les Papes n'ont fermé les yeux sur le mahométisme , jusqu'à ce qu'il se soit endormi lui-même de ce sommeil léthargique qui nous a tran-

(1) Voltaire , Essai sur les mœurs , etc. tom. II , chap. XXVIII.

quillisés pour toujours. Mais il est bien remarquable que le dernier coup , le coup décisif lui fut porté par la main d'un Pape. Le 7 octobre 1571 , fut enfin livré ce combat à jamais célèbre ; « le plus furieux combat de mer » qui se soit jamais livré. Cette journée glorieuse pour les chrétiens fut l'époque de la décadence des Turcs. Elle leur coûta plus que des hommes et des vaisseaux dont on répare la perte ; car ils y perdirent cette puissance d'opinion qui fait la principale puissance des peuples conquérans ; puissance qu'on acquiert une fois et qu'on ne recouvre jamais (1). Cette immortelle journée brisa l'orgueil ottoman , et détrompa l'univers qui croyoit les flottes turques invincibles (2). »

(1) M. de Bonald. Législation primitive , tom. III , pag. 288. Disc. politiq. sur l'état de l'Europe , § VIII.

(2) Ces dernières expressions appartiennent au célèbre Cervantes qui assista à la bataille de Lépante , et qui eut même l'honneur d'y être blessé. (Don Quixote , part. I , ch. XXXIX. Madrid. 1799 , in-16 , tom. IV , pag. 40.) Dans l'avant-propos de la II.^e part. , Cervantes revient encore à cette fameuse bataille qu'il appelle *la mas alta occasion que vieron los siglos pasados , los presentes , ni esperan ver los venidores*. (Ibid , tom. V , pag. VIII , édition de don Pelicer.)

Celui qui voudra assister à cette bataille peut en lire

Mais cette bataille de Lépante , l'honneur éternel de l'Europe , époque de la décadence du Croissant , et que l'ennemi mortel de la dignité humaine a pu seul tenter de ravalier (1), à qui la chrétienté en fut-elle redevable ? Au Saint Siège. Le vainqueur de Lépante fut moins don Juan d'Autriche que ce Pie V dont Bacon a dit : « Je m'étonne que l'Eglise romaine n'ait pas encore canonisé ce grand » homme (2). » Lié avec le roi d'Espagne et la république de Venise , il attaqua les Ottomans ; il fut l'auteur et l'ame de cette glorieuse entreprise qu'il aida de ses conseils , de son influence , de ses trésors , et de ses armes même qui se montrèrent à Lépante d'une manière tout-à-fait digne d'un Souverain Pontife.

la description dans l'ouv. de *Gratiani* , *De bello Cyprio*. Rome , 1664 , in-4.°

(1) « Quel fut le fruit de la bataille de Lépante ?..... » Il sembloit que les Turcs l'eussent gagnée. » (Volt. Essai sur les mœurs , etc. tom. V , c. CLXI.) Comme il est ridicule !

(2) Dans le dialogue *De bello sacra*.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

DE CE LIVRE.

LA conscience éclairée et la bonne foi n'en sauroient plus douter ; c'est le christianisme qui a formé la monarchie européenne, merveille trop peu admirée. Mais sans le Pape, il n'y a point de véritable christianisme ; sans le Pape, l'institution divine perd sa puissance, son caractère divin et sa force convertissante ; sans le Pape, ce n'est plus qu'un système, une croyance humaine, incapable d'entrer dans les cœurs et de les modifier pour rendre l'homme susceptible d'un plus haut degré de science, de morale et de civilisation. Toute souveraineté, dont le doigt efficace du grand Pontife n'a pas touché le front, demeurera toujours inférieure aux autres, tant dans la durée de ses règnes que dans le caractère de sa dignité, et les formes de son gouvernement. Toute nation, même chrétienne, qui n'a pas

assez senti l'action constituante , demeurera de même éternellement au-dessous des autres , toutes choses égales d'ailleurs , et toute nation séparée après avoir reçu l'impression du sceau universel , sentira enfin qu'il lui manque quelque chose , et sera ramené tôt ou tard par la raison ou par le malheur. Il y a pour chaque peuple une liaison mystérieuse , mais visible , entre la durée des règnes et la perfection du principe religieux. Il n'y a point de *roi de par le peuple* , puisque les princes chrétiens ont plus de vie commune que les autres hommes , malgré les accidens particuliers attachés à leur état ; et ce phénomène deviendra plus frappant encore , à mesure qu'ils protégeront davantage le culte vivifiant ; car il peut y avoir plus ou moins de souveraineté , précisément comme il peut y avoir plus ou moins de noblesse (1). Les fautes des Papes , infini-

(1) La noblesse n'étant qu'un *prolongement de la souveraineté* , MAGNUM JOVIS INCREMENTUM , elle répète en diminutif tous les caractères de sa mère , et n'est surtout ni plus ni moins humaine qu'elle. Car , c'est une erreur de croire que , à proprement parler , les souverains puissent anoblir , ils peuvent seulement sanctionner les anoblissemens naturels. La véritable noblesse est la gardienne naturelle de la religion ; elle

ment exagérées ou mal représentées , et qui ont tourné en général au profit des hommes , ne sont d'ailleurs que l'alliage humain , insé-

est parente du sacerdoce et ne cesse de le protéger. Appius Claudius s'écrioit dans le sénat romain : « La » religion appartient aux patriciens , *AUSPICIA SUNT* » *PATRUM.* » Et Bourdaloue , quatorze siècles plus tard , disoit dans une chaire chrétienne : « La sainteté , pour » être éminente , ne trouve point de fond qui lui soit » plus propre que la grandeur. » (Serm. sur la Concep. pag. 11.) C'est la même idée revêtue de part et d'autre des couleurs du siècle. Malheur au peuple chez qui les nobles abandonnent les dogmes nationaux ! La France qui donna tous les grands exemples en bien et en mal , vient de le prouver au monde ; car cette bacchante qu'on appelle *révolution française* , et qui n'a fait encore que changer d'habit , est une fille née du commerce impie de la noblesse française avec le *philosophisme* dans le XVIII.^e siècle. Les disciples de l'alcoran disent « qu'un des signes de la fin du monde sera l'avance- » ment des personnes de basse condition aux dignités » éminentes. ») Pocock cité par Sale , Obs. hist. et crit. sur le mahon. sect. IV.) C'est une exagération orientale qu'une femme de beaucoup d'esprit a réduite à la mesure européenne. (Lady Mary Vortley Montagne's Works , tom. IV , pag. 223 et 224.) Ce qui paroît sûr , c'est que , pour la noblesse comme pour la souveraineté , il y a une relation cachée entre la religion et la durée des familles. L'auteur anonyme d'un roman anglais , intitulé le *Forester* , dont je n'ai pu lire que

parable de toute *mixture* temporelle ; et quand on a tout bien examiné et pesé dans les balances de la plus froide et de la plus impartiale philosophie , il reste démontré *que les Papes furent les instituteurs, les tuteurs, les sauveurs et les véritables génies constituans de l'Europe.*

Au reste, comme tout gouvernement ima-

des extraits , a fait sur la décadence des familles et les variations de la propriété en Angleterre , de singulières observations que je rappelle sans avoir le droit de les juger. « Il faut bien , dit-il , qu'il ait quelque chose » de radicalement et d'*alarmiquement* mauvais dans » un système qui , en un siècle , a plus détruit la suc- » cession héréditaire et les noms connus , que toutes » les dévastations produites par les guerres civiles » d'Yorck et de Lancastre , et du règne de Charles I.^{er} , » ne l'avoient fait peut-être dans les trois siècles précé- » dens pris ensemble , etc. » (*Anti-Jacobin review and magazine* , nov. 1803 , n.^o LVIII , pag. 249.)

Si les anciennes races anglaises avoient réellement péri depuis un siècle environ , en nombre *alarmiquement* considérable (ce que je n'ose point affirmer sur un témoignage unique) , ce ne seroit que l'effet accéléré , et par conséquent plus visible , d'un jugement dont l'exécution auroit néanmoins commencé d'abord après la faute. Pourquoi la noblesse ne seroit-elle pas *moins conservée* , après avoir renoncé à la religion conservatrice ? Pourquoi seroit-elle traitée mieux que ses maîtres dont les règnes ont été abrégés ?

ginable a ses défauts , je ne nie point que le régime sacerdotal n'ait les siens dans l'ordre politique ; mais je propose sur ce point au bon sens européen deux réflexions qui m'ont toujours paru du plus grand poids.

La première est que ce gouvernement ne doit point être jugé en lui-même , mais dans son rapport avec le monde catholique. S'il est nécessaire , comme il l'est évidemment , pour maintenir l'ensemble et l'unité , pour faire , s'il est permis de s'exprimer ainsi , circuler le même sang dans les dernières veines d'un corps immense , toutes les imperfections qui résulteroient de cette espèce de théocratie romaine dans l'ordre politique , ne doivent plus être considérées que comme l'humidité , par exemple , produite par une machine à vapeur dans le bâtiment qui le renferme.

La seconde réflexion , c'est que le gouvernement des Papes est une monarchie semblable à toutes les autres , si on ne la considère simplement que comme *gouvernement d'un seul*. Or , quels maux ne résultent pas de la monarchie la mieux constituée ? Tous les livres de morale regorgent de sarcasmes contre la cour et les courtisans. On ne tarit pas sur la duplicité , sur la perfidie , sur la corruption des gens de cour ; et Voltaire ne pensoit sûre-

ment pas aux Papes , lorsqu'il s'écrioit avec tant de décence :

O sagesse du ciel ! je te crois très-profonde ;
Mais à quels plats tyrans as-tu livré le monde (1) ?

Cependant lorsqu'on a épuisé tous les genres de critique , et qu'on a jeté , comme il est juste , dans l'autre bassin de la balance , tous les avantages de la monarchie , quel est enfin le dernier résultat ? *C'est le meilleur , le plus durable des gouvernemens , et le plus naturel à l'homme.* Jugeons de même la cour romaine. C'est une monarchie , la seule forme de gouvernement possible pour régir l'Eglise catholique ; et quelle que soit la supériorité de cette monarchie sur les autres (2), il est impossible que les passions humaines ne s'agitent pas au-

(1) Il a dit au contraire , en parlant de Rome moderne :

Les citoyens en paix sagement gouvernés
Ne sont plus conquérans , et sont plus fortunés.

(1) Le gouvernement du Pape est le seul dans l'univers qui n'ait jamais eu de modèle , comme il ne doit jamais avoir d'imitation. C'est une monarchie élective dont le titulaire , toujours vieux et toujours célibataire , est élu par un petit nombre d'électeurs élus par ses prédécesseurs , tous célibataires comme lui , et choisis

tour d'un foyer quelconque de puissance , et n'y laissent pas des preuves de leur action , qui n'empêchent point le gouvernement du Pape d'être la plus douce , la plus pacifique et la plus morale de toutes les monarchies , comme les maux bien plus grands , enfantés par la monarchie séculière , ne l'empêchent pas d'être le meilleur des gouvernemens.

En terminant cette discussion , je déclare protester également contre toute espèce d'exagération. Que la puissance pontificale soit retenue dans ses justes bornes ; mais que ces bornes ne soient pas arrachées et déplacées au gré de la passion et de l'ignorance ; qu'on ne vienne pas surtout alarmer l'opinion par de vaines terreurs : loin qu'il faille craindre dans ce moment les excès de la puissance spirituelle , c'est tout le contraire qu'il faut craindre , c'est-à-dire que les Papes manquent de la force nécessaire pour soulever le fardeau immense qui leur est imposé , et qu'à force de

sans aucun égard nécessaire à la naissance , aux richesses , ni même à la patrie.

Si l'on examine attentivement cette forme de gouvernement , on trouvera qu'elle exclut les inconvéniens de la monarchie élective , sans perdre les avantages de la monarchie héréditaire.

plier , ils ne perdent enfin la puissance comme l'habitude de résister. Qu'on leur accorde , de bonne foi , ce qui leur est dû ; de son côté , le Souverain Pontife sait ce qu'il doit à l'autorité temporelle qui n'aura jamais de défenseur plus intrépide et plus puissant que lui. Mais il faut aussi qu'il sache défendre ses droits ; et si quelque prince , par un trait de sagesse égale à celle de ce fils de famille qui menaçoit son père de se faire pendre pour le déshonorer , osoit menacer le sien d'un schisme , pour extorquer de lui quelque foiblesse , le successeur de saint Pierre pourroit fort bien lui répondre ce qui est écrit déjà depuis long-temps :

« Voulez - vous m'abandonner ? Eh bien
 » partez ! Suivez la passion qui vous entraîne :
 » n'attendez pas que , pour vous retenir auprès
 » de moi , je descende jusqu'aux supplications.
 » Partez ! Pour me rendre l'honneur qui m'est
 » dû , d'autres hommes me resteront. MAIS
 » SURTOUT , DIEU ME RESTERA (1). »

Le prince y penseroit !

(1) Φευγε μαλ' , εἰ τοι θυμὸς ἐπέσσυται' οὐδέ σ' ἔγογε
 Λίσσομαι εἶνεκ' ἐμείῳ μένειν' παρ' ἔμοιγε καὶ ἄλλοι ,
 Οἳ κέ με τιμήσουσι' ΜΑΛΙΣΤΑ ΔΕ ΜΗΤΙΕΤΑ ΖΕΥΣ.

HOMER. Iliad. I. 173-175.

DU PAPE.

LIVRE QUATRIÈME.

DU PAPE DANS SON RAPPORT AVEC LES ÉGLISES
NOMMÉES SCHISMATIQUES.

CHAPITRE PREMIER.

QUE TOUTE ÉGLISE SCHISMATIQUE EST PROTESTANTE.
AFFINITÉ DES DEUX SYSTÈMES. TÉMOIGNAGE DE L'É-
GLISE RUSSE.

C'EST une vérité fondamentale dans toutes les questions de religion, *que toute Eglise qui n'est pas catholique est protestante*. C'est en vain qu'on a voulu mettre une distinction entre les Eglises schismatiques et hérétiques. Je sais bien ce qu'on veut dire ; mais dans le fond, toute la différence ne tient qu'aux mots, et tout chrétien qui rejette la communion du Saint-Père est protestant ou le sera bientôt.

Qu'est-ce qu'un protestant ? C'est un homme

.

qui *proteste* ; or , qu'importe qu'il proteste contre un ou plusieurs dogmes ? contre celui-ci ou contre celui-là ? Il peut être plus ou moins *protestant* , mais toujours il *proteste*.

Quel observateur n'a pas été frappé de l'extrême faveur dont le protestantisme jouit parmi le clergé russe , quoique , si l'on s'en tenoit aux dogmes écrits , il dût être haï sur la Néva comme sur le Tibre ? C'est que toutes les sociétés séparées se réunissent dans la haine de l'unité qui les écrase. Chacune d'elles a donc écrit sur ses drapeaux :

Tout ennemi de Rome est mon ami.

Pierre I.^{er} ayant fait imprimer pour ses sujets , au commencement du siècle dernier , un catéchisme contenant tous les dogmes qu'il approuvoit , cette pièce fut traduite en anglais (1) en l'année 1725 , avec une préface qui mérite d'être citée.

« Ce catéchisme , dit le traducteur , *respire*
» *le génie du grand homme par les ordres*

(1) *The russiam catechism compos'd and publish'd by the order of the CZAR ; to which is annexed a short account of the church-governement and ceremonies of the Moscovites. London. Meadows , 1725 , in-8.° by Jenkin. Thom. Philipps , pages 4 et 66.*

» *duquel il fut composé* (1). Ce prince a
» vaincu deux ennemis plus terribles que les
» Suédois et les Tartares ; je veux dire la su-
» perstition et l'ignorance favorisées encore
» par l'habitude la plus obstinée et la plus
» insatiable..... Je me flatte que cette traduc-
» tion rendra plus facile le rapprochement
» des évêques anglais et russes ; afin que par
» leur réunion ils deviennent plus capables
» de renverser *les desseins atroces et sangui-*
» *naires du clergé romain* (2)..... Les Russes
» et les réformés s'accordent sur PLUSIEURS
» articles de foi, autant qu'ils diffèrent de
» l'Eglise romaine (3)..... Les premiers nient

(1) Le traducteur parle ici d'un catéchisme comme il parleroit d'un ukase que l'empereur auroit publié sur le droit ou la police. Cette opinion qui est juste doit être remarquée.

(2) On pourroit s'étonner qu'en 1725 on pût encore imprimer en Angleterre une extravagance de cette force. Je prendrois néanmoins l'engagement de montrer des passages encore plus merveilleux dans les ouvrages des premiers docteurs anglais de nos jours.

(3) Sur ce point le traducteur a tort et il a raison. Il a tort si l'on s'en tient aux professions de foi écrites , qui sont les mêmes à peu de chose près pour les Eglises latine et russe , et diffèrent également des confessions protestantes ; mais si l'on en vient à la

» le purgatoire (1).....; et notre compatriote
 » *Covel*, docteur de Cambridge, a prouvé
 » doctement dans ses mémoires sur l'Eglise
 » grecque, *combien la transsubstantiation des*
 » *Latins diffère de la cène grecque* (2). »

Quelle tendresse et quelle confiance ! La fraternité est évidente. C'est ici que la puissance de la haine se fait sentir d'une manière véritablement effrayante. L'Eglise russe professe, comme la nôtre, la présence réelle, la nécessité de la confession et de l'absolution sacerdotale, le même nombre de sacrements, la réalité du sacrifice eucharistique, l'invocation des saints, le culte des images, etc.; le protestantisme au contraire fait profession de rejeter et même d'abhorrer ces dogmes et ces usages ; néanmoins s'il les rencontre dans une Eglise

pratique et à la croyance intérieure, le traducteur a raison. Chaque jour la foi dite *grecque* s'éloigne de Rome et s'approche de Wittemberg.

(1) Je n'en sais rien ; et je crois en ma conscience que le clergé russe ne le sait pas mieux que moi.

(2) On entend ici des théologiens anglicans affirmer que déjà, au commencement du dernier siècle, la foi de l'Eglise romaine et celle de l'Eglise russe sur l'article de l'eucharistie n'étoient plus les mêmes. On se plaindrait donc à tort des préjugés catholiques sur cet article.

séparée de Rome, il n'en est plus choqué. Ce culte des images surtout, si solennellement déclaré *idolâtrique*, perd tout son venin, quand il seroit même exagéré au point d'être devenu à peu près toute la religion. Le Russe est séparé du Saint Siège : c'en est assez pour le protestant ; celui-ci ne voit plus en lui qu'un frère, qu'un autre protestant ; tous les dogmes sont nuls, excepté la haine de Rome. Cette haine est le lien unique, mais universel de toutes les Eglises séparées.

Un archevêque de TWER, mort il y a seulement deux ou trois ans, publia en 1805 un ouvrage historique en latin, sur les quatre premiers siècles du christianisme ; et dans ce livre que j'ai déjà cité sur le célibat, il avance sans détour *qu'une grande partie du clergé russe est calviniste* (1). Ce texte n'est pas équivoque.

(1) Ou, si l'on veut s'exprimer mot à mot, « qu'une » grande partie du clergé russe chérit et célèbre à l'excès » le système calviniste. — *Hæc sanè est disciplina illa (Calvini) quem PLURIMI DE NOSTRIS (sic) tantoperè laudant deamantque. (Methodii archiep. Twer, Liber historicus de rebus in primitivâ Eccles. christ. etc. in-4.º Mosquæ, 1805. Typis sanctissimæ synodi. Cap. VI, sect. 1, § 79, p. 168).* Tout homme qui a pu voir

Le clergé n'étudie dans tout le cours de son éducation ecclésiastique que des livres protestans ; une habitude haineuse l'écarte des livres catholiques , malgré l'extrême affinité des dogmes. *Bingham* surtout est son oracle , et la chose est portée au point que le prélat que je viens de citer en appelle très-sérieusement à *Bingham* , pour établir que *l'Eglise russe n'enseigne que la pure foi des apôtres* (1).

C'est un spectacle bien extraordinaire et bien peu connu dans le reste de l'Europe que celui d'un évêque russe qui , pour établir la parfaite orthodoxie de son Eglise , en appelle au témoignage d'un docteur protestant.

Et lui-même , après avoir blâmé pour la forme ce penchant au calvinisme , ne laisse pas d'appeler *Calvin UN GRAND HOMME* (2) ; expression étrange dans la bouche d'un évêque

les choses de près , ne doutera pas que par ces mots *PLURIMI DE NOSTRIS* , il ne faille entendre tout prêtre de cette Eglise , qui sait le latin ou le français , à moins que dans le fond de son cœur il ne penche d'un côté tout opposé ; ce qui n'est pas inouï parmi les gens instruits de cet ordre.

(1) *Methodius* , *ibid.* sect. I , pag. 206 , note 2.

(2) *MAGNUM VIRUM* , *ibid.* pag. 168.

parlant d'un hérésiarque, et qui ne lui est jamais échappée dans tout son livre, à l'égard d'un docteur catholique.

Ailleurs il nous dit que, *pendant quinze siècles, la doctrine de Calvin fut PRESQUE inconnue dans l'Eglise* (1). Cette modification paroîtra encore curieuse; mais dans le reste du livre, il se gêne encore moins; il attaque ouvertement la doctrine des sacremens, et se montre tout-à-fait calviniste.

L'ouvrage, comme je l'ai déjà observé, étant sorti des presses même du synode, avec son approbation expresse, nul doute qu'il ne représente la doctrine générale du clergé, sauf les exceptions que j'honore.

Je pourrois citer d'autres témoignages non moins décisifs; mais il faut se borner. Je n'affirme pas seulement que l'Eglise dont il s'agit

(1) *Doctrinam Calvini per M. et D. ann. in Ecclesiâ Christi PENÈ inauditam. Ibid.*

L'archevêque de Twer a publié cet ouvrage en latin, sûr de n'être critiqué ni par ses confrères qui ne révéleroient jamais un secret de famille, ni par les gens du monde, qui ne l'entendroient pas, et qui d'ailleurs ne s'embarrasseroient pas plus des opinions du prélat que de sa personne. On ne peut se former une idée de l'indifférence russe pour ces sortes d'hommes et de choses, si l'on n'en a été témoin.

est protestante ; j'affirme de plus qu'elle l'est nécessairement , et que Dieu ne seroit pas Dieu si elle ne l'étoit pas. Le lien de l'unité étant une fois rompu , il n'y a plus de tribunal commun , ni par conséquent de règle de foi invariable. Tout se réduit au jugement particulier et à la suprématie civile qui constituent l'essence du protestantisme.

L'enseignement n'inspirant d'ailleurs aucune alarme en Russie , et le même empire renfermant près de trois millions de sujets protestans , les novateurs de tous les genres ont su profiter de cet avantage pour insinuer librement leurs opinions dans tous les ordres de l'état , et tous sont d'accord , même sans le savoir ; car tous *protestent* contre le Saint Siège , ce qui suffit à la fraternité commune.

CHAPITRE II.

SUR LA PRÉTENDUE INVARIABILITÉ DU DOGME CHEZ LES
EGLISES SÉPARÉES DANS LE XII.^e SIÈCLE.

PLUSIEURS catholiques , en déplorant notre funeste séparation d'avec les Eglises *Pho-tiennes* , leur font cependant l'honneur de croire que , hors le petit nombre de points contestés , elles ont conservé le dépôt de la foi dans toute son intégrité. Elles-mêmes s'en vantent et parlent avec emphase de leur invariable *orthodoxie*.

Cette opinion mérite d'être examinée , parce qu'en l'éclaircissant on se trouve conduit à de grandes vérités.

Toutes ces Eglises séparées du Saint Siège , au commencement du XII.^e siècle , peuvent être comparées à des cadavres gelés dont le froid a conservé les formes. Ce froid est l'ignorance qui devoit durer pour elles plus que pour nous ; car il a plu à Dieu , pour des raisons qui méritent d'être approfondies , de concentrer , jusqu'à nouvel ordre , toute la science humaine dans nos régions occidentales.

Mais dès que le vent de la science qui est chaud viendra à souffler sur ces Eglises , il arrivera ce qui doit arriver suivant les lois de la nature : les formes antiques se dissoudront , et il ne restera que de la poussière.

Je n'ai jamais habité la Grèce , ni aucune contrée de l'Asie ; mais j'ai long-temps habité le monde , et j'ai le bonheur d'en connoître quelques lois. Un mathématicien seroit bien malheureux , s'il étoit obligé de calculer l'un après l'autre tous les termes d'une longue série ; pour ce cas et pour tant d'autres , il y a des formules qui expédient le travail. Je n'ai donc aucun besoin de savoir (quoique je n'avoue point que je ne le sais pas) ce qui se fait et ce qui se croit ici ou là. Je sais , et cela me suffit , que si la foi antique règne encore dans tel ou tel pays séparé , la science n'y est point encore arrivée , et que si la science y a fait son entrée , la foi en a disparu ; ce qui ne s'entend point , comme on le sent assez , d'un changement subit , mais graduel , suivant une autre loi de la nature qui n'admet point les *sauts* , comme dit l'école. — Voici donc la loi aussi sûre , aussi invariable que son auteur :

AUCUNE RELIGION , EXCEPTÉ UNE , NE PEUT SUPPORTER
L'ÉPREUVE DE LA SCIENCE. .

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas.

La science est une espèce d'acide qui dissout tous les métaux, *excepté l'or*.

Où sont les professions de foi du XVI.^e siècle? — Dans les livres. Nous n'avons cessé de dire aux protestans : *Vous ne pouvez vous arrêter sur les flancs d'un précipice rapide , vous rouleriez jusqu'au fond*. Les prédictions catholiques se trouvent aujourd'hui parfaitement justifiées. Que ceux qui n'ont fait encore que trois ou quatre pas sur cette même pente , ne viennent point nous vanter leur prétendue immobilité : ils verront bientôt ce que c'est que le mouvement accéléré.

J'en jure par l'éternelle vérité , et nulle conscience européenne ne me contredira : *La science et la foi ne s'allieront jamais hors de l'unité*.

On sait ce que dit un jour le bon La Fontaine en rendant le *nouveau Testament* à un ami qui l'avoit engagé à le lire. *J'ai lu votre nouveau Testament , c'est un assez bon livre*. C'est à cette confession , si l'on y prend bien garde , que se réduit à peu près la foi protestante , à je ne sais quel sentiment vague et confus qu'on exprimeroit fort bien par ce peu de mots :

Il pourroit bien y avoir quelque chose de divin dans le christianisme.

Mais lorsqu'on en viendra à une profession de foi détaillée , personne ne sera d'accord. Les anciennes formules ecclésiastiques reposent dans les livres : on les signe aujourd'hui parce qu'on les signoit hier , mais qu'est-ce que tout cela signifie pour la conscience ?

Ce qu'il est bien important d'observer , c'est que les Eglises *Photiennes* sont plus éloignées de la vérité que les autres Eglises protestantes ; car celles-ci ont parcouru le cercle de l'erreur , au lieu que les autres commencent seulement à le parcourir , et doivent par conséquent passer par le calvinisme , peut-être même par le socinianisme avant de remonter à l'unité. Tout ami de cette unité doit donc désirer que l'antique édifice achève de crouler incessamment chez ces peuples séparés , sous les coups de la science protestante , afin que la place demeure vide pour la vérité.

Il y a cependant une grande chance en faveur des Eglises dites *schismatiques* , et qui peut extrêmement accélérer leur retour ; c'est celui des protestans qui est déjà fort avancé , et qui peut être hâté plus que nous ne le croyons par un désir ardent et pur , séparé de tout esprit d'orgueil et de contention.

On ne sauroit croire à quel point les Eglises dites simplement *schismatiques* , s'appuient

à la révolte et à la science protestante. Ah ! si jamais la même foi parloit seulement anglais et français , en un clin-d'œil l'obstination contre cette foi deviendrait dans toute l'Europe un véritable ridicule , et pourquoi ne le dirois-je pas ? *un mauvais ton.*

J'ai dit pourquoi on ne devrait attacher aucun mérite à la conservation de la foi parmi les Eglises *photiennes* , quand même elle seroit réelle ; c'est parce qu'elles n'auroient point subi l'épreuve de la science ; *le grand acide* ne les a pas touchées. D'ailleurs , que signifie ce mot de *foi* , et qu'a-t-il de commun avec les formes extérieures et les confessions écrites ? S'agit-il entre nous de savoir ce qui est écrit ?

CHAPITRE III.

AUTRES CONSIDÉRATIONS TIRÉES DE LA POSITION DE CES
ÉGLISES. REMARQUE PARTICULIÈRE SUR LES SECTES
D'ANGLETERRE ET DE RUSSIE.

VOICI encore une autre loi de la nature. *Rien ne s'altère que par mixtion, et jamais il n'y a mixtion sans affinité.* Les Eglises photiennes sont conservées au milieu du mahométisme comme un insecte est conservé dans l'ambre. Comment seroient-elles altérées, puisqu'elles ne sont touchées par rien de ce qui peut s'unir avec elles ? Entre le mahométisme et le christianisme, il ne peut y avoir de mélange. Mais si l'on exposoit ces Eglises à l'action du protestantisme ou du catholicisme avec un *feu de science* suffisant, elles disparaîtroient presque subitement.

Or, comme les nations peuvent aujourd'hui, au moyen des langues, se toucher à distance, bientôt nous serons témoins de la grande expérience déjà fort avancée en Russie. Nos langues atteindront ces nations qui nous vantent leur foi reliée en parchemin, et dans un

clin-d'œil nous les verrons boire à longs traits toutes les erreurs de l'Europe. — Mais alors nous en serons dégoûtés, ce qui rendra probablement leur délire plus court.

Lorsque l'on considère les épreuves qu'a subies l'Eglise romaine par les attaques de l'hérésie et par le mélange des nations barbares qui s'est opéré dans son sein, on demeure frappé d'admiration en voyant qu'au milieu de ces épouvantables révolutions, tous ses titres sont intacts et remontent aux apôtres. Si elle a changé certaines choses dans les formes extérieures, c'est une preuve qu'elle vit; car tout ce qui vit dans l'univers change, suivant les circonstances, en tout ce qui ne tient point aux essences. Dieu qui se les est réservées, a livré les formes au temps pour en disposer suivant de certaines règles. Cette variation dont je parle est même le signe indispensable de la vie, l'immobilité absolue n'appartenant qu'à la mort.

Soumettez un de ces peuples séparés à une révolution semblable à celle qui a désolé la France durant vingt-cinq ans: supposez qu'un pouvoir tyrannique s'acharne sur l'Eglise, égorge, dépouille, disperse les prêtres; qu'il tolère surtout et favorise tous les cultes, excepté le culte national, celui-ci disparaîtra comme une fumée.

La France , après l'horrible révolution qu'elle a soufferte, est demeurée catholique ; c'est-à-dire que tout ce qui n'est pas demeuré catholique n'est rien. Telle est la force de la vérité soumise à une épreuve terrible. *L'homme* sans doute a pu en être altéré ; mais la *doctrine* nullement , parce qu'elle est inaltérable de sa nature.

Le contraire arrive à toutes les religions fausses. Dès que l'ignorance cesse de maintenir leurs formes , et qu'elles sont attaquées par les doctrines philosophiques, elles entrent dans un état de véritable dissolution , et marchent vers l'anéantissement absolu par un mouvement sensiblement accéléré.

Et comme la putréfaction des grands corps organisés produit d'innombrables *sectes* de reptiles fangeux , les religions nationales qui se putréfient , produisent de même une foule d'*insectes* religieux qui traînent sur le même sol les restes d'une vie divisée , imparfaite et dégoûtante.

C'est ce qu'on peut observer de tous côtés ; et c'est par là que l'Angleterre et la Russie surtout peuvent s'expliquer à elles-mêmes le nombre et l'inépuisable fécondité des *sectes* qui pullulent dans leur vaste sein. Elles naissent de la putréfaction d'un grand corps : c'est l'ordre de la nature.

L'Eglise russe, en particulier, porte dans son sein plus d'ennemis que toute autre ; le protestantisme la pénètre de toutes parts. Le *rascolnisme* (1), qu'on pourroit appeler l'illu-

(1) On pourroit écrire un mémoire intéressant sur ces *rascolnics*. Renfermé dans les bornes étroites d'une note, je n'en dirai que ce qui est absolument indispensable pour me faire entendre.

Le mot de *rascolnic*, dans la langue russe, signifie, au pied de la lettre, *schismatique*. La scission désignée par cette expression générique, a pris naissance dans une ancienne traduction de la Bible, à laquelle les *rascolnics* tiennent infiniment, et qui contient des textes, altérés suivant eux dans la version dont l'Eglise russe fait usage. C'est sur ce fondement qu'ils se nomment eux-mêmes (et qui pourroit les en empêcher ?) *hommes de l'antique foi*, ou *vieux croyans* (*staroversi*). Partout où le peuple, possédant pour son malheur l'Ecriture sainte en langue vulgaire, s'avise de la lire et de l'interpréter, aucune aberration de l'esprit particulier ne doit étonner. Il seroit trop long de détailler les nombreuses superstitions qui sont venues se joindre aux griefs primitifs de ces hommes égarés. Bientôt la secte originelle s'est divisée et subdivisée, comme il arrive toujours, au point que dans ce moment il y a peut-être en Russie quarante sectes de *rascolnics*. Toutes sont extravagantes, et quelques-unes abominables. Au surplus, les *rascolnics* en masse protestent contre l'Eglise russe, comme celle-ci proteste contre l'Eglise romaine. De part et d'autre c'est le même

minisme des campagnes , se renforce chaque jour : déjà ses enfans se comptent par millions, et les lois n'oseroient plus se compromettre avec lui. *L'illuminiisme*, qui est le *rascolnisme* des salons , s'attache aux chairs délicates que la main grossière du rascolnic ne sauroit atteindre. D'autres puissances encore plus dangereuses agissent de leur côté, et

motif, le même raisonnement et le même droit ; de manière que toute plainte de la part de l'autorité dominante seroit ridicule. Le *rascolnisme* n'alarme ni ne choque le nation en corps , pas plus que toute autre religion fausse ; les hautes classes ne s'en occupent que pour en rire. Quant au sacerdoce , il n'entreprend rien sur les dissidens , parce qu'il sent son impuissance , et que d'ailleurs l'esprit de prosélytisme doit lui manquer par essence. Le *rascolnisme* ne sort point de la classe du peuple ; mais le peuple est bien quelque chose , *ne fût-il même que de trente millions*. Des hommes qui se prétendent instruits portent déjà le nombre de ces sectaires au septième de ce nombre , à peu près, ce que je n'affirme point. Le gouvernement qui seul sait à quoi s'en tenir , n'en dit rien et fait bien. Il use , au reste , à l'égard des *rascolnics* , d'une prudence , d'une modération , d'une bonté sans égales ; et quand même il en résulteroit des conséquences malheureuses , ce qu'à Dieu ne plaise ! il pourroit toujours se consoler en pensant que la sévérité n'auroit pas mieux réussi.

toutes se multiplient aux dépens de la masse qu'elles dévorent. Il y a certainement de grandes différences entre les sectes anglaises et les sectes russes ; mais le principe est le même. C'est la religion nationale qui laisse échapper la vie , et les *insectes* s'en emparent.

Pourquoi ne voyons-nous pas des sectes se former en France , par exemple , en Italie , etc. ? Parce que la religion y vit tout entière , et ne cède rien. On pourra bien voir à côté d'elle l'incrédulité absolue , comme on peut voir un cadavre à côté d'un homme vivant ; mais jamais elle ne produira rien d'impur hors d'elle-même , puisque toute sa vie lui appartient. Elle pourra , au contraire , se propager et se multiplier en d'autres hommes chez qui elle sera encore *elle-même* , sans affoiblissement ni diminution , comme la lumière d'un flambeau passe à mille autres.

CHAPITRE IV.

SUR LE NOM DE *PHOTIENNES* APPLIQUÉ AUX ÉGLISES
SCHISMATIQUES.

QUELQUES lecteurs remarqueront peut-être , avec une certaine surprise , l'épithète de *photiennes* dont je me suis constamment servi pour désigner les Eglises séparées de l'unité chrétienne par le schisme de *Photius*. S'ils y voyoient la plus légère envie d'offenser , ou le plus léger signe de mépris , ils se tromperoient fort sur mes intentions. Il ne s'agit pour moi que de donner aux choses un nom vrai , ce qui est un point de la plus haute importance. J'ai dit plus haut , et rien n'est plus évident , que toute Eglise séparée de Rome est protestante. En effet , qu'elle *proteste* aujourd'hui ou qu'elle ait *protesté* hier , qu'elle *proteste* sur un dogme , sur deux ou sur dix , toujours est-il vrai qu'elle *proteste* contre l'unité et l'autorité universelle. Photius étoit né dans cette unité : il reconnoissoit si bien l'autorité du Pape , que c'est au Pape qu'il

demanda avec tant d'instance le titre de *Patriarche œcuménique*, absurde dès qu'il n'est pas unique. Il ne rompit même avec le Souverain Pontife, que parce qu'il ne put en obtenir ce grand titre qu'il ambitionnoit. Car, il est bien essentiel de l'observer, jamais il ne fut question de dogmes entre nous au commencement de la grande et funeste scission. C'est après qu'elle fut opérée, que, pour lui donner une base plausible, on en vint aux disputes de dogmes. L'addition du *Filioque*, faite au symbole, ne nous avoit nullement brouillés avec les Grecs. Les Eglises latines, établies en grand nombre à Constantinople, chantoient le symbole sans exciter le moindre scandale. Que veut-on de plus ? Deux conciles œcuméniques furent tenus à Constantinople depuis l'addition du *Filioque*, sans aucune plainte de la part des Orientaux (1). Ces faits

(1) Puisqu'il s'agit du *Filioque*, on accordera peut-être quelque attention à l'observation suivante. On connoît le rôle que joua le platonisme dans les premiers siècles du christianisme. Or, l'école de Platon soutenoit que la seconde personne de sa fameuse trinité, procédoit de la première, et la troisième de la seconde. Pour être bref, je supprime les autorités qui sont incontestables. Arius qui avoit beaucoup hanté les

ne doivent point être répétés pour les théologiens qui ne peuvent les ignorer, mais pour

platoniciens, quoique dans le fond il fût sur la Divinité moins orthodoxe qu'eux; Arius, dis-je, s'accommodoit fort de cette idée; car son intérêt étoit d'accorder tout au Fils, excepté la *consubstantialité*. Les ariens devoient donc soutenir volontiers avec les platoniciens (quoique partant de principes différens), *que le Saint-Esprit procédoit du Fils*. Macédonius, dont l'hérésie n'étoit qu'une conséquence nécessaire de celle d'Arius, vint ensuite, et se trouvoit porté par son système, à la même croyance. Abusant du célèbre passage : *Tout a été fait par lui, et sans lui rien ne fut fait*, il en concluoit que le Saint-Esprit étoit une production du Fils *qui avoit tout fait*. Cette opinion étant donc commune aux ariens de toutes les classes, aux macédoniens et à tous les amateurs du platonisme; c'est-à-dire en réunissant ces différentes classes, à une portion formidable des hommes instruits alors existans, le premier concile de C. P. devoit la condamner solennellement; et c'est ce qu'il fit en déclarant la procession *ex Patre*. Quant à la procession *ex Filio*, il n'en parla pas, parce qu'il n'en étoit pas question, parce que personne ne la nioit, et *parce qu'on ne la croyoit que trop*, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Tel est le point de vue sous lequel il faut, ce me semble, envisager la décision du concile; ce qui n'exclut aucun autre argument employé dans cette question, décidée d'ailleurs avant toute discussion théologique par les argumens tirés de la plus solide ontologie.

les gens du monde qui s'en doutent peu dans les pays même où il seroit si important de le savoir.

Photius *protesta* donc , comme l'ont fait depuis les Eglises du XVI.^e siècle , de manière qu'il n'y a entre toutes les Eglises dissidentes d'autres différences que celles qui résultent du nombre des dogmes en litige. Quant au principe , il est le même. C'est une insurrection contre l'Eglise-mère qu'on accuse d'erreur ou d'usurpation. Or , le principe étant le même , les conséquences ne peuvent différer que par les dates. Il faut que tous les dogmes disparaissent l'un après l'autre , et que toutes ces Eglises se trouvent à la fin sociniennes; l'apostasie commençant toujours et s'accomplissant d'abord dans le clergé, ce que je recommande à l'attention des observateurs.

Quant à l'invariabilité des dogmes écrits, des formules nationales, des vêtemens, des mitres , des crosses , des génuflexions , des inclinations , des signes de croix, etc., etc., je n'ajouterai qu'un mot à ce que j'ai dit plus haut. César et Cicéron, s'ils avoient pu vivre jusqu'à nos jours , seroient vêtus comme nous : leurs statues porteront éternellement la toge et le laticlave.

Toute Eglise séparée étant donc *protes-*

tante, il est juste de les renfermer toutes sous la même dénomination. De plus, comme les Eglises protestantes se distinguent entre elles par le nom de leurs fondateurs, par celui des nations qui reçurent la prétendue réforme, en plus ou en moins, ou par quelque symptôme particulier de la maladie générale, de manière que nous disons : *Il est calviniste, il est luthérien, il est anglican, il est méthodiste, il est baptiste, etc.* Il faut aussi qu'une dénomination particulière distingue les Eglises qui ont protesté dans le XI.^e siècle, et certes on ne trouvera pas de nom plus juste que celui qui se tire de l'auteur même du schisme. Il est de toute justice que ce funeste personnage donne son nom aux Eglises qu'il a égarées. Elles sont donc *photiennes* comme celle de Genève est *calviniste*, comme celle de Wittemberg est *luthérienne*. Je sais que ces dénominations particulières leur déplaisent (1), parce que la conscience leur dit

(1) Quant au terme de calviniste, je sais qu'il en est parmi eux qui s'offensent quand on les appelle de ce nom. (Perpétuité de la foi, XI, 2.) Les évangéliques, que Tolland appelle luthériens, quoique plusieurs d'entre eux rejettent cette dénomination. (Leibnitz, Œuvres, tom. V, p. 142.) On nomme préféablement

que toute religion qui porte le nom d'un homme ou d'un peuple est nécessairement fausse. Or, que chaque Eglise séparée se donne chez elle les plus beaux noms possibles, c'est le privilège de l'orgueil national ou particulier : qui pourroit le lui disputer ?

. *Orbis me sibilat, at mihi plaudo
ipsa domi.*

Mais toutes ces délicatesses de l'orgueil en souffrance nous sont étrangères, et ne doivent point être respectées par nous ; c'est un devoir au contraire de tous les écrivains catholiques de ne jamais donner dans leurs écrits, aux Eglises séparées par *Photius*, d'autre nom que celui de *photiennes* ; non par un esprit de haine et de ressentiment (Dieu nous préserve de pareilles bassesses !), mais au contraire par un esprit de justice, d'amour, de bienveillance universelle ; afin que ces Eglises, continuellement rappelées à leur origine, y lisent constamment leur nullité.

évangéliques en *Allemagne* ceux que plusieurs appellent luthériens MAL-A-PROPOS. (Le même, *nouv. Essais sur l'entendement humain*, pag. 461.) Lisez TRÈS-A-PROPOS.

Le devoir dont je parle est surtout impérieusement prescrit aux écrivains français,

Quos penès arbitrium est et jus et norma loquendi;

l'éminente prérogative *de nommer les choses en Europe* leur étant visiblement confiée comme représentans de la nation dont ils sont les organes. Qu'ils se gardent bien de donner aux Eglises *photiennes* les noms d'*Eglise grecque ou orientale* : il n'y a rien de si faux que ces dénominations. Elles étoient justes avant la scission, parce qu'alors elles ne signifioient que les différences géographiques de plusieurs Eglises réunies dans l'unité d'une même puissance suprême; mais depuis que ces dénominations ont exprimé une existence indépendante, elles ne sont pas tolérables et ne doivent plus être employées.

CHAPITRE V.

IMPOSSIBILITÉ DE DONNER AUX ÉGLISES SÉPARÉES UN
NOM COMMUN QUI EXPRIME L'UNITÉ. PRINCIPES DE
TOUTE LA DISCUSSION , ET PRÉDICTION DE L'AUTEUR.

CECI me conduit au développement d'une vérité à laquelle on ne fait pas assez d'attention quoiqu'elle en mérite beaucoup. C'est que toutes ces Eglises ayant perdu l'unité, il est devenu impossible de les réunir sous un nom commun *et positif*. Les appellera-t-on *Eglise orientale*? Il n'y a certainement rien de moins *oriental* que la Russie qui forme cependant une portion *assez remarquable* de l'ensemble. Je dirois même que s'il falloit absolument mettre les noms et les choses en contradiction , j'aimerois mieux appeler *Eglise russe* tout cet assemblage d'Eglises séparées. A la vérité ce nom excluroit la Grèce et le Levant ; mais la puissance et la dignité de l'Empire couvriroient au moins le vice du langage qui dans le fond subsistera toujours. Dira-t-on par exemple *Eglise*

grecque , au lieu d'*Eglise orientale* ? Le nom deviendra encore plus faux. La Grèce est en Grèce , si je ne me trompe.

Tant qu'on ne voyoit dans le monde que Rome et Constantinople , la division de l'Eglise suivoit naturellement celle de l'empire , et l'on disoit l'*Eglise occidentale* et l'*Eglise orientale* , comme on disoit l'*empereur d'Occident* et l'*empereur d'Orient* ; et même alors , il faut bien le remarquer , cette dénomination eût été fausse et trompeuse , si la même foi n'eût pas réuni les deux Eglises sous la suprématie d'un chef commun , puisque , dans cette supposition , elles n'auroient point eu de nom commun , et qu'il ne s'agit précisément que de ce nom qui doit être catholique et universel pour représenter l'unité totale.

Voilà pourquoi les Eglises séparées de Rome n'ont plus de nom commun et ne peuvent être désignées que par un nom négatif qui déclare , non ce qu'elles sont , mais ce qu'elles ne sont pas ; et sous ce dernier rapport , le mot seul de *protestante* conviendra à toutes et les renfermera toutes , parce qu'il embrasse très-justement dans sa généralité toutes celles qui ont *protesté* contre l'unité.

Que si l'on descend au détail , le titre de *photienne* sera aussi juste que celui de *luthé-*

rienne, calviniste, etc.; tous ces noms désignant fort bien les différentes espèces de protestantismes réunis sous le genre universel; mais jamais on ne leur trouvera un nom positif et général.

On sait que ces Eglises se nomment elles-mêmes *orthodoxes*, et c'est par la Russie que cette épithète ambitieuse se fera lire en français dans l'Occident; car jusqu'à nos jours on s'est peu occupé parmi nous de ces Eglises *orthodoxes*, toute notre polémique religieuse ne s'étant dirigée que contre les protestans. Mais la Russie devenant tous les jours plus européenne, et la langue universelle se trouvant absolument naturalisée dans ce grand empire, il est impossible que quelque plume russe, déterminée par une de ces circonstances qu'on ne sauroit prévoir, ne dirige quelque attaque française sur l'Eglise romaine, ce qui est fort à désirer, nul Russe ne pouvant écrire contre cette Eglise, sans prouver qu'il est *protestant*.

Alors pour la première fois nous entendrons parler dans nos langues de l'*Eglise orthodoxe*! On demandera de tout côté : *Qu'est-ce que l'Eglise orthodoxe?* Et chaque chrétien de l'Occident, en disant : *C'est la mienne apparemment*, se permettra de tourner

en ridicule l'erreur qui s'adresse à elle-même un compliment qu'elle prend pour un nom.

Chacun étant libre de se donner le nom qui lui convient, *Laïs* en personne seroit bien la maîtresse d'écrire sur sa porte : *Hôtel d'Artemise*. Le grand point est de forcer les autres à nous donner tel ou tel nom, ce qui n'est pas tout-à-fait aussi aisé que de nous en parer de notre propre autorité; et cependant, il n'y a de vrai nom que le nom reconnu.

Ici se présente une observation importante. Comme il est impossible de se donner un nom faux, il l'est également de le donner à d'autres. Le parti protestant n'a-t-il pas fait les plus grands efforts pour nous donner celui de *papistes*? Jamais cependant il n'a pu y réussir; comme les Eglises photiennes n'ont cessé de se nommer *orthodoxes*, sans qu'un seul chrétien étranger au schisme ait jamais consenti à les nommer ainsi. Ce nom d'*orthodoxe* est demeuré ce qu'il sera toujours, un compliment éminemment ridicule, puisqu'il n'est prononcé que par ceux qui se l'adressent à eux-mêmes; et celui de *papiste* est encore ce qu'il fut toujours, une pure insulte, et une insulte de mauvais ton qui, chez les protestans même, ne sort plus d'une bouche distinguée.

Mais pour terminer sur ce mot *orthodoxe*, quelle Eglise ne se croit pas *orthodoxe* ? et quelle Eglise accorde ce titre aux autres qui ne sont pas en communion avec elle ? Une grande et magnifique cité d'Europe se prête à une expérience intéressante que je propose à tous les penseurs. Un espace assez resserré y réunit des Eglises de toutes les communions chrétiennes. On y voit une Eglise catholique, une Eglise russe, une Eglise arménienne, une Eglise calviniste, une Eglise luthérienne ; un peu plus loin se trouve l'Eglise anglicane ; il n'y manque, je crois qu'une Eglise grecque. Dites donc au premier homme que vous rencontrerez sur votre route : *Montrez-moi l'Eglise ORTHODOXE* ? Chaque chrétien vous montrera la sienne, grande preuve déjà d'une *orthodoxie* commune. Mais si vous dites : *Montrez-moi l'Eglise CATHOLIQUE* ? Tous répondront : *La voilà !* et tous montreront la même. Grand et profond sujet de méditation ! *Elle seule a un nom* dont tout le monde convient, parce que ce nom devant exprimer l'unité qui ne se trouve que dans l'Eglise catholique, cette unité ne peut être ni méconnue où elle est, ni supposée où elle n'est pas. Amis et ennemis, tout le monde est d'accord sur ce point. Personne ne dispute sur le nom qui

est aussi évident que la chose. Depuis l'origine du christianisme , l'*Eglise* a porté le nom qu'elle porte aujourd'hui, et jamais son nom n'a varié; aucune essence ne pouvant disparaître ou seulement s'altérer sans laisser échapper son nom. Si le protestantisme porte toujours le même, quoique sa foi ait immensément varié, c'est que son nom étant purement négatif et ne signifiant qu'une renoncia-tion au catholicisme, moins il croira et plus il *protestera*, plus il sera lui-même. Son nom devenant donc tous les jours plus vrai, il doit subsister jusqu'au moment où il périra , comme l'ulcère périt avec le dernier atome de chair vivante qu'il a dévoré!

Le nom de *catholique* exprime au contraire une essence , une réalité qui doit avoir un nom; et comme hors de son cercle divin il ne peut y avoir d'unité religieuse, on pourra bien trouver hors de ce cercle des *Eglises*, mais point du tout l'EGLISE.

Jamais, jamais les Eglises séparées ne pourront se donner un nom commun qui exprime l'unité, aucune puissance ne pouvant, j'espère, nommer le néant. Elles se donneront donc des noms nationaux ou des noms à prétention, qui ne manqueront jamais d'exprimer précisément la qualité qui manque à ces

Eglises. Elles se nommeront *réformée*, *évangélique*, *apostolique* (1), *anglicane*, *écossaise*, *orthodoxe*, *etc.*, tous noms évidemment faux, et de plus accusateurs, parce qu'ils sont respectivement nouveaux, particuliers, et même ridicules pour toute oreille étrangère au parti qui se les attribue; ce qui exclut toute idée d'unité, et par conséquent de vérité.

Règle générale. Toutes les sectes ont deux noms : l'un qu'elles se donnent, et l'autre qu'on leur donne. Ainsi les Eglises photiennes qui s'appellent elles-mêmes *orthodoxes*, sont nommées hors de chez elles *schismatiques*, *grecques* ou *orientales*, mots synonymes sans qu'on s'en doute. Les premiers réformateurs s'intitulèrent non moins courageusement *évan-*

(1) L'Eglise anglicane, dont le bon sens et l'orgueil répugnent également à se voir en assez mauvaise compagnie, a imaginé depuis quelque temps de soutenir qu'elle n'est pas *protestante*. Quelques membres du clergé ont défendu ouvertement cette thèse; et comme dans cette supposition ils se trouvoient *sans nom*, ils ont dit qu'ils étoient *apostoliques*. C'est un peu tard, comme on voit, pour se donner un nom, et l'Europe est devenue trop impertinente pour croire à cette ennoblissement. Le parlement, au reste, laisse dire les *apostoliques*, et ne cesse de *protester* qu'il est *protestant*.

géliques, et les seconds *réformés*; mais tout ce qui n'est pas eux les nomme *luthériens* et *calvinistes*. Les anglicans, comme nous l'avons vu, essaient de s'appeler *apostoliques*; mais toute l'Europe en rira et même une partie de l'Angleterre. Le rascolnic russe se donne le nom de *vieux croyant*; mais pour tout homme qui n'est pas rascolnic, il est *rascolnic*; le catholique seul est appelé comme il s'appelle, et n'a qu'un nom pour tous les hommes.

Celui qui n'accorderoit aucune valeur à cette observation, auroit peu médité le premier chapitre de la métaphysique première, celui des NOMS.

C'est une chose bien remarquable que tout chrétien étant obligé de confesser dans le symbole, *qu'il croit à l'Eglise catholique*, néanmoins aucune Eglise dissidente n'a jamais osé se parer de ce titre et se nomme *catholique*, quoiqu'il n'y eût rien de si aisé que de dire : *C'est nous qui sommes catholiques*; et que la vérité d'ailleurs tienne évidemment à cette qualité de *catholique*. Mais dans cette occasion, comme dans mille autres, tous les calculs de l'ambition et de la politique cédoient à l'invincible conscience. Aucun novateur n'osa jamais usurper le nom de l'EGLISE;

soit qu'aucun d'eux n'ait réfléchi qu'il se condamnoit en changeant de nom, soit que tous aient senti, quoique d'une manière obscure, l'absolue impossibilité d'une telle usurpation. Semblable à ce livre unique dont elle est la seule dépositaire et la seule interprète légitime, l'Eglise catholique est revêtue d'un caractère si *grand*, si *frappant*, si *parfaitement inimitable* (1), que personne ne songera jamais à lui disputer son nom, contre la conscience de l'univers.

Si donc un homme appartenant à l'une de ces Eglises dissidentes, prend la plume contre l'EGLISE; il doit être arrêté au titre même de son ouvrage. Il faut lui dire : *Qui êtes-vous ? comment vous appelez-vous ? d'où venez-vous ? pour qui parlez-vous ? — Pour l'Eglise, direz-vous. — Quelle Eglise ? celle de Constantinople, de Smyrne, de Bucharest, de Corfou, etc. ? Aucune Eglise ne peut être entendue contre l'EGLISE, pas plus que le représentant d'une province particulière contre une assemblée nationale présidée par le souverain. Vous êtes justement condamné avant d'être entendu : vous avez tort sans autre examen, parce que vous êtes isolé.*

(1) On connoît ces expressions de Rousseau, à propos de l'évangile.

— « Je parle, dira-t-il peut-être, pour toutes » les Eglises que vous nommez, et pour toutes » celles qui suivent la même foi. » — *Dans ce cas, montrez vos mandats. Si vous n'en avez que de spéciaux, la même difficulté subsiste; vous représentez bien plusieurs Eglises, mais non l'EGLISE. Vous parlez pour des provinces; l'ÉTAT ne peut vous entendre. Si vous prétendez agir sur toutes en vertu d'un mandat d'unité, nommez cette unité; faites-nous connaître le point central qui la constitue, et dites son nom qui doit être tel que l'oreille du genre humain le reconnoisse sans balancer. Si vous ne pouvez nommer ce point central, il ne vous reste pas même le refuge de vous appeler république chrétienne; car il n'y a point de république qui n'ait un conseil commun, un sénat, des chefs quelconques qui représentent et gouvernent l'association (1). Rien de tout cela ne*

(1) Ceci est de la plus haute importance. Mille fois on a pu entendre demander en certains pays : *Pourquoi l'Eglise ne pourroit-elle pas être presbytérienne ou collégiale?* J'accorde qu'elle puisse l'être, quoique le contraire soit démontré : il faut au moins nous la montrer telle avant de demander si elle est légitime sous cette forme ? Toute république possède l'unité souveraine, comme toute autre forme de gouver-

se trouve chez vous , et par conséquent vous ne possédez aucune espèce d'unité , de hiérarchie et d'association commune ; aucun de vous n'a le droit de prendre la parole au nom de tous. Vous croyez être un édifice, vous n'êtes que des pierres.

Nous sommes un peu loin, comme on voit, d'agiter ensemble des questions de dogme ou de discipline. Il s'agit avant tout, de la part de nos plus anciens adversaires , de se légitimer, et de nous dire ce qu'ils sont. Tant qu'ils ne nous auront pas prouvé qu'ils sont l'EGLISE , ils ont tort avant d'avoir parlé ; et pour nous prouver qu'ils sont l'EGLISE , il faut qu'ils montrent un centre d'unité visible pour tous les yeux, et portant un nom à la fois positif et exclusif, admis par toutes les oreilles et par tous les partis.

Je résiste au mouvement qui m'entraîneroit dans la polémique : les principes me suffisent ; les voici.

nement. Que les Eglises photiennes soient donc ce qu'elles voudront , pourvu qu'elles soient quelque chose. Qu'elles nous indiquent une hiérarchie générale , un synode , un conseil , un sénat , comme elles voudront , dont elles déclarent relever *toutes* ; alors nous traiterons la question de savoir *si l'Eglise universelle peut être une république ou un collège*. Jusqu'à cette époque , elles sont nulles *dans le sens universel*.

1.^o Le Souverain Pontife est la base nécessaire , unique et exclusive du christianisme. A lui appartiennent les promesses , avec lui disparaît l'unité , c'est-à-dire l'Eglise.

2.^o Toute l'Eglise qui n'est pas catholique est *protestante*. Le principe étant le même de tout côté , c'est-à-dire une *insurrection contre l'unité souveraine* , toutes les Eglises dissidentes ne peuvent différer que par le nombre des dogmes rejetés.

3.^o La suprématie du Pape étant le dogme capital sans lequel le christianisme ne peut subsister , toutes les Eglises qui rejettent ce dogme dont elles se cachent l'importance , sont d'accord , même sans le savoir : tout le reste n'est qu'accessoire , et de là vient leur affinité dont elles ignorent la cause.

4.^o Le premier symptôme de la nullité qui frappe ces Eglises , c'est celui de perdre subitement et à la fois le pouvoir et le vouloir de convertir les hommes et d'avancer l'œuvre divine. Elles ne font plus de conquêtes , et même elles affectent de les dédaigner. Elles sont stériles , et rien n'est plus juste : elles ont rejeté l'*époux* (1).

(1) Nous les avons même entendues se vanter de cette stérilité.

5.^o Aucune d'elles ne peut maintenir dans son intégrité le symbole qu'elle possédoit au moment de la scission. La *foi* ne leur appartient plus. L'habitude, l'orgueil, l'obstination peuvent se mettre à sa place et tromper des yeux inexpérimentés ; le despotisme d'une puissance hétérogène qui préserve ces Eglises de tout contact étranger, l'ignorance et la barbarie qui en sont la suite, peuvent encore pour quelque temps les maintenir dans un état de roideur qui représente au moins quelques formes de la vie ; mais enfin, nos langues et nos sciences les pénétreront, et nous les verrons parcourir, avec un mouvement accéléré, toutes les phases de dissolution que le protestantisme calviniste et luthérien a déjà mises sous nos yeux (1).

6.^o Dans toutes ces Eglises, les grands changemens que j'annonce commenceront par le clergé ; et celle qui sera la première à donner ce grand et intéressant spectacle, c'est l'Eglise russe, parce qu'elle est la plus exposée au *vent européen* (2).

(1) Tout ceci est dit sans prétendre affirmer que l'ouvrage n'est pas commencé et même fort avancé. Je veux l'ignorer, et peu m'importe. Il me suffit de savoir que la chose ne peut aller autrement.

(2) Parmi les Eglises photiennes, aucune ne doit nous

Je n'écris point pour disputer ; je respecte tout ce qui est respectable , les souverains surtout est les nations. Je ne hais que la haine. Mais je dis ce qui est , je dis ce qui sera , je dis ce qui doit être ; et si les évènements contraignent ce que j'avance , j'appelle de tout mon cœur sur ma mémoire le mépris et les risées de la postérité.

intéresser autant que l'Eglise russe qui est devenue entièrement européenne depuis que la suprématie exclusive de son auguste chef l'a très-heureusement séparée pour toujours des faubourgs de Constantinople.

CHAPITRE VI.

FAUX RAISONNEMENS DES ÉGLISES SÉPARÉES , ET
RÉFLEXIONS SUR LES PRÉJUCÉS RELIGIEUX ET
NATIONAUX.

LES Eglises séparées sentent bien que l'unité leur manque , qu'elles n'ont plus de gouvernement , de conseil , ni de lien commun. Une objection surtout se présente en première ligne et frappe tous les esprits. S'il s'élevoit des difficultés dans l'Eglise , si quelque dogme étoit attaqué , où seroit le tribunal qui décideroit la question , n'y ayant plus de chef commun pour ces Eglises , ni de concile œcuménique possible , puisqu'il ne peut être convoqué , que je sache , ni par le sultan , ni par aucun évêque particulier ? On a pris , dans les pays soumis au schisme , le parti le plus extraordinaire qu'il soit possible d'imaginer , c'est de nier *qu'il puisse y avoir plus de sept conciles dans l'Eglise ; de soutenir que tout fut décidé par celles de ces assemblées géné-*

rales qui précédèrent la scission , et qu'on ne doit plus en convoquer de nouvelles (1).

Si on leur objecte les maximes les plus évidentes de tout gouvernement imaginable, si on leur demande quelle idée ils se forment d'une société humaine, d'une agrégation quelconque, sans chef, sans puissance législative commune, et sans assemblée nationale, ils divaguent pour en revenir ensuite, après quelques détours, à dire (je l'ai entendu mille fois) *qu'il ne faut plus de concile , et que tout est décidé.*

Ils citent même très-sérieusement les conciles *qui ont décidé que tout étoit décidé.* Et parce que ces assemblées avoient sagement défendu de revenir sur des questions terminées, ils en concluent qu'on n'en peut plus traiter ni décider d'autres, quand même le christianisme seroit attaqué par de nouvelles hérésies.

D'où il suit qu'on eut tort dans l'Eglise de

(1) Il va sans dire que le VIII.^e concile est nul, parce qu'il condamna Photius; s'il y en avoit eu dix dans l'Eglise avant cette époque, il seroit démontré que l'Eglise ne peut se passer de dix conciles. En général, l'Eglise est infaillible pour tout novateur, jusqu'au moment où elle le condamne.

s'assembler pour condamner *Macédonius* , parce qu'on s'étoit assemblé auparavant pour condamner *Arius* , et qu'on eut tort encore de s'assembler à Trente pour condamner Luther et Calvin , *parce que tout étoit décidé par les premiers conciles.*

Ceci pourroit fort bien avoir l'air , auprès de plusieurs lecteurs , d'une relation faite à plaisir ; mais rien n'est plus rigoureusement vrai. Dans toutes les discussions qui intéressent l'orgueil, mais surtout l'orgueil national, s'il se trouve poussé à bout par les plus invincibles raisonnemens, il dévorera les plus épouvantables absurdités , plutôt que de reculer.

On nous dira très-sérieusement *que le concile de Trente est nul et ne prouve rien , parce que les évêques grecs n'y assistèrent pas* (1).

Beau raisonnement , comme on voit ! d'où il suit que tout concile *grec* étant par la même raison nul pour nous , parce que nous n'y serions pas appelés , et les décisions d'un chef commun n'étant pas d'ailleurs reconnues

(1) Pourquoi donc les grecs ? Il faudroit dire *tous les évêques photiens* , autrement on ne sait plus de qui on parle. Il est bon d'ailleurs d'observer en passant qu'il n'a tenu qu'à ces évêques d'assister au concile de Trente.

en Grèce , ou dans les pays qu'on appelle de ce nom , l'Eglise n'a plus de gouvernement , plus d'assemblées générales , même possibles , plus de moyen de traiter en corps de ses propres intérêts , en un mot , plus d'unité morale.

Le principe étant une fois adopté par l'orgueil , les conséquences les plus monstrueuses ne l'effrayent point ; je viens de le dire , rien ne l'arrête.

Ce mot d'*orgueil* me rappelle deux vérités d'un genre bien différent : l'une est triste , et l'autre est consolante.

L'un des plus habiles médecins d'Europe dans l'art de traiter la plus humiliante de nos maladies , M. le docteur Willis , a dit (ce que je ne répète cependant que sur la foi de l'homme respectable de qui je le tiens)
 « qu'il avoit trouvé deux genres de folie
 » constamment rebelles à tous les efforts de
 » son art , *la folie d'orgueil et celle de religion.* »

Hélas ! les préjugés qui sont bien aussi une espèce de démence , présentent précisément le même phénomène. Ceux qui tiennent à la religion sont terribles ; et tout observateur qui les a étudiés en est justement effrayé. Un théologien anglais a posé , comme une

vérité générale, *que jamais homme n'avoit été chassé de sa religion par des argumens* (1). Il y a certainement des exceptions à cette règle fatale ; mais elles ne sont qu'en faveur de la simplicité , du bon sens , de la pureté , de la prière surtout. Dieu ne fait rien pour l'orgueil, ni même pour la science qui est aussi l'orgueil quand elle marche seule. Mais si la folie de l'orgueil vient se joindre encore à celle de la religion , si l'erreur théologique se greffe sur un orgueil furieux , antique , national , immense et toujours humilié ; les deux anathèmes signalés par le médecin anglais venant alors à se réunir , toute puissance humaine est nulle pour ramener le malade. Que dis-je ? un tel changement seroit le plus grand des miracles ; car celui qu'on appelle *conversion* les surpasse tous , quand il s'agit des nations. Dieu l'opéra solennellement il y a dix-huit siècles , et quelquefois encore il l'a opéré depuis en faveur des nations qui n'avoient jamais connu la vérité ; mais en faveur de

(1) *Never a man was reason'd out of his religion.* Ce texte également remarquable par sa valeur intrinsèque et par un très-heureux idiotisme de la langue anglaise , repose depuis long-temps dans ma mémoire. Il appartient , je crois , à Sherlock.

celles qui l'avoient abjurée , il n'a rien fait encore. Qui sait ce qu'il a décrété? — « *Créer* » ce n'est que le *jeu* ; *convertir* c'est l'*effort* » de sa puissance (1). » Car le mal lui résiste plus que le néant.

(1) *Deus qui dignitatem humani generis mirabiliter constituisti et mirabiliùs reformasti.* (Liturgie de la messe). — *Deus qui mirabiliter creasti hominem et mirabiliùs redemisti.* (Liturgie du samedi saint , avant la messe).

CHAPITRE VII.

DE LA GRÈCE ET DE SON CARACTÈRE. ARTS , SCIENCES
ET PUISSANCE MILITAIRE.

JE crois qu'on peut dire de la Grèce en général , ce que l'un des plus graves historiens de l'antiquité a dit d'Athènes en particulier ,
« que ses actions sont grandes à la vérité ; mais
» cependant inférieures à ce que la renommée
» nous en raconte (1). »

Un autre historien , et si je ne me trompe , le premier de tous , a dit ce mot en parlant des Thermopyles : « Lieu célèbre par la mort
» plutôt que par la résistance des Lacédémoniens (2). » Ce mot extrêmement fin se rapporte à l'observation générale que j'ai faite.

La réputation militaire des Grecs proprement dits fut acquise surtout aux dépens

(1) *Atheniensium res gestæ , sicut ego existumo , satîs amplæ magnificæque fuêre ; verùm aliquantò minores quàm famâ feruntur.* Sallust. Cat. VIII.

(2) *Lacedæmoniorum morte magis memorabilis quàm pugnâ.* Liv. XXXVI.

des peuples de l'Asie , que les premiers ont déprimés dans les écrits qu'ils nous ont laissés, au point de se déprimer eux-mêmes. En lisant le détail de ces grandes victoires qui ont tant exercé le pinceau des historiens grecs , on se rappelle involontairement cette fameuse exclamation de César sur le champ de bataille où le fils de Mithridate venoit de succomber. — « O heureux Pompée ! quels ennemis tu » as eu à combattre ! » Dès que la Grèce rencontra le génie de Rome , elle se mit à genoux pour ne plus se relever.

Les Grecs d'ailleurs célébroient les Grecs : aucune nation contemporaine n'eut l'occasion, les moyens , ni la volonté de les contredire ; mais lorsque les Romains prirent la plume , ils ne manquèrent pas de tourner en ridicule « ce que les Grecs menteurs osèrent dans » l'histoire (1). »

Les Macédoniens seuls , parmi les familles grecques , purent s'honorer , par une courte résistance à l'ascendant de Rome. C'étoit un peuple à part , un peuple monarchique ayant un dialecte à lui (que nulle muse n'a parlé) ; étranger à l'élégance , aux arts, au génie poé-

(1). *Et quidquid Græcia mendax*
Audet in historiâ. (Juven.)

tique des Grecs proprement dits, et qui finit par les soumettre, parce qu'il étoit fait autrement qu'eux. Ce peuple cependant céda comme les autres. Jamais il ne fut avantageux aux Grecs, en général, de se mesurer militairement avec les nations occidentales. Dans un moment où l'empire grec jeta un certain éclat et possédoit au moins un grand homme, il en coûta cher cependant à l'empereur Justinien pour avoir pris la liberté de s'intituler *Francique*. Les Français, sous la conduite de Théodebert, vinrent en Italie lui demander compte de cette vaniteuse licence ; et si la mort ne l'eût heureusement débarrassé de Théodebert, le véritable *Franc* seroit probablement rentré en France avec le surnom légitime de *Byzantin*.

Il faut ajouter que la gloire militaire des Grecs ne fut qu'un éclair. *Iphicrate*, *Chabrias* et *Timothée* ferment la liste de leurs grands capitaines, ouverte par *Miltiade* (1). De la bataille de Marathon à celle de Leucade, on ne compte que cent quatorze ans. Qu'est-ce qu'une telle nation comparée à ces Romains

(1) *Neque post illorum obitum quisquam dux in illâ urbe fuit dignus memoriâ* (Corn. Nep. in Timoth. IV).
Le reste de la Grèce ne fournit pas de différences.

qui ne cessèrent de vaincre pendant mille ans, et qui possédèrent le monde connu ? Qu'est-elle-même, si on la compare aux nations modernes qui ont gagné les batailles de Soissons et de Fontenoi, de Créci et de Waterloo, etc., et qui sont encore en possession de leurs noms et de leurs territoires primitifs, sans avoir jamais cessé de grandir en forces, en lumières et en renommée ?

Les lettres et les arts furent le triomphe de la Grèce. Dans l'un et l'autre genre, elle a découvert le beau ; elle en a fixé les caractères : elle nous en a transmis des modèles qui ne nous ont guère laissé que le mérite de les imiter : il faut toujours faire comme elle sous peine de mal faire.

Dans la philosophie, les Grecs ont déployé d'assez grands talens ; cependant ce ne sont plus les mêmes hommes, et il n'est plus permis de les louer sans mesure. Leur véritable mérite dans ce genre est d'avoir été, s'il est permis de s'exprimer ainsi, les *courtiers* de la science entre l'Asie et l'Europe. Je ne dis pas que ce mérite ne soit grand ; mais il n'a rien de commun avec le génie de l'invention, qui manqua totalement aux Grecs. Ils furent incontestablement le dernier peuple instruit ; et comme l'a très-bien dit Clément d'Alexan-

drie , « la philosophie ne parvint aux Grecs » qu'après avoir fait le tour de l'univers (1). » Jamais ils n'ont su que ce qu'ils tenoient de leurs devanciers ; mais avec leur style , leur grâce et l'art de se faire valoir , ils ont *occupé nos oreilles* , pour employer un latinisme fort à propos.

Le docteur Long a remarqué que l'astronomie ne doit rien aux académiciens et aux péripatéticiens (2). C'est que ces deux sectes étoient exclusivement grecques , ou plutôt *attiques* ; en sorte qu'elles ne s'étoient nullement approchées des sources orientales où l'on savoit sans disputer sur rien , au lieu de disputer sans rien savoir , comme en Grèce.

La philosophie antique est directement opposée à celle des Grecs , qui n'étoit au fond qu'une dispute éternelle. La Grèce étoit la patrie du syllogisme et de la déraison. On y passoit le temps à produire de faux raisonnemens , tout en montrant comment il falloit raisonner.

Le même père grec que je viens de citer , a dit encore avec beaucoup de vérité et de

(1) Strom. I.

(2) Maurice's the history of Indostan. in - 4.^o , tom. 1 , p. 169.

sagesse : « Le caractère des premiers philo-
» sophes n'étoit pas d'ergoter ou de douter
» comme ces philosophes grecs qui ne cessent
» d'argumenter et de disputer par une vanité
» vaine et stérile ; qui ne s'occupent enfin que
» d'inutiles fadaïses (1). »

C'est précisément ce que disoit long-temps
auparavant un philosophe indien : « Nous ne
» ressemblons point du tout aux philosophes
» grecs qui débitent de grands discours sur
» les petites choses ; notre coutume à nous
» est d'annoncer les grandes choses en peu
» de mots , afin que tout le monde s'en sou-
» vienne (2). »

C'est en effet ainsi que se distingue le pays
des dogmes de celui de l'argumentation. Ta-
tien , dans son fameux discours aux Grecs ,
leur disoit déjà , avec un certain mouvement
d'impatience : « Finissez donc de nous donner
» des imitations pour des inventions (3). »

Lanzi, en Italie , et Gibbon , de l'autre côté
des Alpes , ont répété l'un et l'autre la même

(1) Clem. Alex. Strom. VIII.

(2) Calamus. Gymnosoph. apud Athæn. *Περι μηχανημάτων*. Edit. Theven. f.º 2.

(3) *Παύσαθε τὰς μιμήσεις εὐρήσεις αποκολῶντες*. Tat. orat. ad Græc. Edit. Paris, 1615 , in 12 , vers. init.

observation sur le génie grec dont ils ont reconnu tout à la fois l'élégance et la stérilité (1).

Si quelque chose paroît appartenir en propre à la Grèce, c'est la musique ; cependant tout dans ce genre lui venoit d'Orient. Strabon remarque que la *cithare* avoit été nommée *l'asiatique*, et que tous les instrumens de musique portoient en Grèce des noms étrangers, tels que la *nablie*, la *sambuque*, le *barbiton*. la *magade*, etc. (2).

Les boues d'Alexandrie même se montrèrent plus favorables à la science que les terres classiques de Tempé et de la Céramique. On a remarqué avec raison que depuis la fondation de cette grande ville égyptienne, il n'est aucun des astronomes grecs qui n'y soit né ou qui

(1) *I Greci sempre più felici in perfezionare arti che in inventarle.* (Saggio di letteratura etrusca, etc., tom. II, p. 189. — *L'esprit des Grecs, tout romanesque qu'il étoit, a moins inventé qu'il n'a embelli.* (Gibbon, Mémoires, tom. II, p. 207, trad. franç.)

(2) Huet. *Demonstr. evang. Prop. IV, cap. IV, N.º 2.* — On appelle encore aujourd'hui *ch'hi-tar* (kitar) une viole à six cordes fort en usage dans tout l'Indostan (Rech. asiat. tom. VII. in-4.º, p. 471). On retrouve dans ce mot la *cithara* des Grecs et des Latins, et notre *guitare*.

n'y ait acquis ses connoissances et sa réputation. Tels sont Timocharis, Denys l'astronome, Eralosthène, le fameux Hipparque, Possidonius, Sosigène, Ptolémée enfin le dernier et le plus grand de tous (1).

La même observation a lieu à l'égard des mathématiciens. Euclide, Pappus, Diophante étoient d'Alexandrie; et celui qui paroît les avoir tous surpassés, Archimède, fut Italien.

Lisez Platon; vous ferez à chaque page une distinction bien frappante. Toutes les fois qu'il est Grec il ennuie, et souvent il impatiente. Il n'est grand, sublime, pénétrant que lorsqu'il est théologien; c'est-à-dire lorsqu'il énonce des dogmes positifs et éternels séparés de toute chicane, et qui portent si clairement le cachet oriental, que pour le méconnoître, il faut n'avoir jamais entrevu l'Asie. Platon avoit beaucoup lu et beaucoup voyagé : il y a dans ses écrits mille preuves qu'il s'étoit adressé aux véritables sources des véritables traditions. Il y avoit en lui un sophiste et un théologien, ou, si l'on veut, un Grec et un Chaldéen. On n'entend pas ce philosophe si on ne le lit pas avec cette idée toujours présente à l'esprit.

(1) Observation de l'abbé Terrasson. Séthos. Liv. II.

Sénèque , dans sa CXIII.^e épître , nous a donné un singulier échantillon de la philosophie grecque ; mais personne à mon avis ne l'a caractérisée avec tant de vérité et d'originalité que le philosophe chéri du XVIII.^e siècle.

« Avant les Grecs , dit-il , il y avoit des hommes bien plus savans qu'eux , mais qui *fleurirent en silence* , et qui sont demeurés inconnus , parce qu'ils n'ont jamais été *cornés* et *trompetés* par les Grecs (1)..... Les hommes de cette nation réunissent invariablement la précipitation du jugement à la rage d'endoctriner ; double défaut mortellement ennemi de la science et de la sagesse. Le prêtre égyptien eut grande raison de leur dire : *Vous autres Grecs , vous n'êtes que des enfans*. En effet , *ils ignoroient également et l'antiquité de la science , et la science de l'antiquité* ; et leur philosophie porte les deux caractères essentiels de l'enfance : *elle jase beaucoup et n'engendre point* (2). » Il seroit difficile de mieux dire.

(1) *Sed tamen majores cum silentio floruerunt antequam in Græcorum tubas ac fistulas adhuc incidissent.* Bacon, Nov. org. IV , CXXII.

(2) *Nam verbosa videtur sapientia eorum et aperum sterilis.* idem. *Impetus philosophici.* Opp. in-8.^o, t. XI , p. 272. — Nov. org. I. LXXI.

Si l'on excepte Lacédémone qui fut un très-beau point dans un point du globe , on trouve les Grecs dans la politique , tels qu'ils étoient dans la philosophie , jamais d'accord avec les autres , ni avec eux-mêmes. Athènes qui étoit pour ainsi dire le cœur de la Grèce , et qui exerçoit sur elle une véritable magistrature , donne dans ce genre un spectacle unique. On ne conçoit rien à ces Athéniens légers comme des enfans , et féroces comme des hommes ; espèces de moutons enragés , toujours menés par la nature , et toujours par nature dévorant leurs bergers. On sait de reste que tout gouvernement suppose des abus ; que dans les démocraties surtout , et surtout dans les démocraties antiques , il faut s'attendre à quelque excès de la démence populaire : mais qu'une république n'ait pu pardonner à un seul de ses grands hommes ; qu'ils aient été conduits à force d'injustices , de persécutions , d'assassinats juridiques , *à ne se croire en sûreté qu'à mesure qu'ils étoient éloignés de ses murs* (1) ; qu'elle ait pu emprisonner , amender , accuser , dépouiller , bannir , mettre ou condamner à mort *Miltiade , Thémistocle , Aristide , Cimon ,*

(1) Corn. Nep. in Chabr. III.

Timothée, Phocion et Socrate : c'est ce qu'on n'a jamais pu voir qu'à Athènes.

Voltaire a beau s'écrier « que les Athéniens » étoient un peuple aimable ; » Bacon ne manqueroit pas de dire encore, « comme un enfant. » Mais qu'y auroit-il donc de plus terrible qu'un *enfant* robuste, fût-il même très-aimable ?

On a tant parlé des orateurs d'Athènes, qu'il est devenu presque ridicule d'en parler encore. La tribune d'Athènes eût été la honte de l'espèce humaine, si Phocion et ses pareils, en y montant quelquefois avant de boire la ciguë ou de partir pour l'exil, n'avoient pas fait un peu d'équilibre à tant de loquacité, d'extravagance et de cruauté.

CHAPITRE VIII.

CONTINUATION DU MÊME SUJET. CARACTÈRE MORAL DES GRECS. HAINE CONTRE LES OCCIDENTAUX.

Si l'on en vient ensuite à l'examen des qualités morales, les Grecs se présentent sous un aspect encore moins favorable. C'est une chose bien remarquable, que Rome, qui ne refusoit point de rendre hommage à leur supériorité dans les arts et les sciences, ne cessa néanmoins de les mépriser. Elle inventa le mot de *Græculus* qui figure chez tous ses écrivains, et dont les Grecs ne purent jamais tirer vengeance; car il n'y avoit pas moyen de resserrer le nom Romain sous la forme rétrécie d'un diminutif. A celui qui l'eût osé, on eût dit : *Que voulez-vous dire ?* Le Romain demandoit à la Grèce des médecins, des architectes, des peintres, des musiciens, etc. Il les payoit et se moquoit d'eux. Les Gaulois, les Germains, les Espagnols, etc., étoient bien *sujets* comme les Grecs, mais nullement méprisés : Rome se servoit de leur épée et la

respectoit. Je ne connois pas une plaisanterie romaine faite sur ces vigoureuses nations.

Le Tasse en disant : *La fede greca a chi non è palese ?* exprime malheureusement une opinion ancienne et nouvelle. Les hommes de tous les temps ont constamment été persuadés que du côté de la bonne foi et de la religion pratique qui en est la source, ils laissoient beaucoup à désirer. Cicéron est curieux à entendre sur ce point ; c'est un élégant témoin de l'opinion romaine (1).

« Vous avez entendu des témoins contre
 » lui, disoit-il aux juges de l'un de ses cliens ;
 » mais quels témoins ? D'abord ce sont des
 » Grecs , et c'est une objection admise par
 » l'opinion générale. Ce n'est pas que je veuille
 » plus qu'un autre blesser l'honneur de cette
 » nation ; car si quelque Romain en a ja-
 » mais été l'ami et le partisan , je pense que
 » c'est moi ; et je l'étois encore plus lorsque
 » j'avois plus de loisir (1)..... Mais enfin ,
 » voici ce que je dois dire des Grecs en gé-
 » néral. Je ne leur dispute ni les lettres, ni les

(1) *Orat. pro Flacco. Cap. IV et seq.*

(2) *Et magis etiam tum quum plus erat otii. ibid. IV.*
 C'est-à-dire : *Lorsque j'avois le temps d'aimer les Grecs.*
 Singulière expression !

» arts , ni l'élégance du langage , ni la finesse
 » de l'esprit , ni l'éloquence ; et s'ils ont en-
 » core d'autres prétentions , je ne m'y oppose
 » point ; mais quant à *la bonne foi et à la*
 » *religion du serment* , *jamais cette nation*
 » *n'y a rien compris* ; jamais elle n'a senti la
 » force , l'autorité , le poids de ces choses
 » saintes. D'où vient ce mot si connu : *Jure*
 » *dans ma cause , je jurerai dans la tienne ?*
 » Donne-t-on cette phrase aux Gaulois et aux
 » Espagnols ? Non , elle n'appartient qu'aux
 » Grecs ; et si bien aux Grecs , que ceux
 » même qui ne savent pas le grec , savent la
 » répéter en grec (1). Contemplez un témoin
 » de cette nation : en voyant seulement son
 » attitude , vous jugerez de sa religion et de
 » la conscience qui préside à son témoi-
 » gnage..... Il ne pense qu'à la manière dont
 » il s'exprimera , jamais à la vérité de ce qu'il
 » dit..... Vous venez d'entendre un Romain
 » grièvement offensé par l'accusé. Il pouvoit
 » se venger ; mais la religion l'arrêtoit ; il n'a
 » pas dit un mot offensant ; et ce qu'il devoit
 » dire même , avec quelle réserve il l'a dit !
 » il trembloit , il pâlissoit en parlant.....

(1) Δάνεισόν μοι μαρτυρίαν. Oliv. ad locum pro Flacco IV.
 (ex Lambino).

» Voyez nos Romains lorsqu'ils rendent un
 » témoignage en jugement : comme ils se re-
 » tiennent, comme ils pèsent tous leurs mots !
 » comme ils craignent d'accorder quelque
 » chose à la passion, de dire plus ou moins
 » qu'il n'est rigoureusement nécessaire ! Com-
 » parerez-vous de tels hommes à ceux pour qui
 » le serment n'est qu'un jeu ? Je récuse en gé-
 » néral tous les témoins produits dans cette
 » cause ; je les récuse parce qu'ils sont Grecs
 » et qu'ils appartiennent ainsi à la plus légère
 » des nations , etc. »

Cicéron accorde cependant des éloges mé-
 rités à deux villes fameuses , Athènes et Lacé-
 démone. « Mais, dit-il, tous ceux qui ne sont
 » pas entièrement dépourvus de connoissan-
 » ces dans ce genre, savent que les véritables
 » Grecs se réduisent à trois familles , l'athé-
 » nienne, qui est une branche de l'ionienne ,
 » l'éolienne et la dorienne ; et cette Grèce
 » véritable n'est qu'un point en Europe (1). »

(1) *Quis ignorat, qui modò unquam mediocriter res
 istas scire curavit, quin tria Græcorum genera sint
 VERÈ : quorum uni sunt Athenienses, quæ gens Ionum
 habebatur : Æoles alteri : Dores tertii nominabantur ?
 Atque hæc cuncta Græcia, quæ famâ, quæ gloriâ, quæ
 doctrinâ, quæ pluribus artibus, quæ etiam imperio et*

Mais quant aux Grecs orientaux, bien plus nombreux que les autres, Cicéron est sévère sans adoucissement. « Je ne veux point, leur » dit-il, citer les étrangers sur votre compte ; » je m'en tiens à votre propre jugement..... » L'Asie-Mineure, si je ne me trompe, se » compose de la Phrygie, de la Mysie, de la » Carie, de la Lydie. Est-ce nous ou vous qui » avez inventé l'ancien proverbe : *On ne fait » rien d'un Phrygien que par le fouet*. Que » dirai-je de la Carie en général ? N'est-ce pas » vous encore qui avez dit : *Avez-vous envie » de courir quelque danger ? allez en Carie*. » Qu'y a-t-il de plus trivial dans la langue » grecque, que cette phrase dont on se sert » pour vouer un homme à l'excès du mépris : » *Il est, dit-on, le dernier des Mysiens*. Et » quant à la Carie, je vous demande s'il y a » une seule comédie grecque où le valet ne » soit pas un Carien (1). Quel tort vous fai- » sons-nous donc en nous bornant à soutenir

bellicâ laude floruit, parvum quemdam locum, ut scitis, Europæ tenet, semperque tenuit. (Cicero. ibid. pro Flacco, XXVII.

(1) Passage remarquable où l'on voit ce qu'étoit la comédie, et comment elle étoit jugée par l'opinion romaine.

» que sur vous on doit s'en rapporter à
» vous (1). »

Je ne prétends point commenter ce long passage d'une manière défavorable aux Grecs modernes. Veut-on y voir de l'exagération? J'y consens. Veut-on que ce portrait n'ait rien de commun avec les Grecs d'aujourd'hui? J'y consens encore, et même je le désire de tout mon cœur. Mais il n'en demeurera pas moins vrai que si l'on excepte peut-être une courte époque, jamais la Grèce en général n'eut de réputation morale dans les temps antiques, et que par le caractère autant que par les armes, les nations occidentales l'ont toujours surpassée sans mesure.

(1) *Cicer. pro Flacco*, XXVIII.

CHAPITRE IX.

SUR UN TRAIT PARTICULIER DU CARACTÈRE GREC. ESPRIT DE DIVISION.

UN caractère particulier de la Grèce , et qui la distingue , je crois , de toutes les nations du monde , c'est l'inaptitude à toute grande association politique ou morale. Les Grecs n'eurent jamais l'honneur d'être *un peuple*. L'histoire ne nous montre chez eux que des bourgades souveraines qui s'égorgent et que rien ne put jamais amalgamer. Ils brillèrent sous cette forme , parce qu'elle leur étoit naturelle , et que jamais les nations ne se rendent célèbres que sous la forme de gouvernement qui leur est propre. La différence des dialectes annonçoit celle des caractères ainsi que l'opposition des souverainetés ; et ce même esprit de division , ils le portèrent dans la philosophie qui se divisa en *sectes* , comme la souveraineté s'étoit divisée en petites républiques indépendantes et ennemies. Ce mot de *secte* étant représenté dans la langue grecque par

celui d'*hérésie*, les Grecs transportèrent ce nom dans la religion. Ils dirent l'*hérésie des ariens*, comme ils avoient dit jadis l'*hérésie des stoïciens*. C'est ainsi qu'ils corrompirent ce mot innocent de sa nature. Ils furent *hérétiques*, c'est-à-dire *divisionnaires* dans la religion, comme ils l'avoient été dans la politique et dans la philosophie. Il seroit superflu de rappeler à quel point ils fatiguèrent l'Eglise dans les premiers siècles. Possédés du démon de l'orgueil et de celui de la dispute, ils ne laissent pas respirer le bon sens; chaque jour voit naître de nouvelles subtilités : ils mêlent à tous nos dogmes je ne sais quelle métaphysique téméraire qui étouffe la simplicité évangélique. Voulant être à la fois philosophes et chrétiens, ils ne sont ni l'un ni l'autre : ils mêlent à l'évangile le spiritualisme des platoniciens et les rêves de l'Orient. Armés d'une dialectique insensée, ils veulent diviser l'indivisible, pénétrer l'impénétrable; ils ne savent pas supposer le vague divin de certaines expressions qu'une docte humilité prend comme elles sont, et qu'elle évite même de circonscrire, de peur de faire naître l'idée du *dedans* et du *dehors*. Au lieu de croire on dispute, au lieu de prier on argumente; les grandes routes se couvrent d'évêques qui courent au

concile ; les relais de l'empire y suffisent à peine , la Grèce entière est une espèce de Péloponèse théologique où des atomes se battent pour des atomes. L'histoire ecclésiastique devient , grâce à ces inconcevables sophistes , un livre dangereux. A la vue de tant de folie , de ridicule et de fureur , la foi chancelle , le lecteur s'écrie plein de dégoût et d'indignation : *Penè moti sunt pedes mei !*

Pour comble de malheur , Constantin transfère l'empire à Byzance. Il y trouve la langue grecque , admirable sans doute et la plus belle peut-être que les hommes ait jamais parlée , mais par malheur extrêmement favorable aux sophistes ; arme pénétrante qui n'auroit dû jamais être maniée que par la sagesse , et qui , par une déplorable fatalité , se trouva presque toujours sous la main des insensés.

Byzance feroit croire au système des climats , ou à quelques exhalaisons particulières à certaines terres , qui influent d'une manière invariable sur le caractère des habitants. La souveraineté romaine en s'asseyant sur ce trône , saisie tout-à-coup par je ne sais quelle influence magique , perdit la raison pour ne plus la recouvrer. Qu'on feuillette l'histoire universelle , on ne trouvera pas une dynastie plus misérable. Ou foibles ou furieux , ou l'un

et l'autre à la fois , ces insupportables princes tournèrent surtout leur démenche du côté de la théologie dont leur despotisme s'empara pour la bouleverser. Les résultats sont connus. On diroit que la langue française a voulu faire justice de cet empire en le nommant *Bas*. Il périt comme il avoit vécu , en disputant. Mahomet brisoit les portes de la capitale pendant que les sophistes argumentaient SUR LA GLOIRE DU MONT THABOR.

Cependant , la langue grecque étant celle de l'empire, on s'accoutume à dire *l'Eglise grecque* comme on disoit *l'empire grec*, quoique l'Eglise de Constantinople fût *grecque* précisément comme un Italien naturalisé à Boston seroit Anglais ; mais la puissance des mots n'a cessé d'exercer un très-grand empire dans le monde. Ne dit-on pas encore *l'Eglise grecque de Russie*, en dépit de la langue et de la suprématie civile ? Il n'y a rien que l'habitude ne fasse dire,



CHAPITRE X.

ÉCLAIRCISSEMENT D'UN PARALOGISME PHOTIEN. AVANTAGE PRÉTENDU DES ÉGLISES , TIRÉ DE L'ANTÉRIORITÉ CHRONOLOGIQUE.

L'ESPRIT de division et d'opposition que les circonstances ont naturalisé en Grèce depuis tant de siècles, y a jeté de si profondes racines, que les peuples de cette belle contrée ont fini par perdre jusqu'à l'idée même de l'unité. Ils la voient où elle n'est pas ; ils ne la voient pas où elle est ; souvent même leur vue se trouble, et ils ne savent plus de quoi ils parlent. Ils ont exporté en Russie un de leurs grands paralogismes , qui fait aujourd'hui un effet merveilleux dans les cercles de ce grand pays. On y dit assez communément *que l'Eglise grecque est plus ancienne que la romaine*. On ajoute même, en style métaphysique , *que la première fut le berceau du christianisme*. Mais que veulent-ils dire ? Je sais que le Sauveur des hommes est né à Bethléem ; et si l'on veut que son berceau ait été celui du christianisme , il n'y

a rien de si rigoureusement vrai. On aura raison encore , si l'on voit le *berceau du christianisme* à Jérusalem , et dans le *Cénacle* d'où partit , le jour de la Pentecôte , ce feu qui *éclaire* , qui *échauffe* et qui *purifie* (1). Dans ce sens , l'Eglise de Jérusalem est incontestablement la première ; et S. Jacques , en sa qualité d'évêque , est antérieur à S. Pierre de tout le temps nécessaire pour parcourir la route qui sépare Jérusalem d'Antioche ou de Rome. Mais ce n'est pas de quoi il est question du tout. Quand est-ce donc qu'on voudra comprendre qu'il ne s'agit point entre nous *des Eglises* , mais DE L'EGLISE ? On ne sauroit comparer deux Eglises catholiques , puisqu'il ne sauroit y en avoir deux , et que l'une exclut l'autre logiquement. Que si l'on compare *une Eglise à l'Eglise* , on ne sait plus ce qu'on dit. Affirmer que l'Eglise de Jérusalem par exemple , ou d'Antioche , est antérieure à l'établissement de l'Eglise catholique , c'est un *truïsme* , comme disent les Anglais ; c'est une vérité niaise qui ne signifie rien et ne prouve rien. Autant vaudroit remarquer qu'un homme qui est à Jérusalem ne sauroit se trou-

(1) Division du sermon de Bourdaloue sur la Pentecôte.

ver à Rome sans y aller. Imaginons un souverain qui vient prendre possession d'un pays nouvellement conquis par ses armes. Dans la première ville frontière, il établit un gouverneur et lui donne de grands privilèges ; il en établit d'autres sur sa route ; il arrive enfin dans la ville qu'il a choisie pour sa capitale ; il y fixe sa demeure, son trône, ses grands officiers, etc. Que dans la suite des temps la première ville s'honore d'avoir été la première qui salua du nom de roi le nouveau souverain ; qu'elle se compare même aux autres villes du gouvernement, et qu'elle fasse remarquer son antériorité même sur celui de la capitale, rien ne seroit plus juste ; comme personne n'empêche à Antioche de rappeler que le nom de *chrétien* naquit dans ses murs ; mais si CE *gouvernement* se prétendoit antérieur au *gouvernement* ou à l'état, on lui diroit : *Vous avez raison si vous entendez prouver que le devoir d'obéissance naquit chez vous ; et que vous êtes les premiers sujets. Que si vous avez des prétentions d'indépendance ou de supériorité, vous délirez ; car jamais il ne peut être question d'antériorité contre l'état, puisqu'il n'y a qu'un état.*

La question théologique est absolument la même. Qu'importe que telle ou telle Eglise ait

été constituée avant celle de Rome ? Encore une fois , ce n'est pas de quoi il s'agit. *Toutes les Eglises* ne sont rien sans l'*Eglise* ; c'est-à-dire sans l'Eglise universelle ou catholique qui ne revendique à cet égard aucun privilège particulier , puisqu'il est impossible d'imaginer aucune association humaine sans un gouvernement ou centre d'unité de qui elle tient l'existence morale.

Ainsi les Etat-Unis d'Amérique ne seroient pas *un état* sans le *congrès* qui les *unit*. Faites disparaître cette assemblée avec son président, l'unité disparaîtra en même temps , et vous n'aurez plus que treize états indépendans, en dépit de la langue et des lois communes.

Ajoutons , quoique sans nécessité pour le fond de la question , que cette antériorité dont j'ai entendu parler tant de fois , seroit moins ridicule s'il s'agissoit d'un espace de temps considérable , de deux siècles , par exemple, ou même d'un seul. Mais qu'y a-t-il donc d'antérieur dans le christianisme à saint Pierre qui fonda l'Eglise romaine , et à saint Paul qui adressa à cette Eglise une de ses admirables épîtres ? Toutes les Eglises apostoliques sont égales en date ; ce qui les distingue c'est la durée ; car toutes ces Eglises, une seule exceptée, ont disparu ; aucune n'est en état de remonter ,

sans interruption et par des évêques connus légitimes et orthodoxes , jusqu'à l'apôtre fondateur. Cette gloire n'appartient qu'à l'Eglise romaine.

Il faut ajouter encore que cette question d'antériorité, si futile et si sophistique en elle-même, est déplacée surtout dans la bouche de l'Eglise de Constantinople, la dernière en date parmi les Eglises patriarcales , qui ne tient même son titre que de l'obstination des empereurs grecs et de la complaisance du premier siège trop souvent obligé de choisir entre deux maux : jouet éternel de l'absurde tyrannie de ses princes, souillée par les plus terribles hérésies , fléau permanent de l'Eglise qu'elle n'a cessé de tourmenter pour la diviser ensuite, et peut-être sans retour.

Mais il ne peut être question d'antériorité. J'ai fait voir que cette question n'a point de sens , et que ceux qui l'agitent ne s'entendent pas eux-mêmes. Les Eglises photiennes ne veulent point s'apercevoir qu'au moment même de leur séparation , elles devinrent *protestantes* , c'est-à-dire séparées et *indépendantes*. Aussi pour se défendre , elles sont obligées d'employer le *principe protestant* , c'est-à-dire qu'elles sont unies par la foi; quoique l'identité de législation ne puisse constituer l'unité

d'aucun gouvernement, laquelle ne peut exister partout où ne se trouve pas la hiérarchie d'autorité.

Ainsi, par exemple, toutes les provinces de France sont des parties de la France, parce qu'elles sont toutes réunies sous une autorité commune; mais si quelques-unes rejetoient cette suprématie commune, elles deviendroient des états séparés et indépendans, et nul homme de sens ne toléreroit l'assertion *qu'elles font toujours portion du royaume de France, parce qu'elles ont conservé la même langue et la même législation.*

Les Eglises photiennes ont précisément et identiquement la même prétention: elles veulent être portion du *royaume catholique* après avoir abdiqué la puissance commune. Que si on les somme de nommer la puissance ou le tribunal commun qui constitue l'unité, elles répondent *qu'il n'y en a point*; et si on les presse encore en leur demandant *comment il est possible qu'une puissance quelconque n'ait pas un tribunal commun pour toutes ses provinces*, elles répondent *que ce tribunal est inutile, parce qu'il a tout décidé dans ses six premières sessions*, et *qu'ainsi il ne doit plus s'assembler.* A ces prodiges de déraison, elles en ajouteront d'autressi votre logique continue

à les harceler. Tel est l'orgueil , mais surtout tel est l'orgueil national ; jamais on ne le vit avoir honte ou seulement peur de lui-même.

Toutes ces Eglises séparées se condamnent chaque jour en disant : *Je crois à l'Eglise une et universelle*. Car il faut absolument qu'à cette profession *de droit* , elles en substituent une autre *de fait* qui dit : *Je crois AUX Eglises UNE et UNIVERSELLE*. C'est le solécisme le plus révoltant dont l'oreille humaine ait jamais été affligée.

Et ce solécisme , il faut bien le remarquer , ne peut nous être renvoyé. C'est en vain qu'on nous diroit : *Séparés de nous , ne prétendez-vous pas à l'unité ? séparés de vous , pourquoi n'aurions-nous pas la même prétention ?* Il n'y a point de comparaison du tout ; car *l'unité* est chez nous : c'est un fait sur lequel personne ne dispute. Toute la question roule sur la légitimité , la puissance et l'étendue de cette unité. Chez les *photiens* au contraire , comme chez tous les autres *protestans* , il n'y a point d'unité ; en sorte qu'il ne peut être question de savoir si nous devons nous assujétir à un tribunal qui n'existe pas. Ainsi l'argument ne tombe que sur ces Eglises et ne sauroit être rétorqué.

La suprématie du Souverain Pontife est si

claire , si incontestable , si universellement reconnue , qu'au temps de la grande scission , parmi ceux qui se révoltèrent contre sa puissance , nul n'osa l'usurper et pas même l'auteur du schisme. Ils nièrent bien que l'Evêque de Rome fût le chef de l'Eglise , mais aucun d'eux ne fut assez hardi pour dire *je le suis* : en sorte que chaque Eglise demeura seule et *acéphale* , ou ce qui revient au même , hors de l'unité et du catholicisme.

Photius avoit osé s'appeler *Patriarche œcuménique* , titre qui ne pouvoit se montrer que dans la folle Byzance. L'Eglise vit-elle jamais les évêques d'un seul patriarcat s'assembler et se nommer concile œcuménique ? Ce délire cependant n'auroit pas différé de l'autre. Pour ne pas blesser la logique , autant que les canons , Photius n'avoit qu'à s'attribuer sur tous ses complices cette même juridiction qu'il osoit disputer au Pontife légitime : mais la conscience des hommes étoit plus forte que son ambition. Il s'en tint à la révolte , et n'osa ou ne put jamais s'élever jusqu'à l'usurpation.



CHAPITRE XI.

QUE FAUT-IL ATTENDRE DES GRECS ? CONCLUSION DE
CE LIVRE.

PLUSEURS relations nous ont fait connoître vaguement une fermentation précieuse excitée dans la Grèce moderne. On nous parle d'un nouvel esprit , d'un enthousiasme ardent pour la gloire nationale , d'efforts remarquables faits pour le perfectionnement de la langue vulgaire, qu'on voudroit rapprocher de sa brillante origine. Le zèle étranger s'alliant au zèle patriotique , est sur le point de montrer au monde une académie athénienne , etc.

Sur la foi de ces relations , on pourroit croire à la régénération prochaine d'une nation jadis si célèbre, quoique l'institution et la régénération des nations, par le moyen des académies et même en général par le moyen des sciences , soit incontestablement ce qu'on peut imaginer de plus contraire à toutes les lois divines. Cependant j'accepte l'augure avec transport , et tous mes vœux appellent le succès de si nobles efforts ; mais je suis forcé de l'avouer , plu-

sieurs considérations m'alarment encore et me font douter malgré moi. Souvent j'ai entretenu des hommes qui avoient vécu long-temps en Grèce, et qui en avoient particulièrement étudié les habitans. Je les ai trouvés tous d'accord sur ce point , c'est que jamais il ne sera possible d'établir une souveraineté grecque. Il y a dans le caractère grec quelque chose d'inexplicable qui s'oppose à toute grande association, à toute organisation indépendante, et c'est la première chose qu'un étranger voit s'il a des yeux. Je souhaite de tout mon cœur qu'on m'ait trompé, mais trop de raisons parlent pour la vérité de cette opinion. D'abord elle est fondée sur le caractère éternel de cette nation *qui est née divisée*, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Cicéron qui n'étoit séparé que par trois ou quatre siècles des beaux jours de la Grèce, ne lui accordoit plus cependant que des talens et de l'esprit : que pouvons-nous en attendre aujourd'hui que vingt siècles ont passé sur ce peuple infortuné, sans lui laisser seulement apercevoir le jour de la liberté? L'effroyable servitude qui pèse sur lui depuis quatre siècles, n'a-t-elle pas éteint dans l'ame des Grecs jusqu'à l'idée même de l'indépendance et de la souveraineté? Qui ne connoît l'action déplorable du despotisme sur

le caractère d'une nation asservie ? Et quel despotisme encore ? Aucun peuple peut-être n'en éprouva de semblable. Il n'y a en Grèce aucun point de contact, aucun amalgame possible entre le maître et l'esclave. Les Turcs sont aujourd'hui ce qu'ils étoient au milieu du XV.^e siècle, des Tartares campés en Europe. Rien ne peut les rapprocher du peuple subjugué que rien ne peut rapprocher d'eux. Là, deux lois ennemies se contemplent en rugissant ; elles pourroient se toucher pendant l'éternité, sans pouvoir jamais s'aimer. Entre elles point de traités, point d'accommodemens, point de transactions possibles. L'une ne peut rien accorder à l'autre, et ce sentiment même qui rapproche tout, ne peut rien sur elles. De part et d'autre les deux sexes n'osent se regarder, ou se regardent en tremblant comme des êtres d'une nature ennemie que le Créateur a séparés pour jamais. Entre eux est le sacrilège et le dernier supplice. On diroit que Mahomet II est entré hier dans la Grèce et que le droit de conquête y sévit encore dans sa rigueur primitive. Placé entre le cimetière et le bâton du pacha, le Grec ose à peine respirer : il n'est sûr de rien, pas même de la femme qu'il vient d'épouser. Il cache son trésor, il cache ses enfans, il cache jusqu'à la

façade de sa maison , si elle peut dire le secret de sa richesse. Il s'endurcit à l'insulte et aux tourmens. Il sait combien il peut supporter de coups sans déceler l'or qu'il a caché. Quel a dû être le résultat de ce traitement sur le caractère d'un peuple écrasé, chez qui l'enfant prononce à peine le nom de sa mère , avant celui d'*avanie* ? De véritables observateurs protestent que si le sceptre de fer qui lui commande venoit à se retirer subitement, ce seroit le plus grand malheur pour la Grèce, qui entreroit aussitôt dans un accès de convulsion universelle, sans qu'il fût possible d'y trouver un remède ni d'en prévoir la fin. Où seroit pour ce peuple, supposé affranchi, le point de réunion et le centre de l'unité politique, qu'il ne concevrait pas mieux qu'il ne conçoit depuis huit siècles l'unité religieuse ? Quelle province voudroit céder à l'autre ? Quelle race les dominerait ? D'ailleurs rien ne présage cet affranchissement. Jadis notre foiblesse sauva le sceptre des sultans ; aujourd'hui c'est notre force qui le protège. De grandes jalousies s'observent et se balancent. Si toutes les apparences ne nous trompent pas, elles soutiendront encore et pour long-temps peut-être le trône ottoman quoique miné de toutes parts.

Et quand même ce trône tomberoit ! La

Grèce changeroit de maître ; c'est tout ce qu'elle obtiendrait. Il peut se faire sans doute qu'elle y gagnât , mais toujours elle seroit dominée. L'Egypte est sans contredit, et sous tous les rapports , le pays de l'univers le plus fait pour ne dépendre que de lui-même. Ezéchiel cependant lui déclara, il y a plus de deux mille ans, *que jamais l'Egypte n'obéiroit à un sceptre égyptien* (1) ; et depuis Cambyse jusqu'aux Mamelucs , la prophétie n'a cessé de s'accomplir. *Misraïm* , sans doute, expie encore sous nos yeux les crimes qui sortirent jadis des temples de Memphis et de Tentyra , dont les profondes et mystérieuses retraites versèrent l'erreur sur le genre humain. Pour ce long forfait , l'Egypte est condamnée au dernier supplice des nations ; l'ange de la souveraineté a quitté ces fameuses contrées ; et peut-être pour n'y plus revenir. Qui sait si la Grèce n'est pas soumise au même anathème ? Aucun prophète ne l'a maudite , du moins dans nos livres , mais on seroit tenté de croire que l'identité de la peine suppose celle des transgressions. N'est-ce pas la Grèce qui fut l'*enchanteresse des nations* ? N'est-ce pas elle qui

(1) Ezéchiel, XXIX, 13; XXX, 13.

se chargea de transmettre à l'Europe les superstitions de l'Égypte et de l'Orient ? Par elle ne sommes-nous pas encore païens ? Y a-t-il une fable, une folie , un vice qui n'ait un nom, un emblème , un masque grec ? et pour tout dire , n'est-ce pas la Grèce , qui eut jadis l'horrible honneur de nier Dieu la première , et de prêter une voix téméraire à l'athéisme , qui n'avoit point encore osé prendre la parole à la face des hommes (1).

Elien remarque avec raison , que toutes les nations nommées *barbares* par les Grecs reconnurent une divinité suprême , et qu'il n'y eut jamais d'athées parmi elles (2).

Je ne demande qu'à me tromper ; mais aucun œil humain ne sauroit apercevoir la fin du servage de la Grèce ; et s'il venoit à cesser , qui sait ce qui arriveroit ?

Plus d'une fois dans nos temps modernes , elle a réglé ses espérances et ses projets politiques sur l'affinité des cultes ; mais toujours destinée à se tromper , elle a pu apprendre à

(1) *PRIMUM* *Graius homo mortales tollere contrà*
Est oculos ausus , etc. Lucret. liv. I , 67 et 68.

(2) *Ælian. Hist. Var. lib. II , cap. XXXI.* — Thomassin , *Manière d'étudier et d'enseigner l'Histoire* , tom. I , liv. II , ch. V . pag. 381. Paris , 1693 , in-8.º

ses dépends qu'elle ne tient plus à rien. Combien lui faudra-t-il encore de siècles pour comprendre qu'on n'a point de frères, quand on n'a pas une mère commune ?

Une erreur fatale de la Grèce , et qui malheureusement n'a pas l'air de finir si tôt , c'est de s'appuyer sur d'anciens souvenirs , pour s'attribuer je ne sais qu'elle existence imaginaire qui la trompe sans cesse. Il lui arrive même de parler de *rivalité* à notre égard. Jadis peut-être cette rivalité avoit une base et un sens , mais que signifie aujourd'hui une rivalité où l'on trouve d'un côté tout , et de l'autre rien ? Est-ce la gloire des armes ou celle des sciences, que la Grèce voudroit nous disputer ? Elle se nomme elle-même l'*Orient*, tandis que, pour le véritable orient, elle n'est qu'un point de l'occident, et que pour nous, elle est à peine visible. Je sais qu'elle a écrit l'*Iliade*, qu'elle a bâti le Pécile , qu'elle a sculpté l'*Apollon* du Belvédère , qu'elle a gagné la bataille de Platée , mais tout cela est bien ancien, et franchement un sommeil de vingt-cinq siècles ressemble beaucoup à la mort. Puissent les plus tristes augures n'être que des apparences trompeuses ! Désirons ardemment que cette nation ingénieuse recouvre son indépendance et s'en montre digne ; désirons que le soleil se

lève enfin pour elle , et que les anciennes ténèbres se dissipent ! Il n'appartient point à un particulier de donner des avis à une nation , mais le simple vœu est toujours permis. Puisse la Grèce proprement dite , cette véritable Grèce si bien circonscrite par Cicéron (1) , se détacher à jamais de cette fatale Byzance , jadis simple colonie grecque , et dont la suprématie imaginaire repose toute entière sur des titres qui n'existent plus. On nous parle de Phocion , de Périclès , d'Epaminondas , de Socrate , de Platon , d'Agésilas , etc. , etc. Eh bien ! traitons directement avec leurs descendants sans nous embarrasser des municipes. Il n'y a de notre côté ni haine , ni aigreur : nous n'avons point oublié , comme les Grecs , la paix de Lyon et celle de Florence. Embrassons-nous de nouveau et pour ne nous séparer jamais. Il n'y a plus entre nous qu'un mur magique élevé par l'orgueil , et qui ne tiendra pas un instant devant la bonne foi et l'envie de se réunir. Que si l'anathème dure toujours , tâchons au moins qu'aucun reproche ne puisse tomber sur nous. Un prélat de l'église grecque s'est plaint amèrement , j'en ai la certitude , que

(1) Sup. chap. VIII , pag. 287.

les avances faites d'un certain côté avoient été reçues avec une hauteur décourageante. Une telle dérogation aux maximes connues de douceur et d'habileté , quelque légère qu'on la veuille supposer , paroît bien peu vraisemblable. Quoi qu'il en soit , il faut désirer de toutes nos forces que de nouvelles négociations aient un succès plus heureux , et que l'amour ouvre de bonne grâce ses immenses bras qui étreignent les nations comme les individus.

FIN DU QUATRIÈME LIVRE,

CONCLUSION.

I. **A**PRÈS l'horrible tempête qui vient de tourmenter l'Eglise , que ses enfans lui donnent au moins le spectacle consolant de la concorde ; qu'ils cessent, il en est temps, de l'affliger par leurs discussions insensées. C'est à nous d'abord, heureux enfans de l'unité, qu'il appartient de professer hautement des principes, dont l'expérience la plus terrible vient de nous faire sentir l'importance. De tous les points du globe (heureusement il n'en est aucun où il ne se trouve des chrétiens légitimes), qu'une seule voix formée de toutes nos voix réunies répète, avec un religieux transport, le cri de ce grand homme que j'ai combattu sur quelques points importans avec tant de répugnance et de respect : *O sainte Eglise romaine, mère des Eglises et de tous les fideles ! Eglise choisie de Dieu pour unir ses enfans dans la même foi et dans la même charité ! nous tiendrons toujours à ton unité, par le fond de nos entrailles (1).* Nous avons trop méconnu notre bonheur ;

(1) Bossuet, sermon sur l'unité.

égarés par les doctrines impies dont l'Europe a retenti dans le dernier siècle ; égarés peut-être encore davantage par des exagérations insoutenables, et par un esprit d'indépendance allumé dans le sein même de notre Eglise, nous avons presque brisé des liens, dont nous ne pourrions, sans nous rendre absolument inexcusables, méconnoître aujourd'hui l'inestimable prix. Des souverainetés catholiques même, qu'il soit permis de le dire sans sortir des bornes du profond respect qui leur est dû, des souverainetés catholiques ont paru quelquefois apostasier ; car c'est une apostasie que de méconnoître les fondemens du christianisme, de les ébranler même en déclarant hautement la guerre au chef de cette religion ; en l'accablant de dégoûts, d'amertumes, de chicanes honteuses, que des puissances protestantes se seroient peut-être interdites. Parmi ces princes il en est qui seront inscrits un jour au rang des grands persécuteurs ; ils n'ont pas fait couler le sang, il est vrai ; mais la postérité demandera si les Dioclétien, les Galère et les Dèce, firent plus de mal au christianisme.

Il est temps d'abjurer des systèmes si coupables ; il est temps de revenir au Père commun, de nous jeter franchement dans ses bras, et de faire tomber enfin ce mur d'airain, que l'im-

piété, l'erreur, le préjugé et la malveillance avoient élevé entre nous et lui.

II. Mais dans ce moment solennel où tout annonce que l'Europe touche à une révolution mémorable, dont celle que nous avons vue ne fut que le terrible et indispensable préliminaire, c'est aux protestans que doivent s'adresser avant tout nos fraternelles remontrances et nos ferventes supplications. Qu'attendent-ils encore, et que cherchent-ils ? Ils ont parcouru le cercle entier de l'erreur. A force d'attaquer, de ronger pour ainsi dire la foi, ils ont détruit le christianisme chez eux, et grâce aux efforts de leur terrible science qui n'a cessé de *protester*, la moitié de l'Europe se trouve enfin sans religion. L'ère des passions a passé ; nous pouvons nous parler sans nous haïr, même sans nous échauffer ; profitons de cette époque favorable ; que les princes surtout s'aperçoivent que le pouvoir leur échappe, que la monarchie européenne n'a pu être constituée et ne peut être conservée que par la religion *une et unique* ; et que si cet allié leur manque, il faut qu'ils tombent.

III. Tout ce qu'on a dit pour effrayer les puissances protestantes, sur l'influence d'un pouvoir étranger, est une chimère, un épouvantail élevé dans le XVI.^e siècle, et qui ne

signifie plus rien dans le nôtre. Que les Anglais surtout réfléchissent profondément sur ce point ; car le grand mouvement doit partir de chez eux : s'ils ne se hâtent pas de saisir la palme immortelle qui leur est offerte, un autre peuple la leur ravira. Les Anglais, dans leurs préjugés contre nous, ne se trompent que sur le temps ; leur déraison n'est qu'un anachronisme. Ils lisent dans quelque livre catholique *qu'on ne doit point obéir à un prince hérétique*. Tout de suite ils s'effrayent et crient au *papisme* ; mais tout ce feu s'éteindrait bientôt s'ils daignoient lire la date du livre qui remonte infailliblement à la déplorable époque des guerres de religion , et des changemens de souverainetés. Les Anglais eux-mêmes n'ont-ils pas déclaré en plein parlement que , *si un roi d'Angleterre embrassoit la religion catholique , il seroit PAR LE FAIT MÊME privé de la couronne* (1) ? Ils pensent donc que le crime de vouloir changer la religion du pays, ou d'en faire seulement naître le soupçon légitime , justifie la révolte de la part des sujets, ou plutôt les autorise à détrôner le souverain sans devenir rebelles. Or , je serois curieux d'apprendre

(1) *Parliamentary debates*, vol. IV. London, 1805, in-8.^o, page 677.

pourquoi et comment Elisabeth ou Henri VIII avoient sur leurs sujets catholiques plus de droits que George III n'en auroit aujourd'hui sur ses sujets protestans ; et pourquoi les catholiques d'alors , forts de leurs privilèges naturels et d'une possession de seize siècles , n'étoient pas autorisés à regarder *leurs tyrans* , comme déchus PAR LE FAIT MÊME de tout droit à la couronne ? Pour moi , je ne dirai point qu'une nation en pareil cas *a droit* de résister à ses maîtres , de les juger et de les déposer ; car il m'en coûteroit infiniment de prononcer cette décision , dans toute supposition imaginable ; mais on m'accordera sans doute que si quelque chose peut justifier la résistance , c'est un attentat sur la religion nationale. Pendant long-temps le titre de *jacobite* annonça un ennemi déclaré de la maison régnante. Celle-ci se défendoit et levoit la hache sur tout partisan de la famille dépossédée ; c'est l'ordre politique. Mais à quel moment précis le *jacobite* commença-t-il d'être réellement coupable ? C'est une question terrible qu'il faut laisser au jugement de Dieu. Maintenant qu'il s'est expliqué par le temps , le catholique se présente au souverain de l'Angleterre , et lui dit ; « Vous » voyez nos principes : notre fidélité n'a ni » bornes , ni exceptions , ni conditions. Dieu

» nous a enseigné que la souveraineté est son
» ouvrage : il nous a prescrit de résister , au
» péril de notre vie , à la violence qui vou-
» droit la renverser ; et si cette violence est
» heureuse, nulle part il ne nous a révélé à
» quelle époque le succès peut la rendre légi-
» time. Se trop presser peut être un crime ;
» mourir pour ses anciens maîtres n'en est
» jamais un. Tant qu'il y eut des Stuarts au
» monde, nous combattions pour eux, et sous
» la hache de vos bourreaux, notre dernier
» soupir fut pour ces princes malheureux :
» maintenant ils n'existent plus ; Dieu a parlé,
» vous êtes souverains légitimes ; nous ne
» savons pas depuis quand , mais vous l'êtes.
» Agréez cette même fidélité religieuse , obs-
» tinée , inébranlable , que nous jurâmes jadis
» à cette race infortunée qui précéda la vôtre.
» Si jamais la rebellion vient à rugir autour
» de vous , aucune crainte , aucune séduction
» ne pourra nous détacher de votre cause.
» Eussiez-vous même à notre égard les torts
» les plus inexcusables , nous la défendrons
» jusqu'à notre dernier soupir. On nous trou-
» vera autour de vos drapeaux , sur tous les
» champs de bataille où l'on combattrait pour
» vous ; et si pour attester notre foi, il faut
» encore monter sur les échafauds, vous nous

» y avez accoutumés ; nous les arroserons de
» notre sang, sans nous rappeler celui de nos
• pères que vous fîtes couler pour ce même
» crime de fidélité. »

IV. Tout semble démontrer que les Anglais sont destinés à donner le branle au grand mouvement religieux qui se prépare et qui sera une époque sacrée dans les fastes du genre humain. Pour arriver les premiers à la lumière parmi tous ceux qui l'ont abjurée, ils ont deux avantages inappréciables et dont ils se doutent peu ; c'est que, par la plus heureuse des contradictions, leur système religieux se trouve à la fois, et le plus évidemment faux, et le plus évidemment près de la vérité.

Pour savoir que la religion anglicane est fausse, il n'est besoin ni de recherches, ni d'argumentation. Elle est jugée par intuition ; elle est fausse comme le soleil est lumineux. Il suffit de regarder. *La hiérarchie anglicane est isolée dans le christianisme ; elle est donc nulle.* Il n'y a rien de sensé à répliquer à cette simple observation. Son épiscopat est également rejeté par l'Eglise catholique et par la protestante : mais s'il n'est ni catholique, ni protestant, qu'est-il donc ? Rien. C'est un établissement civil et local, diamétralement opposé à l'universalité, signe exclusif de la

vérité. Ou cette religion est fausse , ou Dieu s'est incarné pour les Anglais : entre ces deux propositions , il n'y a point de milieu. — Souvent leurs théologiens en appellent à L'ÉTABLISSEMENT , sans s'apercevoir que ce mot seul annule leur religion , puisqu'il suppose la nouveauté et l'action humaine , deux grands anathèmes également visibles , décisifs et ineffaçables. D'autres théologiens de cette école et des prélats même , voulant échapper à ces anathèmes dont ils ont l'involontaire conviction , ont pris l'étrange parti de soutenir *qu'ils n'étoient pas protestans* : sur quoi il faut leur dire encore : *Qu'êtes-vous donc ?* — *Apostoliques*, disent-ils (1). Mais ce seroit pour nous faire rire sans doute , si l'on pouvoit rire de choses aussi sérieuses et d'hommes aussi estimables.

V. L'Eglise anglicane est d'ailleurs la seule association du monde , qui se soit déclarée nulle et ridicule dans l'acte même qui la constitue. Elle a proclamé solennellement dans cet acte XXXIX ARTICLES , ni plus , ni moins , absolument nécessaires au salut , et qu'il faut jurer pour appartenir à cette Eglise. Mais l'un de ces articles (le XXV.^e), déclare solennellement que Dieu , en constituant son Eglise ,

(1) Sup. liv, IV. chap. V , p. 261.

n'a point laissé l'*infaillibilité* sur la terre ; que toutes les Eglises se sont trompées , à commencer par celle de Rome ; qu'elles se sont trompées grossièrement , *même sur le dogme , même sur la morale* ; en sorte qu'aucune d'elles ne possède le droit de prescrire la croyance , et que l'Ecriture sainte est l'unique règle du chrétien. L'Eglise anglicane déclare donc à ses enfans , qu'elle a bien le droit de leur commander , mais qu'ils ont droit de ne pas lui obéir. Dans le même moment , avec la même plume , avec la même encre , sur le même papier , elle déclare le dogme et déclare qu'elle n'a pas le droit de le déclarer. J'espère que dans l'interminable catalogue des folies humaines , celle-là tiendra toujours une des premières places.

VI. Après cette déclaration solennelle de l'Eglise anglicane , qui s'annule elle-même , il manquoit un témoignage de l'autorité civile , qui ratifiât ce jugement ; et ce témoignage je le trouve dans les débats parlementaires de l'année 1805 , au sujet de l'émancipation des catholiques. Dans une de ces séances bruyantes , qui ne doivent servir qu'à préparer les esprits pour une époque plus reculée et plus heureuse , le procureur général de S. M. le roi de la Grande-Bretagne , laissa échapper une

phrase qui n'a pas été remarquée, ce me semble, mais qui n'en est pas moins une des choses les plus curieuses qui aient été prononcées en Europe depuis un siècle, peut-être.

Souvenez-vous, disoit à la chambre des communes ce magistrat important, revêtu du ministère public ; *souvenez-vous que c'est absolument la même chose pour l'Angleterre, de révoquer les lois portées contre les catholiques, ou d'avoir sur-le-champ un parlement catholique et une religion catholique, au lieu de l'établissement actuel* (1).

Le commentaire de cette inappréciable naïveté se présente de lui-même. C'est comme si le procureur général avoit dit en propres termes : *Notre religion, comme vous le savez, n'est qu'un établissement purement civil, qui ne repose que sur la loi du pays et sur l'intérêt de chaque individu. Pourquoi sommes-nous anglicans ? Certes, ce n'est pas la persuasion qui nous détermine ; c'est la crainte de perdre des biens, des honneurs et des privilèges.*

(1) *I think that no alternative can exist between keeping the establishment we have and putting a Roman catholick establishment in its place. Parliamentary debates, etc. vol. IV. London, 1805, p. 943. Disc. du procureur-général).*

Le mot de FOI n'ayant donc point de sens dans notre langue , et la conscience anglaise étant catholique , nous lui obéirons du moment où il ne devra plus rien nous en coûter. En un clin-d'œil , nous serons tous catholiques (1).

VII. Mais si dans tout ce qu'il renferme de faux, il n'y a rien de si évidemment faux que le système anglican, en revanche , par combien de côtés ne se recommande-t-il pas à nous comme le plus voisin de la vérité ? Retenus par les mains de trois souverains terribles qui goûtoient peu les exagérations populaires, et retenus aussi, c'est un devoir de l'observer, par un bon sens supérieur, les Anglais purent, dans le XVI.^e siècle, résister jusqu'à un point remarquable, au torrent qui entraînoit les

(1) J'oserois croire cependant que le savant magistrat s'exagéroit le malheur futur, *Tout le monde*, disoit-il, *sera catholique* : eh bien , dès que tout le monde seroit d'accord , où seroit le mal ?

Trois jours auparavant (séance du 10 mai. *ibid.* p. 761.), un pair disoit , en parlant sur la même question « Jacques II ne demandoit pour les catholiques » que l'égalité de privilèges ; mais cette égalité auroit » amené la chute du protestantisme » ET POURQUOI ? C'est toujours le même aveu. *L'erreur , si elle n'est soutenue par des proscriptions , ne tiendra jamais contre la vérité.*

autres nations , et conserver plusieurs élémens catholiques. De là cette physionomie ambiguë qui distingue l'Eglise anglicane , et que tant d'écrivains ont fait observer. « Elle n'est pas » sans doute l'épouse légitime ; mais c'est » la maîtresse d'un roi ; et quoique fille » évidente de Calvin , elle n'a point la mine » effrontée de ses sœurs. Levant la tête d'un » air majestueux , elle prononce assez distinctement les noms de *Pères* , de *Conciles* , de *Chefs de l'Eglise* : sa main porte la crosse » avec aisance ; elle parle sérieusement de sa » noblesse ; et sous le masque d'une mitre » isolée et rebelle , elle a su conserver on ne » sait quel reste de grâce antique , vénérable » débri d'une dignité qui n'est plus (1). »

(1) *As the mistress of a monarch's Bed ,
Her front erect with majesty she bore ,
The crosier wielded and the mitre wore :
Shew'd affectation of an ancient line
And Fathers , councils , churches and churches's head.*

Were on her rev'rend Phylacteries read.

(Dryden's original poems. in-12 , tom. I , *The hind and the Panther*. Part. 1). — Je lis dans le *Magasin européen* , tom. XVIII , août 1790 , p. 115 , un morceau remarquable du docteur Burney sur le même sujet.

Quelques dissidens modernes sont moins polis et

Nobles Anglais ! vous fûtes jadis les premiers ennemis de l'unité ; c'est à vous aujourd'hui qu'est dévolu l'honneur de la ramener en Europe. L'erreur n'y lève la tête que parce que nos deux langues sont ennemies : si elles viennent à s'allier sur le premier des objets , rien ne leur résistera. Il ne s'agit que de saisir l'heureuse occasion que la politique vous présente dans ce moment. Un seul acte de justice, et le temps se chargera du reste.

VIII. Après trois siècles d'irritation et de disputes , que nous reprochez-vous encore et de quoi vous plaignez-vous ? Dites-vous toujours que nous avons innové ; que nous avons inventé des dogmes et changé nos opinions humaines en symboles ? Mais si vous ne voulez pas en croire nos docteurs qui protestent et qui prouvent qu'ils n'enseignent que la foi des

plus tranchans « L'Eglise de Rome , disent-ils , est une » prostituée ; celle d'Ecosse , une entretenue , et celle » d'Angleterre , une femme de moyenne vertu entre » l'une et l'autre. »

They (the dissenters) called the church of Rome a strumpet ; the kirk of Scotland a kept-mistress , and the church of England an equivocal lady of easy virtue between the one and the other. (Journal du parlement d'Angleterre , chambre des communes , jeudi 2 mars 1790 , discours du célèbre Burke).

apôtres , croyez-en au moins vos athées : ils vous diront *que les pouvoirs exercés par l'Eglise romaine , sont en grande partie antérieurs à presque tous les établissemens politiques de l'Europe* (1).

Croyez - en vos déistes : ils vous diront *qu'un homme instruit ne sauroit résister au poids de l'évidence historique qui établit que dans toute la période des quatre premiers siècles de l'Eglise , les points principaux des doctrines papistes , étoient déjà admis en théorie et en pratique* (2).

Croyez-en vos apostats : ils vous diront qu'ils avoient cédé d'abord à cet argument qui leur parut invincible ; *qu'il faut qu'il y ait quelque part un juge infaillible , et que l'Eglise de Rome est la seule société chrétienne , qui prétende et puisse prétendre à ce caractère* (3).

(1) *Many of the powers indeed assumed by the church of Rome were very ancient and were prior to almost every political government established in Europe.* (Hume's Hist. of. England. Henri VIII, ch. XXIX, ann. 1521.

Hume , comme on voit , tâche de modifier légèrement sa proposition , mais ce n'est qu'une pure chicane qu'il fait à sa conscience.

(1) Gibbon , Mémoire , tom. I , chap. 1 , de la traduction française.

(3) Cette décision est de Chillingworth , et Gibbon qui la rapporte , ajoute *que le premier ne devoit cet*

Croyez-en enfin vos propres docteurs , vos propres évêques anglicans : ils vous diront dans leurs momens heureux de conscience ou de distraction , *que les germes du papisme furent semés dès le temps des apôtres* (1).

Tâchez de vous recueillir ; tâchez d'être maîtres de vous-mêmes et de vos préjugés , assez pour pouvoir contempler dans le calme de votre conscience de quel étrange système vous avez le malheur d'être encore les principaux défenseurs. Faut-il donc tant d'arguments contre le protestantisme ? Non. Il suffit de tracer exactement son portrait et de le lui montrer sans colère.

IX. « En vertu d'un anathème terrible ,
» inexplicable sans doute , mais cependant
» bien moins inexplicable qu'incontestable ,

argument qu'à lui-même. (Gibbon au livre cité , chap. VI.) Dans cette supposition , il faut croire que ni Chillingworth ni Gibbon n'avoient beaucoup lu nos docteurs.

(1) *The seeds of Popery were sown even in the apostles times.* (*Bishop Newton's dissertations on the profecies. London , in-8.º tom. III , ch. X , p. 148.*)

L'honnête homme ! Encore un léger effort de franchise , et nous l'aurions entendu convenir , non indirectement comme il le fait ici , mais en propres termes , *que des germes du papisme furent semés par Jésus-Christ.*

» le genre humain avoit perdu tous ses droits.
 » Plongé dans de mortelles ténèbres, il igno-
 » roit tout puisqu'il ignoroit Dieu, et puisqu'il
 » l'ignoroit il ne pouvoit le prier ; en sorte
 » qu'il étoit spirituellement mort sans pouvoir
 » demander la vie. Parvenu par une dégra-
 » dation rapide au dernier degré de l'abrutis-
 » sement , il outrageoit la nature par ses
 » mœurs , par ses lois et par ses religions
 » même. Il consacroit tous les vices ; il se
 » rouloît dans la fange , et son abrutissement
 » étoit tel, que l'histoire naïve de ces temps
 » forme un tableau dangereux que tous les
 » hommes ne doivent pas contempler. Dieu
 » cependant, *après avoir dissimulé quarante*
 » *siècles*, se souvint de sa créature. Au mo-
 » ment marqué et de tout temps annoncé ,
 » *il ne dédaigna pas le sein d'une vierge* ; il se
 » revêtit de notre malheureuse nature et parut
 » sur la terre. Nous le vîmes, nous le tou-
 » châmes, il nous parla : il vécut, il enseigna,
 » il souffrit, il mourut pour nous. Sorti de
 » son tombeau, suivant sa promesse, il repa-
 » rut encore parmi nous, pour assurer solen-
 » nellement à son Eglise une assistance aussi
 » durable que le monde. Mais hélas ! cet effort
 » de l'amour tout-puissant n'eut pas à beau-
 » coup près tout le succès qu'il annonçoit.

» Par défaut de science ou de force, ou par
» distraction , peut-être Dieu manqua son
» coup et ne put tenir sa parole. Moins avisé
» qu'un chimiste , qui entreprendroit d'en-
» fermer l'éther dans la toile ou le papier, il
» ne confia qu'à des hommes cette vérité qu'il
» avoit apportée sur la terre : elle s'échappa
» donc comme on auroit bien pu le prévoir,
» par tous les pores humains: bientôt cette reli-
» gion sainte, révélée à l'homme par l'Homme-
» Dieu, ne fut plus qu'une infâme idolâtrie,
» qui dureroit encore si le christianisme, après
» seize siècles, n'eût été brusquement ramené
» à sa pureté originelle par deux misérables.»

Voilà le protestantisme. Et que dira-t-on de lui et de vous qui le défendez, lorsqu'il n'existera plus? Aidez-nous plutôt à le faire disparaître. Pour rétablir une religion et une morale en Europe; pour donner à la vérité les forces qu'exigent les conquêtes qu'elle médite; pour raffermir surtout le trône des souverains, et calmer doucement cette fermentation générale des esprits qui nous menace des plus grands malheurs, un préliminaire indispensable est d'effacer du dictionnaire européen ce mot fatal, PROTESTANTISME.

X. Il est impossible que des considérations aussi importantes ne se fassent pas jour enfin

dans les cabinets protestans, et n'y demeurent en réserve pour en descendre ensuite comme une eau bienfaisante qui arrosera les vallées. Tout invite les protestans à revenir à nous. Leur science, qui n'est maintenant qu'un épouvantable corrosif, perdra sa puissance délétère en s'alliant à notre soumission, qui ne refusera point à son tour de s'éclairer par leur science. Ce grand changement doit commencer par les princes, et demeurer parfaitement étranger au ministère dit *Evangelique*. Plusieurs signes manifestes excluent ce ministère du grand œuvre. Adhérer à l'erreur est toujours un grand mal; mais l'enseigner par état, et l'enseigner contre le cri de sa conscience; c'est l'excès du malheur, et l'aveuglement absolu en est la suite véritable. Un grand exemple de ce genre vient de nous être présenté dans la capitale du protestantisme, où le corps des pasteurs a renoncé publiquement au christianisme en se déclarant arien, tandis que le bon sens laïque lui reproche son apostasie.

XI. Au milieu de la fermentation générale des esprits, les Français et parmi eux l'ordre sacerdotal en particulier, doivent s'examiner soigneusement, et ne pas laisser échapper cette grande occasion de s'employer efficacement et en première ligne à la reconstruction du

saint édifice. Ils ont sans doute de grands préjugés à vaincre ; mais pour y parvenir, ils ont aussi de grands moyens, et, ce qui est très-heureux, de puissans ennemis de moins. Les parlemens n'existent plus, ou n'existent pas. Réunis en corps, ils auroient opposé une résistance peut-être invincible, et c'en étoit fait de l'Eglise gallicane. Aujourd'hui l'esprit parlementaire ne peut s'expliquer et agir que par des efforts individuels, qui ne sauroient avoir un grand effet. On peut donc espérer que rien n'empêchera le sacerdoce de se rapprocher sincèrement du St. Siège, dont les circonstances l'avoient éloigné plus qu'il ne croyoit peut-être. Il n'y a pas d'autre moyen de rétablir la religion sur ses antiques bases. Les ennemis de cette religion, qui ne l'ignorent pas, tachent de leur côté d'établir l'opinion contraire ; savoir : *que c'est le Pape qui s'oppose à la réunion des chrétiens*. Un évêque grec a déclaré naguère *qu'il ne voyoit plus, entre les deux Eglises, d'autre mur de séparation QUE la suprématie du Pape* (1) ; et cette assertion toute simple de la

(1) Ce prélat est M. Elie Méniate, évêque de Zarissa. Son livre intitulé : *La pierre d'achoppement*, a été traduit en allemand par M. Jacob Kemper. Vienne, in-8.º 1787. On lit à la page 93 : *Ich halte den streit*

part de son auteur , je l'ai entendu citer en pays catholique , pour établir encore la nécessité de restreindre davantage la suprême puissance spirituelle. Pontifes et lévites français, gardez-vous du piège qu'on vous tend : pour abolir le protestantisme sous toutes les formes , on vous propose de vous faire protestans. C'est au contraire en rétablissant la suprématie pontificale , que vous replacerez l'Eglise gallicane sur ses véritables bases , et que vous lui rendrez son ancien éclat. Reprenez votre place , l'Eglise universelle a besoin de vous pour célébrer dignement l'époque fameuse , et que la postérité n'envisagera jamais sans une profonde admiration , l'époque , dis-je , où le Souverain Pontife s'est vu reporté sur son trône par des événemens dont les causes sortent visiblement du cercle étroit des moyens humains.

XII. Nulle institution humaine n'a duré dix-huit siècles. Ce prodige qui seroit frappant partout , l'est plus particulièrement au sein de la mobile Europe. Le repos est le supplice de l'Européen et ce caractère contraste merveilleusement avec l'immobilité orientale. Il

über die ober-gevalt des Pabstes für den haupt-punct ; denn dieses ist die schied-manner welche die zwey kirchen trennt.

faut qu'il agisse, il faut qu'il entreprenne : il faut qu'il innove et qu'il change tout ce qu'il peut atteindre. La politique surtout n'a cessé d'exercer le génie innovateur *des enfans audacieux de Japhet*. Dans l'inquiète défiance qui les tient sans cesse en garde contre la souveraineté, il y a beaucoup d'orgueil sans doute, mais il y a aussi une juste conscience de leur dignité : Dieu seul connoît les quantités respectives de ces deux élémens. Il suffit ici de faire observer le caractère qui est un fait incontestable et de se demander quelle force cachée a donc pu maintenir le trône pontifical, au milieu de tant de ruines et contre toutes les règles de la probabilité ? A peine le christianisme s'est établi dans le monde, et déjà d'impitoyables tyrans lui déclarent une guerre féroce. Ils baignent la nouvelle religion dans le sang de ses enfans. Les hérétiques l'attaquent de leur côté dans tous ses dogmes successivement. A leur tête éclate Arius qui épouvante le monde, et *le fait douter s'il est chrétien*. Julien avec sa puissance, son astuce, sa science et ses philosophes complices, portent au christianisme des coups mortels pour tout ce qui eût été mortel. Bientôt le Nord verse ses peuples barbares sur l'empire romain ; ils viennent venger les martyrs, et l'on pourroit

croire qu'ils viennent étouffer la religion pour laquelle ces victimes moururent; mais c'est le contraire qui arrive. Eux-mêmes sont apprivoisés par ce culte divin qui préside à leur civilisation, et se mêlant à toutes leurs institutions, enfante la grande famille européenne et sa monarchie dont l'univers n'avoit nulle idée. Les ténèbres de l'ignorance suivent cependant l'invasion des barbares; mais le flambeau de la foi étincelle d'une manière plus visible sur ce fond obscur, et la science même concentrée dans l'Eglise, ne cesse de produire des hommes éminens pour leur siècle. La noble simplicité de ces temps illustrés par de hauts caractères, valoit bien mieux que la demi-science de leurs successeurs immédiats. Ce fut de leur temps que naquit ce funeste schisme qui réduisit l'Eglise à chercher son chef visible pendant quarante ans. Ce fléau des contemporains est un trésor pour nous dans l'histoire. Il sert à prouver que le trône de St. Pierre est inébranlable. Quel établissement humain résisteroit à cette épreuve qui cependant n'étoit rien, comparée à celle qu'alloit subir l'Eglise!

XIII. *Luther paroît, Calvin le suit.* Dans un accès de frénésie dont le genre humain n'avoit pas vu d'exemple, et dont la suite immédiate

fut un carnage de trente ans, ces deux hommes de néant, avec l'orgueil des sectaires, l'acrimonie plébéienne, et le fanatisme des cabarets (1), 'publièrent *la réforme de l'Eglise*, et en effet, ils la *réformèrent*, mais sans savoir ce qu'ils disoient, ni ce qu'ils faisoient. Lorsque des hommes sans mission osent entreprendre de *réformer* l'Eglise, ils *déforment* leur parti et ne *réforment* réellement que la véritable Eglise qui est obligée de se défendre et de veiller sur elle-même. C'est précisément ce qui est arrivé; car il n'y a de véritable *réforme* que l'immense chapitre de la *réforme* qu'on lit dans le Concile de Trente, tandis que la prétendue réforme est demeurée hors de l'Eglise, sans règle, sans autorité, et bientôt sans foi, telle que nous la voyons aujourd'hui. Mais par quelles effroyables convulsions n'est-elle pas arrivée à cette nullité dont nous sommes les témoins? Qui peut se rappeler sans frémir, le

(1) DANS LES CABARETS, on citoit à l'envi des anecdotes plaisantes sur l'avarice des prêtres; on y tournoit en ridicule les clefs, la puissance des Papes, etc. (Lettre de Luther au Pape, datée du jour de la Trinité 1518, citée par M. Roscoc. *Hist. de Léon X*, in-8.^o, tom. III. *Appendix*, N.^o 149, p. 152.) On peut s'en fier à Luther, sur les premières chaires de la réforme.

fanatisme du XVI.^e siècle, et les scènes épouvantables qu'il donna au monde ? Quelle fureur surtout contre le Saint Siège ! Nous rougissons encore pour la nature humaine , en lisant dans les écrits du temps les sacrilèges injures vomies par ces grossiers novateurs contre la hiérarchie romaine. Aucun ennemi de la foi ne s'est jamais trompé : tous frappent vainement puisqu'ils se battent contre Dieu ; mais tous savent où il faut frapper. Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable , c'est qu'à mesure que les siècles s'écoulent, les attaques sur l'édifice catholique deviennent *toujours* plus fortes ; en sorte qu'en disant *toujours* « il n'y » a rien au delà » on se trompe *toujours*. Après les tragédies épouvantables du XVI.^e siècle, on eût dit sans doute que la tiare avoit subi sa plus grande épreuve ; cependant celle-ci n'avoit fait qu'en préparer une autre. Le XVI.^e et le XVII.^e siècles pourroient être nommés les *prémises* du XVIII.^e, qui ne fut en effet que la *conclusion* des deux précédens. L'esprit humain n'auroit pu subitement s'élever au degré d'audace, dont nous avons été les témoins. Il falloit, pour déclarer la guerre au ciel, mettre encore *Ossa* sur *Pélion*. Le philosophisme ne pouvoit s'élever que sur la vaste base de la réforme.

XIV. Toute attaque sur le catholicisme portant nécessairement sur le christianisme même, ceux que notre siècle a nommés *philosophes* ne firent que saisir les armes que leur avoit préparées le protestantisme, et ils les tournèrent contre l'Eglise en se moquant de leur allié qui ne valoit pas la peine d'une attaque, ou qui peut-être l'attendoit. Qu'on se rappelle tous les livres impies écrits pendant le XVIII.^e siècle. Tous sont dirigés contre Rome, comme s'il n'y avoit pas de véritables chrétiens hors de l'enceinte romaine ; ce qui est très-vrai si l'on veut s'exprimer rigoureusement. On ne l'aura jamais assez répété, il n'y a rien de si infallible que l'instinct de l'impiété. Voyez ce qu'elle hait, ce qui la met en colère, et ce qu'elle attaque toujours, partout et avec fureur ; c'est la vérité. Dans la séance infernale de la convention nationale (qui frappera la postérité bien plus qu'elle n'a frappé nos légers contemporains) où l'on célébra, s'il est permis de s'exprimer ainsi, l'abnégation du culte, Robespierre, après son *immortel* discours, se fit-il apporter les livres, les habits, les coupes du culte protestant pour les profaner ? Appela-t-il à la barre, chercha-t-il à séduire ou à effrayer quelque ministre de ce culte pour en obtenir un serment d'apos-

tasie ? Se servit-il au moins pour cette horrible scène des scélérats de cet ordre , comme il avoit employé ceux de l'ordre catholique ? Il n'y pensa seulement pas. Rien ne le gênoit , rien ne l'irritoit , rien ne lui faisoit ombrage de ce côté ; aucun ennemi de Rome ne pouvant être odieux à un autre : quelles que soient leurs différences sous d'autres rapports. C'est par ce principe que s'explique l'affinité , différemment inexplicable , des Eglises protestantes , avec les Eglises photiennes , nestorienes , etc. , plus anciennement séparées. Partout où elles se rencontrent , elles s'embrassent et se complimentent avec une tendresse qui surprend au premier coup-d'œil , puisque leurs dogmes capitaux sont directement contraires ; mais bientôt on a deviné leur secret. Tous les ennemis de Rome sont amis , et comme il ne peut y avoir de *foi* proprement dite hors de l'Eglise catholique , passé cet accès de chaleur fiévreuse qui accompagne la naissance de toutes les sectes , on cesse de se brouiller pour des dogmes auxquels on ne tient plus qu'extérieurement , et que chacun voit s'échapper l'un après l'autre du symbole national , à mesure qu'il plaît à ce juge capricieux qu'on appelle *raison particulière* , de les citer à son tribunal pour les déclarer nuls.

XV. Un fanatique anglais, au commencement du dernier siècle, fit écrire, sur le fronton d'un temple qui ornoit ses jardins, ces deux vers de Corneille :

Je rends grâces aux dieux de n'être plus Romain
Pour conserver encor quelque chose d'humain.

Et nous avons entendu un fou du dernier siècle s'écrier dans un livre tout-à-fait digne de lui : O ROME ! QUE JE TE HAIS (1) ! Il parloit pour tous les ennemis du christianisme, mais surtout pour tous ceux de son siècle ; car jamais la haine de Rome ne fut plus universelle et plus marquée que dans ce siècle où les grands conjurés eurent l'art de s'élever jusqu'à l'oreille de la souveraineté orthodoxe, et d'y faire couler des poisons qu'elle a chèrement payés. La persécution du XVIII.^e siècle surpasse infiniment toutes les autres, parce qu'elle y a beaucoup ajouté, et ne ressemble

(1) Mercier dans l'ouvrage intitulé, *L'an 2240*, ouvrage qui, sous un point de vue, mérite d'être lu, parce qu'il contient tout ce que ces misérables désiroient, et tout ce qui devoit en effet arriver : ils se trompoient *seulement* en prenant une phase passagère du mal pour un état durable qui devoit les débarrasser pour toujours de leur plus grande ennemie.

aux persécutions anciennes que par les torrens de sang qu'elle a versés en finissant. Mais combien ses commencemens furent plus dangereux ! L'arche sainte fut soumise de nos jours à deux attaques inconnues jusqu'alors ; elle essuya à la fois les coups de la science et ceux du ridicule. La chronologie , l'histoire naturelle , l'astronomie , la physique furent pour ainsi dire *ameutées* contre la religion. Une honteuse coalition réunit contre elle tous les talens , toutes les connoissances , toutes les forces de l'esprit humain. L'impiété monta sur le théâtre. Elle y fit voir les Pontifes , les prêtres , les vierges saintes sous leurs costumes distinctifs , et les fit parler comme elle pensoit. Les femmes qui peuvent tout pour le mal comme pour le bien , lui prêtèrent leur influence ; et tandis que les talens et les passions se réunissoient pour faire en sa faveur le plus grand effort imaginable , une puissance d'un nouvel ordre s'armoit contre la foi antique : c'étoit le ridicule. Un homme unique à qui l'enfer avoit remis ses pouvoirs , se présenta dans cette nouvelle arène , et combla les vœux de l'impiété. Jamais l'arme de la plaisanterie n'avoit été maniée d'une manière aussi redoutable , et jamais on ne l'employa contre la vérité avec autant d'effronterie et

de succès. Jusqu'à lui, le blasphème circonscrit par le dégoût ne tuoit que le blasphémateur ; dans la bouche du plus coupable des hommes , il devint contagieux en devenant *charmant*. Encore aujourd'hui, l'homme sage qui parcourt les écrits de ce bouffon sacrilège, pleure souvent d'avoir ri. Une vie d'un siècle lui fut donnée afin que l'Eglise sortît victorieuse des trois épreuves auxquelles nulle institution fausse ne résistera jamais, le syllogisme, l'échafaud et l'épigramme.

XVI. Les coups désespérés portés dans les dernières années du dernier siècle, contre le sacerdoce catholique et contre le chef suprême de la religion, avoient ranimé les espérances des ennemis de la *chaire éternelle*. On sait qu'une maladie du protestantisme, aussi ancienne que lui, fut la manie de prédire la chute de la puissance pontificale. Les erreurs, les bévues les plus énormes, le ridicule le plus solennel, rien n'a pu le corriger ; toujours il est revenu à la charge : mais jamais ses prophètes n'ont été plus hardis à prédire la chute du Saint Siège, que lorsqu'ils ont cru voir qu'elle étoit arrivée.

Les docteurs anglais se sont distingués dans ce genre de délire par des livres fort utiles, précisément parce qu'ils sont la honte de l'es-

prit humain, et qu'ils doivent nécessairement faire rentrer en eux-mêmes tous les esprits qu'un ministère coupable n'a pas condamnés à un aveuglement final. A l'aspect du Souverain Pontife chassé, exilé, emprisonné, outragé, privé de ses états, par une puissance prépondérante et presque surnaturelle devant qui la *terre se taisoit*, il n'étoit pas malaisé à ces *prophètes* de prédire que c'en étoit fait de la suprématie spirituelle et de la souveraineté temporelle du Pape. Plongés dans les plus profondes ténèbres, et justement condamnés au double châtiment de voir dans les saintes écritures ce qui n'y est pas, et de n'y pas voir ce qu'elles contiennent de plus clair, ils entreprirent de nous prouver par ces mêmes écritures, que cette suprématie à qui il a été divinement et littéralement prédit qu'elle durerait autant que le monde, étoit sur le point de disparaître pour toujours. Ils trouvoient l'heure et la minute dans l'Apocalypse; car ce livre est fatal pour les docteurs protestans; et sans excepter même le grand Newton, ils ne s'en occupent guère sans perdre l'esprit. Nous n'avons, contre les sophismes les plus grossiers, d'autres armes que le raisonnement, mais Dieu, lorsque sa sagesse l'exige, les réfute par des miracles. Pendant que les faux prophètes

parloient avec le plus d'assurance, et qu'une foule, comme eux ivre d'erreur, leur prêtoit l'oreille, un prodige visible de la Toute-Puissance, manifesté par l'inexplicable accord des pouvoirs les plus discordans, reportoit le Pontife au Vatican ; et sa main qui ne s'étend que pour bénir, appeloit déjà la miséricorde et les lumières célestes sur les auteurs de ces livres insensés.

XVII. Qu'attendent donc nos frères si malheureusement séparés, pour marcher au Capitole en nous donnant la main ? Et qu'entendent-ils par *miracle*, s'ils ne veulent pas reconnoître le plus grand, le plus manifeste, le plus incontestable de tous dans la conservation, et de nos jours surtout, dans la résurrection, qu'on me permette ce mot, dans la résurrection du trône pontifical, opérée contre toutes les lois de la probabilité humaine ? Pendant quelques siècles, on put croire dans le monde que l'unité politique favorisoit l'unité religieuse ; mais depuis long-temps, c'est la supposition contraire qui a lieu. Des débris de l'empire romain se sont formés une foule d'empires, tous de mœurs, de langages, de préjugés différens. De nouvelles terres découvertes ont multiplié sans mesure cette foule de peuples indépendans les uns à l'égard

des autres. Quelle main si elle n'est divine, pourroit les retenir sous le même sceptre spirituel ? C'est cependant ce qui est arrivé , et c'est ce qui est mis sous nos yeux. L'édifice catholique , composé de pièces politiquement disparates et même ennemies , attaqué de plus par tout ce que le pouvoir humain , aidé par le temps , peut inventer de plus méchant , de plus profond et de plus formidable , au moment même où il paroissoit s'écrouler pour toujours , se raffermir sur ses bases plus assurées que jamais , et le Souverain Pontife des chrétiens échappé à la plus impitoyable persécution , consolé par de nouveaux amis , par des conversions illustres , par les plus douces espérances , relève sa tête auguste au milieu de l'Europe étonnée. Ses vertus sans doute étoient dignes de ce triomphe ; mais dans ce moment ne contemplons que *le siège*. Mille et mille fois ses ennemis nous ont reproché les foiblesses , les vices même de ceux qui l'ont occupé. Ils ne faisoient pas attention que toute souveraineté doit être considérée comme un seul individu ayant possédé toutes les bonnes et les mauvaises qualités qui ont appartenu à la dynastie entière ; et que la succession des Papes , ainsi envisagée sous le rapport du mérite général , l'emporte sur

toutes les autres, sans difficulté et sans comparaison. Ils ne faisoient pas attention, de plus, qu'en insistant avec plus de complaisance sur certaines taches, ils argumentaient puissamment en faveur de l'indéfectibilité de l'Eglise. Car, si par exemple, il avoit plu à Dieu d'en confier le gouvernement à une intelligence d'un ordre supérieur, nous devrions admirer un tel ordre de choses bien moins que celui dont nous sommes témoins : en effet, aucun homme instruit ne doute qu'il y ait dans l'univers d'autres intelligences que l'homme, et très-supérieures à l'homme. Ainsi l'existence d'un chef de l'Eglise, supérieur à l'homme, ne nous apprendroit rien sur ce point. Que si Dieu avoit rendu de plus cette intelligence visible à des êtres de notre nature en l'unissant à un corps, cette merveille n'auroit rien de supérieur à celle que présente l'union de notre ame et de notre corps, qui est le plus vulgaire de tous les faits, et qui n'en demeure pas moins une énigme insoluble à jamais. Or, il est clair que dans l'hypothèse de cette intelligence supérieure, la conservation de l'Eglise n'auroit plus rien d'extraordinaire. Le miracle que nous voyons surpasse donc infiniment celui que j'ai supposé. Dieu nous a promis de fonder sur une suite d'hommes

semblables à nous une Eglise éternelle et indéfectible. Il l'a fait puisqu'il l'a dit ; et ce prodige qui devient chaque jour plus éblouissant est déjà incontestable pour nous qui sommes placés à dix-huit siècles de la promesse. Jamais le caractère moral des Papes n'eut d'influence sur la foi. Libère et Honorius , l'un et l'autre d'une éminente piété, ont eu cependant besoin d'apologie sur le dogme ; le bullaire d'Alexandre VI est irréprochable. Encore une fois , qu'attendons-nous donc pour reconnoître ce prodige , et nous réunir tous à ce centre d'unité hors duquel il n'y a plus de christianisme. L'expérience a convaincu les peuples séparés ; il ne leur manque plus rien pour reconnoître la vérité ; mais nous sommes bien plus coupables qu'eux, nous qui, nés et élevés dans cette sainte unité, osons cependant la blesser et l'attrister par des systèmes déplorables , vains enfans de l'orgueil qui ne seroit plus l'orgueil s'il savoit obéir.

XVIII. « O sainte Eglise romaine ! » s'écrioit jadis le grand évêque de Meaux, devant des hommes qui l'entendirent sans l'écouter ;
 « ô sainte Eglise de Rome ! si je t'oublie ,
 » puissé-je m'oublier moi-même ! que ma
 » langue se sèche et demeure immobile dans
 » ma bouche ! »

« O sainte Eglise romaine ! » s'écrioit à son tour Fénélon , dans ce mémorable mandement où il se recommandoit au respect de tous les siècles, en souscrivant humblement à la condamnation de son livre ; « ô sainte » Eglise de Rome ! si je t'oublie , puissé-je » m'oublier moi-même ! que ma langue » se sèche et demeure immobile dans ma » bouche ? »

Les mêmes expressions tirées de l'écriture sainte se présentoient à ces deux génies supérieurs, pour exprimer leur foi et leur soumission à la grande Eglise. C'est à nous heureux enfans de cette Eglise, mère de toutes les autres, qu'il appartient aujourd'hui de répéter les paroles de ces deux hommes fameux , et de professer hautement une croyance que les plus grands malheurs ont dû nous rendre encore plus chère.

Qui pourroit aujourd'hui n'être pas ravi du spectacle superbe que la Providence donne aux hommes, et de tout ce qu'elle promet encore à l'œil d'un véritable observateur ?

O sainte Eglise de Rome ! tant que la parole me sera conservée , je l'emploierai pour te célébrer. Je te salue , mère immortelle de la science et de la sainteté ! SALVE, MAGNA PARENS ! C'est toi qui répandis la lumière jusqu'aux

extrémités de la terre , partout où les aveugles souverainetés n'arrêtèrent pas ton influence , et souvent même en dépit d'elles. C'est toi qui fis cesser les sacrifices humains, les coutumes barbares ou infâmes , les préjugés funestes, la nuit de l'ignorance ; et partout où tes envoyés ne purent pénétrer, il manque quelque chose à la civilisation. Les grands hommes t'appartiennent. MAGNA VIRUM ! Tes doctrines purifient la science de ce venin d'orgueil et d'indépendance , qui la rend toujours dangereuse et souvent funeste. Les Pontifes seront bientôt universellement proclamés agents suprêmes de la civilisation , créateurs de la monarchie et de l'unité européennes , conservateurs de la science et des arts , fondateurs , protecteurs-nés de la liberté civile , destructeurs de l'esclavage , ennemis du despotisme , infatigables soutiens de la souveraineté , bienfaiteurs du genre humain. Si quelquefois ils ont prouvé qu'ils étoient des hommes : SI QUID ILLIS HUMANITUS ACCIDERIT , ces momens furent courts : *Un vaisseau qui fend les eaux laisse moins de traces de son passage* , et nul trône de l'univers ne porta jamais autant de sagesse , de science et de vertu. Au milieu de tous les bouleversemens imaginables, Dieu a constamment veillé sur toi , Ô VILLE ÉTERNELLE ! Tout ce qui pou-

voit t'anéantir s'est réuni contre toi , et tu es debout ; et comme tu fus jadis le centre de l'erreur, tu es depuis dix-huit siècles le centre de la vérité. La puissance romaine avoit fait de toi la citadelle du paganisme qui sembloit invincible dans la capitale du monde connu. Toutes les erreurs de l'univers convergeoient vers toi , et le premier de tes empereurs les rassemblant en un seul point resplendissant , les consacra toutes dans le PANTHÉON. Le temple de TOUS LES DIEUX s'éleva dans tes murs , et seul de tous ces grands monumens , il subsiste dans toute son intégrité. Toute la puissance des empereurs chrétiens , tout le zèle , tout l'enthousiasme , et si l'on veut même , tout le ressentiment des chrétiens , se déchaînèrent contre les temples. Théodose ayant donné le signal , tous ces magnifiques édifices disparurent. En vain les plus sublimes beautés de l'architecture sembloient demander grâce pour ces étonnantes constructions ; en vain leur solidité lassoit les bras des destructeurs ; pour détruire les temples d'Apamée et d'Alexandrie , il fallut appeler les moyens que la guerre employoit dans les sièges. Mais rien ne put résister à la proscription générale. Le *Panthéon* seul fut préservé. Un grand ennemi de la foi , en rapportant ces faits , déclare *qu'il ignore*

*par quel concours de circonstances heureuses le Panthéon fut conservé jusqu'au moment où, dans les premières années du VII.^e siècle, un Souverain Pontife le consacra A TOUS LES SAINTS (1). Ah ! sans doute il l'ignoroit ; mais nous , comment pourrions-nous l'ignorer ? La capitale du paganisme étoit destinée à devenir celle du christianisme ; et le temple qui, dans cette capitale, concentroit toutes les forces de l'idolâtrie, devoit réunir toutes les lumières de la foi. TOUS LES SAINTS à la place de TOUS LES DIEUX ! quel sujet intarissable de profondes méditations philosophiques et religieuses ! C'est dans le PANTHÉON que le paganisme est rectifié et ramené au système primitif dont il n'étoit qu'une corruption visible. Le nom de DIEU sans doute est exclusif et incommunicable ; cependant *il y a plusieurs DIEUX dans le ciel et sur la terre (2)*. Il y a des intelligences , *des natures meilleures* , des hommes divinisés. *Les Dieux* du christianisme sont LES SAINTS. Autour de DIEU se rassemblent*

(1) Gibbon , Histoire de la décadence , etc. tom. VII , chap. XXVIII , note 34.^e , in-8.^o , p. 368.

(2) S. Paul aux Corinth. I. VIII , 5 , 6. — Aux Thessalon. II , II , 4.

TOUS LES DIEUX , pour le servir à la place et dans l'ordre qui leur sont assignés.

O spectacle merveilleux , digne de celui qui nous l'a préparé , et fait seulement pour ceux qui savent le contempler !

PIERRE , avec ses clefs expressives , éclipse celles du vieux JANUS (1). Il est le premier partout , et *tous les saints* n'entrent qu'à sa suite. *Le Dieu de l'iniquité* (2) , PLUTUS , cède la place au plus grand des Thaumaturges , à l'humble FRANÇOIS dont l'ascendant inouï créa la pauvreté volontaire , pour faire équilibre aux crimes de la richesse. Le miraculeux XAVIER chasse devant lui le fabuleux conquérant de l'Inde. Pour se faire suivre par des millions d'hommes , il n'appela point à son aide l'ivresse et la licence ; il ne s'entoura point de bacchantes impures : il ne montra qu'une croix ; il ne prêcha que la vertu , la pénitence , le martyre des sens. JEAN DE DIEU , JEAN DE MATHA , VINCENT DE PAUL (que toute langue , que tout âge les bénissent !) reçoivent l'encens qui fumoit en l'honneur de

(1) *Præsideo foribus , cœlestis Janitor aulæ ,
Et clavem ostendens , hæc , ait , arma gero.*

(Ovid. Fast. l. 125, 139, 254.)

(2) *Mammona iniquitatis.* (Luc , XVI , 9.)

l'homicide MARS , de la vindicative JUNON.
La Vierge immaculée , la plus excellente de
 toutes les créatures dans l'ordre de la grâce
 et de la sainteté (1); *discernée entre tous les*
saints , *comme le soleil entre tous les as-*
tres (2); *la première de la nature humaine* ,
qui prononça le nom de SALUT (3); *celle qui*
connut dans ce monde la félicité des anges et
les ravissemens du ciel sur la route du tom-
beau (4); *celle dont l'Eternel bénit les en-*
traîles en soufflant son esprit en elle , *et lui*
donnant un Fils qui est le miracle de l'uni-
vers (5); *celle à qui il fut donné d'enfanter*
son Créateur (6); *qui ne voit que Dieu au-*

(1) *Gratiâ plena , Dominus tecum.* (Luc , I. 28.)

(2) St. François de Sales. (*Traité de l'amour de Dieu* , III, 8.)

(3) Le même. Lettres , liv. VIII , ép. XVII. — *Et exultavit spiritus meus in Deo SALUTARI meo.*

(4) *Die wonne der Engel erlebt , die Entzückung der Himmel auf dem wege zum grabe.* (*Klopstocks der Messias* , XII.)

(5) Alcoran , chap. XXI , *Des prophètes.*

(6) *Tu sei colei che l'umana natura
 Nobilitaste sì , che' l tuo fattore
 Non si sdegnò di farsi tua fattura.*

(Dante , *Paradiso* , XXIII , 4 , seq.)

Du hast

*Einen ewigen sohn (ihn schuf kein Schæpfer)
 geboren.* (*Klopstocks* , *ibid.* XI , 36.)

dessus d'elle (1) , et que tous les siècles proclameront heureuse (2) ; la divine MARIE monte sur l'autel de VÉNUS PANDÉMIQUE. Je vois le CHRIST entrer dans le *Panthéon* , suivi de ses évangélistes , de ses apôtres , de ses docteurs , de ses martyrs , de ses confesseurs , comme un roi triomphateur entre , suivi des GRANDS de son empire , dans la capitale de son ennemi vaincu et détruit. A son aspect , tous ces *dieux-hommes* disparoissent devant l'HOMME-DIEU. Il sanctifie le *Panthéon* par sa présence , et l'inonde de sa majesté. C'en est fait : *toutes* les vertus ont pris la place de *tous* les vices. L'erreur aux cent têtes a fui devant l'indivisible Vérité : Dieu règne dans le *Panthéon* , comme il règne dans le ciel , au milieu DE TOUS LES SAINTS.

Quinze siècles avoient passé sur la ville sainte , lorsque le génie chrétien , jusqu'à la fin vainqueur du paganisme , osa porter le *Panthéon* dans les airs (3) , pour n'en faire

(1) *Cunctis cœlitibus celsior una ,*

Solo facta minor virgo Tonanti. (Hymne de l'Eglise de Paris. Assomption.)

(2) *Ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.* (Luc I, l. 48.)

(3) Allusion au fameux mot de Michel-Ange : *Je le mettrai en l'air.*

que la couronne de son temple fameux , le centre de l'unité catholique , le chef-d'œuvre de l'art humain , et la plus belle demeure terrestre de CELUI qui a bien voulu demeurer avec nous , PLEIN D'AMOUR ET DE VÉRITÉ (1).

(1) *Et habitavit in nobis plenum gratiæ et veritatis.*
Joan. I, 14.

FIN.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUITE DU LIVRE SECOND.

C	HAPITRE VIII.	Sur la nature du pouvoir exercé par les Papes.	Page 1
CHAP.	IX.	Justification de ce pouvoir.	7
CHAP.	X.	Exercice de la suprématie pontificale sur les souverains temporels.	24
CHAP.	XI.	Application hypothétique des principes précédens.	39
CHAP.	XII.	Sur les prétendues guerres produites par le choc des deux puissances.	46
CHAP.	XIII.	Continuation du même sujet. Réflexions sur ces guerres.	69
CHAP.	XIV.	De la bulle d'Alexandre VI, <i>Inter cœtera</i> .	79
CHAP.	XV.	De la bulle <i>In cænâ Domini</i> .	82
CHAP.	XVI.	Digression sur la juridiction ecclésiastique.	89

LIVRE TROISIÈME.

DU PAPE DANS SON RAPPORT AVEC LA CIVILISATION
ET LE BONHEUR DES PEUPLES.

CHAPITRE I. Missions.	94
CHAP. II. Liberté civile des hommes.	118

TABLE

CHAPITRE III.	Institution du sacerdoce. Célibat des prêtres.	Page 139
— §	I. Traditions antiques.	Ibid.
— §	II. Dignité du sacerdoce.	149
— §	III. Considérations politiques.	178
CHAP.	IV. Institution de la monarchie européenne.	182
CHAP.	V. Vie commune des princes. Alliance secrète de la religion et de la souveraineté.	195
CHAP.	VI. Observations particulières sur la Russie.	205
CHAP.	VII. Autres considérations particulières sur l'empire d'Orient.	212
RÉSUMÉ	et conclusion de ce livre.	221

LIVRE QUATRIÈME.

DU PAPE DANS SON RAPPORT AVEC LES ÉGLISES NOMMÉES SCHISMATIQUES.

CHAPITRE I.	Que toute Eglise schismatique est protestante. Affinité des deux systèmes. Témoignage de l'Eglise russe.	229
CHAP.	II. Sur la prétendue invariabilité du dogme chez les Eglises séparées dans le XII.^e siècle.	237
CHAP.	III. Autres considérations tirées de la position de ces Eglises. Remarque particulière sur les sectes d'Angleterre et de Russie.	242

TABLE.

CHAPITRE. IV.	Sur le nom de Photiennes appliqué aux Eglises schismatiques.	Page 248
CHAP. V.	Impossibilité de donner aux Eglises séparées un nom commun qui exprime l'unité. Principe de toute la discussion et prédiction de l'auteur.	255
CHAP. VI.	Faux raisonnemens des Eglises séparées, et réflexions sur les préjugés religieux et nationaux.	269
CHAP. VII.	De la Grèce et de son caractère. Arts, sciences et puissance militaire.	275
CHAP. VIII.	Continuation du même sujet. Caractère moral des Grecs. Haine contre les Occidentaux.	286
CHAP. IX.	Sur un trait particulier du caractère grec. Esprit de division.	292
CHAP. X.	Eclaircissement d'un paralogisme photien. Avantage prétendu des Eglises, tiré de l'antériorité chronologique.	296
CHAP. XI.	Que faut-il attendre des Grecs? Conclusion de ce livre.	304
CONCLUSION.		313